CATHERINE SIGURET

L'Affaire Élodie Kulik ou le Combat d'un père

Intime conviction

Les Presses de la Cité

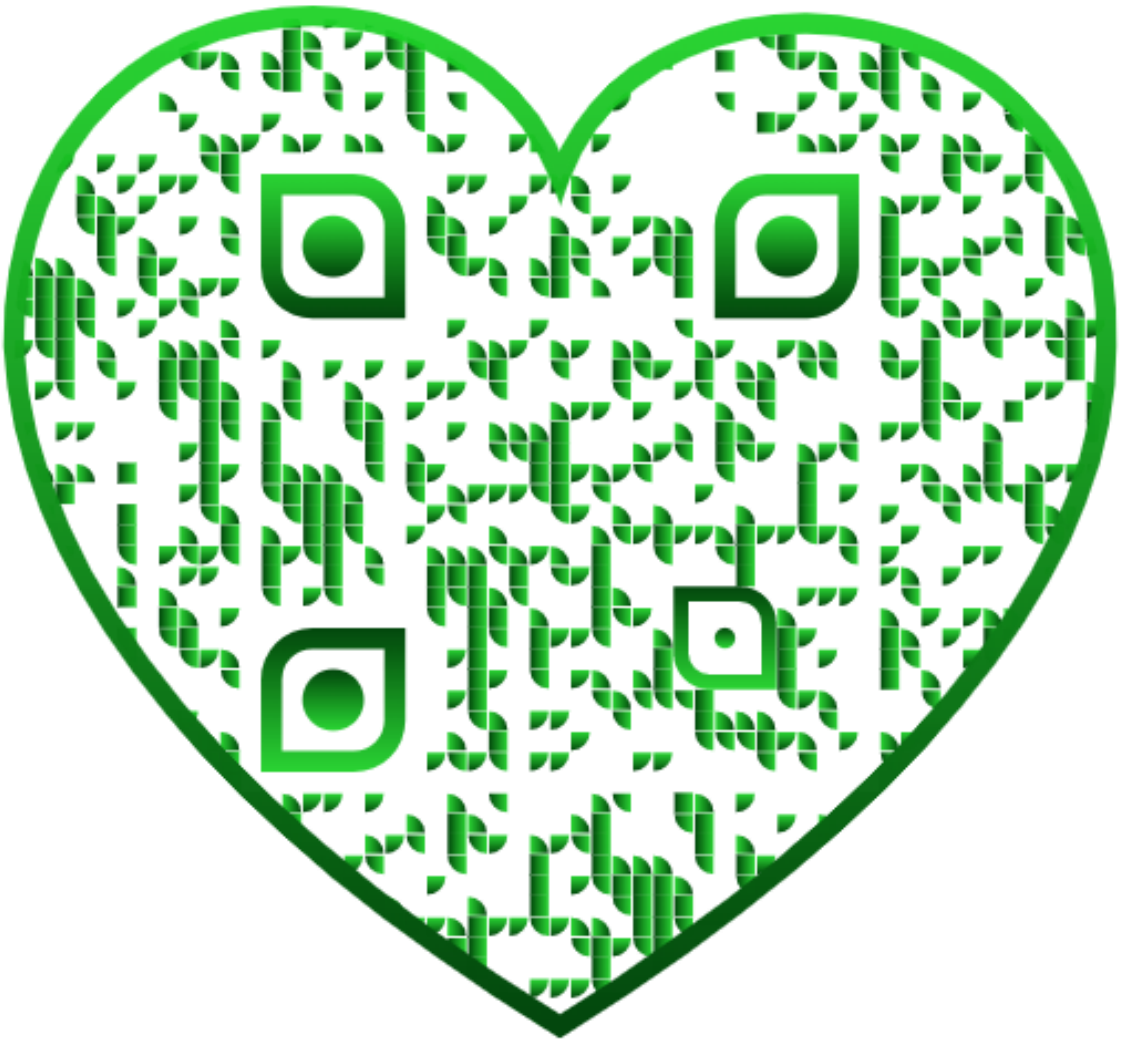

Catherine Siguret
Avec la participation de Jacky Kulik

L'AFFAIRE ÉLODIE KULIK OU LE COMBAT D'UN PÈRE

intime conviction

Les Presses de la Cité

intime conviction

L'Affaire Rambla ou le Fantôme de Ranucci, Agnès Grossmann, 2021

L'Affaire Roukia ou les Ombres de Mayotte, Nicolas Goinard, 2022

L'Affaire Élodie Kulik ou le Combat d'un père, Catherine Siguret, avec la participation de Jacky Kulik, 2022

DU MÊME AUTEUR

Bibliographie sélective

Crimes en famille, enquête sur les crimes familiaux, Éditions 1, 1995
Il a trahi mon enfance, pour Stéphanie, témoignage sur l'inceste, Éditions 1, 1995
À la folie ! je t'aime… roman, Éditions 1, 1999
Je vous aime, roman, Fleuve noir, 2006
Femmes célèbres sur le divan, avec J.-P. Winter, Dr Serge Hefez, Dr Patrick Delaroche, Seuil, 2007
Enfin nue ! *Confessions d'un nègre littéraire*, Intervista, 2008
Tout pour le mieux, roman, Robert Laffont, 2010
Défense d'aimer, pour Florent Gonçalves, Les Presses de la Cité, 2012
Le Mouton de la place des Vosges, roman, Albin Michel, 2015
Calais mon amour, pour Béatrice Huret, Kero éditions, 2017
Nous n'avions pas d'argent, mais nous avions l'amour, pour Roman Malo, Albin Michel, 2022

À la mémoire d'Élodie
À Jacky Kulik, un homme exemplaire, un « père de taille »
Aux enquêteurs de Péronne et de la SR d'Amiens,
et aux juges d'instruction successifs, qui n'ont jamais lâché

SOMMAIRE

Titre

Du même auteur

Dédicace

1 - « … M'assassine » ?

2 - « Pas eux ! »

3 - « Ce sera plié en trois mois »

4 - La psychose d'un tueur en série

5 - Isabelle, la fille tombée du ciel

6 - Jacky, l'homme de fer

7 - 2003-2012, neuf ans de solitude

8 - Jacky cherche la lumière, la vérité chemine dans l'ombre

9 - La vérité sur leurs tombes

10 - Garde à vue

11 - Cour d'assises d'Amiens, hiver 2019

12 - Cour d'assises de Douai, été 2021

Sources et documentation

Remerciements de Catherine Siguret

Remerciements de Jacky Kulik

Copyright

L’affaire Élodie Kulik a défié les normes dans tous les domaines, du début à cette fin qui n’arrive jamais, après presque vingt ans d’enquêtes et deux procès : hors norme en matière de cruauté, envers une jeune femme chassée et tuée comme du gibier ; record de prélèvements ADN, environ six mille ; dix ans d’enquête avant d’identifier un premier coupable ; audace hors norme d’un juge et de gendarmes initiant la première recherche en France d’ADN par parentèle, qui consiste à repérer un parent du coupable ; record de vingt mille pièces de procédure, contre quatre mille ordinairement ; record de requêtes téléphoniques, trente mille communications. L’affaire a traversé cinq mandats présidentiels et plusieurs mues profondes de société, avec l’apparition du tout médiatique, des chaînes d’info en continu, des réseaux sociaux, d’un pouvoir associatif et de la solidarité citoyenne. Elle a coïncidé avec la fin d’une forme d’immunité du viol et du machisme grossier décomplexé. Elle a couru au fil d’extensions successives du fichier des empreintes génétiques et de bouleversements législatifs en matière criminelle. Elle a nourri un nombre record d’articles et d’émissions. Elle a frappé des parents déjà meurtris par le passé comme peu de personnes au monde, révélé un père héroïque et généré une chaleur humaine peu commune, qui rime si mal habituellement avec le fait divers.

Si Élodie est citée dans les annales de la justice pour avoir généré une nouvelle loi du Code de procédure pénale, si elle est citée dans l’histoire criminelle comme dans l’histoire judiciaire au titre de ses tristes records,

elle est aussi entrée dans les cœurs en fédérant des dizaines de milliers d'inconnus autour d'un père courage qu'ils ont aidé à tenir debout. C'est avant tout lui qui nous oblige, cet homme debout, enfant des corons, et derrière lui cette foule de soutiens qui ont su être là quand les enquêteurs et la justice piétinaient bien malgré eux. Ce drame illustre l'un des rares progrès de société de ces vingt dernières années, la capacité des humains à se donner spontanément la main, indépendamment de tout mandat officiel, de toute institution, de toute géographie et de tout bénéfice. Au-delà de l'histoire de son viol, de son meurtre, et de leur élucidation par une enquête hors norme, Élodie mérite que l'on retienne aussi cette histoire d'amour moderne qu'elle a su faire naître et qui lui ressemble, dont ce livre raconte le tissage progressif et durable. Si les brutes ont le pouvoir d'ôter une vie, elles restent sans aucune prise sur l'humanité : c'est son legs.

Jacky Kulik, qui a pourtant perdu toute naïveté au fil de son existence, y a puisé la force de continuer à y croire. On ne reste pas un homme debout sans aimer et se laisser aimer.

1

« … M’assassine » ?

En fin de journée, le jeudi 10 janvier 2002, Élodie sort joyeuse de la Banque de Picardie dont elle dirige l’antenne à Péronne, dans la Somme, pour aller rejoindre Hervé, un bon copain avec qui elle a prévu de dîner à Saint-Quentin, une vingtaine de kilomètres à l’est, dans l’Aisne. Depuis trois mois, sa vie est révolutionnée… dans le bon sens ! Elle se sent plus ancrée dans l’existence depuis qu’elle a décroché un poste qui la comble au-delà de ses rêves. Le travail, pour cette fille de tête licenciée en droit, c’était la priorité. Devenir à vingt-trois ans la plus jeune directrice d’agence bancaire de France lui a valu de figurer dans le journal régional, aux pages « vie locale », qu’elle n’aurait jamais dû quitter. Péronne n’est pas pour elle n’importe quelle ville. C’est d’abord une jolie sous-préfecture de huit mille habitants au pied d’un beau château fort, commerçante et vivante, baignée par la Somme et des canaux menant vers le nord, terres natales de sa famille. C’est aussi la ville de sa jeunesse, puisqu’elle y a été scolarisée de ses sept à ses quatorze ans, à l’école du Sacré-Cœur, avant de remonter avec ses parents dans le Pas-de-Calais, où ils sont restés depuis, quatre-vingts kilomètres au nord. Au Sacré-Cœur, elle avait sa copine Cindy, avec qui elle a tissé plus qu’une amitié, une osmose spirituelle entretenue au téléphone depuis que Cindy vit en Normandie.

Élodie vient de franchir une autre étape qui marque une vie : prendre son premier appartement toute seule, un deux-pièces au rez-de-chaussée sur cour, qu'elle n'a pas fini d'aménager, à une rue de son ancienne école. C'est l'époque Pier Import, un peu l'ancêtre de Maisons du Monde. Elle s'est entourée de meubles ethniques de couleur sombre, avec une décoration textile très claire, des bougies posées partout et de petites touches d'objets exotiques, jusqu'au paravent en osier ! Un vrai nid ! Avant, elle a vécu en transit quelques mois chez Virginie, sœur de cœur avec qui elle a grandi : leurs parents partagent une amitié fusionnelle depuis des années. Chez les Kulik, on aime aimer, de père en fils et de mère en fille. On est « très famille » avec certains frères et sœurs, mais on fait aussi famille sans distinction avec quelques amis qui se comptent sur les doigts d'une main, gardés avec la même constance : une vie ! Élodie a habité quelques mois avec un jeune homme, mais Jacky, son père, ne se sentait aucune affinité avec lui pour une bonne raison : il faisait souffrir sa fille. Et gare à celui qui entame sa joie de vivre ! Le « jaloux impulsif », selon Jacky, la rendait fébrile face à son téléphone portable quand elle remontait voir ses parents le week-end. En 2000, tout le monde ne possède pas encore de mobile, mais on commence à comprendre qu'un texto peut faire ou défaire un sourire, une soirée, quand ce n'est pas une vie… Jacky soupçonne qu'en prime « il avait parfois des gestes » – comme on le disait pudiquement à l'époque où l'on minimisait –, un violent qui n'aurait pas été à l'abri de « bousculer » sa petite amie, ce qu'Élodie aurait confié à sa Cindy. Bon débarras ! Elle a fréquenté ensuite un ingénieur de la région parisienne, mais leur relation n'a tenu que quelques mois. Ils viennent de se séparer. Exit les amoureux précaires. Élodie avance maintenant vers un destin à sa hauteur, elle qui a décroché un premier prix de concours de poésie et le bac à seize ans. Un bon métier, et le bon mari viendra.

Une (vraie) grande fille toute simple

Devant l'agence bancaire, un homme guette sa sortie. Depuis plusieurs jours, il l'attend dans sa voiture sans oser l'aborder. Dieu qu'elle est belle ! Presque un mètre soixante-dix, fine comme une liane, une silhouette qui doit tout à sa volonté. Élodie est gourmande et loin d'être au régime ! Quand sa mère lui prépare la pastachoute, à son petit frère Fabien et à ses copines, il ne faut pas lui en promettre ! La pastachoute est un mélange de pâtes, de sauce tomate, de viande, de gruyère, le tout bien mariné, une spécialité de Rose-Marie, leur mère à tous, tellement elle est affectueuse et enveloppante. Mais Élodie ne met pas le gruyère, c'est sa coquetterie, et, au repas suivant, elle corrige le tir en se contentant d'une soupe. Elle ne boit pas d'alcool, ou juste un verre, surveille sa ligne, comme sa mère, pour rester élégante et porter ce qu'elle aime. Élodie, c'est le grand chic classique, jupe droite et talons, chemisier-veste, du noir et du blanc, des coupes impeccables, pas le genre à passer même un dimanche en jogging informe. Elle évoque davantage Sharon Stone que Shakira, pour reprendre les canons de l'époque. Elle n'est pas non plus maquillée à outrance, préférant le trait de rimmel et le brillant à lèvres naturels aux pots de peinture. Mais ce qui fait l'admiration de tous, des amoureux depuis le collège aux copines, ce sont ses cheveux. Dans sa famille, on l'appelle « Boucle d'Or ». De longs cheveux souples, naturellement blonds, en ce tout début des années 2000 où la vraie beauté du Nord ne peut se confondre avec les innombrables adeptes des mèches et de la décoloration. Elle en prend soin, comme de sa peau, sans obsession non plus. Ce qui crève les yeux, ceux de Sylvain, qui la guette depuis sa voiture, comme de tous ceux qui la rencontrent, c'est qu'Élodie est l'une de ces grandes filles toutes simples dont la lumière vient justement de son naturel. Elle respire la santé, physique et morale. Moins cérébrale et plus narcissique, elle aurait pu incarner une magnifique Miss France. Mais cela ne l'a jamais tentée. Quand

elle a concouru, c'était pour son talent en chant, en se présentant aux présélections de l'émission « Popstars » sur M6. Elle n'a pas été prise, mais ce n'est pas bien grave. Elle fait le juke-box pour ses amis, sa famille, et dans les karaokés, où rien ni personne ne lui arracherait le micro. Souvent, en petit comité, elle fait le clown, balançant ses cheveux à la Dalida ou criant avec toute sa génération : « Patriiiiiick ! » Pour Bruel, bien sûr. Mais ce soir-là, pas de chance, ce n'est pas Patrick mais Sylvain qui l'aborde devant l'agence. Élodie se pince la lèvre : « Et zut ! »

Sylvain n'est pas désagréable, loin de là, bien au contraire puisqu'elle lui a laissé sa carte professionnelle : « Si vous voulez ouvrir un compte, ce sera avec plaisir ! » Elle a fait sa connaissance au réveillon du 31 décembre au restaurant La Guinguette à Fampoux, près d'Arras, où elle se trouvait avec des amis. Le problème, c'est que, dans la foulée, il lui a envoyé une longue lettre qui n'évoquait pas du tout une demande d'ouverture de compte mais plutôt l'effet qu'elle avait produit sur lui, boulanger de son état. Si elle n'a aucune idée préconçue sur le genre d'homme qui pourrait lui convenir – surtout pas un niveau de diplôme requis –, elle le répète à ses amies : elle aimerait bien rencontrer quelqu'un avec qui fonder une famille, maintenant qu'elle a une bonne situation. Ses amies Virginie et Cindy ont chacune un tout jeune premier enfant, qu'Élodie câline dès qu'elle les voit. « Si toi tu ne trouves pas, personne ne trouvera ! » s'amusent les deux mamans. Mais le destin ne se commande pas, Élodie le sait, elle qui aime tirer les cartes et vient de se les tirer elle-même, pour avoir des réponses sur sa vie professionnelle. On ne le provoque pas non plus, même si Meetic vient de faire son apparition, en novembre 2001. À l'époque, la quête virtuelle est un microphénomène vu comme une faiblesse un peu honteuse. Élodie attend donc que le hasard lui envoie « le bon », sans impatience ni précipitation. Bref, quand le pauvre Sylvain l'aborde courageusement en bredouillant quelques paroles embarrassées, il trouve Élodie bien ennuyée mais catégorique. Désolée, mais elle n'est pas intéressée. Quelques minutes

après, elle envoie un « ouf » par texto à sa collègue Nathalie. Aucune méchanceté, un simple soulagement. Normalement, Sylvain devrait avoir compris.

La dernière soirée

Sur la route de Saint-Quentin, Élodie met France Info. Au volant, elle écoute la radio, infos en continu, Chérie FM pour les chanteurs avec un faible pour Goldman et Richard Cocciante, ou Nostalgie, dont elle reprend tous les refrains, de Piaf à Sardou. Au menu des actualités, le passage officiel à l'euro depuis dix jours. Les micros-trottoirs font entendre tous ces Français qui s'usent les yeux pour ne pas confondre les pièces et se cassent la tête, calculette en main, pour convertir les euros en francs. C'est tellement pénible que l'État a commercialisé un « kit de démarrage » d'une valeur de 100 francs, soit environ 15 euros, avec des exemplaires de chaque pièce pour se familiariser. À la banque, ça promet !

Dans le magasin de décoration, Élodie a un coup de cœur pour un petit meuble. Elle le réserve, avant de filer à son rendez-vous avec Hervé, à 19 h 30. Première arrivée dans le bar latino, elle fait forte impression. Avec son imper trois-quarts noir en plastique brillant, sa jupe noire courte et ses bottes, ses cheveux dorés dans la nuit et ses yeux immenses, elle est si élégante que les serveurs se souviendront « s'être battus » pour aller la servir. Elle commande un Coca Light, et Hervé une bière dès qu'il la rejoint. Ils vont ensuite dîner au chinois le Pavillon de Shanghai. Élodie a rencontré Hervé à Auchan, où il était chef de rayon comme elle quand elle y a travaillé six mois en attendant un emploi dans ses cordes, de la même manière qu'elle a servi dans un bar de Lens pour ne pas demeurer les bras croisés. Élodie et Hervé se sont bien entendus, ont beaucoup ri et sont restés en contact. Élodie n'est pas extravagante mais elle adore amuser la galerie,

manier le patois et imiter l'accent du Nord pour raconter des blagues. L'autodérision, c'est son truc. Elle ne se prend pas au sérieux et attend de ses amis la réciproque, surtout de la part de son petit frère, qu'elle charrie tendrement. Avec Hervé, ce soir-là encore, ils rient beaucoup, parlent un peu boulot, un peu musique. Aucune ambiguïté entre eux. Ils sont devenus copains quand chacun était en couple, Élodie avec son coiffeur possessif, Hervé avec une jeune femme qui vient de le quitter. Tous les deux sont sentimentaux, pas le genre « aventures d'un soir », même si Élodie est une assidue de *Friends* ou *Sex and the City* pour se détendre. Après le dîner, elle va boire un thé chez Hervé avant de reprendre la route pour Péronne. De toute la soirée, elle n'a pas bu une goutte d'alcool. 23 h 35, Élodie est sur le départ, embrasse son ami parce que demain, la banque ! Et elle est intraitable sur la ponctualité.

Sur le chemin du retour, dans sa Peugeot 106 grise, Élodie allume l'autoradio, comme d'habitude, ce dont on aura la certitude ultérieurement. Elle entonne peut-être l'une de ses chansons fétiches, un tube de la comédie musicale *Notre-Dame de Paris* ou de *Starmania*, qu'elle vient d'aller voir avec Virginie. On ne le saura jamais. Il fait près de zéro sur les routes de Picardie, sans verglas ni neige, une chance. Dans une vingtaine de minutes, elle se glissera dans son lit, bien au chaud. Plus que six kilomètres sur la D44, la dernière portion de route qui relie Tertry à Péronne. C'est cette zone que couvrait la poste de Monchy-Lagache, tenue par ses parents quand elle était petite. Ils travaillaient ensemble dans une grande et belle maison à volets bleus qui faisait à la fois office d'agence et de logement de fonction. Monchy est juste à gauche, à trois kilomètres. A-t-elle une pensée douce pour ce passé familial ? Pense-t-elle à son frère adoré, qui rentre le lendemain de Paris, où il travaille, pour regagner la maison parentale de Violaines ? En tout cas, elle doit se souvenir de téléphoner. Le 11 janvier est le jour de l'anniversaire de mariage des parents ! Trente-trois ans d'un amour plus fort que tout. La barre est haute !

Un appel dans la nuit

La suite, c’est un trou noir. Un trou noir dont il ne subsiste qu’un enregistrement de vingt-six secondes. L’appel d’Élodie au 18, les pompiers, à 0 h 22. Il aura une importance démesurée durant l’enquête et l’instruction, comme lors des deux procès devant les assises. La bande sonore, au cœur des investigations, fera se tendre l’oreille de dizaines d’enquêteurs différents, plusieurs experts qui vont se contredire et s’écharper, des proches qui en pleureront et en resteront hantés, des magistrats, des avocats, des jurés. Mais ce n’est pas près d’arriver. Le premier procès aura lieu dans dix-sept ans ! D’ici là, la bande aura été nettoyée, amplifiée, passée en boucle dans des casques. C’est le dernier signe de vie d’Élodie.

On y entend très nettement le « Allô ? Les pompiers… » répété de l’opératrice à une interlocutrice qui ne parvient pas à articuler une phrase intelligible, toute en cris, terreur et souffle coupé au bout de la ligne et, au second plan, « au moins » deux voix d’hommes. La voix d’Élodie est étranglée par l’épouvante, laissant difficilement distinguer des mots, peut-être le mot « assassine ». On discutera longtemps : « Ils m’assassinent ? », « On m’assassine ? ». Ou ce n’est pas ce mot. À chacun sa version, son écoute, son interprétation. Le seul sentiment partagé, c’est que c’est inaudible, insoutenable. Derrière la voix paniquée d’Élodie nettement reconnaissable, le calme des voix masculines est d’un contraste stupéfiant, des sortes d’ordres donnés par l’un à l’autre, le mot « batterie » sans doute (« Coupe la batterie ? », « Enlève la batterie ? », c’est selon), un « Ça va aller » à Élodie, peut-être, dont le cynisme ferait froid dans le dos. « Qu’est-ce que je dois faire ? », peut-être encore. On distingue en tout cas un meneur et un suiveur. D’où est passé cet appel ? Du champ de terre glacée le long de la D44 où la voiture d’Élodie a fait une étrange sortie de route et un tonneau, entre Tertry et Péronne ? Ou du terrain d’aviation désaffecté à hauteur de Cartigny, qui sera le lieu du supplice final, trois kilomètres plus

loin ? Aucune certitude, même si un scénario ultérieur permettra de situer l'appel probablement sur les lieux de cet « accident ». Les faits consignés et sûrs sont qu'au bout de vingt-six secondes, l'appel est coupé net. L'opératrice du centre d'Amiens a interpellé en vain son interlocutrice. Elle n'a rien compris au contenu, au motif, juste capté l'urgence et la détresse. Une victime de violences conjugales ? En cette époque où l'on dénonce et alerte encore peu, où les numéros verts et autres numéros spéciaux pour les victimes n'existent pas, c'est bien possible. On appelle alors parfois le 18 de préférence au 17, pour être secouru et non pour judiciariser. Dans la panique, on appelle surtout le numéro que vous laisse le peu de mémoire qui vous reste, comme cela a pu être le cas pour Élodie. Consciencieuse, l'opératrice rappelle le numéro qui s'est affiché. Messagerie. Le portable est coupé ou, plus vraisemblablement selon l'enquête ultérieure, la batterie en a été arrachée, c'est plus rapide. Une consigne potentielle de l'un des agresseurs. Les pompiers localisent l'appel en cherchant sur quel relais le téléphone a borné. Mais la zone couverte est trop vaste. En 2002, les téléphones ne disposent pas de la géolocalisation en temps réel, comme aujourd'hui. Le Motorola d'Élodie ne sera jamais rallumé, et pas davantage retrouvé.

Un véhicule abandonné

Suivent les témoins de la nuit, qui passent tour à tour devant cette voiture en plein champ. Il y a Hélène et Jérôme, qui rentrent d'une soirée. Jérôme va vérifier que personne n'est blessé. La portière du conducteur est ouverte, le clignotant droit allumé, à croire que l'automobiliste a cherché à se garer sur le bas-côté… L'autoradio est en marche, le plafonnier est également allumé, la lunette arrière cassée. Il coupe le clignotant, ferme la porte, regarde alentour. Personne. À 0 h 58, il appelle les gendarmes pour

signaler le véhicule, puis le couple repart. Un peu plus tard, un autre Jérôme les appellera à son tour, avec le relevé de la plaque d'immatriculation de la Peugeot 106 grise. En tout, quatre personnes vont signaler le véhicule au cours de la nuit. Mais la brigade de Péronne, sous les ordres du capitaine Thierry Fouache, ne compte que sept hommes. Ceux en service sont déjà en intervention et, un véhicule abandonné ne constituant pas une urgence vitale, ils décident de ne s'y rendre que le lendemain matin. À 8 h 15, ils sont sur les lieux. L'autoradio, lui, a disparu dans la nuit, sans doute volé par un curieux sans scrupules. Les clés, en revanche, sont toujours en place sur le tableau de bord. Ce qui les trouble, c'est plus particulièrement le sac à main abandonné sur le siège passager, sans que rien n'y semble avoir été volé. Les papiers sont au nom d'Élodie Kulik, née le 29 décembre 1977 à Lens, dans le Pas-de-Calais, comme ceux de la voiture, ce qu'ils ont tôt fait de vérifier grâce au fichier des cartes grises. Drôle de sortie de route, du reste, sur cette portion plate et droite de la D44… Mais on voit de tout dans le métier, surtout en matière de circulation la nuit : on s'endort au volant, plus ou moins à jeun, on fait un tonneau, on appelle un ami qui vient vous récupérer, on fait du stop en étant blessé jusqu'à l'hôpital le plus proche, ou encore on erre, hagard et groggy, avant de recouvrer ses esprits, parfois chez des inconnus qui vous ont hébergé, en état de choc.

Le capitaine Fouache se souvient des vérifications classiques effectuées : « L'hypothèse numéro un était l'accident de circulation. On a appelé les hôpitaux de Péronne et de Saint-Quentin, contrôlé son domicile, appelé la banque, où l'on s'inquiétait justement de l'absence inexpliquée de la directrice, dont ce n'était pas le genre du tout. C'est là qu'on a décidé d'appeler M. Kulik, le père d'Élodie, pour savoir s'il avait des nouvelles. » À ce moment-là, les hypothèses les plus optimistes restent sur la table. « On n'avait aucun moyen de faire le lien avec l'appel alarmant aux pompiers. Il ne s'était écoulé que quelques heures. M. Kulik était sans nouvelles

également, mais on lui a dit de ne pas paniquer, même si, à cause du sac encore présent, nous ne pouvions plus être sereins. »

Pas serein, certes, mais le capitaine Fouache est loin de penser qu'en juillet 2013, à l'heure de sa retraite, il sera encore à l'œuvre sur l'un des dossiers les plus longs de l'histoire criminelle : « En trente-six ans de gendarmerie, c'est l'enquête qui a le plus marqué ma carrière, et qui m'a personnellement le plus marqué. Personne n'a jamais lâché, ni du côté des enquêteurs ni du côté des magistrats, et encore moins du côté de M. Kulik, qui s'est démené sur tous les plans, policier, judiciaire, médiatique. Une telle force qui ne faiblit pas presque vingt ans durant, c'est rare, admirable. »

La journée du grand amour

C'est une belle journée qui commence, ce vendredi 11 janvier, chez les Kulik, à Violaines, à quatre-vingts kilomètres plein nord de Péronne. Le fameux anniversaire de mariage ! Ils s'apprêtent à recevoir leurs amis de toujours, Chantal et Jacky-l'ami, ainsi que Micheline, la plus jeune des deux sœurs aînées de Rose-Marie, dans leur coquette petite maison qui fait leur bonheur. Elle cache un joli jardin où Jacky fait des miracles, tant en légumes qu'en fruits et fleurs. Quelques années plus tôt, ils ont fait aménager une belle terrasse par Claude, vieux copain d'enfance des corons, un maçon très professionnel qui s'est remarié par hasard avec Yvonne, la petite sœur du mari de Christiane, la sœur de Jacky. Tout le monde habite dans un mouchoir de poche et se voit aussi souvent que possible. Le sang du Nord leur coule dans les veines, avec tout ce que la région charrie de légendes vérifiées, la bonne humeur, la bonne bière, la bonne bouffe et la rigolade. Et cela dure depuis l'adolescence. Rose-Marie n'avait que quatorze ans quand elle a rencontré Jacky ; lui en avait seize.

C’était en 1966, à la surboum habituelle d’une des salles dansantes de Liévin, entre 17 et 22 heures. Les deux Jacky y sont arrivés ensemble, copains de toujours, puisqu’eux aussi se sont rencontrés enfants, voisins de pavillons miniers. Des groupements de trois maisons de brique avec jardin à l’arrière, le long de rues tirées au cordeau où on abritait alors le personnel. Jacky-l’ami est déjà en couple avec Chantal. Jacky Kulik adore raconter la suite : « J’ai vu Rose-Marie, une nouvelle venue, et elle m’a plu tout de suite ! Et puis une bagarre a éclaté, tous les gars sont sortis se battre dehors, moi pas. J’en ai profité pour l’inviter à danser. C’est bien volontiers que je l’ai raccompagnée ensuite chez elle, à sept kilomètres de Liévin. À l’aller, ça allait… Le problème, c’est quand j’ai fait le retour tout seul ! » Bien vite, la petite bande ne se quitte plus. Chantal se souvient : « Rose-Marie est tout de suite devenue ma meilleure amie, comme ma sœur, et même plus qu’une sœur. » C’est réciproque, au dire des propres frères et sœurs des intéressées, sans jalousie aucune de leur part, et c’est tout aussi vrai pour les deux Jacky. Quatre inséparables pour la vie.

À seize ans, Jacky vit seul chez lui depuis que sa mère, jeune veuve, s’est remise en couple et a emménagé à Maubeuge, emmenant ses deux jeunes frères et sa petite sœur. Sa sœur aînée est déjà mariée. Le père de Jacky est mort à quarante et un ans – Jacky en avait treize – d’un accident de mobylette. Il n’y a pas survécu à cause de poumons silicosés, maladie professionnelle qui lui valait d’être déjà réformé de la mine. À l’époque, on ne se plaint de rien, on endure, et le père Kulik a été « recyclé », comme les autres, en jardinier de patron de la mine, sans nourrir de rancœur. Le jardin, il adorait, et il a transmis cette passion à son fils. Les mains noires, les pouces verts ! Rien ne retient Jacky à Liévin. Il décide de faire des petits boulots pour se payer une chambre à Lens, la ville voisine, pour embarquer sa toute jeune dulcinée vers un destin plus lumineux. Le père de Rose-Marie, mineur « pas bien courageux et porté sur la boisson », résume Jacky, a collé sa fille à la filature dès ses quatorze ans, comme ses deux sœurs,

entrée classique des filles du coin sur le marché du travail. Ramassage du car à 4 h 15 du matin, embauche à 5 heures, sortie à 13 heures et prière de rapporter la paie au père ! La mère endure, soumise. Jacky Kulik, belle carrure et bien campé sur ses jambes, sait ce qu'il veut dans la vie, pas le genre à tergiverser ni à laisser passer sa chance, encore moins à subir. « J'ai demandé la main de Rose-Marie quand elle n'avait pas dix-sept ans, mais ça n'arrangeait pas le père de la laisser partir ! D'autant que je m'appelais Kulik, fils de Polonais. Dans le coron numéro trois des mines de Lens, où nous vivions, je n'avais jamais senti d'hostilité contre nous, bien au contraire, mais lui, le courage des Polonais, il aimait pas ! Forcément ! » Le père de Jacky n'avait que deux ans quand il est arrivé avec ses parents en 1924 de Jęzor, petite ville de Silésie proche de Mysłowice, en Pologne. Dans l'entre-deux-guerres, suite à l'appel gouvernemental de la France à la Pologne pour faire venir de la main-d'œuvre remplaçant la population masculine décimée par la guerre de 14-18. Ils ont été sept cent mille à s'installer dans les bassins miniers du Nord-Pas-de-Calais, en Alsace ou en Lorraine. Leurs enfants ont épousé des locales. Un modèle d'intégration comme la France les aime. Ses avances repoussées, Jacky Kulik ne se démonte pas : « Mettre le père de Rose-Marie devant le fait accompli était la solution. » Bientôt, Rose-Marie est enceinte. À une époque où la grossesse impose le mariage, qui est célébré en janvier 1969.

À l'époque, la région ne manque pas de travail, et Jacky s'est trouvé un emploi à la Poste sans imaginer qu'il se muera en métier passion. Il a commencé par s'occuper de l'acheminement des plis électoraux, avant de réussir le concours de facteur titulaire qui oblige à travailler trois ans à Paris. Va pour Paris ! C'est aussi la route choisie par Jacky-l'ami, qui revient de son service militaire pour entrer en fonction dans la capitale. Les femmes ne restent pas inactives puisqu'elles se trouvent chacune une loge de concierge, à cinq cents mètres l'une de l'autre, vers la rue de la Croix-Nivert, dans le quinzième arrondissement. Voilà réglé le problème du

logement ! Les deux hommes mettent du beurre dans les épinards en repeignant ou posant le papier peint chez l'un ou l'autre des habitants du quartier. La vie est belle. Les deux couples se reçoivent tout le temps, mangent bien, rigolent bien, promènent des enfants du même âge ou presque, bientôt deux chez les Kulik. En effet, Laurent voit le jour le 27 août 1970, peu après Nathalie chez Jacky-l'ami et Chantal, en décembre 1969. Le temps de quelques semaines de transition, les deux couples vont même habiter ensemble dans une unique loge avec leur progéniture. Mieux, les inséparables réussissent à tous regagner leur Nord bien-aimé en 1972, où le manège enchanté continue. Jusqu'à ce que Jacky soit muté dans la Marne, à Saint-Amand-sur-Fion, en 1975, après avoir obtenu le concours de receveur-distributeur, une vraie promotion. Ses trente-six kilomètres de tournée à vélo ne lui faisaient pourtant pas peur, même quand le froid piquait. C'est qu'il n'a que vingt-cinq ans ! Il aura gravi tous les échelons, en entrant par la petite porte. L'éloignement géographique ne pourra rien contre l'amitié fusionnelle des deux couples : ils se rendent visite tous les quinze jours à tour de rôle. En attendant le retour des Kulik dans le Nord, bien sûr !

Tout ça, ce sont les bons souvenirs de vies communes aux destins parallèles. Les mauvais, un jour d'anniversaire de mariage, on les chasse de toutes ses forces. Et, ce soir, la petite bande sera là, insouciante et festive.

« Vous auriez des nouvelles de votre fille ? »

Quand le téléphone sonne à Violaines, Jacky et Rose-Marie en sont sûrs, c'est Élodie qui les appelle pour leur anniversaire de mariage. Elle est fidèle, très famille. Mais ce sont les gendarmes. Quand ils leur demandent si Élodie est chez eux, s'ils ont des nouvelles parce que son véhicule a été

retrouvé dans un champ, les militaires peuvent toujours leur assurer qu'il n'y a pas de traces de sang, qu'il ne faut pas d'emblée s'inquiéter, Jacky et Rose-Marie sont aux cent coups. Élodie connaissait parfaitement cette route. Elle l'a empruntée chaque matin depuis ses sept ans jusqu'à ses quatorze pour rejoindre l'école du Sacré-Cœur de Péronne, conduite par sa mère, en compagnie de son frère et de deux enfants du village de Monchy-Lagache. Le soir, la boulangère les ramenait tous. Aucune condition météo n'explique sa sortie de route, aucun choc avec un autre véhicule, pas de trace d'impact. Des expertises plus fines le confirmeront ultérieurement. Immédiatement, Jacky envisage les scénarios les plus noirs, à l'excès, pourrait-on dire, si l'on ignorait la suite tragique. Il imagine un guet-apens. Jacky raconte, les yeux baissés : « Il y a le sac, les papiers. Ils ont beau essayer de me rassurer en me disant que la perte de connaissance est fréquente, que les accidentés se réfugient dans la première maison, j'y crois pas trop. Ma femme, pareil. » Il raconte encore aujourd'hui leur dialogue au présent, comme s'il le revivait, et conclut : « On a tout de suite su que c'était pas bon… »

Il passe quelques coups de fil, surtout à Virginie, la fille de Chantal, chez qui Élodie a dormi un temps et où elle se sent bien, à Saint-Quentin. Virginie se souvient de l'appel comme si c'était hier, émotion comprise : « Je préparais le biberon de ma fille. Ce 11 janvier, on fêtait ses un an. Quand j'ai entendu la voix d'"oncle Jacky", je l'appelle comme ça, j'ai cru qu'il téléphonait pour son anniversaire. J'ai masqué mon inquiétude comme j'ai pu et j'ai raccroché. J'ai appelé mon mari au travail pour qu'il revienne au plus vite, il fallait que je cherche Élodie, c'était plus fort que moi. J'ai roulé une heure, scrutant les bas-côtés aux environs de l'accident. J'ai appelé les hôpitaux. J'ai tout de suite su que c'était pas normal. Que c'était grave. » Jacky appelle aussi son frère dont il est le plus proche, Bernard ; sa femme est la marraine d'Élodie. La veille, Élodie l'a appelée pour son anniversaire. Pas de nouvelles depuis. Il donne d'autres coups de fil, sans

plus de succès, en priorité à Fabien, le frère d'Élodie. Quelques mois d'écart les séparent seulement, ils sont très proches à tout point de vue, reliés par le fil du téléphone depuis que Fabien est parti travailler à Paris. À vingt-trois ans, tout jeune gendarme, il est en poste à la garde républicaine. Mais Fabien laisse son portable au vestiaire durant le service. Le message de son père tombe sur le répondeur.

Rose-Marie et Jacky Kulik pensaient déjeuner au restaurant. À la place, ils foncent à la gendarmerie de Péronne. Rien à dire, rien à voir, rien à comprendre, il faut attendre. Mais les gendarmes, eux, ne le font pas. Le capitaine Fouache détaille le déroulé : « Dès lors que toutes les vérifications sont négatives et que personne n'a de nouvelles de Mlle Kulik, on change de procédure. On bascule sur une procédure d'enlèvement et séquestration. Cette hypothèse numéro deux est sur la table en fin de matinée dès le 11 janvier. C'est à ce moment-là que mon unité est engagée : gel des lieux, constatations, technicien scientifique, saisie du véhicule pour analyses ultérieures, auditions des proches, collègues de travail, réquisitions des opérateurs de téléphonie. » Personne dans l'entourage d'Élodie n'ayant rien de prometteur à révéler, sinon une vie de grande fille toute simple, l'un des éléments les plus intéressants est la liste des derniers numéros qu'Élodie a composés. Mais on est vendredi, milieu de journée. À l'époque, la recherche n'est pas élémentaire, ni instantanée ; or, le samedi et le dimanche, les opérateurs ne travaillent pas. Aujourd'hui, cela prendrait cinq minutes.

Le soir, les amis arrivent. Ils tentent de rassurer Jacky et Rose-Marie. Chacun y va de son explication, fouille sa mémoire. Micheline, la sœur de Rose-Marie, se souvient qu'à Noël, chez leur mère, elle avait dit à Élodie d'être prudente au volant en rentrant. Élodie avait souri : elle l'était toujours. D'ailleurs, le compteur de sa voiture accidentée est bloqué à soixante. Mais peut-être a-t-elle voulu contourner un obstacle, ou autre… Chantal, elle, l'a vue pour les cinquante ans de Rose-Marie, le 8 décembre

dernier. Élodie avait l’air joyeuse, elle aura pu être allée à une fête, chez des amis couche-tard… En fait, personne n’y croit, tout le monde crève d’inquiétude. Et celui qui y croit le moins va être Fabien.

Dans le train qui le ramène de Paris à Violaines, il écoute son portable. Immédiatement, il rappelle son père, toujours sans nouvelles. Quand il arrive à 21 h 30, il est dévasté en entendant les précisions. Le contexte, cette portière ouverte, ce sac encore en place sur le siège passager… Étant gendarme, il connaît la vie, et même la justice et ses pires justiciables. L’année précédente, il s’est trouvé affecté à la sécurité du Palais de Justice de Paris. Il en a suivi, ou plutôt subi, les audiences du procès Guy Georges, « le tueur de l’Est parisien ». Une litanie de viols, de sévices, de meurtres sauvages… L’enfer, il sait que ça existe. Il est partagé entre la volonté de tenir son métier à distance, informant mais déformant peut-être, et les leçons qu’il en a reçues. Les amis quittent la petite maison des Kulik en refaisant le film dans la voiture. Espérons…

Première nuit de douleur.

2

« Pas eux ! »

Le samedi 12 janvier 2002, lendemain de la disparition, Éric, ouvrier agricole, emprunte le chemin de terre débouchant sur une décharge de déchets verts pour se délester de son fumier, comme d'habitude. Il faut connaître cette bretelle discrète de la D44, qui mène à l'aire de la Tombelle, située sur la commune de Cartigny, un ancien terrain d'aviation plat comme le pays, une terre pelée en ce jour d'hiver dont la température avoisine zéro. Au loin, on voit l'usine Bonduelle d'Estrées-Mons. C'est le plus important site de production d'Europe, qui met en conserve et surgèle des millions de tonnes de légumes chaque année, employant près de mille salariés. Le regard de l'homme est attiré par une forme noire qu'il prend d'abord pour un tronc calciné, au pied d'un arbre décharné, seul reste de végétation de cette steppe glacée. Quand il s'en approche, il a une vision d'horreur… Une partie des cheveux, intacts, si blonds, ne peut laisser douter qu'il s'agit d'un corps, dont il distingue les jambes, le bas étant entièrement dénudé. Il fait aussitôt le lien avec la jeune femme disparue la veille, dont la photo figurait dans le journal le matin même. Il n'a pas de portable et file, sous le choc, alerter le maire de Tertry, à trois kilomètres.

Déjà, la situation n'a rien d'ordinaire, puisque le maire, André Thirard, connaît très bien le père de la victime présumée. Dix ans plus tôt, Jacky

Kulik était le receveur des Postes qui couvrait sa commune, un ancien conseiller municipal de Monchy engagé dans la vie sociale, en particulier sur le terrain de foot. Si un match passait à la télé, mieux valait ne pas s'aviser de l'appeler, il n'y était pour personne ! Un sacré bonhomme, ce Kulik, fort caractère, intelligence de Sioux, têtu comme une mule, mais gentil comme pas deux. Comme beaucoup d'enfants des environs, dont Élodie Kulik, le fils d'André Thirard allait à l'école privée du Sacré-Cœur de Péronne, pas tant par piété que parce qu'elle couvre tous les niveaux du CP à la fin du collège, avec de bons résultats. André Thirard a connu la famille tout entière, la coquette Rose-Marie, les deux enfants, si bien élevés, Fabien et la jolie Élodie. Quand le maire arrive sur les lieux, c'est donc avec plus d'affect que pour un drame anonyme. Et, malheureusement, il reconnaît Élodie. Reconnaît… si l'on peut dire. Il prévient les gendarmes.

À 11 h 25, ces derniers sont sur place. Le major de gendarmerie qui établit les premières constatations en l'absence du capitaine Fouache – pas de service ce samedi – découvre dix à douze corps par an. Il a cinquante-sept ans. Autant dire que des horreurs, il en a vu beaucoup au cours de sa vie. À l'approche de la retraite, il aurait même tendance à penser qu'il a tout vu. Mais cette scène de crime est si insoutenable qu'il peinera à ne pas en pleurer à la barre des témoins lors du procès… dix-sept ans plus tard. Le corps à moitié calciné à l'aide de combustible gît sur le dos, jambes écartées, figé dans la position du viol, sans jupe, ni collants, tee-shirt et culotte brûlés. C'est surtout une scène de crime d'une richesse de traces jamais vue. « C'est le bordel », comme tous le résument aujourd'hui : il y a un préservatif, une serviette-éponge, deux mégots, une chaussette oubliée et un sac plastique. Une scène évoquant un départ précipité. L'auteur, que l'on présume encore seul, a-t-il été effrayé par un véhicule de passage ? Mais ce n'est pas un lieu de passage. Par une activité particulière liée à l'usine Bonduelle ? Elle est tout de même éloignée de plusieurs kilomètres. Quoi

qu’il en soit, la priorité est de ne toucher à rien et d’appeler le technicien en identification criminelle, le TIC.

Cet expert arrive de la cellule spécialisée du département, située à Amiens, préfecture de la Somme, à soixante kilomètres. Lui aussi exerce un métier qui expose régulièrement à l’horreur, mais un corps calciné le décontenance, c’est encore rarissime à l’époque. Les séries policières pointues voulant faire croire que le feu promet le crime parfait n’ont pas encore envahi les écrans ou, plutôt, le grand public n’a pas encore pour loisir principal le canapé devant Netflix. Internet est à peine entré dans les foyers. Élodie elle-même, cadre de bureau, n’a pas d’ordinateur personnel à la maison, ses parents pas davantage.

La barbarie touche à l’extrême quand le corps défunt est profané jusqu’à ne plus laisser de trace, ce que les nazis ont illustré. Le technicien relève minutieusement les indices, ceux qui ont résisté à trente-six heures de froid rigoureux. L’environnement, chaleur, froid, pluie, comme le temps écoulé après les faits dégradent fortement les traces. Elles sont pourtant utiles, laissées par le criminel sur la victime comme par la victime sur le criminel, selon le principe de Locard, le principe de « l’échange », théorisé par le pionnier de la police scientifique, au début du XX^{e} siècle.

Edmond Locard a établi que tout criminel commet le crime avec une telle intensité qu’il laisse forcément une partie de lui sur la scène de crime (sueur, élément pileux, fibre, etc.), mais qu’il emporte également avec lui une partie de la victime. D’où l’intérêt de retrouver rapidement le ou les auteurs pour prélever vêtements, véhicule, domicile des suspects.

Le technicien embarque les résultats pour analyse à l’IRCGN (Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale). En 2002, plusieurs jours sont nécessaires. Aujourd’hui, il suffit de quatre à six heures. Il faut de surcroît pour espérer définir un profil ADN une quantité suffisante de matière génétique. Cinq ans plus tôt, une flaque de sang était nécessaire ; en 2002, l’équivalent d’une pièce de deux euros. En 2022, une microtrace

invisible à l'œil nu suffit, car les progrès techniques permettent d'« agrandir » l'échantillon, aussi minuscule soit-il. C'est ce qu'expose aujourd'hui le tout récemment promu colonel Pham-Hoai, à l'époque capitaine, qui travaillera sur l'affaire Élodie à partir de 2010. Grâce à une microtrace de sang de la petite Maëlys dans le coffre de la voiture de Nordahl Lelandais, ce multidiplômé biologiste et gendarme a pu confondre l'assassin en février 2018. Pour Élodie, les techniciens scientifiques n'auront pas besoin de se donner trop de peine, ils disposent d'un préservatif usagé laissé sur place, ce qui ne privera pas les enquêteurs de sperme également présent dans le corps d'Élodie… Les spécialistes se chuchotent, stupéfaits face à cette situation incongrue et au fameux « bordel » de la scène du crime : « Mais quel con, abruti à ce point, en plus d'être une ordure, a pu faire ça ? » Prélèvements, photos, enlèvement du corps pour autopsie, retour à la caserne de la rue Saint-Fursy à Péronne, où l'on va déclencher un plan de recherches hors norme pour un crime hors norme. Mais, d'ici là, le plus dur reste à faire : prévenir la famille…

Pas n'importe quelle famille, et cela, les gendarmes l'ignorent…

La tragédie d'avant

Dans les rues de Tertry, moins de deux cents habitants, de Cartigny, six cents habitants, comme dans la petite ville de Péronne, et plus encore à Monchy, berceau des enfants Kulik, six cents habitants, la nouvelle se répand comme une traînée de poudre. Philippe Levert, le maire de Monchy, a siégé avec Jacky au conseil municipal quand ils étaient tous deux conseillers, il a vu la famille arriver pour tenir la poste – Élodie avait deux mois. Le 20 février 1978, très exactement. Ils sont partis le 12 juin 1992, lorsque Jacky a trouvé la possibilité d'acheter à Violaines, dans son Pas-de-Calais natal, nommé receveur à dix kilomètres. La famille est connue et

appréciée de tous. Connue, en vérité, elle l'était déjà avant même son arrivée, car leur histoire les avait précédés. Une histoire qui fait que chacun, apprenant le drame, n'a qu'une exclamation à la bouche : « Mais c'est pas possible ! Pas eux ! »

Pourquoi, « pas eux » ? S'il est bien un domaine d'égalité de naissance entre les hommes, c'est face aux coups exceptionnels de la vie, dans la chance comme dans le malheur, qu'il s'agisse de gagner cinquante millions au Loto ou d'être frappé par une tragédie. Ni dans le meilleur ni dans le pire n'intervient la notion de « mérite ». Certains en retiennent le sentiment que « ça n'arrive jamais » ou « ça n'arrive qu'aux autres », surtout quand il s'agit d'un revers. D'ailleurs, pourquoi espérer ou craindre ce sur quoi on n'a aucune prise ? Mais le « pas eux » de tout le canton ne vient pas d'une incrédulité de principe, mais du passé des Kulik. Un drame « qui n'arrive jamais » ou « qui n'arrive qu'aux autres », Jacky et Rose-Marie en ont déjà vécu un. Alors non, pas deux. Pas eux.

Pour comprendre, il faut rembobiner le film… En 1975 et 1976, ça danse et ça chante, leur activité préférée, entre la Marne et le Pas-de-Calais, selon le couple des quatre inséparables qui fait le trajet. Julien Clerc, les Rolling Stones, les Beatles… Après un bon repas au milieu du salon, ça amuse les petits, et on s'enlace sur le slow de Procol Harum pour souffler un peu. C'est le préféré de Rose-Marie, sorti en 1967, un an après sa rencontre avec Jacky. Depuis, deux enfants sont nés dans chaque foyer de façon très rapprochée. La petite Karine Kulik est née le 1er juin 1969, six mois après le mariage qu'elle a forcé pour le meilleur ; Nathalie est née le 8 décembre de la même année chez Chantal et Jacky-l'ami. Ensuite est venu Laurent chez les Kulik, le 27 août 1970, puis Virginie chez les amis, le 20 décembre 1974. Autant dire que l'animation ne manque pas ! Le quotidien de receveur et « patron » de la poste de Saint-Amand-sur-Fion fait goûter aux Kulik une vie familiale qui se déroule en parallèle de la professionnelle, puisque Rose-Marie a appris avec Jacky le métier de

« suppléante électrique », c’est-à-dire chargée des communications téléphoniques et de la vente de timbres. Comme ils habitent la poste, ils ne se quittent jamais et ne se séparent de leurs enfants que le temps de l’école. Un rêve quand on s’entend bien. En pleine campagne, ils ne sont pas débordés par le travail, ils cuisinent, jardinent, s’occupent des petits et, quand le client sonne, ils accourent dans la seconde. Jacky fait sa tournée le matin. L’après-midi, il assure les autres opérations postales, la Caisse nationale d’épargne, le Trésor et les emprunts. Aujourd’hui encore, Jacky en sourit : « Ce métier, je l’ai adoré, c’était sensationnel ! » Bien sûr, la famille compte regagner le Pas-de-Calais dès qu’un poste s’y présentera. D’ici là, ils remontent aussi souvent que possible à Lens-Liévin, dans ce Nord où vivent tous les frères et sœurs de Jacky, donc les cousins et cousines des petits. Seul Bernard, le frère cadet de seize ans, vit encore avec sa mère, Rachel. Une femme qui s’est montrée forte et a fait de tous des travailleurs. Christiane, vingt-neuf ans, est dans la filature à Tourcoing ; Annick, vingt-quatre ans, à Liévin ; Freddy, vingt et un ans, est ouvrier qualifié dans les machines-outils à Maubeuge. À Noël 1976, ils ne dérogent pas à la règle, c’est la fête en famille, pour la plus grande joie des cousins-cousines. Le 27 décembre, après le repas, vers 22 heures, tout le monde récupère ses cadeaux et s’embrasse : Jacky et sa famille doivent regagner la Marne. Le lendemain, il doit ouvrir sa poste. Il fait un temps de gueux, il y a beaucoup de verglas, mais il n’a pas le choix…

À 2 heures du matin, les gendarmes cognent à la porte du domicile de Rachel. Annick, qui dormait là, en est encore bouleversée quand elle raconte : « Ils nous ont dit que Jacky avait eu un grave accident. Il avait glissé sur une plaque de verglas, invisible dans une nappe de brouillard, à cent trente kilomètres de là, près de Laon, à peu près à mi-chemin. La voiture avait percuté un arbre. Rose-Marie, seulement blessée, avait sûrement donné l’adresse de Maman. Karine et Laurent avaient été éjectés, comme le chien. Ils étaient morts. Quant à Jacky, il était dans le coma, entre

la vie et la mort, côtes cassées, rate éclatée. Pour Maman, Jacky, c'était ses deux yeux, sans parler de ses petits-enfants… » La mère hurle de douleur, à faire trembler les murs, se souvient Annick. Chantal raconte la suite avec son cœur d'amie : « Rose-Marie s'en tirait avec des contusions, elle n'avait pas perdu connaissance, mais c'était ça, le pire… Elle avait ramassé ses enfants morts ! Elle était hospitalisée sous calmants. Les médecins l'ont complètement droguée et ont su trouver l'argument qui la reliait à la vie : "Madame, votre mari, que vous aimez tellement, vous ne pouvez pas le laisser tout seul face à ce drame quand il sortira du coma. Et pour qu'il en sorte, il faut vous faire belle, lui parler tous les jours, ne surtout pas vous laisser aller ! Sa vie est entre vos mains." »

C'est ainsi que Rose-Marie, héroïne qui vient seulement de fêter ses vingt-six ans, s'est tenue chacun des vingt-trois jours de coma aux côtés de son mari, bien coiffée, bien habillée et souriante, ne soufflant pas un mot du drame, comme le lui ont recommandé les médecins. Trichant comme une reine, crevant de douleur rentrée et de sanglots ravalés, éructés dans le couloir quand elle ne tenait plus. « Je ne sais pas comment elle a fait, confie Jacky-l'ami. Moi, quand j'ai appris l'accident par Chantal, qui m'a prévenu à mon bureau de poste à 7 heures du matin, je suis sorti… et j'ai vomi. »

Chantal et Jacky-l'ami foncent illico à l'hôpital de Laon, bien sûr. Ils iront plusieurs fois par semaine, assistant à cette scène surréaliste d'une femme qui ment au chevet de son homme, qui va enterrer seule – seule ! – ses enfants chéris au cimetière nord de Lens, pendant que son mari flotte dans son paradis blanc. Sur le marbre, ces dates contre nature : Karine Kulik, 1er juin 1969-27 décembre 1976 ; Laurent Kulik, 27 août 1970-27 décembre 1976. « Rose-Marie a été admirable, raconte Annick. Nous, on était dévastés, incapables de sauver les apparences, ma fille Nathalie, qui avait l'âge de Karine, était traumatisée, et la principale victime nous montrait un exemple qu'on était incapables de suivre… »

Quand Jacky Kulik sort du coma, ses enfants sont morts et enterrés. Dès qu'il ouvre les yeux sur sa femme, il comprend… Et comme c'est lui qui tenait le volant, il n'a plus qu'une obsession : mourir. Pour ne pas vivre ça, pour ne plus penser à ça, ne plus se sentir responsable. « Rose-Marie comme nous, on avait beau lui répéter qu'il n'y était pour rien, que c'était le verglas, le brouillard, la faute de personne, il voulait se tuer », se souvient Chantal.

Chantal et Jacky-l'ami accueillent immédiatement le couple « orphelins d'enfants » dans leur appartement HLM de Liévin, qui n'est pourtant pas bien grand et où ils vivent avec leurs deux filles. Virginie, leur benjamine, commence à marcher, ils en culpabiliseraient presque… Jacky-l'ami commente : « D'un côté, c'était dur pour eux, de les voir, de l'autre ça leur faisait du bien aussi. » Jacky est en miettes, le corps comme l'âme, il veut en finir. Rose-Marie le supplie, mais pleure très souvent. « Il faut continuer, avancer », répètent leurs compagnons de route de toujours, tout en mesurant que c'est l'Everest. Ils leur épargnent tout ce qu'ils peuvent, notamment aller vider la maison de Saint-Amand-sur-Fion avec Rachel, la mère courage de Jacky, pour que le couple Kulik n'ait jamais à remettre les pieds dans la maison, à croiser les jouets et autres traces du bonheur arraché. Tout a été réglé. Matériellement du moins.

Jacky et Rose-Marie sont évidemment en arrêt maladie, mais il faudra bien retravailler un jour. Jacky-l'ami prend la plume pour écrire au directeur départemental de la Poste. Ce n'est pas une faveur qu'il sollicite, mais un geste humain élémentaire : trouver un(e) poste dans le Nord à M. Kulik, « meurtri comme personne ». En attendant, pour les Kulik, tout est difficile, tout est effort : manger, dormir, essayer de sourire, mettre un pied devant l'autre. Ils s'appliquent. Parce qu'ils s'aiment et que c'est la seule chose qui leur reste. « Ils parlaient énormément de leurs enfants au début, se souvient Chantal, ça a été long… » Parfois vient à Jacky des idées folles, qui lui redonneraient goût à la vie, qu'il suggère à son plus que frère, son copain de

toujours : « Dis, ta petite, Virginie, pourquoi tu nous la laisses pas ? Puisque vous en avez deux… » Jacky-l'ami n'a même pas le cœur de refuser franchement, alors Chantal doit le retenir ! Enfin tombe la nouvelle qui peut permettre au couple de renaître ailleurs : Jacky Kulik est nommé à Monchy-Lagache, dans la Somme. Quatre-vingts kilomètres de Liévin, ils pourront se voir souvent. Et, signe que la vie peut à nouveau sourire, en avril 1977, Rose-Marie apprend qu'elle est enceinte. Leurs amis sont fous de joie, autant qu'ils peuvent l'être, puisque rien ne peut effacer le passé. Espérons…

Un couple soudé « à la vie, à la mort »

On le dit parfois, « on s'aime à la vie à la mort », expression toute faite qui exprime beaucoup d'ambition en l'absence de toute épreuve. Mais pour les Kulik, c'est au sens strict. Au lieu de s'éloigner, de se déchirer, de se quitter, comme le provoquent souvent les accidents de la vie, d'autant plus qu'ils concernent un enfant, ils se soudent. Ils se reconstruisent « pour de vrai », avec la naissance d'Élodie, le 29 décembre 1977, un an et deux jours après la tragédie, puis celle de Fabien, le 31 janvier 1979. « C'était troublant, sourit Chantal, une fille, puis un garçon, comme la première fois, avec presque le même écart entre les deux. La seule différence, c'est qu'Élodie était blonde autant que Karine était brune, et Fabien blond aux yeux bleus, alors que Laurent était châtain aux yeux marron. » « Le sosie de sa maman, précise Annick au sujet d'Élodie. Toutes les deux, c'étaient des poupées ! »

À Monchy-Lagache, une nouvelle vie commence dans la grande maison blanche aux persiennes bleues, pourvue d'un vaste jardin. En haut, les chambres ; en bas, les pièces communes et le bureau de poste, avec le même mode de vie que dans « la vie d'avant » : cuisine pour elle, jardin

pour lui, et les clients servis dans la minute. Tout le monde sait que le couple a beaucoup souffert, qu'il a perdu ses deux premiers enfants, mais personne ne leur en parle. Jacky et Rose-Marie, à titre personnel, ont le culte de leurs défunts, ils effectuent tous les quinze jours cent soixante kilomètres pour fleurir les deux petites tombes, mais ils se gardent bien de toute nostalgie morbide. À Élodie et à Fabien, ils confient « vous aviez un frère et une sœur », mais sans leur faire porter le poids du tragique. La meilleure amie d'adolescence d'Élodie, Cindy, se souvient avoir été étonnée quand Élodie lui a montré, au bout de plusieurs mois, des photos de « son frère et sa sœur ». Cindy a exprimé sa surprise. « Ils sont morts », a sobrement expliqué Élodie. Pour reprendre les mots de Cindy aujourd'hui : « C'était, dans les deux sens du terme, "rangé dans une boîte", et il ne fallait pas l'ouvrir trop souvent. » Le drame appartient à l'histoire de leurs parents, pas tout à fait à la leur.

À Monchy, la famille vit ses années-bonheur. Sur les films de l'époque, on voit Jacky avec sa moustache et sa chemise à carreaux, très seventies, Rose-Marie pimpante, les deux riants, complices, et les enfants qui leur sautent sur les genoux. Les enfants créent des spectacles, Fabien aussi adore chanter, même Brel et Léo Ferré. Chantal et Jacky-l'ami viennent souvent le week-end faire un bon repas, charcuterie polonaise, mijotés de Rose-Marie et plateau de fromages, le petit faible de Jacky, avec la bière. Parfois, ils s'embarquent tous pour la kermesse de la bière de Maubeuge. Les amis viennent aussi fêter Noël, le premier de l'An, toute occasion est bonne, et, aux vacances, la famille Kulik monte dans sa Renault 25, eux dans leur Ford Escort, direction Argelès-sur-Mer, Annecy ou le mobil-home prêté par la mère de Jacky à Sainte-Maxime, sur une belle propriété avec piscine, tout près de la mer. Rachel est la gardienne des lieux durant quelques années, avant de regagner son cher Nord. Et la vie reprend avec la rentrée, les trajets Monchy-Péronne pour conduire les enfants à l'école, le travail à la poste, cuisine et jardin, un quotidien qui ne leur semble pas monotone, car

la routine n’use que ceux qui n’ont jamais vécu le grand malheur soudain. Qu’il ne se passe rien est perçu comme une chance insigne quand on a traversé le pire. Et puis il se passe toujours quelque chose, vu le tempérament de Jacky et de Rose-Marie. C’est une maison pleine d’amis et de membres de la famille, dans un village où, entre le club de foot, le club de boules, les événements du comité des fêtes et le conseil municipal, on se sent vivants !

Élodie, tout le pays l’a vue grandir. À Monchy, elle a ses meilleurs souvenirs, ceux de l’enfance et de l’adolescence, aux côtés de son frère, Fabien, ou de ses copines, avec qui elle amuse son cadet à la rivière ou à la balançoire. Cindy, chez qui la vie affective est pauvre, vient souvent dormir. Elle a trouvé sa seconde famille. Non seulement Élodie est la meilleure amie du monde, qui l’a tout de suite accueillie en primaire quand elle était nouvelle, mais ses parents sont aussi les meilleurs du monde ! Cindy n’est pas loin de le penser encore… Au village, on se souvient des deux petites filles sur le chemin de l’épicerie pour aller acheter leur Crunch ou assises au bout du village devant la statue de la Vierge où elles rêvent l’avenir. On se souvient encore que, préados, elles avaient monté un petit commerce de bracelets brésiliens à trois francs, estimant débuter ainsi dans la vie active. Elles ont grandi devant *La Petite Maison dans la prairie*, *Hélène et les garçons* et *Premiers baisers* pendant les grandes années sitcoms de TF1, ou devant le « Morning Live » de Michaël Youn. Élodie chantait déjà, fan des Calamités, chanteuses d’un unique succès, *Vélomoteur*, qu’elle connaissait par cœur. Ensemble, elles entonnent Pierre Bachelet, qui a célébré les corons et chanté « Quand on aura vingt ans, en l’an 2001 », en 1986. C’est presque vrai ! En 2001, elles auront vingt-trois ans ! Alors si on chante, dans la joie et l’impatience d’y être, « vingt ans en l’an 2001 », comment peut-on mourir en 2002 ?

Pour tout Monchy, décidément, ce nouveau drame n’est « pas possible ». « Pas eux. »

« On a retrouvé un corps » : l’annonce faite aux parents

« On a retrouvé un corps. » Les gendarmes ne disent pas « Élodie ». Il faut, pour s’en assurer, les résultats du test ADN. Mais ils savent bien que c’est elle, et ne leur laissent au fond aucun espoir. Voir le corps ? Les gendarmes ne préfèrent pas… sans trop expliquer. Chez les Kulik, c’est la dévastation… Pour eux plus que pour quiconque, ce n’est pas possible ! Le malheur ne frappe « jamais » deux fois. On n’a pas pu tuer l’enfant qui leur a sauvé la vie ! À trois kilomètres de Monchy, en plus, le lieu du bonheur ! Il sera désormais à jamais aussi le lieu de l’enfer, flammes comprises. Comme s’ils ne pouvaient rien garder d’heureux… La phrase échappe à Jacky, parfois : « Je suis maudit ! » *Le Point* n’hésitera pas à en faire le titre d’un article en 2010 : « La malédiction de Jacky » alors qu’un drame de plus l’aura frappé… Jacky se laisse parfois tenter par une idée un peu mystique : « Qu’est-ce qu’on a fait de mal pour mériter ça ? » Mais il sait bien que les dégueulasseries de la vie ne viennent de nulle part.

C’est Jacky qui trouve la force de décrocher son téléphone pour prévenir les proches, Chantal et Jacky-l’ami d’abord.

« Vendeuse en crèmerie-charcuterie, je rentrais déjeuner entre midi et deux, raconte Chantal. Le téléphone a sonné, c’était Jacky, il a dit : “On a retrouvé Élodie, elle a été assassinée.” » Violée, brûlée, les dents cassées, le reste des atrocités, tous l’apprendront plus tard, après l’autopsie. Chantal et Jacky-l’ami foncent chez les Kulik pour les accompagner à la gendarmerie. « Là, ils ont pris les ADN des parents, pour comparer, mais bon… » soupire Chantal. Rose-Marie voudrait que Chantal l’accompagne dans la foulée à la morgue, elle veut reconnaître le corps, Jacky aussi. Chantal suit. « Là, il y avait des médecins, même des psys, qui nous dissuadaient, mais eux y tenaient tous les deux, pour être sûrs tout de suite. Ils sont entrés… Je me souviendrai toujours du hurlement de douleur de Rose-Marie, que j’ai

entendu depuis l'autre côté de la porte. Elle est ressortie et elle m'a crié : "Ils me l'ont égorgée comme un cochon, n'y va pas, je ne veux pas que tu y ailles !" » Égorgée, Élodie ne l'a pas été, mais c'est l'esprit barbare que Rose-Marie a retenu : on a massacré leur fille, comme on ne massacrerait d'ailleurs pas une bête ! Jacky est resté hanté aussi par ces images du corps, à l'empêcher de dormir des années durant. Encore aujourd'hui, il vit avec, indélébiles. Jacky-l'ami a vu son frère de cœur basculer, une nouvelle fois : « Il répétait qu'il voulait se tuer, comme pour le premier drame, mais j'avais encore plus peur à la mort d'Élodie. Parce qu'il a vu le corps… Il parlait de suicide au tout début, Rose-Marie aussi. Ensuite, Jacky sera dans le combat. C'est ce qui l'a sauvé… »

Quant à Fabien, le frère d'Élodie, ce qui le sauvera est la même force surhumaine que son père, mais intérieure, rentrée, jamais verbalisée ou médiatisée. D'un tempérament plus secret que sa sœur, à l'instar de son père, il parlera une seule fois à la presse, seulement dix-neuf ans après, lors du procès. Il le fera parce qu'il se sera instauré entre le journaliste et la famille un climat de confiance et même d'amitié. Fabien s'est protégé pour survivre à la perte de celle qui n'avait jamais cessé d'être sa complice, qu'il venait d'aider à emménager à Péronne, la grande sœur modèle de son enfance. Il l'a fait conformément à la volonté de son père, qui assène : « C'était mon combat, pas le sien. Il fallait qu'il fasse sa vie. » Sa vie… Côté cœur à l'époque, Fabien vient de se séparer. Sa carrière de gendarme, c'est Élodie qui lui en a donné l'idée. Elle-même, sans sa myopie, se serait bien vue commissaire ou pompier. « Quand j'ai vu ce qui était arrivé à ma sœur, raconte Fabien, oui, mon métier est devenu une vocation, la fierté d'appartenir à un corps qui contribue à la justice. Je ne voulais pas que d'autres gens vivent ce que moi j'avais vécu sans que les auteurs soient arrêtés. » Avec Karine et Laurent, décédés dans un accident de voiture, dont le souvenir a été réactivé, il se sent même doublement missionné. Élodie va encore déterminer la suite de sa carrière. Fabien tiendra l'enquête à distance

pour que rien ne puisse jamais lui être reproché si un jour se tenait un procès. Il se fera muter à l'autre bout de la France. Il choisira d'intégrer une unité d'intervention pour ne pas être confronté aux scènes de crime. Et comme son père, mais fort en plus de son expérience de terrain, il va s'accrocher à l'idée qu'un jour, on saura ! Seul moyen de continuer à vivre.

Tout le clan Kulik se souvient de l'annonce, de l'instant où il a su. Les décès proches ont l'art sinistre de graver dans le marbre ce que l'on faisait au moment M, comme des World Trade Center intimes, des événements interplanétaires à échelle personnelle. Toute la famille est frappée par cette troisième mort violente. Pour Micheline, sœur très proche de Rose-Marie, comme pour leur mère, grand-mère maternelle d'Élodie, c'est la sidération et l'horreur qui reviennent une fois de plus. La grand-mère paternelle d'Élodie, Rachel, est morte dix ans plus tôt, quand les Kulik se sont installés à Violaines. On a presque envie de dire « tant mieux », le destin lui aura épargné ça. Bernard, le petit frère, apprend la nouvelle par Fabien : sa femme, Isabelle, marraine d'Élodie, lui a parlé le 29 décembre pour lui souhaiter son anniversaire. Elle se souvient qu'aux cinquante ans de Rose-Marie, Élodie lui avait tiré les cartes, comme elle aimait le faire : « Quelque chose de très grave va arriver à quelqu'un de proche. » C'est toujours n'importe quoi, ces prédictions… Christiane, sœur aînée de la fratrie de Jacky, prévient Valérie, la fille d'Annick, autre sœur de Jacky, avec qui il est en froid alors. Valérie prévient sa mère. Le téléphone arabe fonctionne à plein régime et, pour tous, c'est l'incrédulité, la compassion, l'impression d'être précipité dans un film.

Virginie, fille de Chantal et Jacky-l'ami, a bien sûr appris la nouvelle par sa mère. Élodie était venue chez elle le 7 janvier, cinq jours avant. Dès la nouvelle de la disparition, jour anniversaire de sa fille, elle s'est sentie propulsée dans un cauchemar, sûre de l'issue ou presque. Le drame a eu de lourdes répercussions sur sa vie, à commencer par lui faire quitter cette satanée région de Saint-Quentin, trop proche du lieu du crime. Vendeuse

dans un magasin de vêtements, elle s'est mise à scruter les clients en se demandant : « Et si c'était lui ? » Elle devait être promue responsable, le couple avait trouvé un terrain pour faire construire, ils ont tout abandonné pour regagner le Pas-de-Calais. Virginie a pleuré quotidiennement durant un an, n'a plus supporté un temps les approches de son mari, a arrêté de dormir, une vraie dépression, mêlée de phobies : la peur des gens…

Cindy a appris le drame en Normandie par son conjoint de l'époque, très elliptique : « Je crois qu'il est arrivé quelque chose à Élodie… » Elle appelle sa mère, qui confirme : « Un accident de voiture », lui dit-elle sobrement. Le sang de Cindy ne fait qu'un tour : « Et comment elle va ? — Elle n'a pas survécu », souffle la mère, faute de courage pour dévoiler toute la vérité. Cindy pleure, crie, attend des nouvelles des Kulik, sans force pour les appeler elle-même. Le lendemain, n'y tenant plus, elle rappelle sa mère et devient comme folle en lui extorquant les révélations : « Déjà l'accident, je trouvais ça injuste, mais, là, j'étais en état de sidération. J'avais eu Élodie au téléphone peu avant, elle était heureuse, fière de son travail. Je regardais mon fils de deux ans les yeux vides, Élodie devait être la marraine de mon second, c'était promis. Quand il est né, en 2003, je le lui ai présenté sur sa tombe, pour lui dire de veiller de là-haut ! J'ai appelé des centaines de fois le portable d'Élodie pour entendre sa voix, je pleurais en laissant des messages après sa mort : "Rappelle, merde !" Je suis restée des mois dans le déni, la folie. Ensuite, j'ai senti sa présence. Le paranormal, j'y crois… »

Un être qui meurt assassiné, ce sont des dizaines d'êtres qui dévissent. Pour qui plus rien ne sera jamais comme avant.

Jacky entre dans l'arène, où se trouvent déjà les gendarmes

Aussitôt, dans le couple Kulik, les rôles se dessinent. Rose-Marie est anéantie, vidée, comme morte. Morte déjà, aurait-on envie de dire. Jacky est aussi dévasté que Rose-Marie, bien sûr, mais empli de colère, de rage, d'impulsivité, d'impatience : il faut mettre la main sur le coupable, et vite ! C'est un homme debout pour se battre, immédiatement, tout en force, de caractère surtout, en puissance, en coffre aussi parce qu'il sait donner de la voix quand il veut se faire entendre. C'est cette nature combative qui l'a fait résister une première fois, sa volonté de fer. Prendre l'engagement moral de vivre, et s'y tenir ! Donner la vie pour le prouver ! Son objectif maintenant sera que l'enquête aboutisse et que la justice passe.

Dans les deux jours qui suivent le drame, Jacky part à Cartigny, aire de la Tombelle, s'« imprégner de l'air », comme il le dit, au pied de l'arbre décharné où il n'y a depuis la levée du corps plus rien à voir, Dieu merci. Lui, le facteur qui sillonnait les routes à vélo, connaît bien son cadastre. La première chose qui le frappe est ce chemin de deux cents mètres, bien caché. Il ne l'a jamais emprunté. Il assure aux gendarmes que le coupable est du coin, qu'il faut le trouver tout de suite ! Il leur apprendrait leur boulot, presque… C'est Jacky au début. Ni un fin limier scientifique, ni un expert en droit, ni un connaisseur des méthodes d'enquêtes criminelles, ni un confiant de principe dans les institutions. À Liévin, on est né communiste, on s'est souvent amadoué en glissant socialiste, mais on garde la mentalité de qui demande à le voir pour le croire. Pourtant, Jacky est légaliste, citoyen modèle, fonctionnaire au service de l'État, ennemi de la haine et de la peine de mort, mais il est assoiffé de justice et détruit de douleur.

Immédiatement, Jacky Kulik rue dans les brancards, « comme naturellement tout citoyen victime de ce genre de faits », se souvient le capitaine Fouache, commandant de la brigade de recherches de Péronne. Mais le père doit reconnaître que « tout est fait ». Lui-même est contrôlé par les barrages filtrants, mis en place de jour comme de nuit pour rechercher

des personnes susceptibles d’emprunter l’axe routier du drame, surtout dans les mêmes créneaux horaires. Il s’agit, sans même espérer tomber sur le suspect, de retrouver des témoins. Le passant anonyme voit parfois des choses apparemment sans importance, note des anomalies a priori sans intérêt, mais, quand survient un drame, tout peut en prendre et en avoir. Toute la presse régionale relaie l’appel à témoins, des hélicoptères survolent la zone. Le lendemain, dimanche, une pré-cellule Élodie est créée avant que le dossier ne bascule le lundi sur la section de recherches d’Amiens, qui met à sa disposition ses effectifs, en plus des gendarmes de Péronne. La France, de l’aveu de tous les juristes et les enquêteurs, est l’un des rares pays où, en cas de crime de ce type, on ne lésine pas sur les moyens : les premières heures comptent tellement que tout est mis en œuvre pour retrouver rapidement les auteurs, principe de Locard oblige ! C’est seulement avec le temps, au grand désespoir des familles meurtries, que les choses peuvent changer, l’ardeur diminuer, voire disparaître.

Mais l’affaire Élodie Kulik n’en arrivera jamais là, tout le monde en est sûr : les éléments d’une résolution rapide sont réunis.

3

« Ce sera plié en trois mois »

L’enquête démarre sur les chapeaux de roue, selon la procédure habituelle, la phase dite « effervescente » : « On part sur les proches, l’entourage professionnel, les ex-petits amis, les clients de la banque pour le cas précis, les délinquants sexuels et les criminels du coin, le tout après avoir établi un portrait de la victime, listé ses habitudes, interrogé son passé », explique le capitaine Fouache. Très vite, sur ce dernier point, les enquêteurs voient qu’il n’y a « rien à gratter », comme on dit dans le métier. Élodie, c’est la fille idéale, la compagne idéale, la copine idéale. On ne trouve personne pour lui voir un vice, ou même un défaut. Elle ne se sentait pas inquiète, peut-être moins que jamais. Pour les gendarmes, ce portrait lisse signifie aussi une absence de piste.

Les amis passent tous par la case interrogatoire, même « la vieille copine » Cindy, non parce qu’ils sont soupçonnés, mais parce que l’un peut détenir une information clé. Les enquêteurs prélèvent si besoin les ADN, alors que les résultats des prélèvements sur la scène de crime ne sont pas encore tombés, vérifient les alibis, se concentrent sur les dernières personnes à avoir vu la jeune femme vivante. Il y a Sylvain, le soupirant boulanger éconduit qui attendait devant la banque, resté traumatisé. Alibi en béton et rien à signaler, sinon son désarroi intense. Il y a Hervé, l’ami du

dernier soir chez qui elle a bu le thé, dont on va même interroger les voisins. Il y a le dernier petit ami, qui s'est fait plaquer un mois plus tôt – mobile de crime hélas fréquent –, cet ingénieur parisien à qui Jacky trouvait « un air bizarre », vers qui il ne manque pas d'orienter les enquêteurs. Il y a l'ex soupçonné d'être violent, chez qui Jacky fonce avec Rose-Marie après l'avoir appelé pour lui annoncer qu'il arrivait. Il préfère l'interroger directement, au cas où les gendarmes prendraient trop de temps. « Manque de chance, raconte Jacky, j'ignorais que j'étais sur écoute, comme des dizaines de personnes. Les gendarmes m'ont cueilli à la sortie de l'autoroute. J'étais tout de même libre de mes mouvements, non ? Ils m'ont escorté jusqu'à lui, de peur que je fasse une connerie. Mais je voulais juste lui poser des questions en l'ayant en face. » En face, le jeune homme tremble et pleurerait presque : « Je te jure, Jacky, j'ai rien à voir, j'ai rien à voir ! » « Je l'ai tout de suite cru », soupire Jacky, un peu dépité de lui avoir fait peur. Les gendarmes ne remontent pas jusqu'à Arnaud, le premier amoureux de ses dix-sept ans, mais presque. Lui, c'est le garçon qu'elle a le plus aimé, qui ne lui a jamais fait de mal, fils d'amis des parents, avec qui l'idylle a duré quatre ans, on oublie. Aucun membre de sa famille n'a été en conflit avec elle, la joie de vivre incarnée, toujours partante pour tout et très conciliante. La piste de l'entourage ne s'annonce guère prometteuse.

Vient la piste professionnelle. Une directrice de banque, ça refuse des prêts, un crédit salutaire, ça décrète l'interdit bancaire, ça a le pouvoir d'anéantir les rêves, de faire basculer une vie. C'est l'hypothèse du petit frère de Jacky, Bernard, notamment parce que cette région est pleine d'agriculteurs. En ce début des années 2000 déjà, le milieu paysan souffre financièrement, et l'habitude de tuer les bêtes pourrait peut-être expliquer une moindre répugnance au pire ? Bien sûr qu'il sait que c'est sans rapport ! Mais chaque proche ne peut s'empêcher d'y aller de son hypothèse. Tout est vérifié de ce côté-là, le moindre client suspect, râleur, mécontent. Rien.

L’élément déterminant : un SOS dans la nuit

Dès le lundi, les grands moyens sont mis en œuvre avec les effectifs et les moyens techniques de la section de recherches d’Amiens en renfort de la brigade de Péronne, avec la création officielle de la cellule Élodie. Désormais, tout est consigné, recoupé, vérifié auprès des opérateurs de téléphonie mobile, noté. Les gendarmes lancent une nouvelle requête pour connaître tous les appels qui ont borné non seulement sur Cartigny, lieu de l’enlèvement, mais aussi sur Tertry, lieu du crime et du viol probable. Le rapport d’autopsie n’est pas tombé, mais la position de la victime, partiellement dénudée, et les éléments trouvés sur place laissent peu de place au doute. Nombre de téléphones ayant borné : quatorze mille ! Les éplucher serait un travail de titan, inimaginable humainement. Les enquêteurs demandent alors combien d’appels ont borné successivement sur les deux relais la nuit du crime. Il y en a moins, mais leur nombre reste trop élevé pour envisager une vérification individuelle. Ils vont donc se focaliser sur les lignes qui ont déclenché ces relais ET dont le titulaire a un lourd passé judiciaire. Les vieux routards du crime et autres pervers sexuels vivant dans la région, les fraîchement libérés passent par les vérifications, l’interrogatoire, le prélèvement ADN, c’est selon. Sans résultat. En prime, rien ne dit que le téléphone du criminel a borné, tout le monde n’a pas de mobile en 2002, notamment pas les gens socialement peu actifs ou peu aisés. Or, la scène de crime n’oriente pas vers le cadre dynamique. Pourtant, il y a de l’espoir…

Le capitaine Fouache et ses hommes tiennent l’élément déterminant quand ils obtiennent le résultat des réquisitions téléphoniques, avec la liste des derniers appels sortants. Le dernier appel d’Élodie, c’est le 18, et c’est le plus intéressant. Le lien se fait enfin entre la victime et le mystérieux appel reçu par les pompiers. Un indice, c’est toujours une bonne nouvelle

pour un enquêteur, mais celui-là les fera presque pleurer et quasiment vomir. Ils n'oublieront jamais.

Aussitôt, les enquêteurs obtiennent du CODIS d'Amiens (Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours) la bande sonore enregistrée systématiquement depuis quelques années, avec reconnaissance du numéro entrant pour pouvoir rappeler. Aujourd'hui, la géolocalisation de l'appel et l'identification de l'appelant sont instantanées, dispositif qui sauve régulièrement des vies. Ils l'écoutent…

Le capitaine Fouache a encore son contenu dans les oreilles, à force de l'avoir écoutée et réécoutée, sans casque, avec casque, brute ou nettoyée : « Ça vous prend aux tripes… On entend la mort… On identifie nettement deux individus, au moins deux, peut-être un troisième au loin, parlant peut-être depuis un véhicule. » Ce point n'est pas net, il s'agirait d'un filet de voix, potentiellement un enfant, même si le fait serait saugrenu, mais les gendarmes vont jusqu'à vérifier dans les écoles si un enfant n'a pas été étrangement absent ou affiche un comportement inhabituel ! Si les mots des deux voix masculines ne sont pas aisément distinguables, celui qui semble dominer la situation a un accent picard, sûr. Ce qui corrobore l'idée qu'au moins l'un des types est du coin, ce que suggérait Jacky à cause du chemin à l'abri des regards de l'automobiliste ordinaire. La première fois qu'il s'est rendu sur les lieux, le capitaine Fouache lui-même en a manqué l'entrée. Des types du coin, pas trop malins, des objets laissés sur place, des voix, probablement de l'ADN… Conclusion ? « On se dit que tous les indices vont parler, que ça va sortir dans une semaine, quinze jours. »

Forts indices de confiance

L'autopsie, à laquelle assiste un enquêteur de la brigade de Péronne afin d'en dresser un procès-verbal, bientôt suivie du rapport complet du légiste,

apporte une autre raison d'y croire puisque le corps d'Élodie présente des traces de sperme sur les parties génitales. Il est envoyé au labo, comme celui du préservatif. Le détail des sévices est un moteur supplémentaire pour les enquêteurs, s'il était besoin, pour travailler d'arrache-pied. Leur description n'a pas sa place ici, mais le calvaire d'Élodie a été long, très long, elle a été étranglée à mains nues, et elle ne respirait plus quand elle a été brûlée.

Quand les résultats des analyses génétiques tombent, c'est la stupéfaction : l'ADN prélevé est le même ADN que celui du préservatif ! « Des imbéciles » comme on en voit peu. Un résultat malgré tout pas inutile, car un préservatif ne fait pas un coupable, rappelons-le. Un lieu retiré comme l'aire de la Tombelle peut servir de lieu d'ébats idéal, à l'abri des regards, et le propriétaire de cet ADN peut ne pas être le tueur, ni le violeur. Le colonel Pham-Hoai, pourtant biologiste, le rappelle : « L'ADN n'est pas la reine des preuves. Lorsque de l'ADN est trouvé sur une scène de crime, il permet de poser des questions à un suspect et d'être un levier d'interrogatoire et d'enquête. » Une absence d'ADN n'innocente pas davantage un fort suspect… En revanche, le mélange de deux ADN, dont celui du suspect, dans le corps d'une victime oriente fortement vers une relation sexuelle. Dans l'affaire Élodie Kulik, au vu des lésions révélées à l'autopsie, il est certain que le rapport n'était pas consenti. Détail intime, qu'il faut bien dévoiler car il aura son importance ultérieurement, Élodie avait ses règles. Les prélèvements sur les autres objets ne révèlent, en revanche, qu'un ADN partiel, dont on ne peut pas faire grand-chose à l'époque.

L'espoir majeur que l'ADN matche avec un répertorié au fichier est déçu au bout de quelques jours : son propriétaire n'a jamais été condamné pour des faits du même type ou, en tout cas, il ne figure pas au fichier, encore peu étoffé en cette année 2002. Peu importe, avec un tel indice, même si l'on comprend que l'enquête ne sera pas bouclée en une semaine-

quinze jours, « c'est l'affaire de trois à six mois », pensent les enquêteurs, le temps que le type entre au fichier ou qu'on le prélève au cours des innombrables interpellations.

Les journalistes, en particulier les faits-diversiers locaux, ne sont ni policiers ni gendarmes, mais, à force d'expérience, ils sont « bons », et ils ne pensent pas autrement. Au départ, l'affaire n'est pas nationale, même si Jean-Pierre Pernaut, originaire d'Amiens, en a parlé au journal télévisé de 13 heures. C'est le *Courrier picard*, le *Journal de Ham*, *L'Aisne nouvelle* et *La Voix du Nord* qui relaient le plus d'informations. L'un de ces journalistes deviendra un ami de Jacky au fil du temps, Georges Charrières, entré en 1983 au *Courrier picard*. Il connaît les gendarmes et la topographie comme personne. Il a au moins trois raisons de se dire que « ça va vite être plié », comme il se le remémore aujourd'hui : « Le chemin où on a trouvé Élodie, on n'y va pas d'un coup de volant ! » On a affaire à « des bourrins, des blaireaux qui laissent un chantier derrière eux ». Ensuite on a un ADN et « les gendarmes prélèvent à tour de bras, le moindre suspect, alors forcément ça va sortir ». Qui pourrait imaginer qu'il y aura six mille prélèvements, pour l'une des affaires criminelles qui en générera le plus en France ? Il sait aussi que « le pompon pour les enquêteurs », c'est la bande sonore. On a rarement la chance d'avoir la voix enregistrée des agresseurs : « On me dit que l'un au moins a un fort accent picard ou du Nord. L'affaire paraît simple. » Le contenu de la bande lui-même n'aiguille pas, au grand dam des enquêteurs : quelques mots presque inintelligibles.

Les enquêteurs écoutent en boucle. Ils entendent peut-être « Passe-moi tes clés », une histoire de clés, « Éteins tes feux » ? « Coupe ? Enlève ? La batterie » ? C'est rageant… Dès le 15 janvier, le LATS, le laboratoire d'analyse et de traitement de signal de l'IRCGN, n'est pas plus catégorique sur le décryptage. L'ensemble de la bande dure vingt-six secondes, dont quelques-unes seulement avec des mots décousus, prononcés avec ce calme parfait qui contraste avec la terreur absolue d'Élodie. C'est la première

d’une longue, très longue, série d’expertises. Cet enregistrement va faire le tour de France des spécialistes.

L’affaire provoque d’autant plus un séisme dans la région que le scénario du crime se dessine, ignoble de sadisme. Il n’y a aucune trace de choc, d’éraflure ou de peinture sur la voiture d’Élodie, c’est confirmé par les experts du département véhicules de l’IRCGN. Ces légistes automobiles réalisent de véritables autopsies en les examinant sous toutes les coutures. Hypothèse la plus plausible : la voiture d’Élodie a été volontairement précipitée dans le décor par les auteurs à force de lui faire peur et de la courser avec leur propre véhicule. Georges Charrières voit plus loin : « Blonde, l’imper noir brillant, elle était repérable par un autre automobiliste sur la route, de loin dans la nuit. Ils étaient raides bourrés, ils ont dû approcher pour lui faire des avances, voir la jupe, elle les a éconduits, et comme c’était des brutes avinées… » Pham-Hoai, le colonel biologiste qui s’est ensuite penché sur l’affaire, est plus prudent : « Rien ne permet d’assurer que l’appel est passé depuis le lieu de l’accident plutôt que depuis le lieu du crime ». En effet, le téléphone borne sur un relais, puis sur l’autre, et le contenu n’est pas révélateur d’un lieu ou d’un autre. Le « on m’assassine » d’Élodie n’est pas une certitude pour tout le monde, et évoquerait-elle sa crainte face à une menace ou un événement imminent ? Aurait-elle fait du stop après un accident « naturel » ? Mais la voix d’Élodie, dont la terreur est grandissante, le fait qu’elle soit encore en mesure de dégainer son portable, vraisemblablement dans son sac resté dans la voiture, tout porte à croire qu’elle a vu les criminels se diriger vers elle en n’ignorant pas qu’ils lui voulaient du mal. « Ce qui est le cas si elle s’est fait courser… » estiment Georges Charrières et d’autres enquêteurs, partisans de cette version cohérente. CQFD. Une mission de chasseurs, affamés de sexe et de sang.

Cette pluralité des auteurs crée un espoir de plus : qui dit plusieurs dit deux langues à tenir. C’est plus difficile qu’une seule en son âme et

conscience, si l’on peut dire, tant l’âme et la conscience semblent leur faire défaut. « Le pacte du silence », comme chacun sait, tient un temps mais est rarement éternel dans ce contexte, estime-t-on du côté de la cellule Élodie. Il est peu probable, au vu des faits, que les auteurs s’hydratent à la limonade, or, sur un coin de comptoir, les langues se délient. Les auteurs sont même capables de se vanter auprès de tiers, vu le genre de « cerveaux » auxquels les enquêteurs pensent avoir affaire. L’un fait pression sur l’autre, le tient par la barbichette et, un jour, l’autre craque et parle. Sans même rêver que l’un soit pris de remords. La peur d’être puni est plus courante. Ils comptent aussi sur ce que le crime aura laissé comme traces dans leur vie. Tout le monde ne traîne pas dehors entre minuit et 2 heures du matin. Ils peuvent être rentrés tard chez eux auprès d’un conjoint suspicieux, avoir rapporté du crime des indices visibles ou des éléments concrets, changer de comportement après les faits. Comme le crime est dans le journal, un proche ou un collègue peut faire le lien et faire part de ses soupçons aux gendarmes.

L’avocat au grand tact

Le 17 janvier, une instruction est ouverte pour enlèvement et séquestration, suivis de viol et de meurtre. Il se trouve que, ce jour-là, Jacky et Rose-Marie ont déjà rendez-vous avec le seul avocat qu’ils connaissent, à Arras, pour un contentieux professionnel. Ils s’y rendent, soutenus par Micheline et son mari. Leur urgence est de se constituer partie civile pour avoir accès au dossier. S’avouant incompétent en matière criminelle, l’avocat appelle son confrère pénaliste au sein du cabinet, maître Didier Robiquet. « Dans les cinq minutes, il était là et à l’écoute », se souvient Jacky. Vingt-cinq ans de barreau, cinquantenaire, l’instruction criminelle, maître Robiquet connaît. Les assises, il y plaide régulièrement, et il est

évidemment profondément touché par le drame d'Élodie, comme par l'histoire passée des Kulik, qu'il apprend, bouleversé. Il aura la lourde charge d'expliquer à ses clients la procédure, puis de leur transmettre les pièces au fil des mois, puis des années. Le compte rendu d'autopsie, froide et clinique description des sévices infligés, cloue les Kulik dans l'horreur. Une lecture facile pour personne et encore moins pour la famille. Ce qui leur fait le plus mal, c'est la durée du calvaire d'Élodie : presque deux heures, puisque l'heure de décès est estimée à 2 heures du matin, et l'appel aux pompiers à 0 h 22. « Est-ce qu'elle m'a appelé ? s'interroge Jacky. Moi, je crois qu'elle m'a appelé. » Georges Charrières, journaliste édifié en la matière, lâche, navré : « Vous savez, ces types alternent souvent à l'égard de leur victime violence extrême et apaisement, pour faire durer leur plaisir sadique, ce qui explique que l'on retrouvera les ADN de l'un avec celui d'Élodie sur un même mégot, alors qu'elle ne fumait pas. » Le calumet de la haine. Dès que maître Robiquet reçoit les premières pièces du juge d'instruction, il croit fermement, comme tout le monde, que l'affaire sera résolue dans les trois mois qui viennent, plus encore quand il entend la bande sonore dans son bureau : « Un type du coin, à n'en pas douter, et je suis un homme du Nord ! » Quand il prendra sa retraite après quarante-cinq ans de barreau en ayant été trois fois bâtonnier, en janvier 2021, l'unique accusé ne sera toujours pas jugé !

Didier Robiquet, en dehors de ses attributions purement professionnelles, va aussi devoir se révéler plein de tact. En effet, il découvre, à côté d'une mère figée dans la douleur, un sacré bonhomme, un Kulik des corons qui attend de voir pour le croire, qui ignore tout des procédures, des délais aberrants pour le profane, mais qui déploie l'énergie du désespoir, impatience comprise. « Il lui a fallu du temps pour me faire confiance », se souvient l'avocat, encore plein d'empathie. Être un grand pénaliste, ce n'est pas seulement faire de grands effets de manches un jour d'assises sur fond de bois ciré, c'est aussi entendre son client au plus près,

au sens de le comprendre, l'apprivoiser, le guider : « Nous, on a plaidé deux cents fois aux assises, on a l'habitude de faire notre métier en faisant abstraction de l'émotion. Lui n'était que dans l'émotion et la réactivité, avec un tempérament de fonceur qui ne va pas forcément avec le temps de la justice. » Didier Robiquet a vu changer Jacky Kulik en l'espace de presque vingt ans : « Quand je l'ai quitté, c'était un vrai pro, du droit, de la justice, de la communication, alors que j'ai rencontré un écorché vif. Le défi, c'était de le cadrer, le temps qu'il réalise que le travail se faisait. »

À l'enterrement d'Élodie, le 23 janvier 2002, les rangs de l'église de Monchy sont noirs de monde pour soutenir les Kulik, écrasés de chagrin. On écoute « Le Coup de soleil », de Richard Cocciante, chanson fétiche d'Élodie. C'est ici même qu'elle a fait sa communion, en même temps que son frère, Fabien, chantant dans la chorale et accompagnant ensuite les futurs communiants. Elle, elle avait la foi intacte, Jacky non, « Dieu, après la mort de mes deux premiers enfants, ça n'a plus été possible… », et Rose-Marie ne l'avait jamais eue. Les innombrables amis du Nord, les membres de la famille, mais aussi tous les élus, maires de Monchy et de Tertry en tête, administrés du canton de Monchy-Lagache, amis d'Élodie rendent un dernier hommage à l'enfant du village. Plus incongrue, une délégation de la garde républicaine est présente, en grande tenue, envoyée pour soutenir Fabien, leur collègue. Beaucoup de proches accompagnent la dépouille d'Élodie jusqu'au cimetière nord de Lens. Même Hervé, l'ami du dernier dîner, a mis un point d'honneur à être présent, soutenu par son ex-compagne, que la mère d'Hervé a suppliée d'accompagner son fils tellement il est traumatisé. Beaucoup de monde. Au cimetière, les parents Kulik broient si fort Cindy dans leurs bras en sanglotant qu'elle pense qu'ils ne vont jamais la lâcher. Jacky Kulik le jure devant tous ces témoins sur la sépulture de sa fille, ensevelie dans le caveau où gisent déjà leurs deux premiers enfants depuis vingt-cinq ans : « On retrouvera les salauds qui

t’ont fait ça ! » Il a toutes les raisons de le penser, comme les gendarmes qui se tiennent là, dans une surveillance discrète.

L’épreuve succède à l’épreuve, vider l’appartement d’Élodie, déjà épluché par les techniciens en identification criminelle. C’est encore Chantal et Jacky-l’ami qui s’en chargent, avec le sentiment d’une sinistre répétition. « C’était très dur de rendre les clés, souffle Jacky, le père, je venais de monter le mobilier. Élodie était encore là, dans la maison, on la revoyait nous accueillir à l’entrée… On a récupéré ses chats, j’aurais préféré qu’elle ait des chèvres. L’un s’est fait écraser dans le mois, l’autre a fugué. » Planètes noires…

La seule lumière : trouver les criminels.

Jacky l’enquêteur : « père de taille »

L’enquête, Jacky n’a pas l’intention de la déléguer ni d’en manquer une ligne : « Je consultais les PV d’audition, je lisais tout, je connaissais mieux le dossier et les lieux que quiconque, et, surtout, je suppliais qu’on me laisse écouter la bande sonore. J’étais du coin, je connaissais les gens et les mentalités, ils étaient tous passés par le guichet de Monchy. Je me disais que j’allais peut-être reconnaître une voix. » Ni la juge d’instruction Corinne Demazières, ni l’avocat, ni les gendarmes n’accèdent à sa demande, pas certains que le père soit de taille pour encaisser. Qui le serait ? Il va devoir les en convaincre. « Jacky Kulik, père de taille », ce sera le beau titre d’un portrait que *Libération* lui consacrera en 2019 avant le premier procès d’assises, dans… dix-sept ans.

En attendant, Jacky est bon pour corriger les dépositions quand il y repère une erreur : « Ah non, ça, ça s’est pas passé comme ça ! », « Lui, c’est pas du tout sa vie, ça ! ». L’impétueux papa, fou de chagrin, aiguille les gendarmes, rôde dans Péronne en quête de témoins, retourne au Pavillon

de Shanghai où Élodie a dîné le dernier soir, marche cent fois sur ses derniers pas ou roule sur sa dernière route en tentant de reconstituer le film, au point qu'un jour, et il en est encore blessé, un enquêteur va le traiter de « pollueur ». « Pollueur ? Mais j'essayais juste de les aider ! » De temps en temps, il vient à Jacky une idée : « Rubigny ! » En scrutant les photos de classe d'Élodie, parce qu'il retourne tout au-delà de l'imaginable, il s'est souvenu que celui-là n'était pas net à l'époque du collège. Alors il appelle les gendarmes : « Faut prélever Rubigny ! » Les gendarmes n'éludent rien, ils prélèvent les ADN, à tour de bras. « J'ai toujours été suivi quand je les mettais sur une piste », murmure Jacky, reconnaissant. Mais des pistes, ils en ont davantage encore, et même de grosses bouffées d'espoir quand ils mettent la main sur un délinquant sexuel qui a borné sur la portion de D44 et a déjà dîné au Pavillon de Shanghai. « Tout pour plaire », se souvient l'avocat Didier Robiquet. Espoir vite déçu. Les lettres anonymes, les témoins hasardeux, et même la voyante qui voit l'auteur près d'un silo, « alors que tout le monde sait qu'il y avait un silo à Cartigny, près du champ où on avait découvert la voiture ! », s'agace Kulik. Les renseignements pleuvent par tous les biais (juge, avocat, brigade), tous épluchés, jamais négligés, « parce qu'il faut toujours refermer une porte qui s'est ouverte », explique le capitaine Fouache. Le chaud et le froid vont dorénavant alterner.

Jacky et la plupart des proches d'Élodie ne s'intéressaient pas aux faits divers, ne s'étaient jamais exercés en Sherlock amateurs, mais ils se tiennent désormais à l'affût du moindre entrefilet de journal qui pourrait apporter un élément, même s'il n'a pas de rapport avec Élodie, même quand le fait se déroule à l'autre bout de la France, au cas où faire un rapprochement serait possible. Cindy prend un week-end, sans le dire à personne, pour venir de sa Normandie enquêter à Péronne. Elle discute avec le patron du bar-karaoké de la ville, elle scrute la façade du domicile de son amie comme si pouvait s'y trouver la clé de l'énigme, elle va poser des questions aux collègues de la banque. Bernard, le petit frère de Jacky, et sa

femme, Isabelle, lisent tout, comme Annick, la sœur avec qui Jacky est en froid depuis quelques années mais qui a besoin de se tenir aux aguets, même à distance. Comme tous les proches, durant ces six premiers mois, elle est confiante.

Mais le temps passe… Des mois.

Rose-Marie sombre en silence : le pire monstre, c'est la vie !

Rose-Marie a la foi, dans l'enquête, dans son mari, mais elle a mis sa vie sur pause. Elle a perdu sa joie de vivre, elle ne peint plus de fleurs, elle ne regarde plus le printemps qui vient baigner de douceur le jardin où Jacky bêche pour évacuer un peu sa rage. Elle essaie de faire les repas quand viennent les amis, comme Chantal et Jacky-l'ami, ou Yvonne, fraîchement veuve de Claude, mais le cœur n'y est plus. Chanter, danser, on n'en parle pas. Sa sœur Micheline se souvient : « Elle sombrait, elle ne faisait plus rien, elle parlait de ça. » Rose-Marie triche aussi bien que possible, pourtant, toujours coquette, soignée, accueillante, mais elle est éteinte. Le soir, même en société, tous fouillent leur mémoire : « Et untel ? » Ils essaient de se souvenir de détails, d'échafauder des hypothèses, mais, décidément, Élodie n'avait pas d'ennemis. Alors ils essaient de parler d'autre chose, puis la conversation dévie sur l'ADN, Jacky sait tout, lit tout sur le sujet. Il n'a qu'une envie : qu'on prélève la terre entière pour arrêter le salaud, au moins un, l'autre se trouvera dans son sillage. Le soir, les Kulik se couchent parce qu'il le faut bien, mais ils ne dorment pas. Tout les ramène à Élodie et au mystère, de jour comme de nuit.

Personne ne voit ce qui se trame dans la tête de Rose-Marie parce qu'elle s'en défend elle-même. Mais le passé tourne en elle en boucle, l'enfer, ce qu'elle a vécu de « pire » que son mari, comme Jacky tient

encore à le souligner. Il lui accorde la primeur de la douleur, au motif qu'« une mère, c'est pas pareil ». Ce qui est exact, c'est que certaines épreuves n'appartiennent qu'à elle, ses enfants ramassés sur la route, le fait de les avoir enterrés seule, d'avoir veillé son mari dans le coma. Avec Élodie, elle a perdu la complicité mère-fille nouée autour de leur féminité, s'aidant pour les brushings ou s'accompagnant pour le shopping. Avec Maman, c'était le rose et les câlins. Avec Papa, l'admiration et la confiance. Chez les Kulik, on se fiche pas mal des théories à la mode sur « le genre », on vit comme on est et il se trouve que les rôles étaient ainsi écrits.

Il y a deux personnes en qui s'immisce une inquiétude au sujet de Rose-Marie, c'est Cindy et Fabien. Cindy est reçue chez les Kulik avec la pastachoute de Rose-Marie, comme avant, mais elle détecte son attitude troublante. La jeune femme, quarante-cinq ans aujourd'hui, raconte : « "Quand je te vois, je vois ma fille", me dit toujours Jacky. Et pour Rose-Marie, c'était pareil. Mais quand elle m'a fait manger à la place d'Élodie, dormir dans sa chambre, m'a regardée les yeux brillants de passion, j'ai vu qu'elle faisait un transfert, et en fait… qu'elle déraillait, comme si Élodie était enfin revenue. » Pourtant, Cindy est aussi brune qu'Élodie était blonde, un peu garçon manqué quand Élodie était très féminine, mais l'amour ne fait aucun cas des couleurs, et les anges n'ont pas de sexe. Tout est brouillé dans l'esprit de Rose-Marie.

Reste Fabien, bien sûr, le trésor de sa vie, son fils parisien qui lui manque tellement. Parce que Fabien sent bien sa mère vaciller, il demande sa mutation dans le Nord sans le lui dire, pour lui épargner toute déception si sa démarche échoue et lui faire une surprise. S'il habite tout près, ce sera peut-être plus facile pour eux.

Il existe toujours un point de bascule dans les dépressions larvées, parfois indétectable. Pour Rose-Marie, il a un nom et une date : Patricia Leclercq, 6 juillet 2002. C'est ce jour-là que le corps partiellement dénudé de cette jeune fille de dix-neuf ans, qui rentrait chez elle à vélo, a été

retrouvé. Elle a été probablement violée et étranglée en plein champ, vingt-cinq kilomètres à l'ouest de Cartigny. Dès lors, il y a ce qui se passe dans la tête de tous les citoyens et des enquêteurs, l'ombre d'un *serial killer* ; dans la tête de Jacky, sûr de l'arrestation imminente d'un récidiviste ; et ce qui se passe dans la tête de Rose-Marie, un tout autre champ psychique. Elle, elle n'y est déjà plus. Le combat, elle n'y croit plus. Trop long. Et ce rendez-vous le lendemain chez la juge d'instruction pour gloser, à quoi bon ? Les gendarmes avaient assuré « plié en quinze jours » puis « en trois mois », on en est à six, avec une victime de plus, avant la suivante. La vérité, c'est qu'on tue impunément les jeunes femmes comme du gibier, qu'on massacre l'innocence, qu'on souille le meilleur, en 2002 comme en 1976, d'une façon ou d'une autre, le cruel est sans limites, et ce, jusqu'à la fin des temps. Le pire monstre, c'est la vie. Et elle, on peut l'arrêter. Par simple effet de la volonté.

La nuit du 18 au 19 juillet 2002, Rose-Marie avale de la mort-aux-rats. Elle sombre dans un profond coma. Fabien arrivait le soir même, un vendredi, pour annoncer la grande nouvelle apprise le matin : il revenait s'installer près d'eux, mutation obtenue ! « La culpabilité, je l'aurai toujours, souffle Fabien. Je voulais lui faire la surprise, mais elle m'en a fait une avant. Je ne m'enlèverai jamais de l'esprit que, si je l'avais prévenue de mon retour dans la région, elle n'aurait pas fait ça… » Inutile de tenter de le persuader du contraire, de lui dire que la dépression à ce stade remonte à plus loin, au paléolithique de l'inconscient, une inscription au cœur de la chair…

À nouveau, autour de Jacky, annonçant ce énième drame aux proches, c'est la consternation mêlée à l'affliction. Tout le monde se souvient une fois de plus de ce qu'il faisait au moment où il a appris la nouvelle. Jacky-l'ami soupire : « On n'aurait jamais imaginé qu'elle en arriverait là. Cette fois, j'ai vraiment eu peur, je me suis dit : "Jacky ne va pas tenir." Rose-

Marie et lui n’avaient jamais marché que main dans la main depuis l’adolescence. » Quant à Chantal, elle perd sa meilleure amie de toujours.

Le 19 au matin, Rose-Marie est à l’hôpital de Lens entre la vie et la mort. Jacky ? C’est maître Robiquet qui en dit le plus bouleversant, résumant tout ce qu’est « un père de taille » : « On avait notre second rendez-vous au tribunal de Péronne avec Corinne Demazières, la juge d’instruction. Jacky est arrivé un peu en retard, défait, pas rasé, avec des lunettes de soleil, et je me souviendrai toujours de sa voix blanche : “Rose-Marie s’est suicidée cette nuit.” Mais il était là ! »

Pour elles, maintenant au pluriel.

4

La psychose d’un tueur en série

Est venu pour Jacky le temps d’une veille médicale auprès de Rose-Marie plongée dans un coma profond, en parallèle de son combat judiciaire. Un temps à attendre qu’elle se réveille, si seulement un jour elle se réveille, ce que les médecins sont loin de garantir. Il a décidé de rester au chevet de son amour de toujours, comme elle l’avait fait quand lui-même était dans le coma. Des après-midi entiers, de 14 à 18 heures. Il lui parle, et s’il pleure aussi, cela ne regarde personne. Il préfère la lutte aux larmes, il a choisi l’une contre les autres. Il jure à sa femme que justice sera faite et qu’elle aura bientôt une très bonne nouvelle, propre à la faire renaître à la vie consciente. La mort de Patricia Leclercq et l’hypothèse d’un tueur en série, qui l’ont précipitée, elle, dans l’ultime désespoir, lui donnent des raisons d’espérer.

La perversité irrépressible de ces criminels les pousse toujours à recommencer – il le sait, depuis six mois qu’il lit tout sur le sujet – en prenant plus de risques, par besoin d’augmenter l’intensité du défi à la morale et à la loi… jusqu’au jour où ils se font prendre, parce qu’ils sont allés trop loin. Leur psychologie est analysée et théorisée sur les écrans et dans la presse de l’époque, avec l’incontournable spécialiste Stéphane Bourgoin, dont les livres sur les *serial killers* américains se vendent comme

des petits pains – ses ouvrages ne sont alors pas encore déconsidérés par ses aveux ultérieurs d'avoir fortement romancé ses prétendues rencontres des monstres dans les geôles américaines[1]. En 1995 sort le film à succès *Seven*, de David Fincher, avec Brad Pitt, pur produit du cinéma hollywoodien à grand spectacle autour du phénomène des tueurs en série. La décennie 1990 a mis les *serial killers* « à la mode », non parce qu'on les a inventés, mais parce que les progrès de la science ont permis d'en révéler récemment l'existence. La nouveauté, ce sont ces traces ADN que l'on a la capacité de relever désormais en cas de crime. Et si les *serial killers* semblent tous américains durant longtemps, parfois anglais ou canadiens, ce n'est pas en raison d'une nature humaine « française » qui nous tiendrait à l'abri, mais pour des raisons purement techniques. Dans les pays anglo-saxons, les enquêteurs ont vite disposé de fichiers informatisés des empreintes génétiques, créés dans la foulée de la capacité à analyser l'ADN, ce qui leur a permis de croiser facilement les ADN retrouvés sur les différentes scènes de crime, donc de les relier entre eux. En France, on relève bien l'ADN dès 1991, pas systématiquement toutefois, et il n'existe aucun fichier centralisé permettant de remonter à son propriétaire. Or, un ADN est intéressant en ce qu'il aide à infirmer ou confirmer l'hypothèse qu'un suspect déjà dans le collimateur a, au bas mot, côtoyé la victime. Mais il n'est déterminant que s'il permet de remonter à l'identité d'un individu qui, avec un peu de chance, figure au fichier et auquel personne ne pensait. Avant la création du FNAEG[2], en 1998, il n'existait qu'une possibilité très réduite de comparer des ADN relevés lors de crimes distincts. Et il a fallu encore attendre novembre 2001 pour voir publié le décret d'application de la loi, votée trois ans plus tôt ! Nous avions donc nos « monstres », comme le grand public les appelle, qui cavalaient et tuaient à répétition, mais dont on préférait minorer l'existence. L'obstacle tenait à une bonne partie des intellectuels et des politiques qui freinaient des deux pieds pour refuser « le fichage génétique », quelle que soit sa visée. Le nombre d'émissions, de livres et

d’articles sur le fichage, la société de surveillance et l’administration « Big Brother », traitant tous les domaines sans hiérarchie aucune, de l’impôt sur la TVA aux crimes sanglants, dépasse à l’époque la couverture médiatique de ces criminels en série, que l’on préfère voir comme une spécificité étrangère. Pourtant, ces gens de culture et d’esprit qui assurent que le risque d’un fichage génétique est supérieur au risque infinitésimal de tomber sous les coups d’un tel phénomène ne sont pas fous. Pour comprendre le blocage, un bref retour historique s’impose, qu’il est important de détailler pour saisir les enjeux juridiques et éthiques que va poser l’enquête sur le crime d’Élodie.

L’angoisse du fichage : un mal français

La France est rongée par l’angoisse du fichage, pour des raisons historiques et éthiques plus que respectables : les fichiers de Vichy, qui ont permis la déportation des Juifs, et le spectre terrifiant de la collaboration. Le gouvernement de Pétain a demandé aux Juifs français d’aller se faire répertorier dans les commissariats, dès 1940, pour y faire tamponner leur carte d’identité, devançant même la demande de l’Administration nazie. La confiance de citoyens qui avaient combattu et dont beaucoup étaient morts pour la France lors de la guerre de 14-18, avec pour héros le même maréchal Pétain, était totale. Fiches de recensement et fiches de travail ont complété l’intégration « volontaire » au fichier juif pour « mieux » les rafler et les déporter vers les camps d’extermination. Soixante-seize mille d’entre eux sont morts brûlés par le mal de ce zèle administratif. Et si, en France, ils représentaient un tiers des Juifs et non 90 % comme en Pologne, on le doit uniquement aux braves gens de la France d’en bas, n’en déplaise à ceux qui refont l’Histoire. De fait, la leçon retenue est l’usage tragique de

ces fichiers étatiques. Comme par hasard, le pays le plus frileux sur le fichage génétique après la France est l'Allemagne.

L'équation « fichage = méfiance » s'est réactualisée avec « le scandale Safari », qui a imposé la création d'une autorité de régulation, la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) en 1978. Le projet Safari (Système automatisé pour les fichiers administratifs et répertoires des individus), « pensé » en 1973 dans l'obscur cerveau d'un homme de ministère, avait l'ambition de connecter tous les fichiers de l'administration et autres répertoires concernant chaque individu. En appuyant sur un bouton, une autorité qui restait à définir aurait eu les moyens de tout savoir en une seconde sur un citoyen, depuis ses incartades au service militaire, en passant par l'état de son compte en banque, tous les fichiers de police et de justice le concernant, jusqu'à son état de santé via la Sécurité sociale, quatre cents fichiers en tout, tous secteurs confondus. En dehors de l'atteinte à la vie privée, on voit immédiatement l'usage que pourrait en faire un dictateur. La folie informatique avait échauffé les esprits, sur le mode « puisqu'on le peut techniquement, on le fait », tendance qui imprime certains contemporains en abolissant toute conscience, toute éthique ou tout bon sens dans de nombreux domaines. C'est, dans le registre médical, la crainte de la dérive en matière d'innovations qui a mené à la création du Comité d'éthique, en 1983. En matière informatique, la CNIL a été la réponse au scandale du projet Safari, pour circonscrire le danger dès qu'il y a fichage et opposer un regard serein aux volontés du politique ou du législateur. Comme le précise Marion de Gasquet, juriste au service des affaires régaliennes de la Commission : « S'agissant de la création de ce type de fichiers, l'autorité administrative indépendante n'a pas le pouvoir de contraindre l'État, mais le pouvoir de conseiller, recommander, de pointer et médiatiser les points de blocage, et, quand le fichier est en service, de rappeler à l'ordre en sanctionnant si les limites ne sont pas respectées. »

En 1987, la CNIL a donc entouré la création du FAED, le Fichier automatisé des empreintes digitales. Le FAED enregistre les traces encore non attribuées trouvées sur des cadavres ou des personnes gravement blessées, les traces de personnes mises en cause dans une enquête sur un délit ou un crime, les traces de personnes condamnées ou encore celles de personnes décédées non identifiées. Ces traces sont conservées avec une condition de durée précise selon la gravité de l'infraction et autres paramètres restrictifs. Il contient aujourd'hui les empreintes digitales ou palmaires (main entière) de six millions de personnes. La création du FAED n'a pas été sans faire s'élever des voix réticentes, bien sûr, mais sans proportion avec le FNAEG, le Fichier national automatisé des empreintes génétiques. Tout simplement parce que les informations que livre l'ADN vont bien au-delà de la seule identification.

L'affaire Guy Georges et les débuts poussifs du Fichier national automatisé des empreintes génétiques

« Avec le FNAEG, explique Marion de Gasquet, on est sur une composante génétique qui permet potentiellement de disposer d'informations sensibles, comme les pathologies, les caractéristiques physiologiques, le type ethnique, du moins pour la portion d'ADN codant. » Une portion est, en effet, non codante et permet d'identifier seulement un individu ; l'autre est codante, elle permet de tout savoir de lui. Il suffit de s'inscrire sur un site de généalogie génétique, comme MyHeritage, illégal en France, pour se convaincre de la masse d'informations sensibles. Eux analysent tout, l'ADN codant et non codant, ce qui leur permet de révéler au curieux qu'il est africain, juif et espagnol à tant de pour cent, ainsi que

de répertorier le moindre parent avec qui il a une portion d'ADN commun. Selon la juriste, ce type de fichier n'est pas près d'être autorisé en France. La crainte du fichage génétique, c'est le mésusage, le piratage, l'usage criminel et/ou liberticide qui pourrait en être fait. S'il n'était pas possible de faire une recherche uniquement sur la portion non codante, le FNAEG aurait encore attendu des années de plus avant d'être créé en France, et encore… À la fin des années 1990, alors que les enquêteurs et les associations de victimes bataillent pour l'informatisation, les autorités françaises restent réticentes sous la pression de gens de culture et d'esprit, mais la culture et l'esprit vont montrer leurs limites quand ne s'y mêlent pas aussi le pragmatisme et une bonne connaissance du terrain. La prise de conscience se fera au prix du sang versé et des larmes des familles. Oui, l'excès de vertu aussi peut tuer.

Faute d'informatisation durant des années, les ADN relevés étaient envoyés à de rares laboratoires capables de pratiquer l'analyse, quatre privés et deux publics, l'un de police, l'autre de gendarmerie. Ces laboratoires gardaient les données, mais ne communiquaient pas entre eux. Le procédé était lent, l'ADN se traduisant en code informatique, avec des chiffres à comparer minutieusement comme sur une grille de loto, pour ainsi dire à l'œil nu.

Pendant ce temps d'atermoiements sévissent en France des tueurs en série franco-français, que l'on découvre avec peine, dans tous les sens du terme. Francis Heaulme a marqué la décennie 1990, condamné six fois à la perpétuité entre 1994 à 2001 ; Patrice Alègre a été arrêté en 1997 après une série de six crimes à Toulouse. Les connaisseurs avertis, psychiatres, avocats, magistrats, journalistes spécialisés et familles de victimes ne s'époumonent plus dans le désert quand ils réclament un fichier, parce que les *serial killers*, étiquette attribuée au-delà de trois victimes, et « simples » récidivistes commencent bel et bien à être arrêtés. Mais en haut lieu, ça

coince toujours. C’est sur ces atermoiements que survient l’affaire Guy Georges, surnommé « le tueur de l’Est parisien ».

De 1991 à 1997, sept jeunes femmes sont violées et assassinées à Paris selon un même mode opératoire particulièrement sordide. Des traces ADN sont parfois prélevées, mais elles ne sont pas comparées entre elles, puisqu’il n’y a pas de fichier national où tenter de les faire matcher ni d’automatisation de la comparaison. Le lien n’est pas établi durant longtemps, d’autant que des enquêteurs différents travaillent distinctement sur les crimes. Analyser un ADN, c’est le décrypter avec les yeux ou à peu près, penché comme un archéologue sur des marqueurs génétiques d’une complexité inouïe, un procédé laborieux, coûteux, que chaque laboratoire fait dans son coin. L’individu se révèle non fiché dans le laboratoire où son ADN atterrit chaque fois, mais ce n’est jamais le même et les bases ne sont pas interconnectées. C’est le juge d’instruction Gilbert Thiel, soutenu par la solide chef de la brigade criminelle Martine Monteil, qui décide, après s’y être longtemps refusé, de contourner la loi une fois que le lien ne fait plus de doute et de lancer une recherche nationale en demandant la comparaison à chaque laboratoire. Le 23 mars 1998, le docteur Olivier Pascal du laboratoire de Nantes a l’honneur du « bingo » : Guy Georges est dans sa base ! Trois jours plus tard, grâce à la diffusion massive du portrait-robot de cet homme au casier judiciaire déjà rempli de condamnations pour des viols et des tentatives de meurtre, il est reconnu place Blanche par deux policiers ordinaires qui permettent son arrestation. Il sera condamné en 2001 à la perpétuité, dont vingt-deux ans de sûreté. Cette affaire, fortement médiatisée durant des années, et la psychose légitime des Parisiennes ont vaincu les dernières réticences. Le fichier est né trois mois après l’arrestation de Guy Georges, en 1998. On ne veut plus d’autres Guy Georges en liberté, ni même de récidivistes à moindre échelle qui seraient si facilement identifiables. En dehors des victimes décédées, d’autres vies ont été gâchées par l’absence de fichier, celles d’innocents incarcérés et de

condamnés à tort. Car le fichier n’est pas qu’une machine à accuser, mais aussi à disculper.

Une affaire a beaucoup sensibilisé l’opinion à cette époque, disculpations et inculpations s’enchaînant en pleine actualité de débats sur le FNAEG. Le viol et le meurtre de Caroline Dickinson, touriste anglaise de quatorze ans, en juillet 1996 dans une auberge de jeunesse de Pleine-Fougères. Patrice Padé, sans abri et plus encore sans armature psychique, a avoué les faits de son plein gré. En octobre, pourtant, les résultats ADN l’innocentaient. Le vrai coupable, Francisco Arce Montes, sera confondu par son ADN en 2001 et condamné à trente ans de réclusion en 2004. L’affaire Élodie arrive dans ces années où le sujet est brûlant. Il l’est devenu plus encore pile cinq mois plus tôt.

11 septembre 2001. C’est le coup d’envoi décisif d’une vague de terrorisme qui s’abat pour longtemps sur l’Occident. Le drame du World Trade Center imprime internationalement les consciences, qui en retiendront que nul n’est à l’abri, pas même aux États-Unis, qui affectionnent de s’afficher si sécuritaires qu’ils en seraient intouchables. Dès lors, les sociétés vont être plus favorables à toute méthode d’identification des auteurs, comme aux mesures aussi prosaïques que les portiques de détection, le déshabillage aux contrôles en aéroport ; surtout les chaussures dont le malheur est d’avoir de grosses semelles ! Et ce n’est que le début. Sommes-nous entrés dans une société de surveillance ou dans une société de menace permanente ? Autant chercher à mettre dans l’ordre la poule et l’œuf.

La création du FNAEG, en 1998, a été entourée de toutes sortes de précautions qu’il serait fastidieux de lister, sauf deux : le fichier automatisé est à l’origine réservé aux seuls délinquants et criminels sexuels, ET condamnés. La presse de gauche, comme *Libération*, initialement hostile aux fichiers, commence à changer de braquet, donnant la parole aux promoteurs des fichiers, comme le docteur Olivier Pascal de Nantes, qui se

déclare favorable à l'extension du fichier à *tous* les criminels dès le 2 février 2000. La nécessité chemine dans les consciences… Marylise Lebranchu[3] milite également en ce sens. Dès le décret d'application, en novembre 2001, le FNAEG est étendu aux criminels non sexuels, sous la pression d'une petite association de Compiègne qui fait grand bruit, l'association « Angélique, un ange est passé », soutenue par d'autres familles de victimes, de pétitions citoyennes, de certains médias et politiques qui sentent que l'opinion publique est mûre.

Mais la restriction aux seuls criminels ET condamnés, le temps que la justice passe et faute de pouvoir appliquer rétroactivement la loi au sein des prisons, ce qui serait anticonstitutionnel, fait que le fichier contient malgré tout encore peu de profils au moment de la mort d'Élodie. Moins de trois mille. Sont stockées, en outre, les traces non identifiées sur des scènes de crime pour voir si elles matchent avec un condamné, tel l'ADN retrouvé sur Élodie. En l'absence de match immédiat, l'espoir est qu'un jour son propriétaire entre au fichier et soit jugé… ce qui peut prendre du temps !

Si les prélèvements pour suspicion ou vérification continuent sans limites, malgré leur coût dans les années 2000, il va de soi qu'ils sont détruits, puisqu'il s'agit de citoyens non condamnés, pas même mis en cause d'ailleurs. À l'époque, s'opposer au prélèvement dans le cadre d'une enquête criminelle est légalement possible au nom de l'inviolabilité du corps humain, si l'on n'a jamais été condamné pour des faits punissables de dix ans d'emprisonnement et plus. Mais il est prudent de posséder un solide alibi, et surtout les autorités disposent d'une stratégie de contournement élémentaire qui permet aux forces de l'ordre de récupérer l'ADN si elles y tiennent, même en l'absence de consentement. La loi prévoit que l'on peut prélever sans autorisation l'ADN de « parties qui se sont détachées naturellement du corps ». Cette subtilité fait qu'une bonne perquisition basique au domicile, avec saisie de la brosse à dents ou du peigne de préférence, ou un mégot fumé en garde à vue, suffit. Le citoyen mécontent

pourra juste réclamer l’effacement de sa figuration au fichier si ce qui lui est reproché ne lui fait pas mériter d’y rester. Le capitaine Fouache se souvient toutefois que dans l’affaire Élodie, chaque personnage clé ou interpellé se soumet bien volontiers au prélèvement, autant pour être innocenté que pour contribuer à l’élucidation d’un drame qui touche tout le monde dans la région.

Avec la mort de Patricia Leclercq, on bascule d’une solidarité de principe à la psychose régionale d’un tueur en série de la Somme.

L’affaire Jean-Paul Leconte : « un climat d’enfer »

La disparition de Patricia Leclercq, qui rentrait de son travail au McDonald’s vers 23 heures, a été signalée le dimanche 7 juillet à la brigade de Péronne, son vélo abandonné sur la commune d’Albert, en pleine campagne. La similitude troublante avec la découverte du véhicule vide d’Élodie, à seulement vingt-cinq kilomètres, la plage horaire similaire et le profil « jeune femme seule » font que l’enquête est immédiatement ouverte pour enlèvement et séquestration et non pour disparition inquiétante. Quatre jours plus tard, son corps, apparemment violé, pantalon baissé, est retrouvé sans vie au beau milieu d’un champ, comme Élodie. C’est également un agriculteur qui a fait la découverte, à cette différence qu’il était juché sur son tracteur au milieu des champs d’été, où les récoltes ont poussé, et que les roues d’un autre véhicule ont fini de meurtrir le corps. Aussitôt, c’est le même branle-bas de combat : le renfort de la section de recherches d’Amiens, la création d’une cellule Patricia, l’ouverture d’une instruction pour viol suivi de meurtre. Les hommes du capitaine Fouache ont l’impression très préoccupante que l’histoire bégaie ! La région partage ce sentiment désagréable…

L’assassinat d’Élodie, qui jusque-là ne faisait pas grand bruit dans la presse nationale, bénéficie d’un coup de projecteur. Les grands médias se déplacent. Le journal *Le Monde* mentionne pour la première fois Élodie dans un article du 12 juillet 2002, signé par Alexandre Garcia, intitulé « Un “climat d’enfer” après un deuxième meurtre dans la Somme » : « “Depuis le premier meurtre, les gens se regardent de travers, soupire Noël, un maçon de Mouchy. Il y a un climat d’enfer. Les gens ne sortent plus de chez eux et on finit par se demander si ce n’est pas le voisin qu’on côtoie tous les jours qui a fait le coup.” À Ville-sur-Ancre, une mère “horrifiée” a interdit à sa fille d’aller faire du vélo. Une autre a cessé ses promenades avec ses enfants sur la butte où Patricia a été retrouvée et elle “garde le nez à la fenêtre” dès qu’une voiture passe. À l’arrêt de bus, point de ralliement de la jeunesse du village, se tiennent seules deux adolescentes désœuvrées autour d’une mobylette, pestant contre ce “village mort” où tout le monde reste chez soi. » On ne peut pourtant pas soupçonner le journal de sensationnalisme.

Bien entendu, Jacky Kulik n’est pas de ceux qui ont peur et qui restent chez eux. Lui, le tueur en série présumé, il n’a qu’une envie : lui faire face, le confondre ! Dès la commission des faits, il fonce à l’endroit où le corps a été découvert. Bien entendu, il est arrêté par le même plan de combat : hélicoptère, barrages, cent cinquante militaires sur le terrain, on l’empêche d’approcher. Tout le monde commence à le reconnaître, les hommes de la gendarmerie, la presse locale, comme les lecteurs du quotidien du jour sur un coin de comptoir. Quelques jours après, la tentative de suicide de Rose-Marie, occasion de nouveaux articles dans la presse annonçant le drame qui l’assomme une fois de plus, va définitivement imprimer sa silhouette solide et son regard déterminé dans les esprits.

L’autopsie de Patricia Leclercq ne permet pas de certifier qu’elle a été violée. Cependant, on retrouve également sur son corps du sperme, donc un ADN, en quantité infime mais suffisante. En revanche, il faut attendre plusieurs jours pour en obtenir le profil, puis le résultat de la comparaison

au fichier. Pas de match, hélas. Alors on prélève encore massivement, malgré le coût, accepté par la justice sans limite aucune. C'est comme une sinistre routine après Élodie : on écume l'entourage, les ex, les criminels sexuels, les frais libérés de prison, on interroge les uns, on prélève les autres, ou les deux. L'été est là, les effectifs sont un peu allégés et le retour des vacances se fait sur les chapeaux de roue… avec une troisième victime.

Le 21 août, une camionnette utilitaire tachée de sang est signalée abandonnée par des employés d'usine sur la commune de Villers-Bretonneux, à vingt-cinq kilomètres de Péronne encore, mais au sud-ouest et non au nord-ouest. Cette fois, la brigade de Péronne est épargnée, le village a la sienne. Elle se déplace sur les lieux et fait la découverte, sous la camionnette, du corps de Christelle Dubuisson, dix-huit ans, non dénudée mais tuée avec une extrême violence. Son corps, lui aussi écrasé, présente de multiples plaies à l'arme blanche. La jeune fille n'était pas revenue de sa sortie la veille au soir. La brigade déclenche le même plan de combat que celle de Péronne en son temps, SR d'Amiens, technicien, etc. Le modus operandi présente des similitudes avec celui des affaires Élodie ou Patricia : crime nocturne, acharnement barbare, corps abandonné en pleine nature, dans un endroit reculé qu'il faut connaître, même si rien n'indique de violences sexuelles exercées sur Christelle. « Là, se souvient le capitaine Fouache, on s'est dit que c'était le même gars qui passait à la vitesse supérieure, comme c'est l'ordinaire, les faits se rapprochaient dans le temps. Sept mois entre les deux premiers crimes, six semaines entre le deuxième et le troisième, dans un mouchoir de poche. Une zone que tout le monde appelait "le triangle maudit". » Toute la presse débarque dans le secteur, chaînes de télévision comprises, le parquet envoie devant les micros et les caméras son officier de communication. La psychose est montée d'un cran. Plus une femme ne sort seule la nuit, même pour mettre les poubelles devant la porte. Pour Jacky aussi, la pression est montée d'un cran.

Il fonce encore sur les lieux, de nouveau les barrages, les militaires, etc., mais, puisqu'on ne veut pas de lui dans l'enquête, il ira à la marche blanche, comme il l'avait fait pour Patricia Leclercq. Cette initiative est encore rare à l'époque : ce sont les Belges qui l'ont popularisée, en trouvant ce seul moyen après l'affaire Dutroux pour manifester leur exigence d'une police criminelle et d'une justice dignes de ce nom. Le 20 octobre 1996, ils avaient été trois cent cinquante mille à marcher à Bruxelles en hommage aux victimes et contre les institutions. Jacky ira même à l'enterrement de Christelle pour manifester sa solidarité envers la famille comme pour montrer aux enquêteurs que, lui aussi, il attend encore la vérité et qu'il n'y a pas intérêt à dormir. Il n'y a pas de danger, la cellule Christelle, la cellule Patricia et la cellule Élodie sont étroitement interconnectées. Le moindre élément dans l'une est communiqué aux deux autres, la moindre information ou vérification. Cent cinquante militaires quadrillent le terrain, quarante enquêteurs vont continuer à travailler à plein temps sur les dossiers. Et, sur le corps de Christelle, on dispose finalement d'un ADN grâce à des traces de sperme, en cours d'analyse ! Les prélèvements se poursuivent. Aucun lien ne peut être établi avec les employés de la société du véhicule utilitaire sous lequel on a retrouvé le corps de Christelle – il y a été volé – mais ils ont senti passer le vent de la suspicion. Tout est sous contrôle. Une petite anecdote le prouve. Jacky s'est rendu à l'enterrement de Christelle avec la voiture qu'il vient de racheter à son beau-frère, Rémi, le mari de Micheline, mais dont il n'a pas encore fait le changement de carte grise. Quelques jours plus tard, Rémi reçoit un appel de la cellule Élodie : « Qu'est-ce que vous faisiez à l'enterrement de Christelle Dubuisson ? » Le fichier des cartes grises avait parlé, toutes les plaques avaient été relevées ! Il a fallu expliquer.

Sur les écrans radars des gendarmes est apparu en juillet un « tordu » parmi d'autres, comme ils disent, du nom de Jean-Paul Leconte, fraîchement libéré et doté d'un CV qui a « tout pour plaire », comme dirait

Charrières. Première condamnation à vingt-deux ans pour attentat à la pudeur en 1988, viol de deux femmes et d'un enfant en 1989. Condamné à dix-sept ans de prison, entre remise de peine et bonne conduite derrière les barreaux, il est sorti de prison au printemps mais aurait pu bénéficier d'une permission de sortie à l'époque de l'assassinat d'Élodie. D'emblée, maître Robiquet juge essentiel d'attendre d'en savoir davantage, mais Jacky Kulik n'a pas le temps. On lui jure que l'ex-détenu va être prélevé, mais c'est long, trop long à ses yeux : « Je redoute la quatrième… » confie-t-il, réaliste, à la presse, dans un mélange de douleur et de colère. Il n'y a pas que Leconte, dans le viseur des gendarmes, mais, apprenant où il habite, chez la grand-mère qui l'a élevé, Jacky fonce au domicile du suspect… dont l'accès est évidemment surveillé. Il s'y retrouve Gros-Jean comme devant avec le journaliste du *Nouveau Détective*. Il tente de lui tirer les vers du nez, car les enquêteurs de l'hebdomadaire sont parmi les mieux informés. Il en profite aussi pour parler d'Élodie et tous deux se quittent en bons termes. Aucune piste, mais un article de plus. Il commence à le comprendre, la médiatisation est le secret pour délier les langues comme pour maintenir la pression. Le prélèvement de Jean-Paul Leconte est effectué fin août, un impératif, puisque, condamné avant la création du FNAEG, on ne dispose pas encore de son ADN, et l'analyse part « dans le tuyau ». Il n'y a plus qu'à patienter deux mois. Deux mois, c'est long, mais quand Jacky le souffle à Rose-Marie, toujours plongée dans son coma, c'est comme magnifiquement court : « Deux mois, deux petits mois ! On va le coincer, ce salaud ! »

Pourtant, du côté de la brigade de Péronne s'immisce un petit doute sur le lien possible entre Leconte et l'affaire Élodie. En janvier, Leconte était en prison… a priori. Les gendarmes vérifient auprès du greffe de la maison d'arrêt s'il n'aurait pas bénéficié d'une permission en janvier, mais non… En pratique, il n'a pas pu matériellement commettre les faits. Ce qui leur avait déjà semblé suspect, c'est qu'un tueur en série agit généralement seul,

enfermé dans sa construction psychique pathologique. Or, pour Élodie, on sait qu'il y a au moins deux auteurs. Maître Robiquet l'explique à Jacky et se souvient : « Il a mis du temps à l'admettre. Pour lui, cela voulait dire être à nouveau isolé dans son combat, sans coupable, une injustice de plus. » Les militaires continuent de quadriller la région pour gérer l'angoisse comme le risque d'un potentiel tueur en série. Leconte est loin d'être le seul suspect, ni assurément l'auteur des deux meurtres. Il est d'ailleurs rentré chez lui après prélèvement. Il y a de quoi douter : pourquoi aurait-il si volontiers donné son ADN ?

L'ADN et ses fichiers, jusqu'à la mort de sa fille, Jacky n'en pensait rien. Mais, depuis, il sait ce qu'est un ADN nucléaire, l'ADN complet. Il apprend la différence entre le codant et le non-codant, que les Américains sont très en avance, qu'ils envisagent de pouvoir un jour, grâce à l'ADN codant, dresser le portrait-robot des assassins. L'ADN codant permet de révéler les origines ethniques mais aussi d'indiquer la couleur des yeux, de la peau, des cheveux, de savoir s'ils sont lisses ou frisés, la pilosité ou la calvitie éventuelle. Jacky y est très favorable et, à défaut du portrait-robot, plaide pour l'inscription dès la naissance, sans avoir le sentiment d'adopter une position politique de droite ou de gauche, puisqu'on trouve des partisans du plus et du moins dans les deux camps. L'opinion n'est liée qu'à la familiarité de multiples affaires et à la sensibilité aux actes criminels, variables selon les individus. Tout le monde, bien sûr, est hostile au crime, mais certains penseront toujours que « ça n'arrive qu'aux autres » ou le regarderont comme un drame abstrait quand d'autres citoyens se sentent viscéralement concernés, pour des raisons conscientes ou inconscientes. Les seuls qui ne tergiversent pas sont les familles de victimes, directement touchées dans leur chair parce qu'on a assassiné une partie d'elles-mêmes. Elles créent parfois des associations, montent au créneau dans les ministères, organisent des marches blanches. Jacky, ça l'intéresse. Il se penche plus particulièrement sur cette association, « Angélique, un ange est

passé », qui a tant fait pour la mise en place du FNAEG avant même l'affaire Guy Georges. Angélique est le prénom de la victime, retrouvée violée et assassinée dans la forêt de Compiègne. Ce n'est pas si loin de chez lui. Il a besoin de soutien, d'appartenir à un groupe, que les pouvoirs publics aillent plus loin sur l'ADN, d'être fédéré pour être plus fort. Il décroche son téléphone.

Il va bientôt faire l'une des plus belles rencontres de sa vie.

1. Source *Paris Match*, article du 17 mai 2020.
2. Fichier national automatisé des empreintes génétiques.
3. Ministre socialiste de la Justice du gouvernement Jospin sous le premier mandat du président Chirac, entre 2000 et 2002.

5

Isabelle, la fille tombée du ciel

Il y a une vie de Jacky avant Isabelle Boquel, cofondatrice de l'association « Angélique, un ange est passé », et une vie après. Ce n'est pas sa vie quotidienne qui va changer – la routine en solitaire dans la maison endeuillée de Violaines va se poursuivre, bien sûr –, mais son état d'esprit et la mesure de son combat vont, eux, se modifier en profondeur.

Le travail mené par l'association autour du fichier des empreintes génétiques, pour sa création, puis son application, puis son extension, a poussé Jacky à la contacter. Le crime d'Angélique, il en connaît les grandes lignes et compatit en toute connaissance de cause. Mais une victime, il en a une, la sienne. Il en a même deux, si l'on compte Rose-Marie. Chaque jour, il s'occupe des deux. Pour sa fille, il continue d'aller à Péronne, à quatre-vingts kilomètres, pour prendre la température de l'enquête, malgré la promesse réitérée des gendarmes : « Si on a du nouveau, on vous appelle ! » Il va aussi à Arras, à trente-cinq kilomètres, voir son avocat, là où autrefois il allait travailler à la direction départementale, son dernier poste. Mis, comme Rose-Marie, en arrêt maladie dès le drame d'Élodie, Jacky n'a jamais pu reprendre le travail avant sa retraite officielle, en 2005, d'autant qu'il se bat sur tous les fronts. Chaque après-midi, il se rend à l'hôpital de Lens, à une vingtaine de kilomètres, afin de maintenir sa femme en vie. Il

profite d’être près du cimetière pour aller fleurir tous les quinze jours la tombe de trois de ses enfants, dont celle d’Élodie. Sa mémoire lui donne des forces. Le bénéfice de tous ces trajets est qu’ils lui permettent d’échapper à l’enfermement dans une maison trop silencieuse et de faire un vrai repas, au restaurant, quand il ne se contente pas d’un sandwich. Parce qu’à la maison tout fout le camp. La cuisine, il n’a jamais su la faire, pas plus que le ménage, Rose-Marie était la femme d’intérieur, lui l’homme d’extérieur. C’était immuable et bien entendu depuis leur jeunesse. Autrefois, avant les drames, leur salon, qui donne sur le jardin, sentait bon les petits plats dont le fumet s’échappait de la cuisine. Parfois, ils jouaient au Scrabble. Maintenant, quand il rentre le soir, c’est la boîte de conserve, le journal télé en bruit de fond et au lit à 20 h 30. Seul l’horaire n’a pas changé, pas plus que celui du lever, 5 heures, depuis toujours. C’est l’heure où *La Voix du Nord* tombe dans la boîte, la maison ayant la chance d’être en tête de tournée de distribution. Lecture du journal en entier, mots croisés, tartine au pâté ou morceau de fromage, comme avant. La différence, c’est qu’il dort moins, d’un sommeil agité par les images qui tournent dans sa tête, les cauchemars, les questions, les pistes, et les douleurs physiques qu’il traîne depuis l’accident de voiture de 1976. Onze côtes fracturées à gauche, deux à droite et un pneumothorax ont laissé des séquelles qui ne datent pas d’hier et lui ont valu d’être réopéré régulièrement du temps du bonheur. Mais, lorsque le dos le lançait, dans la vie d’avant, Rose-Marie se trouvait à ses côtés. Quand le passé se réveillait, il regardait l’avenir. Maintenant, un oreiller vide.

Bien sûr, parfois les amis viennent, la famille, le clan Kulik, avec les indéboulonnables Chantal et Jacky-l’ami. Quand des invités s’annoncent, il va voir son copain René, propriétaire du restaurant de Violaines Le Bon Vieux Temps, un nom qui lui parle… « On sera huit, tu nous ferais un couscous ? » demande Jacky. René ne dit jamais non. Le drame lui a fait trop de peine. Avant, il le voyait arriver en couple pour s’attaquer à sa

cuisine généreuse, souvent des rognons-frites pour Jacky. Il vient toujours manger, mais seul, commandant ses rognons-frites, quand, vraiment, les boîtes, ce n'est plus possible. Un jour ça va, un jour ça ne va pas, tout dépend des espoirs ou des désespoirs du jour. Alors René s'invite chez Jacky avec les sacs de courses pour cuisiner, prépare le couscous qu'il ne reste plus qu'à réchauffer. Ce rituel s'instaure jusqu'à ce que René revende trois ans plus tard son Bon Vieux Temps et que le restaurant devienne L'Osmose des Saveurs. Le nouveau temps ! Sauf qu'on n'y mange plus à sa faim. René continue à venir pour le plaisir de discuter, deux fois par semaine. Lui aussi est seul depuis que sa femme l'a quitté, pour un destin moins sombre que celui de Rose-Marie, mais Jacky l'épaule. En présence d'invités, René remet volontiers son tablier. Autant Jacky a perdu le sommeil, autant il n'a pas perdu l'appétit, contrairement à Rose-Marie les mois précédant sa tentative de suicide. La table est l'un des plaisirs qui lui restent, avec la petite bière en rentrant le soir. Jamais deux. La seule idée de se saouler le fait bondir : « Boire pour oublier ? Mais moi je vivais pour me souvenir ! » Enfin, ce qu'il préfère, c'est aller chez les autres, sortir de chez lui pour ne pas tourner en rond. Chez Jacky-l'ami, Chantal le traite comme un prince : jamais d'oignons dans les plats, pas d'entrée compliquée comme la tranche de saumon, plutôt une bonne quiche lorraine, quitte à lui faire un menu à part, comme le faisait Rose-Marie quand ils recevaient du monde. Et puis il y a Fabien…

Fabien a perdu sa sœur, et sa mère d'une certaine façon, à six mois d'intervalle. Il a bel et bien été muté à Laventie en juillet 2002, comme il s'apprêtait à l'annoncer à Rose-Marie. Il vit à quinze petits kilomètres de Violaines, dans cette région empreinte de malheur, près d'un père avec qui il a toujours entretenu des relations viriles, au sens où Jacky les entend : « Moi, j'ai toujours estimé que les pères devaient choyer leur fille, parce qu'on ne sait jamais après sur qui elles vont tomber et pour qu'elles aient envie de rester, ou de revenir, tandis que les garçons, il faut les rendre

solides pour l’avenir, pour qu’ils sachent se battre et aient envie de partir. » Que l’on soit d’accord ou pas avec le principe, Jacky a réussi son coup : difficile, en effet, de trouver plus armé pour vivre que Fabien, sur le plan social puisqu’il est gendarme, comme sur le plan psychologique tant il est réfléchi, solide. Un homme debout, comme son père. En retrait de ce dernier quand il est à ses côtés, ordre généalogique oblige. Quand ces deux-là se retrouvent, c’est dans une complicité muette, des regards qui se comprennent, des larmes qui pointent mais ne coulent pas, le moins possible de mots, et surtout pas d’accolades. Soudés mais mutiques, soudés dans le mutisme. Pourquoi l’attachement ne passerait-il que par les démonstrations ? Se voir est doux pour les deux. Et dur pour les deux en même temps. Fabien fait son travail à l’écart de l’enquête. Quand on prélève des ADN, dans son secteur ou pas loin puisqu’il vit près du lieu de commission des faits, il ferme les yeux, se bouche les oreilles, ne demande rien. L’enquête, il veut qu’elle avance, mais hors de son influence et, médiatiquement, dans l’ombre de son père. Personne n’entend parler de lui. En 2002, personne ne sait qu’il existe. En 2022, à peine. Avoir l’honneur d’écouter Fabien parler, c’est sentir ruisseler l’or du silence. Dans sa brigade, il a toujours affiché de la distance : « Vous savez, des Kulik, il y en a beaucoup ! » Il mesure malgré tout les étapes, comme la rencontre avec Isabelle Boquel, dont il dit le plus juste : « Elle nous a fait tellement de bien, cette dame… On l’appelle “notre ange”. »

Le 14 octobre 2002,
la première marche blanche de Jacky

Quand Jacky arrive pour participer à la marche blanche de l’association Angélique, il n’a eu sa présidente qu’au téléphone. Compiègne se situe à environ cent cinquante kilomètres au sud de Violaines, à soixante-dix

kilomètres de Péronne, mais c'est déjà la Picardie. La région, qui englobe la Somme de Péronne, l'Oise de Compiègne et l'Aisne de Saint-Quentin, est couverte par le *Courrier picard*. Lecteur régulier du journal, qui relaie les avancées de l'enquête, ou plutôt son piétinement malgré l'implication des enquêteurs, Jacky a lu le calvaire d'Angélique régulièrement rappelé et le dynamisme de l'association, dans ses grandes lignes.

Le 13 octobre 1996, dans la forêt de Compiègne, Angélique Dumetz a été retrouvée violée, égorgée et massacrée à coups de couteau au point de ne pas être reconnaissable. La veille, elle était sortie en discothèque dans le centre-ville, réputé calme et même bourgeois, pour fêter les dix-neuf ans de son amie Nathalie. Elle ne fêtera jamais les siens, deux mois plus tard. Il est probable que le coupable soit de la région, comme pour Élodie, puisque ce coin reculé de forêt était connu pour accueillir les beuveries ou les étreintes furtives. Pour autant, aucun lien n'a jamais été envisagé entre les deux crimes, ni dans l'esprit des familles ni dans celui des gendarmes. Comme pour Élodie, mais bien plus tôt dans le temps, la clé de l'enquête semble être l'ADN du sperme prélevé sur le corps d'Angélique, un atout pas toujours assuré pour les enquêteurs. Mais, en 1996, il n'y a pas de fichier national automatisé du tout. C'est même une « chance » que l'ADN soit analysé, car ce n'est pas encore systématique, mais le caractère particulièrement violent du crime impose quelques égards. En 1998, avec la loi créant le FNAEG, l'espoir était permis. Mais rien depuis. Le fichier n'est pas rétroactif, l'auteur n'y a pas fait son entrée après des longues années d'attente. Les pires pervers ne tuent pas tous les ans non plus, ils ne se font pas prendre à chaque fois, ils peuvent être déjà incarcérés… Mille raisons peuvent expliquer que la trace inconnue n'ait jamais matché. Alors, l'association se bat pour l'extension du fichier aux mis en examen, voire aux seuls mis en cause dans une affaire, pour des délits et pas seulement pour des crimes. En vain.

La date de la marche blanche, à la date anniversaire du crime, tombe particulièrement bien cette année-là. Quelques jours plus tard, le 23 octobre 2002, est présenté en Conseil des ministres un projet d'extension du fichier aux mis en cause et non seulement aux condamnés. Car le cantonner aux seuls condamnés ajoute une restriction supplémentaire : il peut s'écouler trois ans, si ce n'est davantage, entre l'arrestation d'un suspect et la tenue d'un procès d'assises. Difficile pour une famille de victime ou pour un citoyen vigilant d'accepter qu'en Grande-Bretagne le fichier contienne déjà l'ADN de presque deux millions de personnes, alors qu'en France c'est moins de trois mille ! L'extension est chère à l'impétueux jeune ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, nommé en mai, qui peaufine sa future Loi pour la sécurité intérieure. Mais c'est loin d'être gagné.

Le cortège de plusieurs centaines de personnes s'élance depuis le parking du wagon de l'Armistice, dans la forêt de Compiègne, jusqu'à la stèle érigée en mémoire d'Angélique, lieu de la découverte du corps.

Lors de la marche comme lors des heures qui suivent, Isabelle raconte à Jacky comment l'histoire d'Angélique, avec qui elle n'a pourtant aucun lien de parenté, est devenue la sienne. Isabelle, vingt-six ans à l'époque des faits, mène une vie classique avec son mari, Jérôme, et leur petite Léa, un an, quand elle est réveillée un dimanche matin par des coups tambourinés sur une porte et les hurlements d'une femme en panique. Cette femme, c'est Marie-Pierre Mazier, habitante de ce carré d'immeubles disposés autour d'un square où chacun se connaît. Marie-Pierre martèle la porte de Nathalie, la meilleure amie d'Angélique, qui vit juste au-dessous de chez Isabelle. La veille au soir, les deux jeunes filles sont sorties ensemble. Angélique n'est pas rentrée, n'a pas prévenu, n'est pas chez son père, dont Marie-Pierre est divorcée et avec qui elle s'entend très bien. Dès qu'elle a vu que les clés de sa fille n'étaient pas dans la serrure, elle a su que ce n'était pas normal, que c'était grave… Son second mari, Jean, n'a pas pensé différemment. Alors, Marie-Pierre s'époumone : « Elle est où ? Qu'est-ce que vous avez fait

hier ?! » C’est elle-même qui a conduit les deux copines dans le centre de Compiègne, parce qu’Angélique, pour dire son sérieux, ne voulait pas y être emmenée par des amis qui avaient commencé à boire lors d’une première partie de soirée. Mère et fille étaient très complices, des confidentes qui se prêtaient leurs vêtements, un peu comme deux sœurs, du même tempérament rieur et dynamique. Mais Nathalie n’a pas de réponse à fournir à la maman dévastée d’angoisse. Aucune explication. Elle a perdu la trace d’Angélique en boîte de nuit, elle ne l’a même pas vue la quitter. Nathalie s’en voudra toujours d’avoir supplié Angélique de revenir d’Amiens, où elle venait d’entrer en IUT, pour fêter son anniversaire. Refaire l’histoire est irrépressible, dans toutes les familles et tous les cercles de proches où un drame survient.

La journée s’écoule, agitée dans le quartier. On sait que Marie-Pierre a signalé la disparition de sa fille au commissariat. On attend. On espère. On cherche un indice. Rien… Alors on désespère, surtout Isabelle. Elle est toute jeune maman d’une fille, ces proies de prédilection, elle a à peine quelques années de plus que la victime.

Ce dont Isabelle se souviendra toujours, c’est de son voisin qui frappe à la porte le lendemain, lundi, un petit matin glacial, et qui l’assomme de la terrible nouvelle : « Angélique a été retrouvée, elle a été égorgée ! » Elle n’oubliera jamais non plus le petit frère d’Angélique, récupéré par le même voisin dans la panique pendant que Marie-Pierre, possédée par la douleur, subit une prise en charge consternante au commissariat. On lui a demandé d’apporter des photos de sa fille… Elle sait qu’un corps a été retrouvé… On ne lui parle pas. On temporise, on piétine autour d’elle. On fuit son regard. Elle attrape une phrase au vol : « C’est elle ! » Elle quoi ? Elle qui ? Sa fille ? Morte ?! Oui, mais c’est compliqué… Les policiers de l’époque savent beaucoup moins bien s’y prendre qu’aujourd’hui, faute de cours de psychologie pour prendre en charge les victimes. Mais des cours de psychologie sont-ils nécessaires pour ne pas balader un couteau ensanglanté

sous scellé sous les yeux d'une mère horrifiée, à qui on n'explique rien ? Couteau qui se révélera pour finir ne pas être l'arme du crime. Les policiers ne savent pas comment lui annoncer que sa fille n'est pas reconnaissable. La voir ? Non… Difficile encore d'en donner les raisons. Marie-Pierre devra se battre pour apprendre la cruelle vérité, tirant les vers du nez de fonctionnaires qui répugnent à détruire une mère mais qui, croyant bien faire ou par inconscience, la torturent. Et elle choisira de voir sa fille. Pour dire adieu, même si les images sont indélébiles.

Nichée physiquement au cœur du drame, Isabelle vit au rythme des larmes familiales rapportées par sa mère empathique, voisine et proche de Marie-Pierre Mazier mais aussi de la psychose du quartier. Car l'enquête fait suspecter quelqu'un de l'entourage et, si ce n'est de la famille, quelqu'un du pâté de maisons… On demande à chacun son emploi du temps, s'il a vu quelque chose de suspect, ce qu'il pense de ses voisins et on s'interroge entre riverains… Le propre mari d'Isabelle, Jérôme, croit bon de signaler avoir remarqué une voiture avec des inconnus garée sous la fenêtre de Marie-Pierre. Sans rapport, finira-t-on par démontrer. Jérôme, qui embauche à 5 heures du matin dans l'usine voisine de pièces auto, laisse au petit matin une Isabelle épuisée de ne pas avoir fermé l'œil de la nuit, glissant un couteau sous le matelas pour se protéger au cas où… On dévisage tout l'immeuble, les passants dans les rues. La mère d'Isabelle lui rapporte l'état de Marie-Pierre Mazier, chez qui le deuil se mêle à la colère. Isabelle se souvient de l'omerta de rigueur : « En 1996, la police ne disait rien aux familles et, pire, elle leur demandait de se taire, de ne surtout pas médiatiser. » Un an plus tard, la mère d'Isabelle croise pour la énième fois Marie-Pierre marchant comme un automate dans le square où elle sort le chien, hagarde et seule au monde. Marie-Pierre la supplie : « Aidez-moi… »

L’engagement d’Isabelle

La mère d’Isabelle passe voir sa fille, désemparée : « Qu’est-ce qu’on peut faire pour cette pauvre femme ? On ne peut pas la laisser comme ça… » Marie-Pierre vit hantée par Angélique, obsédée par l’enquête, par son manque de transparence comme son manque d’envergure. Bien sûr, elle commence à mesurer à quel point elle peut compter sur son avocate, maître Murielle Bellier-Kant, qui réclame pièces et rendez-vous au juge d’instruction, mais comment faire pour vivre sans vérité d’ici là ? Isabelle n’est pas psychologue de métier, sa mère le sait, mais elle a du cœur, elle sait s’y prendre avec les gens. Et c’est la reine de la débrouille. Une intelligence vive, à la Kulik. Leurs parcours ne sont d’ailleurs pas sans se ressembler, chacun dans leur domaine. L’un comme l’autre sont entrés par la petite porte dans leur univers professionnel, Isabelle avec un BEP. Son stage n’était pas fini que le patron l’embauchait déjà comme agent administratif. Pas n’importe où, dans un grand groupe de construction. Elle y est devenue la secrétaire du patron, qui l’a jugée utile à la paie, là où les ennuis commencent, du moins pour lui. Les revendications, les soucis personnels, les réclamations, les cas particuliers ne font pas peur à Isabelle. C’est une oreille, et aussi un œil. Au premier regard, elle comprend déjà que quelque chose ne va pas ! Elle ne juge pas, elle résout. Elle se charge même de faire les déclarations d’impôts des employés qui ne s’en sortent pas tout seuls. Avec son art de mettre de l’huile dans les rouages, elle a grimpé les échelons au fil du temps, pour être aujourd’hui responsable des ressources humaines pour la région Picardie. Une solution, humaine, Isabelle en voit une : créer un comité de soutien. Elle commence par rencontrer Marie-Pierre. Rapidement, elle identifie que c’est ce blocage autour de l’ADN qui semble faire obstacle à la vérité. Quelles opérations mettre en place pour aboutir enfin à la création de ce fichier génétique qui n’existe pas ? Des semaines pour identifier un ADN, c’est un handicap lié à

la technique, mais l'absence de moyen de le comparer à d'autres relève de la volonté politique simple ! Avec Marie-Pierre et sa propre mère, Isabelle téléphone, rédige des courriers, cherche comment marquer les esprits, autant qu'elle pleure. Elle n'a rien oublié de sa difficulté à « savoir quels mots dire, quels mots ne pas dire, comment ne pas blesser ». Le meilleur rempart aux larmes, c'est l'action, le plus utile aussi. Un point de vue de plus qu'elle partage avec Jacky.

Un an après le drame, une équipe s'est donc fédérée autour de Marie-Pierre, des voisins, des amis. Isabelle et sa mère, Martine, sont en première ligne parce qu'elles ne portent pas directement le poids de l'enfant perdu. Le premier objectif est de lutter contre l'oubli, aussi bien en mémoire d'Angélique que pour maintenir enquêteurs de la PJ de Creil et magistrats du parquet de Compiègne en éveil, le second est de sensibiliser à l'utilité du FNAEG. Le comité de soutien tracte, alerte la presse, explique que les ADN ne sont parfois pas prélevés, pas conservés, jamais comparés. Le comité fait circuler des pétitions papier envoyées par liasses au ministère. En haut lieu, on temporise. « Tous fichés, tous fliqués », le résumé serait vite fait si la décision était prise. Trop impopulaire. L'affaire Guy Georges, arrêté en mars 1998, vient faire sauter le verrou. Le projet de loi est prêt, reste à le faire voter… Le comité de soutien Angélique n'en peut plus d'attendre, organise sa première marche blanche, le 16 mai 1998, pour peser encore davantage. Une foule dense défile en silence, portrait d'Angélique en main, relayée par les médias. Et, enfin, la loi sur la création du FNAEG est votée le 17 juin 1998. Une victoire, si l'on peut dire quand elle a le goût du sang, arrachée au prix de tant de vies.

Le comité de soutien Angélique est cité dans les annales judiciaires comme étant la puissance d'influence qui a fait basculer l'histoire du droit pénal. Mais le politique n'a pas dit son dernier mot. Car le décret d'application se fait attendre, longtemps, très longtemps… Le comité de soutien n'est pas loin d'estimer que l'État se paie sa tête. Peut-il imaginer

qu’il lui faudra tenir deux ans ? Mais, d’ici là, il va se structurer en association, quasi une innovation aussi pour l’époque.

L’association de victimes, une force nouvelle

En 1999, Isabelle parle avec un ami de la famille, Jacques Desmoulin, attaché parlementaire communiste qui a longtemps livré *L’Humanité Dimanche* chez les parents d’Isabelle, dont le père est un syndicaliste actif. Jacques Desmoulin leur recommande la création d’une association avec un statut en bonne et due forme qui leur permettrait, à Marie-Pierre et à elle, d’être reçues dans les ministères, au contraire de simples citoyens regroupés en comité. Une riche idée, dont le principe est en réalité assez nouveau.

C’est seulement en 1982 que les victimes apparaissent au grand jour, lorsque Robert Badinter crée un Bureau de la protection des victimes, tous types de dommages confondus, au sein du ministère de la Justice, une première. Il réclame un rapport sur le sujet au professeur Paul Milliez, médecin et grand humaniste. Celui-ci préconise de favoriser la création d’associations de victimes, après avoir mesuré la détresse des familles, qui ne savent ni comment évoluer dans le monde judiciaire, ni à qui parler pour se faire entendre et comprendre – qu’il s’agisse d’un crime, de violence routière ou d’un attentat –, ni comment peser dans le débat public. Ce n’est qu’en 1999 qu’apparaît un numéro national d’aide aux victimes, et en 2004 un secrétariat d’État aux victimes.

L’association de victimes est née dans une société qui a réalisé que la parole guérit, ce qu’assuraient déjà la plupart des grandes religions monothéistes, mues par leur seule intuition. Les études de terrain et la psychanalyse sont venues le confirmer en l’attestant intellectuellement. La

psychanalyste Caroline Eliacheff et l'avocat Daniel Soulez Larivière retracent la genèse du principe dans leur livre *Le Temps des victimes*[1], qui pointe plutôt les dérives partant de bonnes intentions, bien réelles cependant. Jusqu'alors, on écoutait les coupables, qui bénéficiaient de soins en prison, du moins en théorie, mais les victimes ou leur famille étaient présumées réparées ou en passe de l'être une fois que l'auteur des faits était confondu et jugé, le préjudice indemnisé. Ce n'est évidemment pas le cas, et encore faut-il être aiguillé et soutenu pour ne pas se perdre entre-temps dans les arcanes du monde judiciaire.

La victime qui se bat est le héros des temps modernes. Dans un monde occidental qui en a fini avec les guerres de conquête territoriale, du moins le croyait-on jusqu'à la guerre en Ukraine, la lutte contre la violence ou la perversion du citoyen qui détruit la paix sociale et bafoue les lois élémentaires de l'humanité, tout près de chez soi, est le dernier combat qui reste. L'interdit de tuer est la première loi, fondatrice. À l'instar d'un héros militaire qui fédère une armée, la victime agrège ses militants, qui se battent pour elle ou à ses côtés pour la faire tenir. Mais leurs armes sont nobles, anti-létales, la rose blanche à la main au lieu de la fleur au fusil, le ballon blanc gonflé à l'hélium comme une invite céleste à un monde pacifique. Les associations de victimes mènent des guerres qui font honneur à l'homme, n'appellent pas à la violence punitive mais à la simple justice, la réparation du pacte citoyen, pour employer des mots contemporains. On y marche, on y tracte, on y lance des pétitions, on y réfléchit, on y sensibilise, on y lutte contre l'oubli ou l'indifférence des pouvoirs publics, on s'y bat en faveur de la mise en place d'une loi ou de sa modification. L'association est à la fois un ciment social pour le collectif et un socle en béton pour la victime. Même si en être membre ne fait pas de chacun un héros, l'appartenance lui permet d'éveiller le meilleur de son humanité, ou le révèle à lui-même. Le propre de l'épreuve et du combat, c'est de faire découvrir des ressources inespérées en soi, voire un autre soi. Le drame, le crime, comme la maladie

ou tout autre accident de la vie frappent un individu au hasard comme d'un coup de baguette maléfique et le transforme peu à peu en un autre individu dont on ne peut prédire la nature. Les uns se soustraient au réel ou se laissent écraser quand les autres vont se révéler guerriers loyaux et invincibles, dont le modèle façonne les soldats. Au point que, dans ces associations de victimes, il n'y a pas de querelles de pouvoir. Personne ne cherche à supplanter le meneur, puisque c'est la victime ou sa famille. Qui envierait sa place ? On est là par empathie comme par solidarité citoyenne, mobilisés par tout ce que nous recelons de tendresse gratuite et de vertu morale. Dès que l'association « Angélique, un ange est passé » a été mise sur pied, en mai 1999, avec des statuts, des objectifs, un budget, Isabelle en est devenue la présidente parce qu'elle a accepté d'endosser la charge de l'administratif pour soulager la mère. Pas pour occuper le devant de la scène. Un pilier qui préfère dire « nous » pour évoquer son action, mais qui est physiquement présent sur tous les fronts, auprès de Marie-Pierre d'abord, sans imaginer que son engagement va durer une vie suite à sa rencontre avec Jacky Kulik. Vingt-trois ans d'illustration du mot *empathie* : elle « souffre avec ».

Isabelle soutient Marie-Pierre Mazier quand elle reçoit les journalistes, l'aide à prendre sur elle pour leur ouvrir les albums photo de la famille, laisser reproduire l'image de sa fille, raconter et raconter encore, inlassablement, les faits, tout au long de cette enquête qui piétine, avec ce fichier qui n'est pas mis en place et prévu, de toute façon, trop restrictif. Trois cents prélèvements d'ADN ont été effectués dans l'affaire Angélique en l'espace de trois ans, entre 1996 et 1999, sur des amis d'IUT, des clients de la boîte de nuit, des riverains. Rien à voir avec la déferlante qui aura lieu dans l'enquête sur la mort d'Élodie. Mais autre temps, autres mœurs, autre coût et autre délai pour avoir le résultat surtout. Des mois ! Pour aucun résultat non plus.

En septembre 1999, l'association décide de frapper un grand coup, avec une opération coup d'éclat « élaborée tous ensemble », insiste Isabelle.

L'association, forte d'une pétition de dix mille signatures, tous les commerçants du Compiégnois ayant joué le jeu en la diffusant, décroche un rendez-vous pour Marie-Pierre Mazier avec Élisabeth Guigou, garde des Sceaux de 1997 à 2000 du gouvernement Jospin sous Chirac. Mais l'association Angélique annonce qu'elle l'accompagnera au complet et que son arrivée ne sera pas discrète. Le groupe fait son apparition en car, affrété de Compiègne, avec des dizaines de membres de l'association et deux députés de la région solidaires du combat, Patrice Carvalho, de gauche (PCF), et Lucien Degauchy, de droite (RPR-UMP). L'entrevue ministérielle se déroulera en leur présence. Isabelle, la présidente, et ses soutiens attendront sur la chaussée, revêtus de leur tee-shirt à l'effigie de la jeune victime, devant le car. Prévoir une place de parking. La presse, ils s'en sont occupés ! Tremblements sous les lambris… Isabelle se souvient : « On a été escortés du périphérique à la place Vendôme par des motards de la police comme si nous étions une équipe de foot venant de gagner un grand match… Et les journalistes étaient bien sûr au rendez-vous. » Pendant une heure, Élisabeth Guigou, diplômée de l'ENA qui a officié dans plusieurs ministères et occupé de hautes fonctions dans les domaines économique et financier, semble découvrir le monde cruel du crime en écoutant Marie-Pierre à vif. Le sang de la victime massacrée coule dans les veines de sa mère. On est loin des théories comme de l'univers aseptisé des tribunaux qui statuent à froid – du moins est-ce souhaitable. La garde des Sceaux se demande qui sont ces gens qui se sont empilés dans un car, étonnée d'une telle mobilisation déjà perçue via les pétitions. Ce ne sont pas des justiciers, pourtant. Ils voudraient juste que les enquêtes deviennent aussi rationnelles que la science présumée les servir, que les lois votées entrent en vigueur, le fichier en action ; rien de bien compliqué ni de « liberticide ». Marie-Pierre sort de son entrevue avec « des sentiments mitigés », déclare-t-elle à la

presse, en vérité consciente que rien ne va bouger, confie-t-elle à Isabelle. Le retour à Compiègne est morose. Isabelle passe son temps, « comme les autres », assure-t-elle, à chercher des idées pour faire bouger les choses lors de soirées interminables où l'on dîne, on parle, on pleure et parfois on rit, parce qu'il faut bien que la vie reprenne. Jean, le mari de Marie-Pierre, l'encourage à l'action quand le moral sombre. Et puis il faut se ressaisir ! Au moins pour son fils, Jean-Baptiste, que sa mère protège des médias. Il est déjà choqué par la mort de sa sœur, secoué par l'onde de choc du crime qui n'a pas épargné son collège. Ce n'est pas facile d'être le frère d'une absente, d'une jeune fille célèbre malgré elle, d'une victime de crime hors norme.

Le mois suivant, l'association frappe tout aussi fort. En octobre 1999, Marie-Pierre Mazier rencontre à Compiègne, sous le flash des photographes convoqués, deux autres mères, Anne Gautier et Liliane Rocher, dont les filles ont été des victimes de Guy Georges, l'affaire qui a fait avaler la pilule du fichier. Leur objectif, par pur altruisme puisque, pour elles, il est tragiquement trop tard, c'est que le fichier soit élargi aux personnes simplement mises en cause. Leur présence spectaculaire a la force des démonstrations : Guy Georges, lorsqu'il a été interpellé en 1995, n'aurait pas été prélevé après la création du FNAEG, tel que le projet en a été voté. Il n'était que mis en cause. Il aurait continué à tuer durant les trois ans de liberté qui ont suivi ! Et ce fichier imparfait n'est même pas en service !

En février 2001, la nouvelle ministre de la Justice Marylise Lebranchu se déplace à Compiègne pour rencontrer l'association. Elle promet tout. Rien n'évolue, du moins durant des mois. Elle fait pourtant entendre sa voix sur les plateaux de télévision, favorable mais prudente, face à des détracteurs parfois très virulents. On marche sur des œufs, mais le processus est en cours. Et enfin, en novembre 2001, deux mois après le choc du 11-Septembre, le décret d'application est publié et le fichier entre en fonction. Avec une avancée notable : les décideurs ont compris qu'il fallait l'étendre

aux criminels non sexuels. En décembre 2001, mois de l'anniversaire d'Angélique, qui aurait eu vingt-quatre ans, un lâcher de ballons à son effigie est organisé dans le square du quartier à Compiègne. Mille huit cent quatre-vingt-dix ballons exactement, soit autant de jours écoulés depuis son décès. Il n'y a rien à fêter, pourtant. L'invention d'un fichier pour retrouver l'auteur d'un massacre n'est jamais un triomphe, juste un hommage à la mémoire d'Angélique, sacrifiée sur l'autel du FNAEG. Angélique, en un sens, morte pour la France.

Élodie, comme un funeste rappel

En janvier 2002, dès qu'Isabelle a appris la disparition d'Élodie dans le *Courrier picard*, son quotidien régional, elle a tout de suite pensé au pire, avant même la découverte du corps. Les quelque vingt-quatre heures de recherches lui ont rappelé ce qu'elle avait vécu avec Angélique, et le même processus s'est effectivement enclenché, la même issue fatale avec la découverte du corps, la même identification d'un ADN, la même déception qu'il ne figure pas dans le fichier, puisqu'il est très restrictif. En juillet, l'histoire s'est répétée avec Patricia, un ADN pas au fichier ; en août, avec Christelle, et un ADN encore en cours d'analyse quand se déroule la marche blanche.

Jacky ne rencontre pas la jeune Isabelle des débuts, qui dormait avec un couteau sous le matelas et ne savait pas comment frapper aux portes. En six ans de bataille, elle est devenue quelqu'un d'autre, qui n'a plus peur des pouvoirs publics. On lui claque la porte au nez ? Elle entre par la fenêtre. Elle est de ceux que l'obstacle galvanise, une qualité sacrément précieuse pour Jacky, qui ne fait qu'entamer dix-neuf ans de combat… Isabelle n'a plus peur de manquer de force, plus peur de se faire mal. Elle s'en fait, oui, mais qu'importe, parce qu'il y a plus à plaindre qu'elle. Elle le reconnaît :

« Toute ma vie y passait ou presque. Mon mari était totalement solidaire, il savait que j'étais corps et âme dans l'association, y consacrant mes soirées ou mes week-ends s'il le fallait, à faire des tracts, des courriers, des enveloppes, un travail colossal quand Internet n'existait pas. Je ne dormais plus quand il y avait une piste ou qu'un crime du même type avait lieu. » Elle non plus, les faits divers ne l'avaient jamais intéressée. Elle aussi est devenue incollable sur les faits, sur les enquêtes, mais aussi sur le droit, sur la loi, sur l'ADN : « Dès que l'on expliquait l'usage ciblé du fichier, on voyait que tout le monde était pour, alors on se disait qu'il aurait fallu changer de nom, l'appeler "fichier moléculaire" au lieu d'y mettre le mot "génétique", qui fait peur et agite le diable. » Le comble, c'est que le colonel de gendarmerie biologiste Pham-Hoai, aujourd'hui, ne dit pas autre chose.

Dès la première conversation de Jacky avec Isabelle, grande blonde solide comme lui, le cœur gros comme ça, et le sourire jamais loin des lèvres comme lui, le courant passe immédiatement. Ils se trouvent chacun une bonne tête, de celui ou celle sur qui l'on peut compter, d'emblée. Jacky est venu tout seul, Isabelle avec son mari, Jérôme, leurs deux filles, Léa, sept ans, Lisa, trois ans. Elle est enceinte d'Hugo, qui naîtra six mois plus tard. Jacky et Isabelle sont tous deux « très famille », conscients que son bonheur est fragile. Isabelle est bien plus jeune que lui, bien sûr, trente-deux ans seulement, mais justement… Quand Jacky rencontre une femme qu'il estime née autour des années 1970, il ne peut s'empêcher de lui demander son année de naissance, pour mieux calculer l'écart avec l'âge qu'auraient Karine ou Élodie si elles avaient vécu… Les parents endeuillés de leurs enfants ont intégré au cœur une sorte de logiciel de vieillissement qui les fait projeter sur les adultes d'aujourd'hui celui ou celle que leur enfant aurait pu devenir… Isabelle est de 1970, Karine était de 1969. Jacky se souvient de l'instinct qui l'a poussé à lui faire confiance dès ce jour-là. Il a davantage parlé avec elle qu'avec quiconque. Mais il ne manque pas de

promettre à la mère d'Angélique avant de partir : « Quand il y aura une autre marche blanche ou un lâcher de ballons à Compiègne, j'y serai ! » Chaque année depuis, il y est allé. Bien sûr. L'année suivante, l'association a décidé de lancer quatre mille ballons pour quatre victimes : Angélique, Élodie, Christelle et Patricia. Un immense moment d'émotion pour Jacky, lui qui a si peur que l'on oublie sa fille. Isabelle promet de son côté qu'elle viendra « là-haut », chez lui, s'il organise comme prévu une messe pour célébrer le premier anniversaire de la mort d'Élodie, en janvier. Marie-Pierre ne s'en sentira pas la force. Isabelle a décidé d'en avoir pour tous. Elle n'est pas née comme ça, elle l'est devenue, comme ces soldats à la rose révélés à eux-mêmes. Elle les portera jusqu'au bout, comme Jacky saura le faire quand l'affaire Angélique connaîtra sa résolution ou, plutôt, le lamentable fiasco de son épilogue. « Il m'a beaucoup consolée, il ne faut pas croire que c'était à sens unique. C'est un homme qui a une force incroyable », souligne Isabelle, quand Jacky de son côté murmure : « Elle est devenue un peu comme une fille que je n'attendais pas… »

1. Caroline Eliacheff et Daniel Soulez Larivière, *Le Temps des victimes*, Albin Michel, 2007.

6

Jacky, l’homme de fer

Jacky a compris, avec sa première marche blanche, l’histoire d’Angélique et l’investissement d’Isabelle pour obtenir la mise en place du FNAEG, qu’il n’était seul ni dans sa douleur ni dans son combat, qu’il pouvait même être compris par des êtres qui n’avaient pas souffert dans leur chair. Il a découvert qu’en France les familles endeuillées par le crime se connaissent toutes ou presque, au point de former une grande tribu. Réconfortant quand la sienne est décimée. Les parents se connaissent « en vrai » pour bon nombre d’entre eux, parce qu’ils honorent les marches et commémorations les uns des autres. Ils se téléphonent beaucoup, comme Jacky et Isabelle, qui s’épaulent l’un l’autre et s’assurent mutuellement, pour continuer à y croire, qu’« un jour, on le trouvera ! ». Tous se connaissent au moins de nom, puisque leur empathie et leur fureur lors de crimes similaires les rendent attentifs à chaque affaire. Jacky, venu tout seul à Compiègne en simple visite, croyant se tenir là un peu incognito, est tombé sur des gens qui « connaissaient » Élodie, qui s’étaient battus, en un sens, pour lui avant lui. Il est reparti en se sentant entouré, par d’autres que ses tout proches.

En tête de cortège, on avait placé trois pères, soudés par un même engagement. Il y avait Pierre Dumetz, père d’Angélique, bien sûr, Jacky

Kulik et Pierre Dubuisson, père de Christelle, troisième victime du « triangle maudit ». Des hommes. Le *Courrier picard* les a figés dans leur gravité, titrant la photo : « Trois pères face aux crimes de leurs filles ». Si cette image puissante a été choisie, c'est parce qu'elle est encore nouvelle pour l'époque, les enfants restant traditionnellement perçus comme une affaire de femmes, la parole aussi. Mais tout va changer dans les années suivantes. On s'y est familiarisé depuis, les pères montent souvent en première ligne au combat contre les crimes visant leurs enfants, souvent des filles, beaucoup de jeunes femmes, en paravent de mères détruites et dépassées par la cruauté des actes. Quand elles ne tentent pas de se suicider, comme Rose-Marie. Un phénomène à l'inverse du constat fait par le personnel hospitalier en matière de combats médicaux, où s'observent souvent le déni, l'effacement, voire la défection des pères, alors que les mères ne désarment jamais. La lutte pour les uns, le soin pour les autres ? Ce serait trop simple. En vérité, l'énergie est centrifuge.

En janvier 2003, l'enlèvement d'Estelle Mouzin, neuf ans, fera se lever un père devenu emblématique, Éric Mouzin, qui ne baissera jamais les bras pour traquer celui qui a enlevé sa fille, dont le corps n'a toujours pas été retrouvé à ce jour. Presque vingt ans après, les fouilles reprennent régulièrement du côté des domiciles habités ou fréquentés par Michel Fourniret, tueur en série aujourd'hui décédé qui a fini par avouer, in extremis, l'avoir séquestrée, violée et tuée. Il avait pourtant été entendu dès juillet 2003, une piste trop vite écartée, estimait le père, comme tant d'autres indices qui auraient pu y mener. Au point qu'Éric Mouzin a attaqué l'État pour faute lourde. Jamais il n'a faibli, organisant chaque année des marches blanches à Guermantes, en Seine-et-Marne, où la petite Estelle s'est volatilisée, suggérant des axes d'enquête, réclamant des actes procéduraux, tempêtant dans les médias. La mère d'Estelle, elle, est partie vivre en Espagne, à distance d'une tragédie à laquelle elle a estimé ne pas pouvoir survivre sans quitter les lieux. Le chagrin des absents n'est pas

moindre, susceptible de couper les jambes comme d'armer les bras. Au sens propre chez André Bamberski, autre père-héros, célébré par le film *Au nom de ma fille*[1], avec Daniel Auteuil, qui retrace son tour de force. Convaincu dès 1982 que le décès de Kalinka, sa fille de quatorze ans, n'était pas naturel, il s'est battu trente ans en s'époumonant dans le désert, judiciairement et médiatiquement, avant de voir le meurtrier jugé et condamné. Il s'agissait d'un médecin allemand avec lequel s'était remariée son ex-femme, dont le retrait du combat s'explique en l'occurrence par un long déni suivi d'un éternel sentiment de culpabilité. Encore André Bamberski a-t-il dû aller jusqu'à faire enlever le coupable en Allemagne par des hommes de main pour le faire livrer ligoté sur le territoire français aux autorités, afin de contourner les atermoiements de la justice dans cette affaire binationale. À l'origine de la première association de parents d'enfants victimes de crime ou d'enlèvement, un père, encore, Alain Boulay, a créé l'APEV (Aide aux parents d'enfants victimes) en 1991, un monopole ou presque avant l'association Angélique. Sa fille Delphine, dix ans, a disparu d'un camp de scouts avant que son corps ne soit retrouvé plusieurs semaines plus tard, calciné et vraisemblablement violé. Avant cette date, on assignait les familles au silence, ou les pères au fusil. Eux inaugurent une autre voie.

Pourquoi des pères ? Est-ce parce qu'ils sont hommes et que l'auteur des faits l'est généralement aussi, ce qui les renvoie à leur identité masculine mais pervertie, dévoyée, souillée ? Jacky Kulik le sous-entendra quand il déclarera, fier et droit, lors du premier procès de l'un des assassins de sa fille : « Quand je vois comment lui et sa clique se comportaient avec les femmes, j'ai honte d'être un homme. » On a vu le même ressort animer Lucien Douib, père de Julie Douib, assassinée en Corse le 3 mars 2019 par son ex-conjoint, pour monter au créneau contre les violences conjugales. Est-ce parce que la victime est aussi très majoritairement de sexe féminin,

enfant ou très jeune, et que le devoir de protection ou le lien père-fille les mobiliseraient particulièrement ? Un peu de tout cela, sans doute.

En 2002, les pères sont encore peu nombreux dans les médias. L'histoire très particulière de Jacky Kulik comme sa personnalité vont en faire un personnage médiatisé, l'incarnation du héros parce qu'il se bat sur tous les fronts, a essuyé toutes les épreuves. Mais créer une association, ce n'est pas sa culture. C'est trop de paperasse, l'usage d'un ordinateur qu'il n'a pas et, surtout, il n'en éprouve pas le besoin. L'ADN, l'association Angélique s'en occupe. Il n'endosse pas une cause générale et publique. Les projecteurs vont naturellement se braquer sur sa personne. Il est l'homme à qui tout arrive, le meilleur et le pire.

La mauvaise nouvelle et le président

Un mois après son retour de Compiègne, Jacky apprend la mauvaise nouvelle : l'ADN de Jean-Paul Leconte est bien l'ADN prélevé sur Patricia Leclercq. Mais pas le même que sur Élodie. Si Leconte était incarcéré à la date du crime, il restait à Jacky un doute que la science a levé. Pour Christelle, on attend encore les résultats, mais, compte tenu de la similarité du modus operandi, il est à peu près acquis qu'on retrouvera la signature de Leconte. Le 24 novembre 2002, l'auteur présumé des faits est arrêté chez sa grand-mère, où il est domicilié depuis sa sortie de prison en mai. Il n'aura tenu que deux mois libre sans violer ni tuer, dans le droit-fil d'une vie dévolue au viol à répétition, avec peines de prison en chaîne depuis ses vingt-deux ans. Face aux enquêteurs, il nie son implication contre toute évidence scientifique corroborée par l'enquête sur son emploi du temps et autres faisceaux de preuves. Puis il reconnaît partiellement les faits pour Patricia, mais pas pour Christelle. Il aura le temps de changer de position plusieurs fois au cours des trois années d'instruction qui le séparent du

procès. Jacky jure qu'il y sera. Il veut voir de près à quoi ressemble ce genre d'individu… Jacky doit bien annoncer l'épilogue au chevet de Rose-Marie, à qui il rapporte tout – même si elle reste sans réaction –, mais cette nouvelle, il la lui présente comme l'espoir qu'il a décidé d'y lire : « Les salauds, on les arrête, la preuve ! Avec l'ADN, on l'aura un jour ! Les techniques s'améliorent tous les jours, je l'ai appris avec une chouette fille, Isabelle, à la marche pour la petite Angélique ! » Demeure la question que l'on se posait : pourquoi Leconte a-t-il si volontiers accepté un prélèvement d'ADN ? « Parce qu'il était sûr de ne pas l'avoir laissé ! » répond le capitaine Fouache, sur le ton de l'« élémentaire, mon cher Watson ». La science progresse plus vite que la divulgation de ses avancées au grand public, et le talon d'Achille du criminel, c'est l'arrogance.

Quelques jours plus tard, Jacky reçoit un appel des gendarmes. Les trois crimes, rapprochés dans le temps, dans une microrégion, dont deux commis par un récidiviste patenté, libéré visiblement trop tôt et à tort, ont choqué en haut lieu : « Le ministre de l'Intérieur veut vous recevoir… » Très bien, très bien. Jacky n'est pas de ces hommes que les ors de la République éblouissent et Nicolas Sarkozy n'est pas sa tasse de thé politique. Un motard lui apporte le pli officiel à domicile, il est convoqué à Amiens, où un véhicule l'attendra pour l'emmener au ministère. Il s'y rend le 5 décembre 2002, en compagnie d'une amie de Christelle Dubuisson, avec qui il a sympathisé lors de la marche blanche en sa mémoire, du père de Christelle et des parents biologiques de Patricia Leclercq. Des deux côtés, il s'agit de familles qui ont parfois affaire aux services sociaux. Le seul représentant parental droit dans ses bottes, c'est Jacky. Nicolas Sarkozy écoute, longuement, au coin d'un feu de cheminée chaleureux, dans une ambiance presque familiale. « On pense ce que l'on veut de ses positions politiques, dit Jacky, mais ce genre de crime, l'homme ne le supporte pas. Il a pris l'engagement de rencontrer les familles de victimes tous les six mois, de faire ce qu'il faut pour que nous ne soyons plus ignorés mais tenus au

courant, avec une traque inlassable et des moyens pour la mener. C'était déjà bien de l'entendre, encore mieux que ce soit fait. » À la fin de l'entretien, le ministre, qui a compris à quel genre de personnage il avait affaire, lui serre vigoureusement la main :

— Je vous les donnerai, monsieur Kulik, je m'y engage.

— Vous êtes gentil, mais, si vous me les donnez… répond Jacky dans un léger sourire.

Nicolas Sarkozy perçoit l'allusion de Jacky Kulik à ce qu'il pourrait faire des assassins de sa fille si on les lui remettait entre les mains.

— Oui… Enfin vous me comprenez, conclut le ministre en lui rendant son sourire amusé.

Le 9 janvier 2003, Nicolas Sarkozy tient parole et reçoit au ministère de l'Intérieur une centaine de proches d'une quarantaine de victimes dont le crime n'a pas été élucidé. Jacky et Isabelle, qui se parlent souvent au téléphone pour s'encourager, se retrouvent avec plaisir. Dans quelques jours, ils se reverront à Monchy pour la messe en mémoire d'Élodie. Nicolas Sarkozy commence par égrener les prénoms et les noms de plusieurs victimes, tuées ou disparues, il y a longtemps parfois, comme la petite Marion Wagon, disparue à Agen en 1996 sans laisser aucune trace. Ses parents sont là, aussi accablés que les parents des victimes de Guy Georges et les autres… Sur eux, le temps ne passe pas. Sarkozy se déclare favorable à l'extension du fichier, promet de faire son possible pour peser sur le pouvoir législatif, annonce la mise en place du logiciel canadien SALVAC (Système d'analyse des liens de la violence associée aux crimes), le tout conditionné au vote de la Loi pour la sécurité intérieure, qu'il est en train d'élaborer. SALVAC permet aux enquêteurs d'interconnecter les affaires sur le plan circonstanciel, comme le sont les ADN sur le plan scientifique, de lister et comparer les lieux, modes opératoires, horaires des faits, habitudes des victimes, mots-clés de la biographie des auteurs : jusqu'à cent soixante-huit paramètres peuvent être entrés dans la base. Pour

régler les *cold cases*, c'est une arme non négligeable, que se partageront police et gendarmerie. Qui dit affaire non résolue suppose en effet avec de fortes chances que l'auteur n'est pas de l'entourage et que le crime n'est pas crapuleux. Si ces assassinats sans mobile peinent à être élucidés, ce sont aussi ceux dont la réitération permet le recoupement. En effet, qu'il s'agisse d'un passage à l'acte pulsionnel ou minutieusement préparé dans un cerveau perturbé, les crimes gratuits répondent généralement à une logique intérieure. On y retrouve des repères fixes propres à l'histoire de l'auteur, tels que des dates fétiches, des moments de la journée, des contextes environnementaux, des rituels dans la souillure, dans le viol souvent concomitant, et dans la mise à mort de sa victime. SALVAC étant un logiciel, il tournera plus vite que les cerveaux humains et dessinera des pistes. Le discours du ministre satisfait les familles. On lève la main pour poser des questions, poliment, timidement parfois, malgré la colère ou le scepticisme. Et soudain s'élève une voix qui tonne, un ouragan !

Isabelle, enceinte jusqu'aux dents puisqu'elle accouche dans deux mois, prend la parole et, là, elle parle pendant cinq minutes sous les yeux des autres familles médusées, des journalistes qui se demandent qui est cette femme qui ose un ton si haut, si audacieux, avec des tremblements de rage dans la voix. Une lionne. Jacky sourit dans la barbe qu'il n'a pas. Isabelle partage sa façon de voir, sa façon de souffrir. « Elle avait raison, souligne-t-il. Marie-Pierre Mazier était sans nouvelles de l'enquête, elle devait harceler la PJ. »

L'année précédente, il y a bien eu du nouveau dans l'affaire Angélique, avec l'incarcération, en octobre 2001, de Fernando Gomes-Ferreira, un marginal portugais qui s'est vanté de connaître l'auteur du crime, puis de n'en avoir été que le témoin, puis d'être « seulement » resté dans la voiture pendant son déroulement. Avant de changer de version(s) et de se rétracter. Il est en prison tout de même. Mais son ADN n'a pas matché avec l'ADN retrouvé. Isabelle veut croire qu'il était sur les lieux, Marie-Pierre aussi,

qu’il sait quelque chose, même s’il n’est pas le violeur. On leur dit qu’il faut attendre. Dans le silence et sans nouvelles. « C’était inadmissible, explique Isabelle, de ne pas avoir les informations. J’avoue que je me suis surprise moi-même à “gueuler” comme je l’ai fait, mais ma voix a porté ses fruits ! » Dans les quarante-huit heures, la PJ de Creil est dessaisie au profit de la PJ de Lille, qui a lancé un éphémère pôle *cold case*, et Isabelle est reçue avec Marie-Pierre par Martine Monteil, qui dirige la brigade criminelle : « Une femme super, se souvient Isabelle. Elle suivait le dossier, nous a donné son numéro de téléphone, même si on n’en abusait pas. » Pendant deux ans, Isabelle et l’association Angélique vont vivre suspendues au bon vouloir et aux paroles du détenu provisoire Fernando Gomes-Ferreira, dont on ne tirera plus rien de cohérent. Est-ce l’effet de sa perversité ou de sa déficience mentale reconnue qui lui fait raconter n’importe quoi ? C’est en tout cas usant. Jacky se trouve conforté dans son idée que, pour obtenir quelque chose, il faut savoir « gueuler », ne jamais lâcher.

Tous les six mois sauf exception, Nicolas Sarkozy va tenir sa promesse et recevoir les familles, le temps de ses deux mandats de ministre, de mai 2002 à mars 2004, puis de juin 2005 à mars 2007. Il les fait même voyager pour les informer. Jacky comme Isabelle et deux cents proches de victimes de crime iront près de Lyon, visiter la toute nouvelle école des commissaires et le FNAEG. L’extension est passée avec la Loi pour la sécurité intérieure de 2003. Non sans crispation, car toute personne mise en cause dans un délit peut désormais entrer au fichier… sauf délit financier ! En revanche, le faucheur d’OGM, dont le délit peut pourtant s’apparenter à un délit d’opinion sur la défense de l’environnement, est potentiellement fiché, alors que son objectif n’est pas un profit personnel. Depuis, ce type de fichage non impératif légalement fait régulièrement l’objet de procédures, de jurisprudences, de réclamations, de demandes d’effacement, quand le citoyen est au courant qu’il a des recours pour sortir de la mémoire

informatique. Théoriquement, l'effacement est automatique si le fait ne mérite pas de rester dans le fichier, mais en pratique, le gouvernement, quel qu'il soit, est régulièrement rappelé à l'ordre pour manquement. Le propre d'un pays évolué est que ses lois soient complexes, pour particulariser au maximum ses applications, ce qui a pour effet pervers de les rendre également difficilement lisibles.

Contre les détracteurs du fichage pour simple mise en cause ou délit, les exemples d'affaires criminelles résolues grâce à l'extension vont devenir l'argument massue. Ainsi, en 2003, on prélève les empreintes génétiques d'un certain Robert Greiner pour une stupide embrouille avec des vigiles sur un parking du pont du Gard. Au fichier attend patiemment la trace ADN inconnue relevée sur des scellés, par chance bien conservés, réexaminés en 2002, relatifs au viol et au meurtre d'Évelyne Boucher, seize ans, en 1987, du côté d'Avignon. Match ! Son bourreau, Robert Greiner, est condamné en 2008 à la perpétuité. Après l'ère des meurtriers en série, voici venue celle des affaires non élucidées. La série américaine *Cold Case : affaires classées* est lancée en 2003, sur les rails pour cent cinquante-six épisodes. Le nouvel enjeu des familles et des avocats va être de faire ressortir les scellés pour en demander une nouvelle expertise à la lumière des techniques modernes, une initiative souvent payante… quand les scellés n'ont été ni perdus ni dégradés !

À Écully, siège du FNAEG, les familles de victimes en visite se retrouvent à déjeuner par table de huit, l'occasion de mieux se connaître encore. Quatre gendarmes par tablée se tiennent au garde-à-vous et un repas digne de princes leur est servi. C'est, plus sérieusement, l'occasion de voir le système de près, en fonction. On leur explique les secrets du relevé des indices, la technique du Bluestar pour voir les taches invisibles, le grand progrès de l'époque. C'est là que Jacky rencontre une spécialiste du décryptage de voix à l'IRCGN. La bande sonore d'Élodie, elle l'a

entendue… Elle lui glisse : « Monsieur Kulik, je vous déconseille de l'écouter. » Mais depuis le temps que Jacky tempête pour y avoir droit auprès de la juge d'instruction Corinne Demazières, qui s'y refuse, ce n'est pas un « conseil » qui le fera lâcher, tant il espère reconnaître une voix, depuis le premier jour ! Il continuera donc de tanner la juge d'instruction. Jacky repart satisfait de ce qu'il a vu, confiant dans ce fichier prometteur. Il votera pour Nicolas Sarkozy en 2007, dans quatre ans : « Je n'étais pas de son bord, mais ma priorité, c'était Élodie, pas un bord ou l'autre. Il a dit des phrases qui me sont restées, comme : "S'il faut prendre l'ADN de tout le monde, je serai le premier à le donner." Il est le seul à avoir apporté quelque chose. Après lui, plus rien n'a changé. Hollande, Macron, rien ! Comme si les victimes de ces crimes n'existaient plus ! »

En vérité, derrière chaque président se trouve un homme plus ou moins instinctivement sensible à telle ou telle cause. François Hollande s'attachera aux victimes du terrorisme, avec la série d'attentats islamistes qui marqueront son quinquennat : l'école juive de Toulouse, en mars 2012 ; *Charlie Hebdo*, en janvier 2015 ; le Bataclan, en novembre de la même année ; la promenade des Anglais, à Nice, en juillet 2016. Emmanuel Macron se concentrera sur les victimes de violences conjugales et de féminicides, avec un Grenelle déclenché par Lucien Douib suite au meurtre de sa fille, Julie. Avant eux, Jacques Chirac s'était investi pour les victimes de la violence routière et François Mitterrand avait initié la prise en considération des victimes dans leur ensemble. Chaque mandat présidentiel a ses protégés, ses progrès et ses lacunes, en fonction de l'actualité médiatique comme des attentes des citoyens.

Après cinq ans de fréquentations présidentielles régulières, Jacky sera convié avec Isabelle et d'autres familles de victimes à la première garden-party de l'Élysée du 14-Juillet et au défilé national sur les Champs-Élysées en tribune présidentielle. « Et puis, après, plus rien », sourit Jacky. Fin de l'idylle. Mais sans rancune. L'extension du fichier lui aura fait tout

pardonner. En 2002, 4 300 profils étaient recensés dans la base. En 2007, 533 000, et en 2012, à la fin du mandat de Nicolas Sarkozy, il y en aura plus de deux millions, tant les critères se seront étendus. Ce sera l'année où Jacky verra une forme de lumière au bout du tunnel, l'expression n'est pas dévoyée, grâce au fichier. Pas tout à fait comme prévu, cependant… Mais revenons en 2003.

Messe en mémoire d'Élodie : un an déjà

2003. Un an déjà. Organiser une marche blanche, Jacky ne sait pas comment on fait. C'est encore rare à l'époque. Il opte donc pour une messe-hommage, passant outre à ses démêlés avec Dieu. Quand il l'annonce en janvier, Jacky Kulik est devenu pour la presse l'homme qui a eu une conversation privée avec le ministre de l'Intérieur, puis été convié ici et là, les photos ont circulé. Il en passe presque pour un intime, qui tutoie le pouvoir. Il n'est plus tout à fait un père ordinaire, ni dans les esprits ni dans les médias. L'événement mémoriel ayant été signalé dans les journaux, on se presse nombreux dans l'église de Monchy, que l'on ait connu personnellement Jacky ou non, que l'on soit croyant ou pas. Le père a naturellement choisi l'église de Monchy, parce que c'est celle de l'époque du bonheur, où Élodie chantait, adolescente, dans la chorale. Elle n'était pas pour autant une grenouille de bénitier, n'allait pas à l'église tous les dimanches, mais le curé souligne ce que Jacky sait mieux que personne : Élodie était un cœur pur. Sa voix, tout le monde s'en souvient quand elle entonnait a cappella *Trouver dans ma vie ta présence*, un chant chrétien, en même temps que la chorale. Toute l'assistance la fixait. Alors Jacky invite la chorale. Il est loin d'imaginer que, dans vingt ans, l'affaire n'étant toujours pas terminée, ce sera la petite-fille de Chantal, Élise, fille de Virginie, qui la chantera à son tour. Élise avait un an à la mort d'Élodie, elle

a grandi avec le drame. Virginie souligne : « Ma fille savait dès l'enfance que son anniversaire passait après la messe annuelle pour Élodie. S'il tombait un dimanche, on privilégiait la messe. Ce n'est pas par hasard si elle a plus tard choisi de faire du droit. » Le traumatisme s'est transmis, le désir de rendre hommage aussi, en prêtant sa voix en or aux chants religieux. « Quand je l'entends, s'émeut Jacky, je ferme les yeux et je crois entendre ma fille. » Les paroles ? « Trouver dans ma vie ta présence, tenir une lampe allumée, choisir d'habiter la confiance », des paroles qui épousent sa ligne de conduite. Toutefois, ce n'est pas la présence de Dieu qu'il entend de son côté, mais celle d'Élodie, car « si Dieu était tout-puissant, ça se saurait ! ». Chaque fois, ce chant le fait pleurer. « Surtout le passage qui suit, qui dit "aimer et se savoir aimé", parce que tous ces gens venus pour Élodie aux messes annuelles lui montrent combien elle était aimée. »

Quand la famille habitait Monchy, le curé précédent venait déjeuner chez eux tous les mercredis, pas pour évoquer Dieu, mais pour parler voyages ! Jacky en a encore les yeux qui brillent : « Il avait parcouru le monde avec son appareil photo et avait l'art de raconter. L'Égypte, la Jordanie, Israël. Très calé en photo, il insistait : "Il ne faut pas laisser radiographier les films à la sécurité de l'aéroport, ça les abîme !…" C'était avant tout un ami. » Quand le nouveau curé de Monchy a échangé avec Jacky lors de la préparation de l'événement, le père n'a pas triché non plus : « Moi, je suis là pour Élodie. Prier ne me rapportera jamais rien. Je n'irai pas chercher l'hostie. » Le pacte a été conclu.

À cette première messe, il y a, du côté des officiels, Philippe Levert et André Thirard, les maires de Monchy et de Tertry, les journalistes du *Courrier picard* ou du *Journal de Ham*. Côté famille, plusieurs frères et sœurs de Jacky ou de Rose-Marie sont là, avec conjoints et enfants, Jacky-l'ami et Chantal, évidemment, même s'ils ne sont pas croyants, leur fille Virginie, Cindy, l'âme sœur de son adolescence, et Fabien, au premier rang,

près de son père. Il y a aussi Hervé, l'ami du dernier soir d'Élodie, et tant d'autres. Jacky a bien fait les choses et disposé dans les travées un portrait d'Élodie qui figure régulièrement dans la presse. Il l'a compris aussi avec Angélique : une image s'imprime dans la rétine. Tout le monde aujourd'hui connaît cette photo. On y voit Élodie en train de chanter, ses grands yeux purs sous son chignon blond piqué de fleurs blanches, avec une mèche qui dégringole à la Bardot, sa robe blanche, ses épaules et ses bras dénudés, devant un micro. Virginie ne la connaît que trop bien : « C'est terrible, parce que c'est la photo prise à mon mariage, en 1999. C'est moi qui lui avais demandé si elle voulait bien venir y chanter. Elle avait tout de suite dit oui, de la même façon qu'elle s'était donné la peine de faire un aller-retour dans la journée pour le baptême du fils de Cindy, à des centaines de kilomètres. Elle était comme ça… » Isabelle est venue comme promis, malgré sa grossesse avancée, avec toute sa famille. Elle fait la connaissance du clan Kulik, vite adoptée. Son émotion est évidente et l'espoir d'un match au fichier délivrant un nom, c'est à elle qu'on le doit.

Après la messe, Jacky donne rendez-vous à ses soutiens au foyer rural que Philippe Levert, le maire de Monchy, met gracieusement à sa disposition. Avant la messe, Jacky dispose des petites feuilles hommage sur les bancs de l'église. Son but, c'est de tenir tout le monde au courant de l'enquête autant que de sentir la chaleur des autres en buvant le verre de l'amitié. En cette première année, il n'imagine pas que ce sera un rituel, un événement régional, où viendra son avocat, maître Robiquet, « parce qu'avec le temps, on s'attache à ses clients », puis un rendez-vous national avec des caméras de télévision, parce que l'histoire de Jacky rend empathique, forcément. En ce premier anniversaire de 2003, il n'a malheureusement que de pauvres nouvelles à annoncer.

L'année 2002 a été émaillée de faux espoirs, du mirage d'une affaire « bouclée en trois mois » à l'espoir Jean-Paul Leconte, sans parler d'un coup dur par ricochet. L'ADN sur le corps de Christelle n'est pas celui de

Jean-Paul Leconte, même si sa culpabilité dans le crime ne fait pas de doute et sera confirmée en cour d'assises. Non… c'est… celui du père de Christelle ! Le crime d'un tiers a révélé une agression sexuelle incestueuse. Pas un viol à proprement parler, puisqu'il s'agissait, d'après les premiers aveux du père, de prestations manuelles tarifées, deux euros la masturbation. Celui-ci niera cependant les faits plus tard, revenant sur ses dires. Ce rebondissement sordide dégoûte Jacky autant qu'il le blesse pour avoir tenu le bras de cet homme qu'il croyait être un père comme lui, marché près d'un homme qu'il croyait le protecteur de sa fille, alors qu'il en était le premier prédateur, assisté à des réunions à ses côtés. Tous les pères sont dans la nature, même ceux contre-nature. Cruel destin que celui de Christelle. Il y a des vies sur lesquelles le destin s'acharne, comme celle de Jacky, d'autres que les géniteurs assignent à l'horreur dès la racine. Voilà un rebondissement qu'il épargnera à Rose-Marie : « Ça ne servait à rien qu'elle le sache. »

C'est aussi en 2002 que Jacky est contacté par une femme au ton mystérieux. Elle affirme avoir vécu la même tentative d'enlèvement qu'Élodie sur la route aussi. Elle vient de signaler les faits aux gendarmes. Malgré les réticences de son avocat, Jacky ne peut pas s'empêcher d'aller la voir plusieurs fois. Elle raconte être passée devant le véhicule accidenté d'Élodie le soir des faits, avoir vu un break arrêté et avoir fait le lien le lendemain avec ce crime, sans imaginer pourtant qu'il s'agissait des agresseurs, plutôt d'automobilistes lui venant en aide. Tout a changé deux mois plus tard, quand elle aurait été elle-même pourchassée sur la route par trois hommes à bord d'un break, forçant sa voiture à échouer sur le talus. L'un est descendu du véhicule en lui criant d'une voix menaçante : « C'est ton tour, salope ! » Elle lui aurait asséné un coup de poing et les aurait tous mis en fuite… Bien sûr, ce qui est vérifiable est vérifié. Un portrait-robot d'un suspect éventuel a été dressé, mais trop d'éléments ont semblé incohérents, notamment le salut miraculeux de ce témoin tardif. Élodie

aussi avait des poings, mais c’est bien sous les coups de ceux de son agresseur qu’elle a perdu la vie. Jacky demande chaque fois que toute piste soit bien explorée, mais les gendarmes lui conseillent d’oublier celle de cette femme qu’ils soupçonnent de fabuler. Jacky consent en philosophe. De faux espoirs, il y en aura d’autres, jusqu’à l’élucidation dont il ne doute pas, comme il l’assure à ses soutiens du foyer rural.

Il commence toujours ces rencontres, fortement éprouvé par la messe qui vient d’avoir lieu, dans les accolades réconfortantes. Il les termine en remontant le moral des autres, galvanisé par leurs regards, en évoquant tout ce qu’il a appris de positif, comme les avancées des techniques scientifiques. Son grand espoir.

Jacky, héros plus fort que la fiction

C’est dans ces moments de convivialité qu’une centaine de personnes – dont des journalistes – en apprennent davantage sur Jacky, de quoi voir en lui le héros. Avec lui, pas besoin de storytelling, ce principe qui consiste à ajouter quelques éléments imaginaires susceptibles de séduire le grand public pour médiatiser une histoire. Il a tous les atouts pour être attachant. Ses origines d’abord, les corons, avec tout ce que cela charrie dans l’imaginaire des Français, bien avant Pierre Bachelet. Les corons, c’est Zola, des sentiments bruts et des hommes solides, combatifs, le monde ouvrier, aussi constitutif du patrimoine français qu’une institution plus récente comme la Poste, d’où il vient aussi. Ses racines polonaises offrent l’image d’une immigration comme on l’aime, historique et bienvenue, culturellement pas si différente, avec des étrangers qui s’intègrent, alors que l’époque est troublée par un racisme naissant : Marine Le Pen vient de créer la stupeur en se retrouvant au second tour de l’élection présidentielle. La personnalité d’Élodie aussi a tout pour plaire. C’est terrible à dire, car une

vie est une vie, mais le parcours brillant, la gentillesse et la beauté de la jeune femme dénuée de face sombre servent la cause. Avec elle, aucun imbécile n'envisage qu'« elle l'a un peu cherché ». Les médias n'ont pas besoin de passer sous silence des petits faits peu glorieux. Tout est là pour aimanter.

À l'image de la force que véhiculent ses corons, Jacky essuie les malheurs sans faiblir. Et sans haïr non plus. Son histoire est, malgré lui, construite sur le modèle des personnages emblématiques et légendaires de l'Antiquité. Comment ne pas penser à Job, le héros biblique, quand le père d'Élodie se raconte ? Job, sur qui Dieu fait tomber tous les malheurs du monde afin de tester sa bonté et sa foi : finira-t-il par maudire le Ciel ? Finira-t-il par « avoir la haine », comme on dit aujourd'hui ? Dans le récit, c'est à la demande de Satan que Dieu éprouve Job, un homme juste, soupçonné de ne l'être que parce que tout lui réussit : un troupeau de moutons prospère, une descendance de sept fils et de trois filles, de nombreux amis, la santé. Dieu lui enlève tout par étapes successives et, à chaque étape, Job tient bon, c'est-à-dire reste bon, même s'il s'interroge sur son étrange destin et souffre le martyre. À de nombreuses reprises, Jacky Kulik aurait pu reprendre à son compte ces paroles de Job : « Que ne suis-je mort dès le sein de ma mère ? Que n'ai-je rendu le dernier soupir en me détachant de ses flancs ? […] À présent, je serais couché dans une paix profonde, je dormirais et jouirais du repos[2]. » Comme Rose-Marie… Mais, comme Job, il se ressaisit, continuant à vivre et à faire son jardin, « pas parce que je ne pense à rien, comme j'ai entendu dire, mais parce que, justement, j'ai le temps de penser », souligne-t-il. Jacky ne maudit personne, même quand on l'égare sur de fausses pistes. Il pardonne, parce que, le cœur, ça se bêche, rien ne résiste au travail. Il l'a appris avec la terre. Il récolte kiwis et figues au kilo, dans le Pas-de-Calais, une question de volonté. Sa différence avec Job, c'est qu'il ne dit pas après la mort de ses enfants : « L'Éternel avait donné, l'Éternel a repris, que le nom de l'Éternel

soit béni[3]. » Jacky et Dieu, c'est fini : « Du jour où mes deux premiers enfants sont morts, je n'ai plus cru. » Malgré tout, le sens de l'équité et de la justice est resté, aimantant l'empathie de ses proches, la bienveillance de ses interlocuteurs, mais aussi l'amitié de dizaines de milliers d'inconnus solidaires, dont certains deviennent de véritables amis. Par quel miracle ? D'où tire-t-il sa force ? C'est presque pour avoir son secret qu'on l'interroge et qu'on le côtoie. Sa vie est une série de coups de grisou, comme ceux que bravaient les hommes qui ont nourri son enfance. Jacky est né près du puits numéro trois des mines de Lens-Liévin, le plus célèbre depuis le coup de grisou de 1974. Quarante-deux morts. La plus grosse catastrophe de l'après-guerre et une blessure éternelle pour la région. Son oncle en a réchappé mais est resté traumatisé, comme toute sa famille qui vivait encore là-bas. C'était le 27 décembre, entre deux fêtes de fin d'année. Un 27 décembre, comme le jour du décès de Karine et Laurent, deux ans plus tard… en quittant Lens-Liévin. Tout se tient. Jacky raconte cela à qui veut l'entendre, et puis s'en va. Parce qu'il doit s'occuper de Rose-Marie. Père héros, mari assorti.

Rose-Marie, le réveil avorté

Ce 28 janvier 2003, Jacky l'a attendu avec impatience. Sur le front médical, l'état de Rose-Marie est devenu stationnaire et la plupart des médecins pensent qu'elle ne se réveillera jamais. On ne la maintient pas en vie artificiellement pour autant. C'est comme un long sommeil qui un jour prendra fin. Pour certaines familles, cette vie suspendue est un supplice. Pour Jacky, on le connaît, c'est un espoir auquel s'accrocher. « J'ai toujours espéré… » assure-t-il encore aujourd'hui, sur le ton de celui qui n'a comme pas fini d'y croire encore. Quand un médecin, un seul, entrevoit un infime espoir en envoyant Rose-Marie dans un centre spécialisé qui tente les

réveils à Berck-sur-Mer, dans le Nord, Jacky saisit l'opportunité. Le médecin préfère prévenir : « Si cela ne fonctionne pas, il ne faudra plus espérer. » Jacky en prend le risque. Rien à perdre. Le 28 janvier, sous la neige, il est là quand Rose-Marie arrive à Berck. On lui annonce la responsable des kinés, qui se dirige droit sur lui : « Bonjour, je vous connais très bien, monsieur Kulik… » Jacky fronce les sourcils. Il est connu de davantage de gens qu'il n'en connaît lui-même. Elle continue : « Je suis la maman d'Hervé Croisille. » Hervé, l'ami du dernier soir. Elle s'appelle Françoise et aime encore parler de Jacky, de son fils et d'Élodie : « C'était un gros choc de le rencontrer. On se demandait comment il tenait, cet homme-là… Mon fils a mis beaucoup de temps à remonter la pente. » Aujourd'hui, Hervé a une famille, des enfants. Jacky a toujours des nouvelles de lui et s'en réjouit, comme un petit morceau d'Élodie qui se prolongerait par procuration.

À Berck, au chevet de Rose-Marie, Françoise Croisille présente l'équipe, explique le déroulé des séances de réveil, qui vont s'échelonner sur huit semaines. Jacky sera toujours présent. Berck-Violaines, cent dix kilomètres. Françoise lui conseille de parler à son épouse, d'apporter des photos de la famille, de la maison, tout ce qui peut la stimuler. Le chef de la section de recherches d'Amiens entendu par Rose-Marie au début de l'enquête est le commandant Durand, alors Jacky l'a supplié : « Si jamais un jour on trouve l'assassin, même si vous êtes muté ou en retraite, promettez-moi que vous viendrez lui dire à son chevet. » Il a promis, il n'est pourtant pas homme à s'engager sur le front privé. Comme l'avocat maître Robiquet, que Jacky a emmené un jour au chevet de Rose-Marie, on ne sait jamais. Lui aussi s'est surpris : « Je n'aime pas le pathos, mais face à la vision insupportable de ce corps souffrant, je l'ai dit à Rose-Marie : "Je vous promets qu'on les trouvera. Moi qui ne promets jamais rien." » Jacky fait exactement ce qu'on lui demande et même un peu plus. À chaque

séance de tentative de réveil, il se demande s'il va retrouver sa femme. À chaque fois, il repart déçu.

La seule petite bonne nouvelle est qu'une place se libère au centre de La Bassée, à trois kilomètres de chez Jacky. Le centre accepte les pensionnaires dans le coma longue durée. Pour aller la voir tous les jours, c'est pratique. Le 19 mars 2003, encore une date gravée dans la tête de Jacky, Rose-Marie revient vivre près de chez elle. Hélas dans une chambre à deux lits près d'une dame très remuante et bruyante. « C'était inadmissible », se fâche Jacky. Il estime que sa femme mérite une chambre seule. Il alerte le service, la direction, réclame et finit par mettre la radio à fond pour couvrir les bruits de la râleuse. Le médecin alerté du tapage accourt pour l'éteindre, mais Jacky lui tient tête : « Je vous interdis de toucher à la radio ! Changez-la de chambre ! » Il obtiendra gain de cause. Il se bat pour tout.

Chaque jour, Jacky vient aussitôt après le déjeuner aspirer les glaires de la trachéotomie, remettre d'aplomb l'oreiller, essuyer la bave : « Elle l'avait fait pour moi quand j'étais dans le coma, c'était normal que je le fasse pour elle. » Il la sort bien attachée à son fauteuil pour qu'elle prenne l'air dans le parc. « Je me disais que l'oxygène ne pouvait que lui faire du bien. Je lui faisais respirer des fleurs, je lui disais "regarde les beaux fruits", mais rien… » Jacky songe pourtant qu'il peut la ramener chez eux une fois par semaine, puisqu'il en a le droit : elle sera mieux dans le jardin, des souvenirs pourraient lui revenir en mémoire. Alors il se lance dans les grands travaux. Il fait aménager la terrasse qu'avait faite Claude, décédé l'année précédente, une descente en pente douce vers l'extérieur pour le fauteuil roulant. L'ambulancier conduit Rose-Marie dans leur jolie maison, puis Jacky et son épouse s'installent dehors, comme avant, le dialogue et l'échange en moins.

Jacky se bat avec la direction, négligente, au point de monter un jour dans le bureau les glaires fraîchement recueillies. « J'ai gueulé. J'ai dit :

“Voilà ce que j’ai trouvé dans la gorge de mon épouse ! C’est normal ?!” Je leur ai secoué la feuille de route sous le nez. “Votre feuille de route avec les trucs à faire pour les soignants, la voilà ! J’y mets des croix parce que je m’en suis chargé : les glaires, c’est fait, ça, c’est fait, ça, c’est fait ! Personne ne m’empêchera de m’occuper correctement de ma femme ! Mais c’est votre boulot, faites-le !” » Face aux sourds, il convoque l’ARS (l’Agence régionale de santé). « Ce jour-là, tout était bien fait, comme par hasard », tempête Jacky. À La Bassée, il est mal vu, comme à la gendarmerie au début. Mais, avec les gendarmes, il a vu que le travail était là. Il ne connaîtra jamais cette satisfaction au centre. Il se console en sympathisant avec les familles des autres pensionnaires, qui deviennent des amis les années passant, chacun au chevet de son proche, attendant le miracle. Des personnes âgées qui vont perdre leur fille, un couple avec qui il est resté en lien, dont le fils est toujours dans le coma.

Au chevet de Rose-Marie, il n’est pas seul. Tout le monde vient, Fabien évidemment, Chantal et Jacky-l’ami, Yvonne, veuve de Claude, Germaine, la mère de Rose-Marie, la famille. Le centre de La Bassée est comme la succursale de la maison. Et le soir, fourbu, Jacky rentre chez lui arroser le jardin, faire des boutures, ouvrir une boîte, et lui revient une des chansons de Mike Brant qu’il adore, *Serre les poings et bats-toi*. Elle intime de résister à ceux qui veulent empêcher d’être heureux, ou prédisent que toujours on perdra. Un homme de fer, ça ne perd pas.

1. Vincent Garenq, *Au nom de ma fille*, 2016.
2. Job, III, 11 et 13.
3. Job I, 21.

7

2003-2012, neuf ans de solitude

À partir de 2003, les années passent, les prélèvements ADN se ressemblent, les résultats aussi : rien ! Et la cellule Élodie, de dix-huit enquêteurs à plein temps, voit ses effectifs diminuer et passer à six, sept en 2005, même si elle reste active. La juge Corinne Demazières laisse la place à un nouveau juge d'instruction, comme le veut la mobilité habituelle de la charge. La seule satisfaction de Jacky est que le nouveau juge, faute de piste, accède à sa demande d'écouter enfin la bande audio des pompiers. Après tout, ce père a fait preuve d'une force certaine et, s'il marque la cellule d'enquête à la culotte, il n'a jamais « pété les plombs ». Tout au plus met-il la pression de temps en temps en annonçant la couleur : « Sarkozy a dit qu'il ne lâcherait jamais, Élodie ne sera jamais une affaire non résolue, et la cellule vivra aussi longtemps que je serai en vie, je vous le garantis ! » Puisque Jacky Kulik se sent la force d'affronter cette épreuve, il est convoqué dans le bureau du juge avec son avocat, et il écoute…

C'est la pire épreuve qu'ait endurée Jacky, même s'il est difficile de faire une graduation dans le pire : « J'ai entendu la voix de ma fille, pour la première fois depuis des années. Une voix pleine de détresse où je la sentais avoir besoin de moi. C'est atroce pour un père de se dire que votre enfant vous a appelé et que vous n'étiez pas là… » Cette voix va résonner en lui

des nuits, des années… La vie, en fait. Il l'a encore dans la tête. Mais le plus terrible, c'est que ce rendez-vous attendu depuis toujours, où il s'était préparé à savoir, ne débouche sur rien. Car, non, il ne reconnaît la voix de personne. Il perçoit juste l'accent picard, un meneur, un suiveur, c'est tout. Il réécoute deux ou trois fois la bande sonore chez le juge d'instruction. Dans les années à venir, il l'écoutera encore deux ou trois fois. Où ? Dans quelles circonstances ? C'est le secret de Jacky. Secret des sources. Deux ou trois fois seulement, « parce que c'est trop difficile et que, non, je ne reconnaissais décidément personne. J'entendais "coupe la batterie", "ça va aller", "m'assassine", ça n'apportait rien de plus à l'enquête ». Les premières années, il a espéré les remords éventuels, la langue trop bien pendue d'avinés sur un coin de comptoir, comme le capitaine Fouache de Péronne ou les gendarmes. Espoirs enterrés.

Contre l'adversité, il faut tenir, alors Jacky s'entoure des amis, auxquels se joint maintenant Isabelle, devenue une habituée de Violaines. Elle passe sur le chemin de ses tournées professionnelles, l'embarque le temps de manger un moules-frites-bière en Belgique, mais vient aussi avec ses trois enfants quand son mari travaille le week-end. « Il suffisait d'appeler Jacky, sourit Isabelle, en lui disant : "Je viens samedi ?" Il s'exclamait tout de suite : "Oh oui, venez !" » Jacky a trois chambres au premier étage. Il aime qu'elles soient remplies, qu'on reste chez lui, qu'on y mange, y dorme, que cette maison sorte du silence, de son trop long sommeil. Jérôme, le mari d'Isabelle, vient aussi s'il est en congé. C'est tous ensemble qu'ils prennent des vacances au centre touristique du Val-Joly, dans le Nord, où ils vont pêcher à l'étang. Les deux hommes s'apprécient. Les enfants grandissent avec Jacky dans le paysage. Ils découvrent la fête de la ducasse, le carnaval de Violaines, grimpent dans les arbres fruitiers, apprennent avec Jacky à faire des châteaux de cartes ou à jouer à la belote. Isabelle repart avec des paniers de légumes et de fruits frais. Quand c'est la saison, il lui met de côté ses framboises. En échange, elle lui donne les places de foot qu'elle

récupère par son travail, ce qui vaudra même à Jacky d'assister à l'inauguration du stade Pierre-Mauroy de Lille en 2012. Ils ont chaque fois parlé de choses et d'autres entre deux moments de vie. Les misères sont moins dures racontées au jardin. Jacky la réconforte quand elle apprend, en 2004, qu'après deux ans de détention préventive Fernando Gomes-Ferreira a été libéré. Elle en pleure. Mais on ne peut pas détenir les gens à vie sans charges suffisantes, c'est la loi. Gomes-Ferreira reste mis en examen pour complicité de viol et de meurtre. L'instruction sera longue, pleine de tragiques rebondissements. Ni Marie-Pierre Mazier, ni Isabelle, ni sa mère ne penseront jamais que le suspect ignorait tout du crime, même quand un non-lieu définitif sera prononcé en… 2015. Heureusement, ni Jacky ni Isabelle ne savent combien de temps va durer leur combat : ils y auraient perdu leurs forces. Là, ils se « boostent » l'un l'autre en alternance, selon celui qui est le plus bas : « Un jour, on trouvera ! On a un ADN. »

Jacky a bien sûr présenté Isabelle à Rose-Marie. Il est si content d'avoir sa femme près de lui à La Bassée… Pour Isabelle, le choc a été terrible : « Rencontrer cette femme si coquette, souriante, mince, vue sur les photos pleine de vie, sur son lit d'hôpital, où elle avait tellement changé, nourrie par un tube et le corps déformé, ça m'a fait tellement de mal… Je me sentais arrivée trop tard. Peut-être que, si on s'était connues avant, je lui aurais parlé de l'association, on l'aurait soutenue, et elle aurait tenu bon ? » Jacky lui a aussi présenté sa bande, le clan Kulik, surtout Fabien. Son fils quitte la région à bout de forces après deux ans sur place. Il part préparer l'école des sous-officiers en Haute-Marne. L'année suivante, il est affecté à Crécy-la-Chapelle, en Seine-et-Marne : « J'y suis resté jusqu'en 2010, mais c'était très difficile, parce qu'à chaque fois que je prélevais un ADN pour un délit routier, maintenant que le FNAEG était plus étendu, je me demandais si je ne faisais pas face à l'assassin de ma sœur. C'était trop proche de la Somme. Mon nom étant affiché sur la porte de mon bureau, les collègues ou les justiciables me demandaient régulièrement : "Kulik ? Vous

avez un rapport avec Élodie Kulik ?” Je disais que non, mais ça me piquait un peu… »

Il lui faudra s’éloigner encore…

Yvonne, la discrète

Jacky voit Fabien partir, il le comprend et l’approuve même. Mais la solitude lui pèse de plus en plus. Rose-Marie a été amenée durant deux ans chez eux une fois par semaine, mais l’ambulance téléguidée par les autorités administratives a décidé que, le centre de La Bassée étant situé dans le Nord, et Violaines dans le Pas-de-Calais, malgré le petit kilomètre de distance, la barrière était infranchissable, comme le corail. « J’ai bien eu l’idée d’aller récupérer Rose-Marie en voiture jusqu’au poste-frontière du restaurant de Violaines, ironise Jacky, mais c’était dangereux de la manipuler sans professionnel. Déjà que les ambulanciers auraient dû être deux et que je n’en ai jamais vu qu’un seul… » Jacky s’est résolu, sous la pression de ses amis, à faire venir régulièrement Yvonne, l’épouse de Claude, le maçon, pour l’aider dans les tâches domestiques dont il ne se sort pas : c’est fou, le boulot qu’abattait Rose-Marie ! Sans parler du linge de sa femme rapporté de La Bassée, dont il faut aussi s’occuper. Yvonne, qui cherchait à arrondir ses maigres revenus, a malheureusement du temps, puisqu’elle a perdu son mari et ne travaille plus depuis un moment, hélas… Elle a passé sa vie ouvrière à l’usine Levi’s, ce qui lui a permis d’habiller tous les Kulik à bon prix, surtout Fabien qui adorait la marque. Un avantage loin de compenser le fait de s’être retrouvée en invalidité à quarante-quatre ans pour avoir respiré les poussières du tissu en milieu confiné… Asthme sévère. Jacky et Yvonne, vieux amis déjà en famille, prennent parfois le repas ensemble. Yvonne lui remonte le moral : « Il en avait marre de la vie, Jacky, parfois. Il se démenait tout seul pour tout, je l’aidais de mon

mieux. » Yvonne finit par passer tous les jours chez lui, comme au chevet de Rose-Marie : « Je la coiffais, je la sortais dans le parc, je lui parlais de ses fleurs. C'était tellement beau, les tableaux qu'elle peignait avant… Mon mari et moi, on l'adorait. » Jacky s'habitue à la présence d'Yvonne. Si un jour, par hasard, elle ne peut pas venir, Jacky cherche son pain partout. Réalise que c'est elle qui l'apporte. Il réfléchit… et, en 2004, il lui parle.

« Je lui ai dit : "Écoute, t'as la route, ta maison de location pas terrible, ça te fait des frais, on est tout seuls tous les deux tout le temps, c'est dommage… Ça te dirait de rester ?" » C'est ainsi qu'Yvonne s'installe chez Jacky. Ils dorment même ensemble, avec des règles platoniques bien claires : « Moi, je n'ai jamais été amoureux d'Yvonne, précise Jacky, et elle le sait ! Elle ?… Vous lui demanderez ! » Yvonne élude la question des sentiments, tenue par des raisons objectives : « Comment j'aurais pu vouloir remplacer Rose-Marie ? Jacky n'attendait qu'une chose, c'est qu'elle se réveille ! Jusqu'au bout il a espéré. Dans ce cas-là, c'était prévu, je m'effaçais. Au moins, la vie aurait été plus gaie pour nous deux dans l'intervalle. » Jacky peut désormais compter sur quelqu'un. Une nouvelle routine se met en place, Yvonne se décarcassant pour lui préparer ses petits plats, avec l'oignon dans la gaze, comme Rose-Marie faisait, pour qu'il n'en traîne pas dans le plat. Il rentre chez lui et ça sent bon, pas « comme avant », plus rien ne sera jamais comme avant, mais disons que l'air est plus respirable. Quand Jacky a des impératifs, à Amiens ou ailleurs, il n'a plus à se soucier des soins de Rose-Marie. Yvonne y veille. Jacky continue à se rendre au chevet de sa femme juste après le déjeuner, jusqu'à 17 heures ; Yvonne prend le relais jusqu'à 20 heures, rapporte le linge. Rose-Marie est au courant de l'arrangement, Jacky le lui a dit, il n'y a rien à cacher, elle n'a aucun souci à se faire. Quand les copains viennent, l'ambiance est plus détendue, du moins une fois qu'ils se sont bien assurés qu'Yvonne et Jacky sont, comme dit Jacky, « ensemble pour de vrai… de vraies raisons de commodité ! ». De toute façon, Yvonne est dans le paysage de beaucoup de

proches depuis ses treize ans, l'âge qu'elle avait au mariage de son frère avec Christiane, sœur de Jacky. Les autres la fréquentent depuis une quinzaine d'années chez les Kulik, autrefois avec Claude, son mari apprécié de tous. Yvonne sait aussi ne pas marcher sur les plates-bandes de Jacky quand il est dans ses pensées, la mine parfois sombre, ou avec ses amis, soutiens de combat ou journalistes. Une présence bienveillante, qui sait se faire discrète, gaie quand il faut. Les amis sont heureux de voir leur Jacky moins morose, de ne plus l'abandonner seul dans sa maison quand ils doivent partir. Et puis Yvonne s'occupe de Rose-Marie comme une mère depuis longtemps. Adoptée ! Surtout par Fabien, que sa présence auprès de son père rassure. Il a tout compris à leur association. Il sait aussi que, s'il arrive quelque chose à son père, il a « fait ce qu'il faut » pour la protéger. Les égards, c'est réciproque. La droiture toujours, l'homme debout.

Au fil des années suivantes, Jacky emmène Yvonne pour sa première cure thermale à Amélie-les-Bains, elle qui prétendait ne pas y avoir droit ; le médecin de Jacky l'a assurée du contraire. Grâce à Jacky, elle a arrêté de fumer. Depuis, la cure est devenue rituelle. Yvonne lui donne de son côté l'énergie d'aller prendre l'air quelques jours par an pour décrocher du combat médical et du judiciaire. Il ne l'a jamais fait pendant trois ans. Premier voyage en Pologne, sur la trace de ses ancêtres, d'où il revient bouleversé malgré le « confort soviétique », en ayant renoué avec de lointains parents sans parler un mot de polonais. Il y retournera, se liera d'amitié avec une arrière-petite-cousine d'une trentaine d'années qui vient à Violaines. Il lui fait visiter Paris en bus à impériale. Après la Pologne suivront la Chine, le Canada, la Grèce, avec Yvonne, parfois aussi avec Micheline, la sœur de Rose-Marie, et son mari, Rémi, en famille(s). Avant de prendre l'avion, ils passent voir Isabelle, laissent leur voiture chez elle et elle les conduit à l'aéroport. Dès qu'il rentre, Jacky se précipite au chevet de Rose-Marie, même s'il la sait choyée en son absence. Veillent sur elle Chantal et Jacky-l'ami, mais surtout les parents de Sandrine, jeune voisine

de chambre de Rose-Marie, plongée dans le coma depuis deux ans après une tentative de suicide liée à une déception amoureuse. Comme ils sont de Tourcoing, Jacky leur prête sa maison, ce qui leur permet d'aller voir leur fille tous les jours, comme de laisser se défouler dans le jardin leur plus jeune fille, lourdement handicapée. À son retour de voyage, Jacky reprend sa place, à tous points de vue. Il n'a pas changé de vie. Juste appris à reprendre son souffle. Il ne vit plus dans l'idée de tenir un sprint, mais un marathon.

Car il le voit et le pressent, cela peut être long.

De wanted *aux barres des tribunaux*

L'enquête continue avec peu d'éléments tangibles, Jacky cherche à accélérer le mouvement. Et, comme il furète partout, il découvre qu'il existe une mesure légale en France qui consiste à proposer une récompense en échange de renseignements. La tradition est ancienne, et la méthode courante aux États-Unis, le principe du fameux *wanted* des westerns, sinon que Jacky n'espère pas un coupable livré ligoté mort ou vif, mais une information déterminante. À l'étranger, des plateformes anonymes de renseignements contre récompense sont mises en ligne, par la justice comme par des détectives. En France, on s'en est gardé longtemps par phobie de la délation. Le spectre de Vichy, toujours. Charles Pasqua a introduit le principe dans le droit après les attentats de la rue de Rennes, en 1995 : un million de francs promis à ceux qui orienteraient vers les terroristes, sans résultat. L'État n'a recours qu'exceptionnellement au procédé. La fois suivante, unique à notre connaissance, a eu lieu en 2007, où une prime de quelques milliers d'euros a été proposée pour tout témoin des émeutes de Villiers-le-Bel, via des prospectus distribués par les policiers sur les dalles des cités. Ils ont cherché à briser l'omerta des

quartiers, sans succès. Les particuliers prennent rarement cette initiative méconnue, susceptible de semer la zizanie dans une enquête, d'où la nécessaire validation du juge d'instruction. En 1998, une famille du Finistère a promis 300 000 euros pour éclairer l'énigme d'une parente de quarante ans retrouvée morte calcinée. Sans succès. Mais sait-on jamais. Jacky a d'abord demandé l'avis de maître Robiquet, qui se souvient : « C'est vrai qu'il ne se passait plus grand-chose. Le nouveau juge d'instruction arrivé tout feu tout flamme commençait à s'essouffler. J'étais très favorable, et le juge a accepté. » Jacky propose une prime de 100 000 euros, qui correspond à l'argent qu'il doit recevoir de la CIVI (Commission d'indemnisation des victimes d'infraction), prévue quand aucun coupable n'est identifié. De l'argent dont il n'a rien à faire de plus important que l'employer à trouver la vérité. L'appel à témoins renvoie vers la cellule Élodie. Les gendarmes ne récoltent que de fausses informations. « Rétrospectivement, je pense que c'était une erreur », conclut Didier Robiquet. Jacky partage son avis après que la prime a fertilisé les esprits mythomanes. Mais il s'en serait voulu de ne pas l'avoir tenté.

Pour reprendre espoir, parce qu'un procès, c'est la justice qui passe, Jacky se met à fréquenter les cours d'assises. Pour observer aussi comment les choses se dérouleront un jour pour lui, une promesse par procuration, un avant-goût de satisfaction. Son premier procès est évidemment celui de Jean-Paul Leconte. Celui-là, il l'attendait !

Le procès de Jean-Paul Leconte s'ouvre le 31 janvier 2005 devant la cour d'assises de la Somme, à Amiens, pour le viol et le meurtre de Patricia Leclercq. Isabelle Boquel, tout aussi motivée, a posé quelques jours. Le tandem assiste durant près d'une semaine à son premier procès devant les assises, une leçon et un supplice à la fois. Isabelle est choquée par le langage cru de la barbarie et de la mort, par les images projetées. Elle mettra un an à retrouver le sommeil. Elle est constamment soutenue par son mari, Jérôme, pleinement acquis à la cause, qui garde les enfants le temps

de ses allers-retours à Amiens, de la même façon qu'il n'hésite jamais à tracter ou à gonfler les ballons lors des manifestations de l'association. Jacky retient surtout les leçons sur l'ADN du professeur Pascal du laboratoire de Nantes, le fameux qui plaidait dans *Libération* dès 2000 pour que le fichier soit étendu aux criminels non sexuels. On a fait du chemin depuis. « Lui et son assistante ont expliqué à la barre avec des graphiques et des schémas les "trains de wagonnets" qui composent un ADN. C'était un vrai cours de médecine génétique, on en est restés bouche bée, on a compris ce que c'était. » Plus Jacky comprend, plus il est favorable à cette possibilité ouverte par la science, et moins il comprend les blocages. « C'est le nom de "fichier" qui sonne mal, dit-il comme tant d'autres. Je suis sorti de là en pensant qu'avec votre portable, carte vitale, carte bleue, on sait tout de vous, on est tous fichés pour rien, pourquoi ne pas l'être pour le meilleur, pour la justice ? » Il n'imagine pas encore à quel point la création des réseaux sociaux, qui ne se contentent pas de savoir mais étalent, voire exhibent, tout de vous, vont conforter son point de vue…

Pendant ce procès, Jacky Kulik voit plaider un avocat parisien, maître Didier Seban, accompagné de son alliée indissociable au cabinet, une juriste dynamique, Corinne Herrmann. C'est elle qui a contribué à spécialiser le cabinet dans les affaires non élucidées, avec sa traque inlassable de la vérité dans l'affaire dite des « disparues de l'Yonne ». En 2000, son obstination a permis l'arrestation d'Émile Louis. Ce chauffeur de car pervers au lourd casier judiciaire a avoué avoir violé et tué, dans les années 1970, sept jeunes filles de l'Yonne, pensionnaires d'un foyer pour handicapés, dont peu de gens se préoccupaient. Émile Louis sera condamné à la perpétuité en 2006. Jacky ne peut s'empêcher d'interroger les deux avocats dans les couloirs du palais : « Dites-moi, Leconte, pour Élodie, c'est sûr-sûr qu'il n'a rien à voir ? » Ils sont sûrs. Rien à voir. Jacky trouve le duo dynamique, convaincant, accrocheur, une référence à garder en tête si jamais, un jour, on osait abandonner Élodie. Et puis son avocat, maître Didier Robiquet,

approche de la retraite et Jacky voit le temps s'étirer dangereusement… À force de lire les faits divers et les verdicts, de suivre l'affaire Angélique, il a changé de perspective chronologique, pas d'objectif. Isabelle conforte Jacky dans son sentiment sur les deux pénalistes : oui, ils sont très bien. Il commence à se dire, en plus, que s'adjoindre une femme dans ce type d'affaires est judicieux s'il y a enfin procès, quand bien même Robiquet serait encore en exercice. Isabelle est d'accord. Corinne Herrmann, qui n'est pas encore avocate, le deviendra en 2010, passant le barreau à presque cinquante ans, comme un signe… Jacky et Isabelle pourront alors en parler à nouveau. L'un et l'autre ne prennent plus une position ni une décision sans se consulter. Deux flairs valent mieux qu'un.

C'est aussi lors de ce procès que Jacky prend ses petites habitudes avec Georges Charrières, qui couvre l'audience pour le *Courrier picard*. Le journaliste laisse le quotidien frais du jour sur son banc quand il sort fumer sa cigarette, Jacky le lit et le lui rend quand il revient. Parfois, trop vite. Jacky attend la prochaine cigarette. Un petit manège qui les fait sympathiser. Georges Charrières connaît Jacky, comme tout le monde. Il l'a vu pour la première fois à l'enterrement de Christelle Dubuisson, sans chercher à l'aborder. Deux autres collègues couvraient l'affaire Élodie. Au palais de justice d'Amiens, le lien qui se noue entre les deux hommes se transforme en sentiment amical. Leur point commun ? La bière. Et Georges ne manquera pas d'alimenter la collection de verres belges de Jacky, dont il existe une variété qui les rend intarissables. En revanche, Charrières adore la nourriture vietnamienne, pas Jacky. Le journaliste va lui faire goûter et, contre toute attente, Jacky va apprécier. Plus sérieusement, ils parlent justice et faits divers, maintenant que ce dernier a acquis une certaine compétence. Dans la foulée du procès, Georges Charrières passe de temps en temps chez lui pour parler, puis déjeuner, puis lui présenter sa famille. Finalement, ses enfants vont venir grimper dans les arbres et casser ses cerisiers… « C'est plus qu'un copain, c'est ma famille », dit Jacky de lui

aujourd'hui. Georges Charrières mettra un point d'honneur à relayer systématiquement la messe annuelle, seul à pouvoir lui faire ouvrir les albums photo pour sortir des images inédites d'Élodie. « C'était difficile pour lui, souligne Georges, mais il a eu l'intelligence de comprendre comment fonctionnaient les médias. Pour éviter les "*cold*" *cases*, le journaliste doit rester "chaud". À une époque, je passais plus de temps à fureter à la gendarmerie qu'au bureau. Jacky me savait à ses côtés. On est faits de chair et de sang, j'étais solidaire du père. Et quand j'ai vécu un drame à mon tour, d'un autre genre, avec mon fils, il a su être là aussi. »

Le 5 février, Jean-Paul Leconte est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie de vingt-deux ans de sûreté, malgré ses dénégations du meurtre comme du viol. Il fait appel du verdict, possibilité offerte aux condamnés de cour d'assises par la loi du 15 juin 2000. Il est rejugé en appel en mars 2007, à Beauvais, un procès auquel assistent encore Jacky et Isabelle. Leconte reconnaît cette fois le meurtre, mais toujours pas le viol. Il écope de la même condamnation à perpétuité, sans peine de sûreté. Jacky et Isabelle sont encore présents aux audiences du 24 au 28 novembre 2008 pour Christelle Dubuisson, la seconde victime de Leconte. L'accusé prend à nouveau perpétuité, sans peine de sûreté, pour meurtre, le viol ayant vraisemblablement tourné court, ce que l'on ne saura jamais, puisqu'il nie tout cette fois. Quant au père indigne de Christelle Dubuisson, bien qu'il ait nié avoir abusé de sa fille au procès de Jean-Paul Leconte, il a finalement été condamné en correctionnelle à trois ans de prison, dont deux avec sursis, en… 2011 ! Cette fois, Jacky et Isabelle n'ont pas suivi, même dans le journal. Trop de dégoût.

Jacky va continuer à assister à des procès, pour s'entraîner, se donner de l'espoir, maîtriser les rouages de la justice comme les roueries des assassins, faire famille avec les autres endeuillés, poursuivre son « casting d'avocats ». Qu'est-ce qui pourrait l'intéresser davantage ? Qu'a-t-il de mieux à faire, en ces années où la cellule Élodie n'ose plus promettre que

« ce sera plié » en une semaine ni en trois mois, ni n'ose plus garantir que ce le sera un jour. Il fréquente les tribunaux de la région, mais aussi ceux situés bien au-delà, souvent avec Isabelle, parfois avec Jacky-l'ami ou autre proche volontaire, par besoin d'échanger ensuite ses impressions. En janvier 2006, il se rend avec Martine Capiez, la mère d'Isabelle, à la cour d'assises de Saintes pour le meurtre et le viol d'Audrey T., lycéenne de seize ans retrouvée dénudée et morte étranglée à Saint-Martin-de-Ré, le 6 août 2003. Les parents avaient pris contact avec l'association Angélique. Pour eux aussi, l'ADN s'est trouvé au cœur de l'enquête, à la différence près qu'ils ont eu de « la chance ». Un prélèvement de masse effectué sur cent personnes fréquentant les abords immédiats ou y habitant a permis d'identifier le coupable, Frédéric Ramette, saisonnier dans la restauration, âgé de vingt-quatre ans. Sans aucun antécédent judiciaire. Jacky a eu l'occasion de rencontrer les parents dans la région parisienne, où il se rend régulièrement pour voir Fabien. Avec Isabelle, sa mère, Martine, Marie-Pierre Mazier, son mari et Yvonne, il a écouté ces ostréiculteurs, venus faire un marché aux huîtres à Villacoublay. Dans leur chambre d'hôtel, les parents leur ont raconté les derniers moments de leur fille vivante, gravés en eux comme chez tous les parents. Leur fille, qui les aidait sur le banc d'huîtres un jour d'été, qui part, leur dit « à tout à l'heure », et puis plus rien… Jacky a tout compris, mais il a moins aimé leur ton, a surpris des mots de haine, ce virus qu'il n'a pas. On les a entendus au procès, où la maman ne peut se retenir de hurler en pleine audience : « Tout ce que je veux, c'est qu'il crève, et de mes propres mains », tandis que le père lance à l'accusé : « Regarde-moi, espèce de connard. » La séance doit être suspendue, la sécurité les sermonne, leur avocat, maître Dupont-Moretti, aussi. Le ténor du barreau de Lille est en effet là, ce qui intéresse Jacky, car on lui en a dit grand bien. « Je suis venu vous voir plaider », lui dit Jacky, connu comme le loup blanc, y compris par l'avocat pénaliste. « Vous faites bien, lui répond celui qui sera garde des Sceaux quatorze ans plus tard, c'est

ce que je m'évertue à répéter à mes clients ! » Mais ce ne sera pas lui, l'adjoint ou le successeur de Robiquet. Il a pour premier défaut de ne pas être une femme… Le procès se poursuit émaillé d'incidents, de désirs de vengeance punitive et de justice expéditive. Jacky n'apprécie pas. Il ne maintiendra aucun lien avec les parents, tout en se félicitant du verdict : trente ans de réclusion criminelle avec une période de sûreté de vingt ans. Non pas la peine de mort, Jacky en est un adversaire absolu. Il n'est pas « angélique » pour autant. Il murmure parfois, rêveur : « Moi, je suis pour le bagne, ce serait magnifique… » Il a assisté dans sa vie à sept ou huit procès d'assises avant que son tour ne vienne. Il est prêt. Mais hélas…

Un nouveau trio pour l'enquête : l'adjudant-chef Debard, le juge Duquenne et le capitaine Pham-Hoai

Administrativement, les gens bougent, les décors changent, mais rien n'avance en apparence. En 2007, la cellule Élodie est réduite à peau de chagrin : trois enquêteurs. On est loin des dix-huit des débuts… Cette année-là, il y a tout d'abord un changement de directeur d'enquête à la tête de la cellule Élodie de la SR d'Amiens. L'adjudant-chef Fabrice Debard, déjà enquêteur sur l'affaire, succède au major Crapet, qui part en retraite. Fabrice Debard restera à ce poste crucial jusqu'à la fin de l'instruction, en… 2021, dans quatorze ans ! Deux gendarmes gardent l'œil du côté de Péronne. Jacky Kulik doit encore se faire à une nouvelle tête, apprendre à faire confiance : « Est-ce qu'il travaille, celui-là ? » Évidemment, et pas seulement par conscience professionnelle, comme l'explique Fabrice Debard : « Quand on voit un papa courageux et battant comme M. Kulik, ou son fils que j'ai eu l'occasion de rencontrer, on n'a qu'une envie, c'est

de savoir ce qui s’est passé. Une enquête qui n’aboutit pas, c’est un échec pour l’enquêteur comme pour l’homme. » De fait, d’Amiens à Péronne, les gendarmes les plus âgés n’ont qu’une angoisse, que l’heure de la retraite arrive avant la vérité. À la section de recherches d’Amiens, le moindre élément de la procédure est informatisé, permettant de vérifier qui a été cité, prélevé, entendu, qui a été interrogé dans son entourage, quelles investigations ont permis de le disculper. Les enquêteurs sont patients, c’est… l’ADN de leur métier. Jacky aussi l’est devenu, mais il commence à être très fatigué.

La même année arrive un nouveau juge d’instruction au tribunal de Péronne, Jordane Duquenne, dont c’est le premier poste. Il a vingt-sept ans. Un jeunot pour Jacky, cinquante-sept ans et sa lourde vie derrière lui. Le juge Duquenne et Jacky Kulik vont traverser deux périodes. La première est une phase d’apprivoisement entre deux hommes séparés par une génération, les épreuves de l’existence et leurs fonctions. Elle prend fin quand le père réalise que ce jeune juge ne doute pas du succès possible, que le dossier ne dort pas dans un placard. Loin de là, puisque avec un ADN Jordane Duquenne est convaincu que l’affaire sortira un jour, même par le biais d’un vol de mobylette, tout comme le directeur d’enquête Debard, avec qui il travaille main dans la main. Les prélèvements, les auditions, les écoutes, les recoupements, tout se poursuit, à moindre échelle qu’au début évidemment. Mais Jordane Duquenne n’a pas l’intention de lâcher l’affaire pour des raisons professionnelles mais aussi personnelles, qui tiennent à son parcours, et même à sa vie.

Amiénois d’origine, le juge avait vingt-deux ans en 2002, quand Élodie a été assassinée. Il a deux ans de moins qu’elle, étudie le droit, ce qu’elle a aussi fait. Le retentissement régional l’a marqué, comme tout le monde. Hériter du dossier en se voyant nommer dans sa région d’origine n’est pas ordinaire. Le petit tribunal de Péronne l’attelle à l’un des dossiers les plus sensibles de la décennie, avec un père doté d’une personnalité hors du

commun. Lui-même devient père à la même époque : la projection est inévitable, et l'empathie spontanée.

La seconde phase, qui suit la phase de rodage, est une relation de confiance réciproque. Jordane Duquenne a des contacts réguliers avec Jacky Kulik, qu'il reçoit régulièrement et à qui il répond scrupuleusement sous réserve de ne pas mettre en péril les pistes d'enquête. Jacky lui en reste plus que reconnaissant : « Il arrivait qu'il ne puisse pas vraiment me dire les choses, mais il me répondait avec attention, me rassurant sur la bonne marche du dossier, les espoirs, quand il y en avait. » Jacky n'insiste pas. Il commence à comprendre comment marche la justice, et même qu'elle marche sans lui ! Non, l'enquête ne dort pas, très loin de là.

En 2010, la réforme des tribunaux entraîne la suppression de ceux des petites villes, comme Péronne. Le juge Duquenne déménage à Amiens en emportant le dossier Élodie, d'un volume déjà conséquent, plus de dix mille pièces de procédures, plus de huit mille prélèvements ADN, les traces de plus de six cents pistes exploitées. « L'enquête qui a coûté le plus cher après le *Bugaled Breizh*, parce qu'il fallait remonter une épave », schématise Georges Charrières. Les juges d'instruction sont les seuls décisionnaires dans la menée d'une enquête, diligentant les expertises qu'ils souhaitent, avec une latitude totale, sans limite de budget. Leur handicap n'est pas là. Leur handicap, c'est d'avoir une centaine de dossiers en cours, un manque de magistrats qui ronge l'institution, ralentit le traitement, grippe les rouages, comme s'en plaint à juste titre toute la profession. Mais le dossier Kulik est en haut de la pile. Un « *hot case* », pourrait-on dire, au bout de huit ans, puis neuf, puis dix, etc. Le juge Duquenne va rester en place jusqu'en 2012, et il ne va pas rien se passer, loin de là.

C'est en 2010 que l'adjudant-chef Fabrice Debard a l'idée de mettre en ligne une plateforme d'appel à témoins anonymisé de la SR, au cas où ils ne voudraient pas donner leur numéro. Ils laissent une adresse IP, mais, à l'époque, personne ne le sait. Et puis c'est moins direct et personnel. Une

initiative motivée par la présence de plus en plus courante d'Internet et d'un ordinateur dans les foyers, parfois du smartphone, dont l'usage commence à se répandre dans le grand public. *Le Point* consacre le 29 juillet 2010 un article à cette idée novatrice, non sans en rapporter les fruits décevants : « Par dizaines, les "corbeaux" ont pris la plume pour signaler leurs voisins, leurs collègues de travail ou d'ex-petits amis. Comme cette lettre de dénonciation "pour les gendarmes de Péronne". D'une écriture appliquée, son auteur écrit : "Cet hiver, pendant la campagne de betteraves, un routier qui travaillait à la sucrerie d'Eppeville était obsédé sexuel. D'après mon mari, il disait souvent, quand il voyait une belle femme : 'Celle-là, je la viole et après j'y fous le feu.' Et de conclure : "Ce n'est peut-être pas lui, c'est pour cela que je ne veux pas me faire connaître, mais je veux vous aider." » Même type de récoltes que lors de l'offre de prime, beaucoup de fausses informations, à vérifier malgré tout. Maître Robiquet se souvient : « J'ai reçu moi-même des centaines de lettres au fil des ans, comme les juges d'instruction successifs, comme Jacky Kulik, quand il a ouvert une messagerie. » Jacky se penche en effet régulièrement sur un vieil ordinateur, depuis qu'il a créé un blog pour Élodie, comme on le fait couramment au milieu de ces années 2000. Sur Skyrock.com, il poste des photos de sa fille, de fleurs, reçoit des illuminations de sourciers ou de cinglés, mais aussi de jolis messages qui mettent du baume sur ses déceptions à répétition. « Il épluchait tout, il repartait à fond la caisse, il fallait le tempérer », sourit Didier Robiquet avec compréhension. Les gendarmes ne laissent rien passer, mais le raisonnent à leur tour à chaque « porte refermée » : beaucoup de bruit qui n'annonçait que du vent.

Le travail souterrain dont Jacky ignore tout

C’est ce qui se trame dans l’ombre, entre les deux nouveaux, Duquenne et Debard, que va rejoindre un troisième, jeune capitaine biologiste de formation au parcours peu ordinaire. Il s’occupe initialement de la division « atteintes aux biens » à la section de recherches d’Amiens. Ce nouveau s’appelle Emmanuel Pham-Hoai, encore « un jeunot », trente et un ans en 2009. Il n’a aucune expérience en police judiciaire au moment de son affectation. Il n’a jamais réalisé d’enquête ou arrêté quiconque. Au bout d’un an de travail aux atteintes aux biens, son patron, le colonel Robert Bouche, trouve qu’il se débrouille plutôt bien et lui annonce : « Je veux que tu prennes la tête de la division “atteintes aux personnes” et que tu regardes le dossier Kulik avec le directeur d’enquête, l’adjudant-chef Debard. Je veux que tu t’y impliques, aux côtés des deux autres gendarmes détachés. Je ne comprends pas tout à tes subtilités sur l’ADN, mais je sens que tu peux servir et amener quelque chose. » Les subtilités, il les connaît grâce à un DESS d’ingénierie de la santé et un master en biologie moléculaire, peu communs chez les militaires, obtenus dans le droit-fil de ses parents, médecin et infirmière. Ce qu’il a d’à part aussi, ce sont ses années de débutant à l’IRCGN, à la conservation des scellés biologiques, sa contribution au comité technique du FNAEG, dont il a à la fois une connaissance théorique et une compréhension pratique. Le capitaine Pham-Hoai, promu depuis colonel à un jeune âge exceptionnel, se souvient, amusé : « Je n’étais pas très content, j’estimais ne pas avoir fait le tour des atteintes aux biens. Le colonel Bouche a su cependant me convaincre de diriger les atteintes aux personnes, car c’était un formidable meneur d’hommes, qui savait très bien évaluer les compétences des militaires sous ses ordres. Pour ma part, je ne voyais pas du tout ce que je pouvais amener à l’époque dans un dossier aussi important. »

Le capitaine Pham-Hoai lit le dossier Kulik, en fait la synthèse et arrive à la conclusion suivante : « La seule chose qui survit au temps, c’est l’ADN retrouvé sur la scène de crime, le seul espoir pour l’affaire Kulik. » Pour les

confidences, les témoins, les autres traces, trop de temps s’est écoulé. C’est donc par là qu’il faut tirer la vérité. Mais, depuis 2002, le suspect n’est pas enregistré au fichier. Il en cherche les raisons, carré comme un scientifique. Soit l’auteur a poursuivi un parcours criminel à l’étranger, a été prélevé, mais le nouveau pays dans lequel il réside ne dispose pas d’accords pour échanger les empreintes génétiques avec la France ; soit il est mort ; soit il a changé de vie et s’est rangé loin de la délinquance, en France ou ailleurs. Pour toutes ces raisons, il se peut que l’individu ne soit jamais fiché. Dès lors, le capitaine Pham-Hoai cherche les autres moyens de tirer le fil de la vérité. Et il a une idée ! L’idée qui va tout changer. Mais il faut qu’il effectue quelques vérifications dans la littérature spécialisée internationale… Ce bouillonnement se passe sous un crâne, dans le secret, loin de Violaines.

8

Jacky cherche la lumière, la vérité chemine dans l’ombre

Jacky tue le temps en luttant contre l’oubli. En 2010, quand Jacky-l’ami va s’acheter un ordinateur neuf pour fêter sa retraite, Jacky lui dit : « Prends-en deux ! » Le modèle ? « Prends-moi le même ! » Il a découvert, avec le blog d’Élodie, que la bonté de l’humanité l’aidait à tenir la tête hors de l’eau. Elle existe. Avec ce qu’il a vécu, et cette vérité qui n’arrive pas, il aurait pu finir par en douter. Jacky a envie de se créer un profil Facebook. Le chat, le like, c’est pratique, c’est réactif, il réussira bien à maîtriser l’outil. Il s’est familiarisé à matières plus complexes ces dernières années. En juillet 2010, ses premiers posts, photos et pensées pour Élodie, chansons, comme *Ma fille* de Serge Reggiani et toujours Richard Cocciante et son *Coup de soleil*, recueillent trois likes, puis ce sera cinquante, cent… Aujourd’hui, ce sont plusieurs centaines, parfois milliers, et pas seulement sur son profil personnel. Car dix mille personnes suivent aussi la page « Que justice soit faite pour Élodie Kulik ». L’œuvre d’une jeune fée bretonne apparue en juin 2011 par la petite fenêtre d’un monde que l’on dit « virtuel », comme si l’amour n’était pas toujours réel.

Elle s’appelle Armelle. Son message tranche avec les messages habituels de familles traversant le même drame, parents orphelins d’enfants en quête de chaleur humaine, d’une oreille qui entend la douleur d’avoir vu son enfant arraché par un tueur. Ils veulent l’avis de Jacky Kulik, des conseils parfois. On estime que le temps l’a rendu compétent. Mais Armelle lui écrit tout autre chose : « Monsieur Kulik, je vous ai vu à la télé, vous ne pouvez pas dire que vous êtes tout seul, on est tous avec vous ! Je voudrais créer une page Facebook hommage à Élodie, est-ce que vous seriez d’accord ? » Jacky met un peu de temps à répondre. Une page… Il a déjà le profil Jacky Kulik… et puis qui est cette fille qui lui veut du bien depuis ses Côtes-d’Armor ? Armelle est assistante maternelle. Elle ne connaît rien aux faits divers, n’a jamais vu la Picardie. Elle a simplement un cœur. Elle a été touchée en découvrant dans un reportage ce père pur comme l’or, toujours calme, patient, un roc qui confiait sa solitude et son immense lassitude. Elle n’en a pas dormi de la nuit. Comme Isabelle et sa mère pour Marie-Pierre Mazier, elle s’est dit : « Qu’est-ce qu’on peut faire pour aider ce pauvre homme ? » Et qu’on ne confonde pas la solidarité avec la pitié. L’objectif d’Armelle, c’est d’agir pour contribuer à sécher un peu les larmes, pas de pleurer les bras croisés.

Avec les années qui passent, les messes réunissent de plus en plus de monde. Les médias nationaux connaissent l’affaire Élodie, dont l’enquête reste active, avec son ambassadeur de père tellement hors du commun. Le journaliste-réalisateur Ionut Teianu et Marion, sa compagne et consœur, ont consacré à l’affaire et à cet homme incroyable un long reportage sur W9, en 2008, après avoir eu un coup de cœur. « Je fais la plupart de mes sujets sur les crimes, explique Ionut Teianu, moins pour l’aspect policier que parce que j’y trouve ce que je cherche, des héros du quotidien à mettre en valeur, des gens qui se découvrent une force qu’ils ne se connaissaient pas, qui sont pour tous des modèles. » Il est bien tombé. Avec Marion, ils sont repartis avec le panier du jardin, bouleversés par « la nostalgie de Jacky pour une

enfance dure et pauvre, mais heureuse, dans le milieu minier, la subjectivité du bonheur, sa quête de racines en Pologne pour y puiser de la sève ». Toute l'intelligence des survivants. Ionut et Marion sont devenus des amis de Jacky. En 2010, le rédacteur en chef de France 2 Jean-Michel Carpentier, très marqué par l'affaire alors qu'il poursuit ses études à Amiens, envoie la toute jeune Pauline Dordilly, vingt-huit ans, rencontrer Jacky Kulik, ce père qui l'impressionne fortement : « Sa puissance émotionnelle, la succession de drames de son histoire, il y avait de quoi. » Elle découvre un homme que sa timidité bouleverse, beaucoup de douceur derrière la muraille : « Je me souviens avoir été émue de découvrir en pleine interview dans son jardin un petit médaillon accroché à sa ceinture, le portrait de Rose-Marie et d'Élodie. » À cette époque, Jacky n'a presque plus d'espoir et il faut évoquer l'ADN pour voir briller ses yeux. La journaliste se souvient encore de sa science presque fiction, ces portraits-robots qu'il imagine voir dressés, son militantisme pour l'extension du fichier. En y repensant sur le trajet du retour, elle espère qu'il a raison, en doute… Elle retient sa phrase terrible : « Je suis maudit. » Le beau portrait est diffusé dans le « 13 h 15, le dimanche » de Laurent Delahousse. Ce ne sera pas le dernier. Entre eux, le courant est passé. À chaque rebondissement de l'enquête, aux messes où elle se rend parfois, Pauline le revoit, lui envoie des petits mots sur Facebook, un fil de plus qui relie à la vie cet homme dont elle dit joliment qu'il a « un pied dans la vie, un pied dans la mort », quand, de son côté, il confie à sa caméra : « Je porte tous les fantômes sur mes épaules. » L'affaire Kulik n'est plus cantonnée à la rubrique faits divers. Elle est devenue un fait de société. Ceux qui le relaient ne sont plus pour lui des anonymes ou de simples professionnels, mais des sortes de parents éloignés. Jacky fait famille. Avec tous. « C'est un don qu'il a, souligne Georges Charrières, d'attirer les gens bien, Isabelle, Yvonne, et tant d'autres… » De les retenir aussi, quand il le souhaite. Jacky Kulik n'est pas un Méridional à la bonne humeur facile et à la confiance instantanée. Il

regarde venir, agir, et il prend… ou pas. Il est avec les journalistes comme avec les autres, dans l'humain.

Dominique Lagrou-Sempère, du journal télévisé de 13 heures de Jean-Pierre Pernaut, est une vieille connaissance ; l'équipe de « Non élucidé » d'Arnaud Poivre d'Arvor en est une nouvelle : elle enverra ses vœux chaque année, encore aujourd'hui. « Faites entrer l'accusé » a parlé d'Élodie à travers l'affaire Jean-Paul Leconte. Jacky a apprécié. Il n'a jamais trouvé à se plaindre des journalistes, du moins jusque-là. Jacques Pradel, Paul Lefèvre, Christophe Hondelatte, les grands du fait divers : il est connu de tous et connaît la plupart. Il profite aussi de l'explosion de la TNT, lancée en 2005, avec notamment des chaînes d'info en continu, comme BFM TV, Direct 8 ou I-Télé. Elles ont besoin de contenu pour nourrir des téléspectateurs dont l'estomac cathodique augmente avec l'offre, jusqu'à la boulimie. L'affaire Élodie aurait pu être jetée en pâture par des médias pas toujours scrupuleux. Cela n'a jamais été le cas. Jacky Kulik n'a jamais eu à intenter des procès ou à faire vœu de silence. L'homme de fer n'a pas besoin de *se faire* respecter, il est respecté par nature. La presse écrite n'est pas en reste, quotidiens régionaux, nationaux, magazines évoquent régulièrement l'affaire Kulik. Ce sont les amis et les relations qui annoncent à Jacky la parution d'un article. Il ne le sait pas toujours à l'avance et, comme il ne peut pas tout acheter, Isabelle lui apporte de Compiègne toutes les coupures qu'elle garde. Mieux, elle les collationne dans des classeurs, glissées sous pochette plastique. Il en a une dizaine, qu'il empile année après année. Un mur de classeurs, comme des reliques. Jacky a compris que la société avait le pouvoir d'interdire qu'une enquête s'endorme, qu'une victime s'éteigne, qu'un souvenir s'évanouisse.

Une page dédiée à Élodie serait une lucarne toujours allumée pour que vive sa fille, un autre moyen de maintenir de la visibilité. Alors Jacky dit oui à Armelle. Les gendarmes téléphonent en Bretagne, questionnent la jeune femme sur ses liens à l'affaire, tout en menant les vérifications

administratives de rigueur. Rien, jamais, n’est laissé au hasard, or il se trouve qu’Armelle a, parmi ses amis Facebook, une amie d’amie qui connaissait Cindy, l’âme sœur de jeunesse d’Élodie. Elle leur explique s’en être aperçue récemment elle-même, sans oser avouer y avoir vu personnellement un signe. Aujourd’hui, elle sait ne pas s’être trompée : « Je vois chaque jour des posts rendant hommage à la belle personne qu’était Élodie, le groupe est devenu un vrai comité de soutien pour Jacky, il ne pouvait pas être seul, c’est un homme si bon… » La page s’anime vite plusieurs fois par jour, alors Armelle propose plus fort à Jacky : une marche blanche pour les dix ans de la mort de sa fille, en janvier 2012, le jour où il organise la messe. « Laissez-moi faire, je m’occupe de tout ! » assure Armelle à Jacky, maintenant en confiance. Il l’a adoptée. Armelle est née en 1978, Élodie en 1977.

Il faut bien à Jacky tout cet amour pour supporter les nouveaux coups durs, l’usure aussi, puisque les enquêteurs ne sont plus que trois sur le dossier. Toujours actifs, moins proactifs. Les réseaux sociaux deviennent sa chance, une armure contre l’adversité, avec un clan qui s’agrandit d’année en année. Jacky-l’ami lui avait dit, après la mort d’Élodie : « Si tu ouvres des portes, certaines, tu les refermeras, mais tu en ouvriras d’autres, et tu verras que beaucoup de gens méritent d’être connus. » Le symbole de la porte ouverte et fermée, qui se trouve être aussi celui des enquêteurs… La vie est une histoire de portes. Ceux qui les gardent fermées se tiennent à l’abri du bonheur comme de la vérité. Jacky a beau être abattu, il reste curieux, à l’écoute, en vie.

2011, l’année noire, une de plus

Un drame de plus attend Jacky, tapi au cœur du mois de juillet, en ce plein été très chaud. Rose-Marie souffre depuis quelques mois d'un cancer des ovaires, difficilement traitable dans son état. Son corps a beau ne plus vivre pour le meilleur, il vit encore assez pour le pire, le cancer frappe aussi dans le coma. Un soir, Jacky trouve qu'elle respire particulièrement mal et peine à quitter son chevet. Il repart tard, angoissé, étreint par un mauvais pressentiment. Le lendemain, le 10 juillet 2011, quand il revient, c'est pour la voir s'éteindre dans ses bras, neuf ans presque jour pour jour après cette nuit de désespoir où elle est allée avaler la mort-aux-rats…

Cette fois, c'est bel et bien fini. Pour Jacky, il ne faut pas imaginer que cela ne change rien ou puisse être un soulagement. Non. C'est un drame. Cette disparition change tout. Parce qu'il n'a pas pu tenir sa promesse du vivant de Rose-Marie, rendre justice à leur fille Élodie. Alors il va promettre sur une tombe de plus, celle de sa femme, d'honorer son engagement de toujours.

Il retrouve le cimetière de Lens Nord, avec toute la famille et les amis qui l'embrassent, lui donnent des accolades, lui frottent le dos. Jacky-l'ami résume : « Il a réalisé que le caveau était plein. Le jour où il lui arrive quelque chose, il devra être incinéré. » Isabelle, que Jacky a prévenue parmi les premiers, a éclaté en sanglots en apprenant la nouvelle. Elle a sauté dans sa voiture pour être près de lui à Violaines à l'enterrement. Comme lors des messes suivantes en mémoire d'Élodie à Monchy-Lagache, il la place au premier rang, à côté de son fils Fabien. À Isabelle gênée, Jacky glisse sans faire de grandes phrases : « C'est ta place. »

Pour les obsèques, Fabien est remonté de la Drôme, où il s'est fait muter en 2010, loin, exprès, « tout en étant près de l'axe routier qui me permette de remonter vite dans le Nord, tous les trois mois au début », précise-t-il. Pour lui aussi, c'est un nouveau coup dur. Il encaisse le choc dans la maison familiale, qui semble condamnée à résonner des voix éteintes et présences révolues. Chaque fois qu'il dort dans son ancienne

chambre de la maison familiale, ce sont les souvenirs avec sa sœur qui reviennent. Avec le temps, une fois sa mère disparue, Fabien va préférer que son père descende dans le Sud, sauf pour les fêtes de fin d'année, où le clan Kulik se réunit sur ses terres. Fabien tente de refaire sa vie, ou plutôt de la faire, dans une région qui ne lui rappelle rien et où il ne connaît personne. Les choses y ont mal commencé.

Quelques mois après son arrivée, dans l'Ardèche voisine, ont eu lieu le viol et l'assassinat d'une jeune femme, dans des circonstances proches de celles qui ont entouré la mort d'Élodie. Fabien ne s'en est pas occupé, bien sûr, puisqu'il a choisi de faire partie du groupe d'intervention et non d'enquêtes criminelles. Mais un journaliste venu écrire un article a été assez stupide, apprenant que Fabien Kulik était bien « le Kulik d'Élodie », pour émettre des sous-entendus sur l'étrange coïncidence entre son arrivée et des faits qui ne sont pas sans rappeler, etc. « J'étais parti pour éviter l'amalgame entre mon métier de gendarme et l'enquête en cours, je me retrouvais pris dans un amalgame pire encore, commente-t-il, attristé. J'ai tout de même appelé la rédaction, pas pour faire un scandale, mais pour dire à quel point cela m'avait fait mal… » Il a attendu que l'enquête se fasse, sans s'en occuper, tout en se tenant à l'affût pour voir s'il y avait un lien, mais non. Le meurtrier, Anthony Draoui, arrêté après un an de cavale, a été condamné à la perpétuité, dont vingt-deux ans de sûreté. Après ce triste épisode, le destin a souri à Fabien. Il a rencontré une jeune femme, sa femme. Elle s'appelle… Élodie.

Le décès de Rose-Marie fait tomber sur Jacky une pluie de mots de condoléances, attentions touchantes et articles pleins d'empathie. Au fil du temps, des jours, sa communauté de destin avec le prophète Job se confirme. Rien n'entame sa détermination. Mais quand cela va-t-il s'arrêter ?

Chez Isabelle aussi, 2011 a été l'année noire, puisque l'affaire Angélique a connu son triste épilogue. Le 16 mai 2011, le téléphone sonne

en boucle pendant qu'elle est en réunion. C'est Marie-Pierre Mazier, normalement habituée à attendre que la jeune femme rappelle si elle ne répond pas à la seconde. Isabelle trouve le message en sortant : « Dès que tu quittes le boulot, passe à la maison, je t'expliquerai. » C'est dans sa cuisine et de vive voix que Marie-Pierre, qui avait rendez-vous chez le juge d'instruction, préfère lui annoncer la nouvelle : « On sait qui a tué Angélique… » Au bout de quinze ans ! Le cœur d'Isabelle n'a pas le temps de se soulever de joie – une forme de joie, du moins – que Marie-Pierre coupe court : « Mais il est mort. » Mort ?! La mère raconte alors l'affreux gâchis.

José Mendes Furtado, un homme d'origine portugaise, comme le suspect précédent mis en examen – hasard ou indice de connivence facile –, est un mari violent, dont la femme finit par porter plainte en février 2011. Or, depuis l'aube du combat de l'association Angélique, le FNAEG a été régulièrement étendu à davantage d'infractions, dont les violences conjugales en 2006. José Mendes Furtado a été prélevé à cette occasion avant d'être laissé en liberté, l'instruction de la plainte prenant le temps que l'on sait, avec les possibles dégâts que l'on sait. Mais peut-on mettre en prison sans préavis ni préenquête quelqu'un contre qui une plainte est portée ? On ne peut pas négliger la possibilité de plaintes indues, la complexité des rapports humains, la complexité des âmes humaines elles-mêmes. Une première fois, en 1996, année du meurtre d'Angélique, la future épouse de José Mendes Furtado l'avait déjà mis dehors pour violences. Le couple s'est ensuite marié et a eu deux enfants. Cette fois, soustraite à l'emprise, l'épouse est mûre pour se débarrasser radicalement de sa brute. À la sortie du commissariat, le cogneur se sent pris en tenailles entre une femme qu'il veut continuer à posséder, conformément à son schéma mental primaire de l'attachement, et sa conscience qu'il est fichu. Le glaive de la justice est prêt à s'abattre sur lui. Car une autre qu'il a voulu posséder, prenant son corps mais aussi sa vie, c'est Angélique, le 13 octobre

1996. José Mendes Furtado sait que son ADN sitôt entré dans le fichier va matcher avec la trace non identifiée prélevée sur la scène de crime. Le 8 mars 2011, Journée internationale des femmes, alors que les résultats du FNAEG ne sont pas encore tombés, José Mendes Furtado décide donc d'en finir avec l'ensemble des désagréments qui lui sont promis. Il va chercher sa femme au travail, l'entraîne de force en forêt, sinistre commémoration, la poignarde avec un couteau de chasse, la brûle, puis se suicide dans la foulée par noyade. Et ce même couteau de chasse serait l'arme utilisée pour tuer Angélique quinze ans plus tôt, gardée comme s'il s'agissait d'un fétiche. C'est plusieurs semaines après que l'ADN matche au FNAEG. Pourquoi un tel délai en 2011 ? Sans doute parce que le cas n'a pas été jugé prioritaire, une simple entrée au fichier pour violences conjugales et non une recherche relative à un meurtre. Le résultat est communiqué à un juge d'instruction.

Marie-Pierre est détruite par la nouvelle. L'action publique est éteinte contre l'auteur des faits décédé. Isabelle pleure toutes les larmes de son corps, et le fait encore à la seule évocation de ce raté : « Avoir fait tout ce boulot et le manquer de si peu… » Elle appelle Jacky, dévastée : à quelques jours près, le coupable était traduit en justice ! Il la réconforte comme il peut. « D'un côté, l'issue donnait "espoir" à Jacky, on finit toujours par savoir, commente Isabelle, de l'autre, il mesurerait encore mieux l'effet dévastateur de l'absence de procès. On met des années à l'admettre… Si on l'admet un jour. » Jacky est loin d'imaginer qu'il va lui arriver en partie la même chose.

Jacky ignore qu'à la SR d'Amiens la vérité est en chemin, depuis des mois. De temps en temps, il passe à la cellule Élodie, où montent toujours régulièrement deux gendarmes de Péronne, relais sur le terrain. Il assène parfois aux enquêteurs, au cas où ils l'oublieraient : « Tant que j'aurai un souffle de vie, je ne lâcherai pas !… Si ça n'avance pas, ça remontera à qui de droit ! » Sarkozy, autrefois ministre de l'Intérieur engagé contre les crimes sexuels et sexistes, maintenant président de la République… Il y a

des questions que ce père pose auxquelles on ne peut pas répondre, des pièces qu'il voudrait étudier qu'on ne peut lui communiquer, une rengaine entre les enquêteurs et lui depuis toujours. Il est à chaque fois renvoyé vers son avocat, qui demandera les pièces au juge. Il appelle le juge, qui convoque ordinairement l'avocat, avec son client de temps en temps. Mais, à ce moment précis de l'enquête, c'est l'heure du secret absolu. Le juge semble à l'arrêt. Jacky appelle son avocat, qui assure n'avoir rien de spécial à lui faire savoir ou lire. C'est agaçant, tous ces gens qui ne lui disent rien ! Tout ça parce qu'il ne se passe rien ! À quand le prélèvement de masse ? Le fichage génétique national ? Qu'on en finisse !

L'idée de génie : l'ADN par parentèle

Comme tout scientifique, Pham-Hoai s'est plongé dans les publications spécialisées. Son idée, c'est qu'à défaut de figurer personnellement au fichier, l'un des auteurs peut avoir un parent fiché. En criminalistique, seule une petite partie de l'ADN de chaque individu est analysée au travers de ses marqueurs génétiques. Chaque marqueur de chaque personne présente un allèle hérité de son père, et un autre de sa mère. Lorsque le FNAEG effectue une comparaison entre un profil génétique issu d'une scène de crime et les profils des individus connus, il examine chacun de ces allèles sur un certain nombre de marqueurs. Si tous les allèles sont identiques, cela signifie que les deux profils génétiques appartiennent à une seule et même personne. S'ils sont différents : que les deux profils génétiques appartiennent à deux personnes distinctes. Cependant, quand deux profils possèdent la même moitié d'allèles, cela peut établir un lien de parenté. Dès lors, le scientifique pense qu'à défaut d'identifier le meurtrier on pourrait identifier un proche de la branche paternelle ou maternelle : il suffirait alors que le fichier recherche tous les profils d'individus connus possédant la même moitié

d’allèles que l’empreinte génétique de la scène de crime. Ensuite une enquête classique permettrait de faire des recherches en entonnoir pour tenter de cerner le suspect. Techniquement, sur un plan informatique, il est possible de réaliser ce type de recherche. Cela s’appelle « la recherche d’ADN par parentèle » ou « de parentèle ». Il en existe même une application légale en France, dans le cadre de l’identification des victimes de catastrophes dont le corps n’est plus intègre, voire dont il ne reste plus qu’un fragment de chair ou d’os : tsunami, incendie, crash aéronautique. Rien à voir avec les attributions du FNAEG pour un crime, aussi peu commun soit-il. Mais ce n’est pas la préoccupation de Pham-Hoai dans un premier temps. En effet, la technique a-t-elle déjà seulement été appliquée dans l’histoire criminelle quelque part dans le monde ? Ses recherches l’amènent à consulter un article de la revue scientifique *Science*, dans lequel est relatée l’affaire Grim Sleeper (« le dormeur sinistre » ; « dormeur », parce qu’il a cessé de sévir, ou d’être repéré, durant une dizaine d’années), surnom de Lonnie David Franklin Jr. Cet Américain a été arrêté à Los Angeles en 2010 pour le meurtre et le viol d’au moins dix jeunes femmes, dont il cachait le corps, souvent dans une benne. Raison pour laquelle la liste complète de « son triste palmarès » n’a jamais été connue. La recherche d’ADN par parentèle a permis d’établir un lien entre les « traces inconnues » relevées sur les scènes de crime et un fiché : le fils de Lonnie David Franklin Jr ! Il était en prison pour détention illégale d’armes à feu. On cherchait « Grim Sleeper » depuis trente ans !

En regardant comment les scientifiques américains ont procédé, le capitaine Pham-Hoai se rend compte que leur méthode est transposable au fichier français. Dynamisé par la découverte, il appelle l’un de ses amis spécialistes dans l’Idaho, un professeur de biologie moléculaire impliqué dans l’Innocence Project, organisme non gouvernemental qui disculpe régulièrement des condamnés à tort par des recherches d’ADN complémentaires, détectant l’erreur policière ou judiciaire. L’ami professeur

lui explique comment lui-même a employé la méthode, ses forces et ses faiblesses. Rien de très compliqué… sinon pour les profanes. Le capitaine Pham-Hoai fait part de son optimisme à l'adjudant-chef Debard, tout de suite partant, évidemment, bien que le fond demeure pour lui opaque. Reste cependant la question de savoir si la recherche en parentèle peut être pratiquée en France pour aider à résoudre un crime. Tirant parti de ses anciennes relations au sein du comité technique du FNAEG, il appelle ses anciens collègues, qui lui répondent que ce type de recherche n'a jamais été effectué, puisqu'il n'est pas prévu par la loi dans ce cadre. Il faut donc demander plus haut… Il appelle le magistrat présidant le comité technique et se voit répondre : « On peut étudier la question. » Enfin, il part rencontrer le juge Duquenne parce qu'in fine il faut de toute façon son autorisation : il est seul habilité à diligenter l'opération et à diriger l'enquête.

Le juge Jordane Duquenne écoute l'exposé d'Emmanuel Pham-Hoai avec intérêt : « Je comprends la faisabilité scientifique et technique, mais je m'interroge sur la possibilité légale au niveau procédural en matière criminelle… » lui répond-il en substance. Il cherche ce que disent les textes de loi et revient vers lui avec la réponse : « Les textes n'autorisent pas à faire une recherche par parentèle, mais ils ne l'interdisent pas non plus. Or, en droit, ce qui n'est pas interdit est autorisé. En clair, il y a un vide juridique. » Lié au fait que, tels les criminels, les juristes ne cavalent pas forcément aussi vite que la science ! Le seul décisionnaire étant le juge d'instruction, Emmanuel Pham-Hoai en trépignerait presque : « Alors, on fonce ? » Jordane Duquenne serait du même tempérament, s'il s'écoutait… Il est même prêt à passer outre à toute autorisation si c'est non. Mais s'il ne prend même pas la peine de demander l'autorisation de la Direction des affaires criminelles et des grâces, placée sous l'égide du ministère de la Justice et chargée de répondre aux questions particulières des magistrats, il risque gros. Tout, en fait. Il risque l'enquête aussi, car les avocats d'un éventuel suspect seraient en droit de demander l'annulation de la procédure.

En même temps, si on lui refuse, ils n'ont rien… Alors quelle solution ?… « Et si on lançait d'abord ce prélèvement de masse ? » réclamé à cor et à cri par Jacky Kulik, suggère Duquenne. Pham-Hoai interroge : « C'est combien d'individus, un prélèvement de masse ? Cinq mille, dix mille, vingt mille personnes ? » Dans l'affaire Élodie Kulik, plus de cinq mille personnes, l'équivalent d'une petite ville, ont déjà été prélevées. Sans succès. Parmi eux figuraient des hommes poursuivis à des degrés divers, désignés par leur passé judiciaire ou par la clameur publique et résidant en Picardie. Le prélèvement de masse envisagé viserait des hommes qui habitent aujourd'hui à proximité du lieu du crime. « Autrement dit, on n'aurait fait que poursuivre ce qui avait été débuté en 2002 avec la contrainte du temps écoulé depuis, notamment des déménagements, explique Pham-Hoai. On étudie la question, mais… » Lui n'y croit pas, à juste titre : « Trois rayons d'action avaient été envisagés autour de Péronne pour le prélèvement de masse. Avec le troisième rayon, le plus large, on a su rétrospectivement que l'on s'arrêtait aux portes du village d'un des coupables ! Jamais on n'aurait pu tirer le fil ! Sur le plan financier, le prélèvement de masse coûtait en plus extrêmement cher, ajoute-t-il. Mon idée, 1 000 euros, et elle pouvait déboucher sur un nom. » Il admet toutefois la faille de cette idée : « Une recherche par parentèle peut ne pas fonctionner à un instant T, celui de la comparaison. Cette recherche peut et doit donc être refaite quelque temps plus tard, pour tenir compte des nouveaux individus entrés au fichier. Le temps devient alors un allié et permet d'espérer que soit fiché un jour l'un des enfants ou des parents du suspect s'il a affaire à la justice… Peut-être jamais. » Mais pourquoi penser au pire ? Et si ça marchait tout de suite ? Les enquêteurs pessimistes n'existent pas. Toute prospection est un pari !

Le juge Duquenne envoie donc sa requête à la Direction des affaires criminelles et des grâces, en croisant les doigts. Emmanuel Pham-Hoai

exulte : « C'était super de travailler avec lui, parce qu'il a toujours suivi. » Jordane Duquenne tient à ce dossier, on sait pourquoi.

Fin de l'année 2010.

Au fil des mois, le capitaine Pham-Hoai est inquiet. Car, en haut lieu, les instances réfléchissent et elles réfléchissent longtemps, un an… Soit elles sont très nombreuses, soit leur pensée est très lente… « Je comprends que le débat soit nécessaire, mais un an, c'était à mon sens trop long. Je ne me voyais pas dire à la famille Kulik : "On a peut-être la solution au problème qui détruit votre vie, mais on n'y a pas recours, car l'administration a besoin de réfléchir à son bien-fondé." Cette méthode de recherche n'avait jamais été expérimentée et, si elle n'avait pas fonctionné, les choses en seraient restées là, elles n'auraient pas aggravé l'état de l'enquête. Le risque était que la méthode fonctionne et pose par la suite la question d'une utilisation plus large qui méritait, en effet, débat ultérieur. Mais il est toujours plus facile de tirer les enseignements d'une situation vécue que d'une hypothétique. Je provoquais mes interlocuteurs, à l'époque, en leur parlant de la situation des malades du sida dans les années 1990 : ils savaient leur temps compté et certains acceptaient en conséquence de prendre des traitements expérimentaux. Dans le pire des cas, cela ne changeait rien pour eux. Dans le meilleur, ils gagnaient de précieux moments de vie », explique aujourd'hui le colonel Pham-Hoai. Contre toute attente, la réponse est oui, mais un petit oui, sur le ton d'« à vos risques et périls ». Les deux hommes peuvent en sourire aujourd'hui. Pham-Hoai commente sobrement : « Autant dire que, si ça n'avait pas marché, je pense que moi-même et le juge aurions été perçus comme deux petits jeunes déraisonnables, un peu trop idéalistes. » Quant à Jordane Duquenne, il souffle à l'experte génétique au téléphone depuis Écully : « Il y a intérêt à ce que ça matche, sinon je suis muté à Saint-Pierre-et-Miquelon ! »

Le feu vert pour l'analyse est donné en novembre 2011. Elle mobilise trois personnes au FNAEG, car elle n'est pas automatique. Suspense…

Jacky ne sait rien. Personne, du reste, ne sait rien.

Dans la famille Wiart, ils demandent le fils

Au bout d'une semaine, les résultats atterrissent sur le bureau de Pham-Hoai, qui les décrypte, puis sur celui de Jordane Duquenne. Les noms des individus sont triés par nombre de marqueurs analysés, et dans chaque groupe par ordre alphabétique. Ils possèdent à des degrés divers des allèles communs à l'empreinte génétique issue de la scène de crime. En tête de liste, un nom, Patrick Wiart. C'est son profil qui matche le mieux… Et cela tombe bien, puisque le juge Duquenne découvre en face du nom le lieu de naissance, en Picardie, et la résidence, à quarante kilomètres du lieu du crime… Montescourt-Lizerolles, exactement, juste au sud de Saint-Quentin, dans l'Aisne, ville du dernier soir d'Élodie. Qui va de Montescourt à Péronne passe d'ailleurs par la D44, la route de la mort d'Élodie. Un vent d'optimisme souffle sur le palais, qui va s'étendre à la gendarmerie.

Patrick Wiart est entré en 2000 au FNAEG, suite à une agression sexuelle sur une amie de sa fille, ce qui lui a valu trois ans de prison, dont un avec sursis. Comme dit Jacky Kulik : « Ça a été notre chance. Le père Wiart aurait été un honnête homme, on chercherait peut-être encore ! » Chance que souligne l'adjudant-chef Fabrice Debard, d'autant que Wiart a été fiché à l'époque où le FNAEG à ses prémices était réservé aux seuls délinquants et criminels sexuels. Il était dans la cible avant même l'extension du fichier ! Il aurait tué son voisin, il n'y figurait pas.

Jordane Duquenne réclame un arbre généalogique aux gendarmes, classique plongée à l'état civil dont ils sont familiers. Patrick Wiart avait un père décédé l'année des faits, deux filles – exclues – et deux fils, dont l'un avait cinq ans en 2002. L'autre, en revanche, en avait vingt-deux : Grégory

Wiart. Mais le juge blêmit dans la foulée face à la mention « décédé le 1er novembre 2003 ». Un an et demi après les faits ! À vingt-quatre ans ? La tâche va en tout cas s'annoncer plus compliquée que prévu…

Pour vérifier si l'ADN de la trace est bien celui de Grégory Wiart, il faudrait le prélever. Or, pas question de procéder à une exhumation si l'on ne veut pas alerter le quartier, journalistes, famille, complices et autre auteur confondu, au singulier ou au pluriel ! Plutôt au singulier, car l'hypothèse d'un troisième auteur est de plus en plus improbable à la lumière de l'enquête et des expertises vocales de la bande sonore de l'appel d'Élodie aux pompiers.

Le capitaine Pham-Hoai voit une solution : prélever à nouveau Patrick Wiart et demander une analyse de son chromosome Y. Ce chromosome est en effet transmis inchangé de père en fils. Si deux individus masculins possèdent les mêmes caractéristiques pour un chromosome Y, cela signifie qu'ils appartiennent à la même lignée paternelle. Patrick Wiart est prélevé et ça matche ! Son chromosome Y correspond en tous points à celui retrouvé sur la scène de crime. Dans la foulée de ce résultat, le capitaine Pham-Hoai propose de prélever l'ADN de la mère de Grégory Wiart. En effet, si le profil génétique prélevé sur la scène de crime possède la moitié des allèles de Patrick Wiart et de sa femme, il ne pourra appartenir qu'à l'un des enfants du couple. De quoi avoir une certitude, sans pour autant donner le coup de pied dans la fourmilière qui mettrait l'enquête en péril. À la cellule Élodie, on le sait, les médias sont à l'affût. « On n'aurait jamais pu travailler sur l'environnement de Grégory Wiart sous l'œil des caméras et l'attention constante de la presse », explique le capitaine Pham-Hoai, ajoutant : « Je devais partir début janvier 2012 aux États-Unis. J'ai expliqué au juge Duquenne que, pendant ces deux mois, nous allions pouvoir travailler à fond sur l'environnement tel qu'il était en 2002-2003. » Le tout sous la bonne direction de l'adjudant-chef Fabrice Debard, mais enfin, le biologiste est le plus calé sur la question, et la question centrale de l'ADN

en fait le gendarme le plus consulté du moment. D'autres enquêteurs sont rapidement mis à contribution. De trois personnes, la cellule Élodie passe à douze ! Jacky Kulik n'est toujours pas au courant. Son avocat pas davantage. Les journalistes non plus, surtout pas eux.

Les enquêteurs ne triomphent pas, vu le travail de fourmi qui les attend : enquêter sur l'entourage et les habitudes d'un homme mort depuis huit ans pour des faits qui remontent à onze ! Le juge Jordane Duquenne ne cède pas non plus à l'euphorie, mais sent souffler un vent d'exultation. Avec le groupe de travail de l'adjudant Debard, il a consacré des milliers d'heures à ce dossier depuis 2007, et ils détiennent enfin une part de la vérité.

Quand Patrick Wiart voit débarquer les gendarmes pour le prélèvement en décembre 2011, il n'en revient pas. Les faits pour lesquels il a eu affaire à eux datent d'une dizaine d'années et il a purgé sa peine. Au moment de la mort d'Élodie, en janvier 2002, il était incarcéré, d'octobre 2001 à décembre 2002 précisément. Alors que lui veut-on ? Mis au parfum d'un prélèvement dans le cadre de l'affaire Élodie Kulik – et ce sera tout pour son information –, il ne fait, malgré son étonnement, aucune difficulté pour donner son ADN et, incidemment, on le fait parler. De son fils Grégory, surtout. Le temps de sa détention, le père lui a remis les clés de son entreprise de plombier-chauffagiste. Les clients confieront aux enquêteurs ne pas garder le meilleur souvenir ni de ses compétences ni de sa probité. Et comment est-il mort, à vingt-quatre ans ? Une bien triste fin, dans un accident de voiture, mais un drôle d'accident de voiture. C'était la nuit, son véhicule est allé s'encastrer tout droit sous un camion. Pas de trace de freinage, pas de tentative d'esquive. Les parents n'ont jamais voulu croire qu'il s'agissait d'un accident, sans avoir pour autant d'hypothèse bien claire. Il venait d'être père, en plus ! Et les gendarmes d'apprendre qu'en janvier 2002, sa compagne, Cathy, était enceinte. Les enquêteurs vont pouvoir commencer à « tirer les fils », comme ils disent, en toute discrétion. Sur lui, mais aussi sur son entourage.

Il apparaît vite que Grégory Wiart était un fieffé fêtard, gros buveur, gros coucheur, un peu braque, violent, y compris, à l'occasion, avec sa compagne. Alcool et coucheries constituaient l'essentiel de ses « loisirs », en parallèle d'une principale passion : le 4 × 4. Il fréquente, au moment de la mort d'Élodie, un petit club local dont les membres partagent les mêmes « valeurs », c'est-à-dire pas seulement un intérêt pour les voitures. Dans le petit cercle, entre boire et conduire, il ne faut surtout pas choisir. Le maître à (ne pas) penser de Grégory Wiart est l'un des piliers du club, mécanicien à ses heures, tantôt déclaré, tantôt au black ou pour le club, un certain Willy Bardon, vingt-huit ans à l'époque des faits. Originaire comme lui du village de Montescourt-Lizerolles. D'autres jeunes gravitent autour de Wiart ou du club de 4 × 4. Il y a Christophe, l'un de ses employés, ou le neveu de Willy Bardon, entre autres… La mort de Grégory Wiart apparaît comme une sorte de synthèse de sa vie : il s'est tué de nuit, à 4 h 15 du matin très exactement, au volant, « bourré » à hauteur de 1,14 gramme d'alcool dans le sang, après un repas avec Willy Bardon au Chaudron, un restaurant de Jussy, à quelques kilomètres de chez eux. A suivi la boîte de nuit à Péronne avec un copain et deux copines. C'est sur le chemin du retour, seul en voiture, qu'il s'est encastré sous un camion de betterave, dont le chauffeur, choqué par cette collision mortelle inévitable, a été entendu. Le conducteur s'est vraiment jeté sous ses roues. Drôle d'histoire…

Dès lors, les hypothèses sur ce décès s'affrontent, encore aujourd'hui, puisque la justice n'a pas eu à statuer sur l'événement. Grégory Wiart étant mort, toute action publique à son encontre est éteinte et les circonstances de son décès ne seront jamais élucidées. Grégory Wiart, pris de remords tardifs, s'est-il suicidé ? C'est la version du chauffeur à l'époque des faits, quand il a vu le bolide se précipiter sous ses roues. La route de Grégory Wiart, qui le faisait logiquement passer du côté de Tertry, lieu du crime, lui a-t-elle ramené le souvenir de l'odeur de l'enfer ? On ne le saura jamais. A-t-il été menacé de mort par son complice criminel, qui l'aurait poussé dans

une telle angoisse qu'il aurait préféré en finir ? Ou par un proche mis au courant un soir de beuverie, menaçant de le dénoncer ? S'est-il tout bêtement endormi au volant ? Ou encore, hypothèse machiavélique, aurait-on saboté sa voiture ? Rien ne permet d'étayer une thèse plus qu'une autre. Pourquoi la mécanique aurait-elle lâché comme par hasard, opportunément, pour diriger le véhicule sous un camion ? En fouillant l'entourage, les enquêteurs vont être un temps intrigués par la mort violente de trois autres jeunes amis de Grégory Wiart, postérieure à son décès, en 2008. Ils élimineront tout rapprochement possible. Les jeunes casse-cou qui jouent avec le risque meurent rarement dans leur lit.

Ironie du sort, Grégory Wiart est mort un 1er novembre, à la Toussaint, la deuxième après la mort d'Élodie.

Une belle toile d'araignée figure maintenant au mur de la section de recherches d'Amiens, avec des noms, des hypothèses, des cartes, partant du centre épinglé : Grégory Wiart. L'objectif est d'aboutir « en entonnoir » au complice. Les informations s'accumulent pendant deux mois. L'ordinateur a mouliné à plein régime. La seconde phase de l'enquête va pouvoir commencer. Car, bien sûr, on a posé des balises GPS sur les véhicules d'amis de l'époque, mis des lignes sur écoute et fait des requêtes téléphoniques. Mais, si l'on passe aux auditions plus ciblées et aux actions plus visibles, il faut prévenir en amont la presse. Et surtout le premier intéressé, le père de la victime.

Une messe et une marche blanche pour dix années sans Élodie

Le 8 janvier 2012, la célèbre messe pour Élodie a un goût plus amer que jamais, malgré l'amour dont Jacky est entouré. Les vagues successives de nouveaux venus, année après année, semblent là pour le porter et mieux le

protéger du réel. Il n’empêche. Dix ans sans coupable ! Et, pour la première année, Rose-Marie n’est plus de ce monde… Alors le curé trouve aussi des mots pour elle, en plus d’Élodie, de Karine et Laurent, toujours cités aussi. Le même jour, Armelle, la fée bretonne, a organisé la marche blanche qu’elle avait promise six mois plus tôt. Jacky n’en revient toujours pas aujourd’hui : « À cinq cents kilomètres de distance sans avoir mis les pieds sur place, elle avait obtenu les autorisations en appelant la mairie de Péronne, sécurisé le parcours avec la police, trois kilomètres et demi allant de la banque au grand étang qu’Élodie aimait, en passant devant l’école du Sacré-Cœur et son dernier logement. » Toute la petite ville de Péronne, solidaire, vient grossir les rangs du cortège.

Les réseaux sociaux ont aussi attiré là de nombreux inconnus, internautes que Jacky rencontre pour la première fois. Les articles de Georges Charrières, comme les petites feuilles que Jacky fait distribuer sur le marché de Péronne pour prévenir de la messe annuelle, avec cette année-là la marche des dix ans, mentionnent maintenant, en plus de son blog, la page Facebook « Que justice soit faite pour Élodie Kulik ». Le *Courrier picard* a posté sur son fil Facebook le triste anniversaire. Le dynamisme grandissant des deux profils de Jacky sur le même réseau lui montre bien que, non, personne n’oublie Élodie. Et même, de plus en plus de gens la connaissent ! Une centaine de personnes marchent, une rose blanche à la main, derrière son grand portrait porté par Chantal et Jacky-l’ami, avec en tête ce père au pas un peu plus lourd, aux traits un peu plus fatigués, mais toujours aussi déterminé, à maintenant soixante et un ans. Armelle a fait le déplacement avec Nathalie, sa fameuse amie qui connaissait Cindy, venue aussi, comme Virginie, qui parle souvent avec Fabien au téléphone, en presque frère et sœur. Il est monté de la Drôme avec sa compagne, cette autre Élodie incarnant l’avenir. Isabelle et sa famille sont fidèles au poste, les maires de Monchy et de Tertry, et bien sûr Yvonne, qui laisse Jacky devant. Accompagné mais seul, entouré mais si malheureux. Les sanglots

qui le secouent parfois ne l'empêchent pas de marcher. Jacky Kulik, l'homme qui avance. Autour de lui, connus et inconnus font connaissance, certains se tombent dans les bras, se prêtent un mouchoir pour essuyer une larme ou évoquer un souvenir heureux d'Élodie s'ils l'ont fréquentée. Jacky est bouleversé de voir à l'église tant de fleurs qu'il va devoir en charger toutes les voitures pour les porter tout à l'heure sur la tombe du cimetière de Lens Nord.

Au foyer rural de Monchy, qui accueille l'assemblée dans la foulée, le ton de son discours habituel n'est pas à la gaieté. Les visages sont graves. Qui croit encore, au bout de dix ans, que l'on saura la vérité ? Bien sûr, personne ne doute qu'il ne lâchera jamais. Chacun se laisse traverser par des lueurs d'espoir, des accès de science-fiction, le portrait-robot par l'ADN, que sais-je encore. Mais, enfin, on murmure aussi que, hélas, après tant de temps… Jacky remercie tous ses soutiens, ces centaines de personnes qui lui envoient des messages, un peu de vie chaque jour sous forme de mots gentils, de belles pensées et d'images ou de photos de bouquets de fleurs qui n'ont ce jour-ci rien de virtuel, puisqu'il y en a beaucoup là, sous ses yeux, matérialisés. Il confie à tous avoir rendez-vous dans quatre jours chez le juge d'instruction. Point de situation imprévue. Il est bien, ce juge Duquenne, mais ce n'est pas Dieu non plus, le chef d'enquête Debard fait tout son possible, son gendarme scientifique aussi, Pham-Hoai, qui lui explique bien des choses. Jacky regrette que son avocat, sérieux aussi, ne soit d'ailleurs pas là en ce jour symbolique, lui qui vient toujours d'habitude… Il s'est excusé, au dernier moment.

« La veille, j'avais eu un appel du juge d'instruction pour me dire qu'ils avaient trouvé Wiart, explique maître Didier Robiquet. Je me sentais incapable de jouer double jeu. » Georges Charrières, dont une oreille traîne toujours au palais et qui a aussi eu l'information, a choisi une autre approche. Il est le moins abattu de l'assemblée, et pour cause.

Jacky, quant à lui, ne se doute de rien, perdu dans ses pensées et son malheur qui dure.

9

La vérité sur leurs tombes

Amiens, le 16 janvier 2012. Georges Charrières regarde le visage de Jacky Kulik face à lui alors qu'ils déjeunent au restaurant près de la cathédrale, tout près du palais de justice, ce visage défait et obstiné à la fois, qu'il lui connaît depuis dix ans. Il sait que, dans quelques minutes, il verra ce visage irradié d'espoir, pour la première fois depuis dix ans. Jacky a rendez-vous dans la foulée chez le juge d'instruction. Il part en remerciant le patron, un copain de Georges qui a négocié pour lui le don d'une chope « la Rebelle ». Clin d'œil involontaire qui lui sied bien. Le modèle manquait à sa vitrine de verres à bière, qui trône dans son entrée, prête à s'ouvrir pour les amis de passage. Jacky cultive les tout petits bonheurs, sans dédain, même si, ou parce que, le grand est derrière lui. Georges a décidé de l'accompagner jusqu'à la porte du bureau du juge, comme souvent. C'est ainsi qu'il a la primeur des nouvelles, et puis Jacky aime y aller entouré. Isabelle est venue plus d'une fois, Fabien aussi. Devant le palais, stupeur : des cars de télévision, des journalistes qui font le pied de grue. Sur les marches, Jacky serre la main de son avocat en lui demandant ce qui lui vaut ce comité d'accueil. Maître Robiquet lui répond sobrement : « Le juge a des choses à vous dire. C'est à lui de vous les apprendre. » L'avocat lance un coup d'œil à Georges Charrières. Ils ont

compris que chacun savait. Jacky s'engouffre dans le palais comme un taureau dans l'arène, les deux autres sur ses pas. Sur le chemin, les huissiers sont mutiques. Jacky se demande ce qui se passe…

« J'ai une bonne nouvelle et une mauvaise, monsieur Kulik… commence le juge Jordane Duquenne, sans prolonger le suspense. La bonne, c'est que nous savons qui est l'un des agresseurs de votre fille. La mauvaise, c'est qu'il est mort… » Et il raconte… Il rassure aussitôt Jacky : en tenir un, c'est potentiellement tenir l'autre. Pas d'impatience. Le temps de l'enquête. C'est un immense succès, un début. Et les enquêteurs ont connu plus complexe, car Grégory Wiart évoluait dans un milieu très étroit, fermé, d'individus peu mobiles au sein d'une microrégion, avec des habitudes immuables. Comme son avocat, qui parle de « demi-déception », Jacky Kulik regrette profondément que « l'une des ordures » échappe au procès. Mais son obsession est ailleurs. Il tonne :

« C'est qui ? » Il s'est tellement convaincu qu'il le connaissait ! « Il s'appelle… s'appelait Grégory Wiart. »

— Grégory Wiart ! Mais je le connais, c'est le gamin à Bibiche, s'écrie Jacky, ivre de colère.

Bibiche est une figure originale de Monchy, qu'il connaissait du temps de la poste, c'est pas possible ! Le juge l'arrête : « Non, il n'est pas de Monchy, il habitait Montescourt-Lizerolles, depuis toujours. C'est un homonyme, ne vous emballez pas. » Jacky reprend ses esprits, les questions fourmillent : pourquoi ? Comment ? Qui d'autre ? Mais le juge Duquenne ne transmet même pas ce qu'il sait. Il a de l'empathie pour le père, mais un radical professionnalisme envers le justiciable. Avant de prendre congé, Jacky demande un téléphone pour appeler Fabien, afin qu'il ne l'apprenne pas par la presse. Il a compris qu'à la sortie, les médias se jetteraient sur lui, et il ne compte pas se dérober. Fabien est stupéfait, sous le choc, ils se rappelleront.

En quittant le bureau, Jacky retombe sur Charrières, qui l'attend, sourire aux lèvres, et il comprend : « Tu savais ? » Le journaliste hoche la tête. Et Jacky pleure.

C'est couvert de larmes qu'il attend sur les marches du palais et se trouve nez à nez avec la meute de journalistes, BFM TV, France 3, France 2, *Le Parisien* et les autres. Dans la matinée, la nouvelle a fuité entre confrères jusqu'à Paris. Les médias ont accouru d'un coup de voiture, c'était vite fait. Ils sont galvanisés par la fin d'une partie du mystère, le début d'un autre, autant que par cette drôle de technique jamais tentée, que pas grand monde ne comprend, dont on dit qu'elle ne serait pas légale. Jacky leur adresse quelques mots, content, oui, bien que déçu par le décès, le soulagement immense malgré tout, son espoir comme jamais pour l'avenir, et il interrompt rapidement le feu des questions : « Maintenant, je vais vous laisser, parce que je tiens à aller annoncer la nouvelle à mon épouse au cimetière. »

Et il y va. La promesse…

Le secret dans la tombe

Une fois de plus, tous les proches se souviennent du moment où ils ont su. Jacky a appelé Yvonne du portable de son avocat avant de prendre la route qui le mène au cimetière. Dorénavant, il n'oubliera plus son mobile quand il vient au palais, quitte à ne jamais répondre et ne s'en servir que pour appeler. Il n'a pas eu le temps d'informer les autres proches que beaucoup téléphonaient à Violaines, demandant à être rappelés. Ils ont appris le séisme par la radio, tels Chantal et Jacky-l'ami, ou par les chaînes d'info en continu, qui perfusent désormais certains Français. En rentrant du cimetière, Jacky a prévenu les membres de sa famille, les soutiens des réseaux devenus des amis. Armelle, la fée de la marche blanche, se rappelle

en avoir pleuré. Mais celle qui s'écroule vraiment, c'est Isabelle. Elle saute dans sa voiture et monte dans le Pas-de-Calais, sous le choc, avec des sentiments mitigés, qui la déchirent encore. Le coupable déjà mort, c'est ce qu'elle a déjà vécu six mois plus tôt pour Angélique ! Dans les deux cas, il ne s'agit pas d'une mort naturelle. Le meurtrier et violeur d'Angélique s'est suicidé après avoir encore tué, de surcroît. Au vu de son âge, Grégory Wiart n'avait aucune raison de mourir. Elle aurait tellement voulu que Jacky ne connaisse pas cette peine…

Jacky et ses proches déplorent d'autant plus ce décès prématuré que l'enquête sur la personnalité de Grégory Wiart permet bientôt de dresser le portrait d'un magouilleur, voleur, querelleur, mais aussi d'un homme faible, influençable, qui s'applique à rouler des mécaniques pour mieux dissimuler sa peur de vivre, d'affronter la réalité. Les rapports de forces ont le don de masquer une incompétence dans les rapports humains, ils en sont même souvent l'origine. Jacky en est donc convaincu : « Si Grégory Wiart n'était pas mort, il aurait parlé. Sûr. » Les enquêteurs le penseront aussi. Le père de famille ajoute : « On ne m'enlèvera jamais tout à fait de la tête que sa mort arrangeait tout de même bien son complice. » Mais, il est bien placé pour le savoir, les choses tombent parfois bien, parfois mal, toujours par simple coïncidence. La nouvelle diffusée dans la presse lui vaut une avalanche de coups de téléphone pour en savoir davantage : est-ce bien vrai ? C'est quoi, cette technique ? Et tout Monchy précise : « Grégory Wiart, c'est pas croyable ! Le gamin à Bibiche ! » Jacky répond patiemment, comme toujours, recadrant pour Bibiche, exposant le principe de cet ADN par parentèle que le juge Duquenne lui a expliqué. Jacky y croyait, à « l'ADN-fiction », mais pour aboutir à un portrait-robot. La parentèle, personne ne savait que cela existait ! Pour Jacky, qui n'aime pas le téléphone et a besoin de recueillement pour encaisser ce tournant radical, cette effervescence est une épreuve. Mais il faut rendre ce que l'on vous a donné, ne pas

abandonner au néant ceux qui vous soutiennent quand un pas vers l'avenir est franchi.

Jacky a besoin d'en savoir plus, et vite. Alors, deux jours plus tard, il décide d'aller sur la tombe de Grégory Wiart, à Montescourt-Lizerolles, en se faisant accompagner par Jacky-l'ami, Chantal et Yvonne. Il veut voir la tombe de ses yeux, apprendre quelque chose aussi peut-être, comme si les morts pouvaient parler. Un besoin. Le moment est d'une puissance émotionnelle et d'une violence inouïes pour Jacky, mais il n'a jamais fui la réalité, lui ! Face à la tombe du fossoyeur et violeur de sa fille, Jacky se souvient avoir été écœuré : « Des plaques, des fleurs, des hommages pour dire comme c'était un type bien, de la part des copains du 4 × 4 et aussi du motocross. » Il songe qu'il y a de beaux chemins de traverse à la D44 pour aller s'entraîner. Une friche, c'est idéal… Jacky bout devant la stèle, mais se domine : « Une tombe, je sais ce que c'est. Sacré. Même celle d'un salaud, je ne voulais pas la dégrader… » Le seul libellé de plaque dont Jacky partage tout à fait le ressenti, c'est le sempiternel : « Tu vas nous manquer ». À Jacky aussi, éternellement, mais pour d'autres raisons ! Car celui-là, peut-être, aurait parlé.

Jacky ne peut s'empêcher de demander à la famille Wiart par voie de presse si, par décence, elle pourrait débarrasser cette tombe de ses louanges. Cela n'a jamais été fait. Une autre famille aurait peut-être exaucé son souhait, mais celle-là n'a pas fini de le surprendre. Elle va crier à l'erreur judiciaire jusqu'à la barre du tribunal. Au procès, Patrick Wiart assurera qu'il peut y avoir des erreurs, des complots, une substitution d'ADN. C'est exact, mais tellement rarissime que le cas historique se raconte et se répète dans les couloirs des palais de justice.

En 2005, Audrey Jouannet, vingt-quatre ans, est retrouvée violée et tuée à Soisy-sur-Seine, en banlieue parisienne. Les enquêteurs interrogent le gardien de son immeuble, Jean-Luc Cayez, qui finit par leur confier sa crainte d'être soupçonné, car il a déjà été incarcéré deux fois pour viol.

Sorti de prison en 2002 après une condamnation, il préfère prendre les devants en dévoilant son passé, car il affirme redouter l'erreur judiciaire. Pas la police, qui dispose d'un ADN de sperme dont le propriétaire fait peu de doute, celui du violeur meurtrier a priori. Le prélèvement est envoyé au laboratoire. Les enquêteurs, trouvant le comportement, les explications et plus généralement la personnalité du gardien d'immeuble de plus en plus troubles, le placent en garde à vue et le prélèvent. Avant la fin de la garde à vue, les résultats tombent : le sperme n'est pas celui de Jean-Luc Cayez. Pourtant, ils n'en démordent pas, le faisceau d'indices converge vers lui. Ils imaginent l'option d'un viol collectif. Jean-Luc Cayez, finement interrogé, craque enfin et leur raconte son stratagème. Il a repéré l'amant régulier d'une locataire, a récupéré son préservatif usagé dans la poubelle, a aspiré le sperme avec une seringue, l'a congelé, et introduit dans le vagin de sa victime le moment venu ! Un crime soigneusement mis au point grâce à son « expérience » de récidiviste, corrigée par un scénario de série américaine… Il lui a valu une condamnation à perpétuité avec vingt-deux ans de sûreté en 2008.

Grégory Wiart aurait donc été « séminalement piraté »… Tout un programme ! Le père dégainera à la barre une autre « preuve » pour disculper son fils : « D'abord, il détestait les préservatifs, il n'en mettait jamais ! » Plus convaincu de son innocence par la présence d'une circonstance que par l'horreur des faits. Jacky ne pouvait guère espérer un geste élégant de la part de cet homme qui se plaindra aussi, dès l'année suivante, des répercussions de cette publicité sur son commerce[1]. Moindre mâle.

La tombe est très fréquentée dans les jours et les mois qui suivent l'annonce, par le comité Kulik, mais aussi par des curieux ou des journalistes, Georges Charrières le premier : « Je grattais les infos, forcément. J'ai pu suivre les pistes en parallèle des enquêteurs, notamment remonter jusqu'au club de 4 × 4, aux anciens amis, dont Willy Bardon, son

modèle. Il tenait un bar à Fieulaine, le Will Bar, à quelques kilomètres de Montescourt-Lizerolles. » Les passages au cimetière obligent rapidement les forces de l'ordre à protéger la tombe, craignant un justicier profanateur, comme en font naître toutes les affaires médiatiques. Le village de mille cinq cents habitants voit se pointer des têtes nouvelles qui fouinent en quête d'infos, tout le bourg murmure du scoop, une famille que l'on connaissait depuis si longtemps, on n'imaginait pas… Voleur oui, violeur tout de même pas. Et puis les langues vont bon train : et si le patelin abritait « l'autre » ? C'était qui, le complice du viol en réunion et du meurtre ? L'année suivante, la boulangère confiera au *Courrier picard* : « Toute la vérité doit être faite pour qu'on tourne la page. Pourvu qu'il n'y ait pas de clients mis en cause, ça nous ferait drôle[2]. » Montescourt-Lizerolles se serait passé de ce coup de projecteur, qui fait frissonner d'angoisse et rend méfiant.

Élodie entre dans les annales judiciaires

Jacky voulait que personne ne l'oublie, ce sera le cas. La première qui consiste à pratiquer une recherche d'ADN par parentèle fait figurer l'affaire Kulik dans les annales judiciaires, de la même façon qu'Angélique est mentionnée nominalement dans l'histoire de la création du FNAEG. Élodie, déjà passée des pages faits divers aux pages société en l'espace de dix ans, est maintenant digne de figurer aussi dans les pages sciences. L'information fait l'ouverture du journal télévisé de France 2 le 21 janvier 2012 : « Un crime élucidé dix ans après ! » Le 26 janvier, *Libération* titre à la hauteur de sa réputation pour les accroches : « L'ADN du père signe le crime du fils ». Jacky le poste sur sa page. *Le Monde* rappelle le combat de Jacky Kulik en montrant une photographie de sa rencontre au coin du feu avec Nicolas Sarkozy en 2002. Face à la porte d'entrée innovatrice de l'enquête qui redémarre, les réactions de la presse sont très contrastées. Il y a des

admirateurs inconditionnels de la science, qui applaudiraient le clonage demain au mépris de tout principe éthique, des opposants de principe qui invoquent l'Histoire avec un grand H dès qu'ils entendent l'expression *fichier génétique*, des inquiets de ce que « cela crée un précédent », comme il est rapporté dans le quotidien gratuit *20 minutes* le 17 janvier 2012, très critique. Cette recherche d'ADN par parentèle n'est pas légale. Plus exactement, personne n'a encore légiféré. C'est bien là le coup de génie de Jordane Duquenne ! Pour l'entrée officielle dans le Code de procédure pénale, il faudra attendre quatre ans. L'article 706-56-1-1, créé par la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016, prévoit que, « lorsque les nécessités d'une enquête ou d'une information concernant l'un des crimes prévus à l'article 706-55 l'exigent, le procureur de la République ou, après avis de ce magistrat, le juge d'instruction, peut requérir le service gestionnaire du fichier afin qu'il procède à une comparaison entre l'empreinte génétique enregistrée au fichier établie à partir d'une trace biologique issue d'une personne inconnue et les empreintes génétiques des personnes mentionnées aux premier et deuxième alinéas de l'article 706-54 aux fins de recherche de personnes pouvant être apparentées en ligne directe à cette personne inconnue ».

Le procédé reste rare. L'affaire la plus célèbre, qui a connu son épilogue en 2018 grâce à l'ADN par parentèle, est celle de « la petite martyre de l'autoroute 10 », une fillette retrouvée morte après avoir enduré des sévices multiples et répétés. Le cadavre, découvert sur le talus de l'autoroute 10 en 1987, avait été enterré au cimetière du petit village voisin de Suèvres, dans le Loir-et-Cher, avec cette épitaphe, sans autre identité, sur une tombe fleurie par les bonnes âmes : « Ici repose un ange ». Son ADN était enregistré au FNAEG au titre de « trace », comme tous les corps non identifiés. La recherche d'ADN par parentèle a permis d'y faire matcher l'un de ses frères, fiché pour violences en 2016, et de remonter aux parents

mis en examen. On a pu écrire un nom sur la tombe, Inass Touloub. Le parquet vient de requérir le renvoi de ses parents devant les assises.

Quant au portrait-robot dont rêvait Jacky Kulik, il ne relève plus non plus de la science-fiction. Techniquement, on sait, à partir de certains marqueurs d'un ADN, déterminer la couleur de cheveux, d'yeux, de peau et l'origine ethnogéographique, dans la limite de trois catégories : caucasien, africain et asiatique. Mais on peut aussi déterminer la forme des oreilles, des yeux, les taches de rousseur ou la calvitie, qui correspondent à un gène, le nombre de précisions disponibles dépendant de la teneur des marqueurs identifiables dans la trace, donc de la quantité et de la qualité de ladite trace. Mais certaines caractéristiques majeures ne sont pas déductibles, comme la taille de l'individu ou sa corpulence, qui, contrairement aux idées reçues, ne dépendent qu'à 50 % des gènes, le reste tenant à l'environnement, l'alimentation ou les habitudes de vie. Il n'est pas possible non plus de déterminer l'âge. Le portrait-robot demeure donc une illusion pour identifier un individu précis dans la population, sa principale utilité semblant être d'exclure des suspects. Mais la question n'est pas seulement là, puisque ces caractéristiques se cherchent sur de l'ADN que l'on disait autrefois codant, comportant des informations sensibles, comme l'origine ethnique ou géographique, exclues du cadre de la recherche possible quand le FNAEG a été créé. Si l'origine n'est jamais recherchée, toujours pas, le portrait-robot est rendu exceptionnellement réalisable parce que la différence entre l'ADN codant et le non-codant s'est estompée avec les progrès scientifiques. Pour résumer, on s'est aperçu que tout peut faire code. Pour que la pratique « passe », encore faut-il jouer sur les mots…

Le juge qui a inauguré la pratique, autrement dit le Duquenne du portrait-robot, est le juge Michel Noyer, en fonction à Lyon, désemparé face à une série de cinq viols sur de jeunes étudiantes entre octobre 2012 et janvier 2013, imputables à un unique auteur dont on a les empreintes génétiques. Elles ne sont pas enregistrées au FNAEG. La recherche de

l’ADN par parentèle a été faite, sans plus de succès. Faute de témoignage, car aucune victime n’a vu le visage de son agresseur attaquant dans le dos, le juge sollicite le ministère de la Justice, qui refuse le portrait-robot via l’ADN. Le juge lance malgré tout la demande à un laboratoire privé de Bordeaux, l’un des deux géants historiques de l’analyse génétique en matière criminelle, avec le laboratoire de Nantes, et saisit la chambre de l’instruction pour faire une requête en annulation de sa propre décision ! Un moyen malin de la valider, sinon les informations ne seront pas utilisables devant un tribunal ! C’est chose faite pour cause de vide juridique et de nécessité concrète de mettre fin à la série rapprochée. Le procureur général de Lyon s’oppose et se pourvoit en cassation. Grande première, qui a fait couler de l’encre chez les juristes, la Cour de cassation valide la demande en juin 2014. Le directeur du laboratoire, Christian Doutremepuich, a clairement exploité les caractéristiques génétiques sensibles et privées d’une personne, mais ses arguments en faveur du portrait-robot sont simples : ces caractéristiques décrivent des traits physiques visibles et n’appartiennent donc pas à la vie privée de l’individu, puisque en quelque sorte son visage est dans le domaine public, au contraire de son origine ethnique ou de ses prédispositions sur le plan médical, par exemple. Bilan de l’opération : le violeur était brun aux yeux foncés avec la peau plutôt claire, rien qui permette de l’arrêter au sein de la population ! « Le violeur du huitième arrondissement » a finalement été arrêté en flagrant délit lors de son sixième viol, en janvier 2014. Il a été condamné en septembre 2016 par la cour d’assises du Rhône à dix-huit ans de réclusion criminelle.

Contrairement à la technique de l’ADN par parentèle, soumise aussi à une procédure spéciale, cette possibilité du portrait-robot n’a pas encore fait son entrée dans le Code de procédure pénale. Données trop sensibles ou résultats trop aléatoires ? Les deux, probablement. La recherche à titre exceptionnel doit donc faire l’objet d’une autorisation exceptionnelle… si elle est donnée ! Le juge d’instruction a toute liberté pour mettre en œuvre

les moyens qu'il estime nécessaires à la manifestation de la vérité, mais il n'a pas vocation à se substituer au législateur. Et légiférer, en un sens, c'est permettre, du moins banaliser.

Revenons en 2012. À l'époque préhistorique de la révolution Duquenne s'élèvent aussi les voix d'ADNosceptiques, plus nombreux qu'on le croit encore aujourd'hui, qui mettent en doute que l'ADN… c'est l'ADN, signant un individu unique, avec des règles scientifiques qui ne se discutent pas. Comme en toute matière, le complotisme criminalistique se vainc difficilement. C'est pourquoi Jordane Duquenne décide de procéder à l'exhumation du corps de Grégory Wiart dès le 24 janvier, pour couper court à toute polémique. Le nom étant lâché, le coup de pied dans la fourmilière est donné, le complice alerté, il n'est plus nécessaire d'avancer masqués.

Un barnum est dressé autour de la tombe pour que les techniciens procèdent au petit matin à l'opération, à l'abri des caméras et des flashs des photographes, car tout fuite, toujours. Georges Charrières est d'ailleurs posté là, un peu loin, c'est dommage, à cause de barrages de gendarmes qui tiennent curieux et journalistes à bonne distance. Le journaliste n'a pas cru bon de prévenir son ami Jacky, parce qu'il le connaît. « Évidemment que j'y serais allé ! » confirme ce dernier. Pas peur de la réalité, d'aucunes ! Le corps de Grégory Wiart est emmené à l'institut médico-légal de Saint-Quentin, où le fémur est prélevé. L'échantillon est envoyé au laboratoire de Nantes. La réponse arrive très vite par téléphone au bureau de Jordane Duquenne : confirmé. Voilà qui fait taire ceux qui doutaient encore qu'un enfant, c'est un papa + une maman… au moins génétiquement, soient-ils d'un sexe à débattre !

Pendant ce temps-là, Emmanuel Pham-Hoai est à Quantico, non loin de Washington, au FBI, pour en apprendre encore et parce qu'il est à l'origine d'une première française. Plus tard, le service de police judiciaire américain l'enverra six mois comme officier détaché en Afghanistan pour former les

policiers aux stratégies d'enquête ; on le demandera en conférence sur les empreintes génétiques jusqu'à l'ambassade des États-Unis, et il signera quelques publications dans la presse spécialisée internationale. Titulaire d'un doctorat en génétique depuis juillet 2021, il a choisi depuis, après avoir travaillé comme chef d'un département biologie à l'IRCGN exclusivement dévolu aux crimes sensibles, comme ceux de Nordahl Lelandais, de prendre le commandement d'une compagnie, aux Andelys. Rien à voir avec la génétique : « Je gère cent trente-cinq gendarmes. C'était mon vœu. Il ne faut jamais s'enfermer dans un laboratoire et perdre de vue le terrain, au risque de perdre le sens de la mission dans la quête d'une carrière. » Un homme debout, lui aussi.

« On remonte gentiment… »

Pendant toute l'année 2012, Fabrice Debard et son équipe procèdent à une enquête un peu plus offensive, avec quelques interpellations tout en douceur. Quasiment chaque jour, ils font des auditions de l'entourage de Grégory Wiart, des saisies dans sa famille, convoquant au besoin Jacky Kulik pour lui demander s'il reconnaît tel ou tel vêtement féminin. Jacky appelle alors au secours Yvonne ou Chantal, qui ont bien connu Élodie ; le chiffon n'est pas son rayon. Pendant ce temps-là, le juge Duquenne ordonne de nouvelles expertises ADN à la lumière de l'évolution de la science depuis les faits, en 2002. On dispose d'une serviette, d'une chaussette, d'un emballage de préservatif, d'un sac plastique et du peu qu'il reste des vêtements d'Élodie, principalement brûlés. En 2012, une quantité bien moindre qu'en 2002 suffit à « parler ». Les éléments matériels sont également présentés à un certain nombre de personnes : ils pourraient leur évoquer un souvenir ou un propriétaire. Sans succès. Mais la biologie tient ses promesses, puisque l'on retrouve effectivement plusieurs ADN non

nucléaires, c’est-à-dire incomplets. Une très bonne nouvelle. Car qui dit incomplet ne dit pas muet. Le colonel Pham-Hoai explique ainsi schématiquement l’ADN pour les profanes : « Un ADN est comme un mot de passe extrêmement long et complexe, qui comporterait beaucoup de chiffres, de lettres et de symboles. Complet, il signe une identité, mais incomplet, à partir d’un certain nombre de caractères communs, on ne peut pas douter qu’il appartienne à la personne de l’entourage à qui on le compare. » On en trouvera quatre, dont trois appartiennent à des hommes, mais peuvent être ce que l’on appelle des « ADN de transport ». Autrement dit, des ADN qui pouvaient se trouver par exemple dans le véhicule de Grégory Wiart, qu’il aurait transportés et déposés sur la scène de crime, en l’absence de leurs propriétaires.

On convoque la compagne de Wiart, Cathy, mère de son fils, âgé de dix ans, pour parler un peu de son ex. Elle n’en garde pas le meilleur souvenir. Mais c’est un témoin sacrément intéressant…

La cellule Élodie découvre bientôt, au profit de l’enquête, un fantastique raté ! Cathy s’est présentée fin 2002, moins d’un an après les faits, à la gendarmerie de Saint-Simon, près de son domicile, pour signaler des menaces de mort proférées par son compagnon, qu’elle met régulièrement dehors après ses « bordées » débordantes. Mais il s’agit de drôles de menaces de mort… Elle montre les lettres que Grégory lui a écrites, dit-elle, lui disant qu’il va « [la] violer, [la] tuer, [la] brûler et qu’[elle va] finir comme les autres femmes… ». La plainte est partie au parquet de Saint-Quentin, puisque le couple réside dans l’Aisne. Sauf que le parquet n’a pas jugé utile de la transmettre au parquet d’Amiens, l’estimant a priori sans rapport avec l’affaire Kulik. Élucubrations d’un cinglé de plus, a-t-on pensé dans ce département voisin de la Somme, négligeant le fait que Saint-Simon se trouve à quinze kilomètres de Tertry, lieu du crime. Il est vrai que nous sommes moins d’un an après les faits qui ont ébranlé la région, que l’imagination des plus fragiles psychologiquement dérive régulièrement.

L’adjudant-chef Debard déclarera toutefois en cour d’assises combien il regrette que la communication ne se soit pas faite au nom du principe de la porte ouverte, à savoir l’exploration de toute ombre de piste : « Le renseignement qui n’est pas remonté nous a fait perdre des années. Nous aurions prélevé Grégory Wiart dans le cadre de l’enquête criminelle qui permettait de le faire au titre de nos vérifications systématiques, nous l’aurions tenu dix mois après ! »

Le raté de l’époque, et non de l’institution, c’est aussi qu’en 2002 ces menaces de mort ne valent pas à Grégory Wiart d’être nécessairement soumis au prélèvement d’ADN, ce qui serait le cas aujourd’hui. Il n’est que mis en cause dans une affaire de violences conjugales, un motif qui ne vaut enregistrement au fichier qu’à compter de 2006… Aujourd’hui, ce passage en gendarmerie le ferait matcher avec la trace. Ce qui a achevé d’enterrer la plainte est de découvrir que l’auteur des lettres était la jeune femme elle-même ! Elle avait imaginé, par ces écrits, accabler un peu plus son compagnon ! Drôle de coïncidence toutefois, quand on sait qu’elle dormait avec le meurtrier-violeur… Plus troublant encore, l’ADN de Cathy, incomplet mais assurément le sien, est retrouvé sur un emballage du préservatif de la scène de crime. Stupeur des enquêteurs ! Cathy a une explication : les infidélités répétées de son compagnon la poussaient à déchirer les emballages, où elle aurait laissé ses empreintes. Pour le dissuader de passer à l’acte le moment venu ? C’est douteux. Et pourquoi alors ne pas tout simplement les ôter de sa poche ? On peut aussi s’interroger sur le raisonnement qui consisterait à se protéger du désagrément psychique d’une tromperie en préférant s’exposer à un risque sanitaire… Elle avancera aussi que Grégory Wiart a pu réutiliser un préservatif usagé… Usagé par eux, alors qu’ils étaient en couple et qu’elle était déjà enceinte ? Ou encore que son compagnon ait pu la droguer pour l’emmener à son insu sur la scène de crime, version la plus rocambolesque. À moins qu’un individu qui s’envoie à lui-même des lettres anonymes se

référant à une scène barbare ne soit doué d'une imagination aussi fertile que tortueuse… Conclusion finalement rendue par les gendarmes.

L'idée que Cathy aurait pu être présente sur la scène de crime a bien effleuré les enquêteurs, quand courait encore l'hypothèse d'une troisième personne, mais ils ont pu vérifier que la jeune femme, alors enceinte de sept mois, menait une grossesse difficile l'obligeant à rester alitée, rendant invraisemblable sa participation, même passive, à un viol en réunion suivi d'un meurtre en pleine nuit. Cela mis à part, Cathy savait-elle que Grégory Wiart était l'un des coupables parce qu'il lui avait fait des confidences ? Elle le niera. S'en doutait-elle à cause d'indices ou de l'attitude de son compagnon au retour de sa nuit meurtrière ? Elle dira que non également. Son inconscient a-t-il parlé ? Les enquêteurs n'en tireront rien de plus. Elle soulignera seulement, comme tout le monde, avoir vu le comportement de Grégory changer après la date de la mort d'Élodie, en janvier 2002. Davantage de violence, davantage d'alcool. Les symptômes d'un malaise ? D'une peur ? De menaces de la part de son complice ? Ce sont tous ces mystères que Jacky aurait aimé voir levés.

Cathy et tout l'entourage de Grégory convergent sur un point : « Le dieu de Grégory Wiart, comme le résume le capitaine Fouache, c'était Bardon, originaire de son village, plus âgé que lui, costaud quand lui ne l'était pas, auréolé d'un passé militaire de fusilier marin, capable de débrouiller les ennuis mécaniques dans leur club de 4 × 4 de Coucy-le-Château. Un fort en gueule. » Le capitaine Fouache ne manque rien des avancées de la cellule Élodie, même s'il a quitté le commandement de la brigade de Péronne en 2005. Il est en poste à la SR d'Amiens, là même où la cellule s'est installée la même année. À Péronne, l'adjudant Cannaert l'a remplacé et deux de ses hommes se déplacent régulièrement à Amiens, pour rendre compte de leurs observations locales. Mais, avec l'identification de Wiart, le centre stratégique de l'enquête s'est nettement délocalisé du côté de Saint-Quentin, entre Montescourt-Lizerolles, où habitait Wiart, Fieulaine, où

Willy Bardon tient son bar – quand il l'ouvre, car le bruit court qu'il l'a surtout pris pour habiter l'appartement qui va avec, loué par la mairie – et Saint-Quentin, ville la plus proche de ce coin très rural. Les enquêteurs de la cellule Élodie se rendent sur place ou interrogent leurs collègues pour « tirer les fils ». Selon l'expression consacrée décrivant la technique de l'enquête « en entonnoir », « on remonte gentiment ». Au centre de la constellation Wiart, on retrouve toujours Bardon. « Au centre », une position importante, puisqu'on devine sur la bande sonore un meneur et un suiveur, puisqu'on devine aussi qu'il faut être sacrément liés pour sceller un pacte de sang, au pied de la lettre, sans parler du pacte séminal d'un viol en réunion, dont les psychiatres soulignent souvent la composante homosexuelle inconsciente ou refoulée. Le petit a-t-il voulu « épater » le grand dans la veine des défis de comptoir ? En même temps, on peut être admiré de quelqu'un sans être pour autant comptable, coresponsable ou instigateur de ses méfaits ou de ses crimes.

Entre 2002 et 2012, Willy Bardon a changé, c'est indéniable, les enquêteurs le mesurent. Il n'a plus le même âge, les mêmes passe-temps et embardées nocturnes, du moins a-t-il baissé d'un cran. À l'époque des faits, lui et sa bande ont pour habitude de prendre l'apéro au Coq vainqueur, un troquet de Jussy. Ils mangent et continuent à boire au restaurant Le Chaudron, entre parties de fléchettes et tournées de pastis, ils s'achèvent en virée de comptoir du côté de Saint-Quentin ou au dancing L'Éden… à Péronne. Ces activités se déploient dans un mouchoir de poche géographique, club de 4 × 4 compris. En 2003, Bardon a eu un enfant avec Christelle, coiffeuse, qu'il a quittée pour Amélie après sept ans de liaison parallèle. En 2012, il vit toujours avec cette dernière, entre petits boulots de mécanicien, chômage, débrouille et bar, sans faire parler de lui dans le village où il ne se fait guère connaître. On le sait colérique, « spécial ». Il est défavorablement connu des services de police pour des faits de port d'armes. Mais son casier judiciaire est vierge. Aucune condamnation.

Aucun antécédent d'agression sexuelle, notamment. Mais tous les juges d'instruction en témoignent, s'ils n'avaient que des auteurs déjà condamnés, leur travail en serait simplifié. En matière de meurtre, on compte 9 % de récidivistes, en matière de viol 7 %. Le chiffre est considérable ou faible selon le point de vue où l'on se place, le réel comptable n'ayant pas de sens pour les proches qui restent ou une victime qui souffre. Mais ni la récidive ni le casier vierge ne prouvent quoi que ce soit. Le casier de Grégory Wiart était vierge aussi. Il y a toujours un début, il n'y a à 90 % pas de suite, à la connaissance de l'institution judiciaire, du moins.

Après deux mois de travail, alors que plusieurs personnes ont été auditionnées, on a soigneusement laissé à l'écart quelques proches de Wiart, pas seulement Willy Bardon. L'objectif, c'est de frapper un grand coup quand le fruit sera mûr, et les grandes lignes de relations, de traits de personnalité et d'alibis pour la nuit des faits déblayées. Les enquêteurs ont la puce à l'oreille lorsque les écoutes montrent que Willy Bardon va aux nouvelles dès qu'il sait un ami ou un ex-ami convoqué par la gendarmerie : « Ils t'ont demandé quoi ? Et ils ont parlé de moi ? » Le temps passant, toujours pas interrogé, il se montre de plus en plus agité. Avec l'un d'eux, il va échanger six cent vingt-deux appels ou SMS ! Une nervosité telle qu'il finit par ne plus tenir. Il appelle de lui-même la gendarmerie, au cas où ils auraient besoin de l'entendre… N'y auraient-ils pas pensé ? Il propose même son ADN. On décline gentiment son offre. Au procès, ses avocats feront valoir que prendre les devants est le signe de son innocence quand cette fébrilité sera soulignée par d'autres comme un élément à charge. « Il faut dire, souligne Fabrice Debard, que tout le monde savait par la presse qu'il n'y avait qu'un ADN complet sur la scène de crime, ce qui était répété depuis des années… » La presse, comme les séries télévisées, a l'art parfois de brouiller les cartes.

L'enquête en est là quand le juge d'instruction doit partir, en août 2012 ; mobilité habituelle des magistrats. Il est muté à Nouméa, un poste convoité,

contrairement à celui de Saint-Pierre-et-Miquelon, mais qui va le tenir loin de la cellule Élodie. Il en suivra l'activité à distance, avec attention. Dégoûté ? Pas du tout. Les juges d'instruction s'appliquent à ne pas se sentir propriétaires des dossiers, et il le laisse à une consœur qu'il apprécie beaucoup, Corinne Demazières, en place déjà cinq ans plus tôt. Le moins que l'on puisse dire est qu'elle ne le retrouve pas en l'état. Il est passé de vide à prometteur ! Jordane Duquenne part donc avec la vraie satisfaction d'avoir fait du bon boulot, en équipe avec la cellule Élodie. C'est Corinne Demazières qui va gérer le coup de filet, soigneusement préparé, de plusieurs personnes de l'entourage de Wiart, simultanément, pour confronter les déclarations en temps réel et y repérer d'éventuelles contradictions. L'opération est prévue en novembre 2012. Mais, par malheur, l'un des témoins privilégiés est hospitalisé. L'adjudant-chef Debard et ses hommes décident donc d'attendre patiemment que passent les fêtes de fin d'année. Pour Jacky, l'époque est toujours un moment difficile, même si elle promet de bons repas et la convivialité qu'il aime tant, dans sa maison bien remplie, avec Fabien, qui remonte de la Drôme. Pour Jacky, c'est un Noël comme les autres, avec ses douleurs et sa chaleur à la fois. Il n'imagine pas que, dans quelques jours, toute sa vie va changer.

1. Le *Courrier picard*, article du 26 octobre 2013.
2. Le *Courrier picard*, article du 8 mars 2013.

10

Garde à vue

Le 16 janvier 2013, sept hommes de l'entourage de Grégory Wiart sont interpellés à leur domicile aux petites heures pour être interrogés dans les locaux de la section de recherches d'Amiens. Enfin ! Ironie du sort, ce même mois, le capitaine Fouache, historiquement premier de cordée, a pris sa retraite. Pendant son pot de départ, il cite l'affaire Élodie comme le fait marquant de sa carrière, les interpellations comme la satisfaction de la dernière décennie. Tous les enquêteurs ont vécu dans la hantise de la non-résolution avant de rendre leur uniforme, mais Jacky Kulik, c'était avant de rendre l'âme. Alors, nécessairement, c'est pour lui avant tout que c'est un grand jour. Le père de famille n'a pas été prévenu du coup de filet, pas plus que son avocat : il l'a appris par la presse ! Rétrospectivement, il ne s'en étonne pas : « Ils savaient très bien que, si je l'avais su, j'aurais filé tout de suite à Amiens pour faire comité d'accueil. » Il va rester sur le gril la journée, la nuit, le lendemain, jusqu'aux quarante-huit heures maximales légales de garde à vue. Toutefois, Jacky a changé, il a appris la patience. À la presse, qui ne manque pas de l'appeler, il répond posément : « J'espère que cela va enfin déboucher sur les coupables, qu'enfin on va démasquer les complices, qu'on les amènera au tribunal. C'est là où je les attends. C'est là où je leur donne rendez-vous. » Fini le Jacky Kulik qui ne maîtrise

pas son instinct, sa colère, qui craint « que le boulot ne soit pas fait ». La police et la justice ont fait leurs preuves. Il en est familier. « J'avais attendu de si longues années, ce n'était pas le pire. Je me disais : "Dans quarante-huit heures, je saurai." »

Rien ne filtre en direct de ce qui se passe dans les locaux de la SR d'Amiens, mais l'on sait depuis ce qui s'y est joué. Les alibis des uns et des autres ont été vérifiés pour la nuit du meurtre, lorsque, dix ans après, c'était encore faisable. Christophe, par exemple, un apprenti de Grégory Wiart à l'entreprise de plomberie de son père, a été noté présent au CFA (centre de formation des apprentis) de Laon, où il était interne. L'alibi de Willy Bardon n'était pas à toute épreuve. On les a interrogés chacun séparément sur les liens qui les unissaient tous, partant de la certitude qu'un pacte du silence doublé d'un pacte de sang ne se scellait pas entre fraîches rencontres de comptoir. Tous se sont accordés sur l'admiration que vouait Grégory Wiart à Willy Bardon, jusqu'à la subordination. On a aussi interrogé chacun sur les mœurs et pratiques sexuelles des uns et des autres. Durant les heures de garde à vue, la sexualité de Willy Bardon, que l'on savait, disons, tonique et sans entraves, s'est révélée selon certains avilissante et harcelante, notamment à l'époque des faits. Sa correspondance textuelle reste d'ailleurs fleurie, à en émailler des moments lestes du futur procès. Les enquêteurs sont troublés par le fait que Willy Bardon a fêté le passage à l'année 2012 dans le restaurant Le Pavillon de Shanghai, celui du dernier dîner d'Élodie quelques jours plus tard, ce qu'il confie spontanément aux enquêteurs. On se demandera un temps s'il avait déjà vu Élodie, puisqu'ils fréquentaient tous deux l'établissement – hypothèse que rien ne viendra valider –, s'il aurait été susceptible de la repérer ce soir-là dans les rues de Saint-Quentin, de la suivre en voiture jusqu'à Péronne. Sur une distance de près de vingt kilomètres, la jeune femme s'en serait probablement rendu compte, elle aurait alerté. L'idée n'a pas été retenue. On se demande aussi :

« Et si ce n’était pas lui ? » Mais beaucoup d’éléments ramènent à lui et convergent, jusqu’à une séquence encore plus cruciale.

Les enquêteurs finissent par dégainer leur botte secrète, seul élément matériel. Ils font écouter à chacun la bande sonore de vingt-six secondes des pompiers. Intense moment de concentration pour chacun, casque posé sur les oreilles, et la question leur est solennellement posée : « Reconnaissez-vous une voix ? » Christophe, l’apprenti de Wiart, reconnaît celle de Willy Bardon. « À 100 % Bardon et Wiart », assure Cathy, l’ex-compagne de Wiart, qui dit les avoir à son grand dam assez vus et entendus pour se montrer formelle. Romuald Julliard, le demi-frère de Willy Bardon, avec qui il a grandi, n’a pas l’ombre d’un doute non plus. Il le dit en pleurant lors de l’interrogatoire filmé qui, projeté en cours d’assises, produira son effet : « À 98 % c’est lui… Ça m’arrache le cœur. » Mais l’identification spontanée la plus ennuyeuse vient de Willy Bardon lui-même. Écoutant la bande, il s’exclame : « C’est ma voix ! » Puis se reprenant : « Elle ressemble à la mienne, mais je n’y étais pas. Ou alors je ne m’en souviens plus. » L’amnésie envisagée d’une présence à un enlèvement, un viol et un meurtre, c’est un peu comme « violer admettons, mais avec capote, impossible ! » pour caricaturer le père Wiart. Une option peu commune, audacieuse, pas à la portée de tous les « esprits ». À défaut de la culpabilité, la seule idée trahit une absence d’empathie rare. Willy Bardon vient tout de même d’entendre la voix d’une femme sûre de sa mise à mort imminente, celle que personne n’a pu écouter sans en rester hanté pour la vie, y compris les plus coriaces de l’expertise criminelle. Une voix qu’il n’aurait jamais entendue.

Romuald, catégorique sur la reconnaissance de la voix, est mis en présence de Willy Bardon pour le faire réagir. Ce qui fonctionne partiellement. Willy Bardon pleure à son tour… de voir son demi-frère pleurer. Empathie ou dévastation narcissique de se regarder définitivement déchu ? Willy Bardon jure à nouveau que ce n’est pas lui. Romuald

l’encourage à parler : « Faut assumer, j’ai bien entendu ta voix. » Willy : « Je n’ai rien fait et je vais aller en prison. J’ai beau écouter, je n’arrive pas à reconnaître quelqu’un. » Sur six personnes, quatre vont reconnaître la voix de Willy Bardon. Qu’on ne croie pas pour autant que l’affaire soit entendue, car une voix, ce n’est pas un ADN. Et les témoins, ça change d’avis…

Fabrice Debard et ses hommes ne sont guère étonnés de voir Willy Bardon camper sur ses positions : « Même s’il était coupable, nous n’avons jamais pensé qu’il allait craquer, ni pendant la garde à vue ni à la cour d’assises. » Car, à force de l’entendre par les écoutes et d’enquêter sur sa personnalité depuis des mois, ils ont compris qu’ils avaient affaire à un homme sûr de lui et de son bon droit, en toutes circonstances. Par ailleurs, quel intérêt aurait-il à reconnaître les faits, le cas échéant, au bout de dix ans de silence, étant assuré que son complice restera muet comme une tombe… ? Afficher sa bonne volonté en l’espérant atténuante ? Face à un enlèvement, un viol en réunion – la réunion étant un facteur aggravant qui le rend punissable de vingt ans de réclusion criminelle au lieu de quinze – et un meurtre ? À ce stade, les aveux ne minorent pas la peine, à de rares exceptions près. Les aveux sont, comme les excuses, l’ambition morale de la société ou de la partie civile, qui espère « comprendre », sans que rien ne soit d’ailleurs jamais ni compris ni pardonné. Sauf exception, là encore.

Alors que les autres gardés à vue sont relâchés un à un, Willy Bardon est mis en examen. Il sort des locaux de la SR dissimulé sous une couverture à carreaux pour être protégé de la presse, qui fait le pied de grue depuis deux jours. Bardon est paré d’un gilet pare-balles contre les justiciers qui se déchaînent déjà sur les réseaux sociaux. Dans l’effervescence médiatique et la hâte de tenir la photo d’un « monstre », un mécanicien de Rouen verra la sienne diffusée par erreur dans les médias nationaux. Il leur fera un procès, qu’il gagnera. Présenté au juge d’instruction, Willy Bardon est incarcéré à la maison d’arrêt d’Amiens.

Dans l’esprit de Jacky, c’est la première nuit de justice : l’assassin dort en prison, se dit-il, enfin !

Six ans d’instruction comme un lent supplice

Le temps de l’instruction avant les assises peut être long, dix-huit mois à trois ans le plus souvent. Six ans, c’est long, très long, bien au-delà de la moyenne. Bien sûr, ce temps est mis à profit pour collecter des informations qui aideront les magistrats à juger opportun ou non de renvoyer le mis en examen devant une cour d’assises, et, s’ils le font, aux magistrats et jurés de la cour d’assises de se forger une opinion en quelques jours de procès. Plus les éléments sont nombreux, mieux c’est. Témoignages et expertises par dizaines se rejoignent dans des dossiers que Jacky Kulik consulte chez son avocat, du moins en théorie, car, le plus souvent, il les lui arrache des mains dès la sortie de chez le juge d’instruction. Le temps qui passe est donc justifié par le travail d’enquête, mais il est aussi lié aux recours des avocats de Willy Bardon, qui vont se révéler être des champions de la procédure pénale.

Willy Bardon s’est entouré de maître Grégoire Lafarge, connu pour être l’avocat de Patrick Balkany, client qui a eu l’art de passer très longtemps entre les gouttes, et de maître Stéphane Daquo, un grand pénaliste amiénois. Tous deux demandent, dès le mois de septembre, la nullité de la mise en examen : pas de traces ADN, pas d’aveux, pas d’empreintes digitales ou de pas, « le dossier est vide ». Ils rejettent l’expertise psychologique évoquant le manque d’empathie de Willy Bardon, et plus encore l’expertise vocale, qui deviendra l’objet de débats d’année en année et de procès en procès. Un débat d’experts, expertises et contre-expertises se succédant au fil du temps, autant qu’un débat d’opinions. L’expert que les avocats ont dans leur viseur

est Norbert Pheulpin, qui croit pouvoir attribuer la voix à Willy Bardon « à 87 % », l'un de ces pourcentages qui font toujours sourire. La vérité est-elle quantifiable ? De moins experts ont dû se faire leur opinion : les enquêteurs, qui pouvaient comparer avec les écoutes de Willy Bardon, les jurés de la cour d'assises, qui l'entendront en live au procès depuis le banc des accusés, comme une bonne partie du public et des journalistes présents à l'audience. Pas évident pour tout le monde… Jacky Kulik, lui, fera à la presse cette déclaration après avoir réentendu la bande en cour d'assises : « J'ai malheureusement reconnu la voix de ma fille… et ce n'est pas la seule voix que j'ai reconnue ! » Mais une voix ne change-t-elle pas au fil du temps ? va interroger la défense dès le mois de septembre 2013, et de réclamer un enregistrement de la voix de leur client à l'époque des faits afin de comparer ce qui est comparable. Quant à s'appuyer sur les proches qui avaient reconnu la voix de leur ami devant les gendarmes, ce serait trop simple. Certains vont changer d'avis. Willy Bardon menace les autres de procès. Le témoin le plus compromettant, car le plus familier, Romuald Julliard, dit s'être trompé. Or, il est pompier de Paris et Jacky a un fort sens des valeurs de corporations. Alors, après sa déposition, il demande via son avocate l'accord de la présidente pour lui poser directement une question, ce qu'elle accepte : « Savait-il qu'Élodie aurait aimé être pompier de Paris ? » Non, évidemment. Jacky lui assène être bien content qu'elle n'ait jamais appartenu à ce corps, dont les devises sont rappelées au témoin par la présidente : *Courage et dévouement*, *Sauver ou périr*.

Comment peut-on identifier une voix quand nul ne distingue les mêmes mots, quasi inintelligibles, imprimant la bande quelques secondes ? C'est un argument de la défense. Mais une voix, c'est un timbre, des intonations, un rythme, un ton. C'est un argument de la partie civile. Qui ne reconnaîtrait pas la voix de l'un de ses familiers ? La question va rester posée au fil du temps jusqu'au procès de 2019, puis de 2021. Maître Lafarge produira la seule étude existante à ce sujet, menée en Allemagne,

qui conclut que tout le monde peut se tromper. La seule qui ne variera pas sera Cathy, l'ex-compagne de Wiart. Mais est-on fiable quand on s'envoie à soi-même des lettres anonymes ? Les avocats de la défense sont habiles. Ils n'obtiennent pas la demande en nullité de reconnaissance de la voix en octobre 2013 ? Ils se pourvoient en cassation ! Qui rejette aussi la demande en mars 2014.

« Il ne m'a même pas regardé »

Le 19 mars 2014, un moment très particulier attend Jacky Kulik : la mise en situation, pour ne pas dire « reconstitution » puisque le mis en examen nie les faits, sur les lieux du crime. La partie civile est autorisée à y assister, en présence du procureur d'Amiens, de la juge d'instruction Corinne Demazières, des avocats des uns et des autres et de haies de gendarmes. Jacky est remué à l'idée de retourner sur ce petit chemin de terre de Tertry, qu'il n'a pas vu depuis bien longtemps… Il est avec son fils Fabien, monté de la Drôme pour l'occasion. À sa caserne, il a pris un congé sans en donner les raisons, comme s'il partait en vacances. Père et fils roulent en silence sur la chaussée mouillée d'une pluie récente au milieu de ces champs plats typiques de la Somme qui s'étalent à perte de vue. Jacky espère un peu, Fabien aussi. On ne sait jamais ce qui va se passer les jours de reconstitution. Mû par le souvenir, voire le remords, ou par le choc de la rencontre avec des proches de la victime, un mis en examen peut se mettre à parler. On se souvient de Jonathan Daval, qui avait avoué, après trois mois de dénégation obtuse, avoir étranglé sa femme, Alexia Fouillot, après que sa belle-mère eut l'idée géniale de dégainer la photo du petit chat du couple en lui soufflant : « Souviens-toi… » Le déclic a eu lieu, en l'occurrence, lors d'une confrontation dans le bureau du juge d'instruction, le 30 janvier 2018. Il persistait à nier avoir brûlé le corps d'Alexia. Mais, le 17 juin 2019,

la reconstitution a porté ses fruits. Face à ses beaux-parents encore, il a achevé ses aveux comme on jette l'éponge du mensonge. Si seulement Jacky et Fabien pouvaient vivre la même chose… Même si Isabelle a mis Jacky en garde dès qu'elle a vu le suspect en photo : « J'ai vu sa tête, et je me suis dit : "On a affaire à un dur à cuire." » Willy Bardon, même s'il est coupable, n'est pas Jonathan Daval. Ce n'est pas un petit garçon aux airs intimidés, mais un frondeur, solide, à l'image de sa carrure de déménageur.

Willy Bardon arrive dans un fourgon noir aux vitres fumées, pour être protégé des justiciers comme de la presse, tenue à distance par des barrières de sécurité. Toutes les routes sont coupées. L'arbre décharné de l'aire de la Tombelle du mois de janvier 2002 arbore en ce printemps 2014 de petites pousses vert tendre, les oiseaux pépient comme un jour de bonheur, et l'on s'attelle à la pire tâche qui soit, retracer le calvaire par une nuit glaciale d'une jeune femme qui n'a plus eu le bonheur de regarder défiler les saisons… Jacky est entouré de deux gendarmes lourdement armés, Willy Bardon trois. Les deux hommes se tiennent à deux mètres l'un de l'autre. Jacky scrute le suspect, le mesure, le soupèse, tente de faire coïncider l'enfer de sa fille et ce corps banal, apparemment comme un autre. Willy Bardon, lui, regarde ses pieds, ou son interlocuteur du moment. Et il ne se passe rien, tristement rien. Willy Bardon n'a rien à dire de cet endroit qu'il n'a jamais vu, de gestes qu'il n'a jamais faits. Il ne jette pas un regard au père et au frère. Du côté de la défense, on voit une logique à ce silence, puisqu'il est innocent. Du côté de la famille, on voit une fuite, puisqu'il est coupable. « Il ne m'a même pas regardé », soupire encore Jacky.

Dans la foulée du chou blanc, les avocats du mis en examen réclament la remise en liberté de leur client, détenu sans preuve depuis quinze mois. Ils ont obtenu une nouvelle expertise de la bande sonore par le LATS. Les experts estiment la probabilité que Willy Bardon soit la voix sur une échelle de - 4 à + 4 : « La force d'indice est faible, - 1 pour la première voix, - 2

pour la deuxième. » Et de plaider à nouveau l'absence d'ADN, de preuve, d'aveu.

Le coup dur assomme Jacky le 18 avril 2014 : Willy Bardon est remis en liberté. Ses avocats triomphent, dont maître Stéphane Daquo, qui déclare : « Cette décision fait honneur à la justice. La liberté doit rester le principe, et la détention l'exception. » Certes. Ce sera leur force : arguer du droit contre ce qui ne serait que de l'émotion. Mais si l'émotion coïncide avec la vérité ? Ce sont des choses qui arrivent. Bien sûr, Willy Bardon est sous bracelet électronique, assigné à résidence, mais Jacky est dévasté. Et s'il s'enfuyait ? Mourait ? Si le procès de sa vie, à lui, le père, lui échappait ?

Dans ces moments-là, les soutiens Facebook sont les plus précieux, manifestant à chaque nouvelle un élan de solidarité, voire de colère, à laquelle Jacky met sèchement des bornes. Des justiciers de canapé se proposent de venir « buter ce salaud », imaginant faire plaisir au père d'Élodie ou passer pour des héros aux yeux des internautes. Bien mal leur en prend. Jacky appellera toujours au calme, effacera les commentaires haineux, pour mieux se rapprocher de ceux qui le savent : la peine n'est pas soluble dans le sang ! Les amis de toujours, Isabelle la première, sont de cette trempe-là. Il y a aussi, depuis deux ans, Martine Maufort, qu'il a connue via la page dédiée à Élodie. Elle l'a fait fondre et réciproquement. Il l'a portée à bout de bras, elle aussi. Cette mère de la Belgique toute proche a perdu son fils David, vingt-six ans, en 2011, fauché sur la route par la voiture d'un chauffard en rentrant chez lui à pied d'une fête. Martine a toujours soupçonné que des témoins du délit de fuite en savaient plus long qu'ils ne le disaient, voire… Comme Jacky, elle a identifié des pistes, secoué les enquêteurs, mais l'affaire a été classée, car la justice belge ne déploie pas les moyens de la française, ou parce qu'elle a estimé que tout avait été fait. Quand Martine pleure sur la page qu'elle a créée, « David Collin, on ne t'oublie pas », agitant des désirs morbides, Jacky la remet sur

les rails en lui écrivant sur Messenger, avec le privilège, si l'on peut dire, de l'ancienneté de la douleur. Martine dit de lui : « Grâce à Jacky, j'ai survécu. » Il a été son exemple pour avoir tenu des années sans savoir la vérité, lui donnant l'espoir de l'obtenir un jour, la retenant à la vie quand elle n'en pouvait plus. « Tout parent endeuillé mène une vie d'apparence, se lever, s'habiller, se planter un sourire et continuer. Qui d'autre pouvait me comprendre ? » confie-t-elle aujourd'hui. Martine vient aux messes pour Élodie, y a connu tout le monde. La tradition annuelle perdure par-delà les rebondissements judiciaires. Celle de 2014 n'a pas été tout à fait comme les autres.

Ce jour-là, au foyer rural, Jacky a annoncé une grande nouvelle : il allait être grand-père pour la première fois. Il l'a appris la veille avec une séance quiz de Fabien et de sa compagne, Élodie, qui ont posé des chaussons bleus et des chaussons roses sur la table pour le lui faire deviner. Leur petite Lola naîtra en août. Jacky a juré de puiser dans l'événement de la force. Cette première petite-fille est le signe que Fabien, lui, au moins, a réussi à se reconstruire. Il a pourtant mis des mois à révéler son histoire à sa compagne. Il lui disait sobrement avoir trois frères et sœurs. Élodie s'amusait des coïncidences : elle porte le même prénom que sa sœur ; sa mère s'appelle Karine, comme la première fille Kulik, son père Jacky ! La sœur jumelle d'Élodie s'appelle Cindy. Et son précédent compagnon, qu'elle ne regrette pas, s'appelle Grégory. Mais ces détails n'ont fait tilt qu'après, quand elle a su la vérité après s'être étonnée auprès de ce drôle de garçon : « Mais ils ne t'appellent jamais, tes frères et sœurs ? » Alors il lui a raconté : ils sont tous morts, et pas n'importe comment… Élodie n'a pas eu peur de la vie de Fabien, des fantômes qui pourraient revenir le hanter et l'entraîner vers le fond. Elle a su qu'avec son fils aîné, Sacha, né de son union précédente, et leur descendance commune, ils allaient former une famille à qui la vie sourit, parce que c'est possible ! Les malédictions n'existent pas. Jacky est fier de ce fils de trente-cinq ans, un homme,

bientôt un père. Ils seront là tous les ans tous les trois à la messe, comme à la seconde marche blanche, organisée en 2016 par Armelle, la fée bretonne. Le temps passe, les gens s'agrègent, l'instruction se poursuit.

Jacky doit attendre la clôture de l'instruction jusqu'en février 2016. D'ici là, il n'a pas perdu son temps. Il a trouvé de nouveaux avocats après que Didier Robiquet a pris soin de plaider lui-même le renvoi devant les assises : « J'ai eu le sentiment de tenir ma promesse faite sur le lit de Rose-Marie Kulik. Je n'ai eu aucun regret à ne pas plaider en cour d'assises. Seul, c'était de toute façon extrêmement difficile d'envisager de tenir ce procès, en abandonnant le cabinet trois semaines. » Jacky et Isabelle se sont rendus ensemble à Paris pour rencontrer maître Corinne Herrmann, à présent avocate, et maître Didier Seban, qu'ils avaient vus œuvrer ensemble plusieurs fois en cour d'assises, près de vingt ans plus tôt ! Dans leur cabinet du début du boulevard Saint-Germain, tout près de l'Assemblée nationale, l'alliance a été conclue en 2015. Les spécialistes des affaires non élucidées et des crimes particulièrement sordides ont travaillé main dans la main avec Didier Robiquet durant une période de transition assez longue, avant que celui-ci ne raccroche définitivement sa robe. Du côté de la défense aussi, les conseils ont bougé. Maître Lafarge s'est effacé pour des raisons de santé, maître Daquo a appelé en renfort deux confrères parisiens qui ont été secrétaires de la Conférence du stage, autrement dit la crème du barreau, Marc Bailly et Gabriel Dumenil.

C'est maintenant un collège de trois juges d'instruction qui instruit le dossier, selon la coutume dans les affaires complexes depuis 2007, après l'affaire d'Outreau qui a vu renvoyer devant les assises plusieurs accusés à tort de pédophilie. La collégialité évite que ne pèsent sur une seule personne la charge d'une décision et la pression des parties et permet que les délibérations soient l'objet de débats au lieu de faire tempête sous un unique crâne. « Corinne Demazières, je crois qu'ils l'ont eue à l'usure »,

estime de son côté Jacky Kulik. C'est que les actes de procédure continuent à s'enchaîner. En janvier 2017, Jacky reçoit enfin la presse dans son salon, déclarant au *Courrier picard*[1] : « J'attends ce moment depuis quatorze ans. Maintenant, on arrive au bout. Je vais pouvoir enfin voir dans le box des accusés de la cour d'assises de la Somme celui que je considère comme l'un des deux meurtriers de ma fille Élodie. » Le procureur de la République a en effet requis le renvoi de Willy Bardon devant les assises. Mais Jacky doit encore attendre jusqu'au 6 avril 2017 pour avoir entre ses mains l'ordonnance de mise en accusation rendue par les juges, conforme au réquisitoire. Les avocats de la défense font appel de cette décision. C'est à présent la chambre de l'instruction qui doit statuer. L'audience n'aura lieu qu'en janvier 2018, un délai qui paraît long mais qui s'explique par l'encombrement notoire des juridictions pénales, qui statuent en particulier dans les dossiers dont les mis en examen sont détenus. En janvier 2018, l'affaire est plaidée devant la chambre de l'instruction, qui met l'affaire en délibéré, avec une décision annoncée pour le 30 mars. Chaque fois, Jacky se déplace, même quand il doit patienter à la porte, comme si les nanosecondes qui séparent l'annonce de la décision et la nouvelle à son oreille par son avocat étaient de trop. Mais dans l'intervalle, en février 2018, survient encore un rebondissement : la gérante d'un bar de l'Aisne écrit s'être souvenue d'une discussion de comptoir où l'on parlait d'un troisième homme. Elle connaissait Wiart et Bardon. Il est question de la réouverture de l'instruction. Jacky tremble quelques semaines, le renvoi de la cour d'assises en serait remis en question. Mais des lettres, il en pleut tant sur le bureau des juges et des avocats que les magistrats de la cour d'appel vont décider d'« oublier ». Mi-avril 2018, enfin, ils estiment les charges suffisantes pour renvoyer Willy Bardon devant la cour d'assises d'Amiens. La défense, représentée par le ténor maître Patrice Spinosi pour l'occasion, se pourvoit en cassation. La Cour de cassation rejette le pourvoi et valide le renvoi en juillet 2018. Willy Bardon comparaîtra pour

enlèvement et séquestration, viol et meurtre. Sur sa page de réseau social, Jacky n’écrit qu’un mot : « OUF ».

Dans les deux jours qui suivent, les avocats de Willy Bardon saisissent la Cour de cassation pour contester le renvoi devant la cour d’assises, mémoire à l’appui. Leurs arguments ? Pas de preuve, pas d’ADN, pas de reconnaissance scientifique unanime de la voix, pas d’aveu, etc. Après la messe de janvier 2019, dix-sept ans après la mort de sa fille, Jacky Kulik annonce à ses soutiens : « Je voudrais maintenant que la justice aille un peu plus vite. 2019 sera une bonne année. » Dieu l’entende ! Même s’il ne croit pas en lui.

1. Le *Courrier picard*, article du 17 février 2016.

11

Cour d’assises d’Amiens, hiver 2019

« Le procès se tiendra du 20 novembre au 6 décembre 2019. » Jacky a écrit cette phrase sur sa page le 18 février. Sans commentaire. La nouvelle a été accueillie par des cœurs, des likes, des mots d’encouragement. Trois semaines prévues pour un procès, c’est long, c’est rare, c’est comme pour la durée de l’instruction. Un « procès d’assises ordinaire » dure une petite semaine. Rien n’aura été ordinaire, jamais, dans l’affaire Élodie. Les dossiers sanglés contenant les pièces de procédure représentent un mur multicolore avec des milliers de cotes, les A (pièces de forme), les B (renseignements et personnalité), les C (détention et contrôle judiciaire) et les D (pièces de fond). Douze mille pièces, quatre fois plus que pour un procès basique, quarante-sept témoins appelés à la barre. Forcément, en dix-sept ans de travail de police et de justice, on a mouliné du papier où s’accumulent les éléments à charge et à décharge. Aux avocats maintenant de jongler vite et dans le bon sens.

Le jour J, tout le monde est là, fidèle au poste. La salle des pas perdus est noire de monde, plus de quatre-vingts journalistes sont accrédités. La dernière fois que l’on avait vu une telle affluence, c’était pour le procès du tueur en série Jean-Paul Leconte, ou pour Pierre Goldman, en 1976, militant activiste de gauche accusé de double meurtre. Élodie n’est plus la fille des

postiers de Monchy, mais la fille d'un homme public national. Pauline Dordilly, de France 2, n'a jamais perdu le contact avec Jacky et elle est là, bien sûr. Elle l'a connu épuisé en 2010, l'a retrouvé plein d'espoir en 2012 avec l'identification de Grégory Wiart, est revenue le voir en 2014 quand Willy Bardon est entré en scène. Elle a suivi ses mouvements d'âme, tout comme Laurent Delahousse et le rédacteur en chef Jean-Michel Carpentier. Alors ils lui ont réservé un dispositif hors norme, quatre épisodes diffusés deux par deux dans la case du « 13 h 15, le samedi » et du « 13 h 15 le dimanche », les 8 et 15 décembre 2019. « Le Combat d'un père » ne retrace pas un fait divers, mais une vie. On n'y voit pas des coupures de presse, mais un homme au milieu des roses, évoquant l'affaire de sa vie dans son cher jardin et le parfum des souvenirs.

Jacky est aussi suivi au quotidien par Ionut Teianu et sa compagne, Marion, premiers journalistes à s'être intéressés longuement à l'affaire, sous son angle humain. Ils ont convaincu W9 de suivre ce père, devenu un ami, tout au long du procès, pour une diffusion en janvier 2020, après le verdict. Pour les besoins du tournage, ils ont loué pour Jacky et ses proches un grand appartement avec vue panoramique en haut de la tour Perret, fleuron d'Amiens symbolisant sa reconstruction dans l'après-guerre. Un symbole, qui vaut en quelque sorte pour ce père aussi… Eux se sont installés à l'hôtel, où chaque soir en rentrant ils dérushent et font du montage dans leur chambre. L'appartement de Jacky est à deux pas du palais et, en cette période de Noël, la rue qu'il remonte pour s'y rendre est bordée de joyeuses guitounes de bois enguirlandées pour les fêtes. Mine et costume sombres, il chemine concentré, étanche, mais aussi confiant. Il connaît la dizaine de milliers de pièces du dossier comme s'il était avocat. Il sait qu'il est fourni et ne doute pas de l'issue : « Je me sens très, très bien, en pleine forme, prêt à entrer dans l'arène », déclare-t-il le premier matin à la caméra de Ionut Teianu. Quand il repart dans l'autre sens en fin de journée, croisant les badauds buvant leur vin chaud en rigolant sur la chaussée, c'est toujours

aussi concentré. Il repasse dans sa tête les moments clés, les points que la défense a marqués ou les capilotades.

Jacky partage l'appartement avec Fabien, Élodie et leur petite Lola. Son fils s'est vu accorder par sa hiérarchie des jours de permission « pour événement familial », sans informer ses collègues du motif si particulier. C'est parce que Ionut Teianu réussira à filmer son témoignage grâce à Georges Charrières, les premiers mots de toute sa vie, qu'ils apprendront, devant leur télévision, ce secret bien gardé. En parlant du pain au chocolat que lui achetait sa sœur à la sortie de l'école, Fabien n'a pu retenir quelques larmes… Isabelle, Chantal et Jacky-l'ami, et bien sûr Yvonne, sont tous là, fidèles au poste. Le soir, ils tiennent table ouverte, avec parfois Martine Maufort, la mère endeuillée venue spécialement de Belgique, ou Georges Charrières, qui a son rond de serviette, même s'il n'est pas le chroniqueur judiciaire officiel du *Courrier picard*. Le journal a d'ailleurs sorti pour l'occasion un hors-série de quarante pages, *Élodie Kulik, l'heure de vérité*, signé Tony Poulain, qui va relater le procès. Virginie, la fille de Chantal et Jacky-l'ami, a pris quinze jours de congé. Nathalie, leur fille aînée, qui habite Bordeaux, est présente également. « C'est leur famille qu'elles ont perdue, soupire Chantal, notamment Nathalie, qui avait aussi des souvenirs avec Karine et Laurent. » La fille de Virginie, celle qui fera du droit, assiste à son premier procès, comme les frères et sœurs de Jacky, notamment Annick, sa sœur de Maubeuge, avec qui il s'est réconcilié, Bernard, venu de la région parisienne avec sa femme. Cindy, l'âme sœur de l'adolescence d'Élodie, s'est fait tatouer un E comme Élodie sur l'avant-bras gauche, du côté du cœur, quand elle a appris la date du procès : « J'en avais besoin, il fallait qu'Élodie me marque dans ma chair. » Elle aussi a posé trois semaines de congé. Ils ont loué des appartements, des chambres d'hôtel ou font des allers-retours, comme Micheline, la sœur de Rose-Marie, restée proche de Jacky. Ils se retrouvent entre eux pour déjeuner entre deux séances, pour dîner ou boire un verre le soir comme en famille même s'ils

ne sont pas du même arbre généalogique, puisque tous déjà se sont croisés aux messes ou aux marches blanches et « parlé » sur Facebook très régulièrement depuis des années. On connaît l'expression « fil de l'amitié », on parle de fil de réseau social aussi et, dans le cas de Jacky, les fils sont si nombreux qu'ils ont composé un tissu. Plus qu'un tissu social, un tissu sentimental. « On essayait que ce soit "gai", malgré tout », se souvient Chantal. Se greffent au clan Kulik des visiteurs inattendus dont la présence fait chaud au cœur, tels le frère de Christelle Dubuisson, la troisième victime de la Somme, qui a tenu à venir en hommage à la fidélité de Jacky, la nounou d'Élodie enfant à Monchy, les maires de Monchy et de Tertry, des commerçants de Péronne, des habitants de Monchy… Armelle s'est déplacée de Bretagne avec son mari. Il y a enfin Hervé, l'ami du dernier soir d'Élodie, fidèle parmi les fidèles, accompagné de sa femme. Maître Robiquet vient de temps en temps, le capitaine Fouache, retraité depuis 2013, viendra tous les jours, même si leur présence n'est pas requise. Cette affaire a marqué leur vie. L'affaire, et Jacky.

Tous en piste

Un procès d'assises, ce n'est pas le cirque, mais beaucoup de ses ressorts répondent aux codes du spectacle. Suspense, rebondissements, moments d'intense ridicule qui font rire au milieu du pire, accès d'horreur, de larmes, de consternation, etc., c'est la palette des émotions possibles qui défile en l'espace de quelques heures chaque jour, un condensé de vie pour faire la lumière sur la mort. Celui-là ne va pas échapper à la règle.

Jacky, Fabien, Yvonne et Isabelle s'installent au premier rang. Devant eux, ils auraient aimé mettre le grand portrait d'Élodie qu'ils promènent dans les marches blanches ou qu'ils posent dans le chœur, à l'église, mais ce n'était pas du goût de Martine Brancourt, la présidente, de montrer la

victime en continu aux jurés. Chef d'orchestre, c'est à elle de décider quand le jury doit voir ou non la victime. Alors le portrait atterrit juste derrière, au deuxième rang, dans de bonnes mains, entre Chantal et Jacky-l'ami. Quand il fera sa déposition, Jacky-le père tiendra à venir avec le portrait à la barre. C'est avec ce cadre en étendard que lui et ses proches se rendent en cortège vers le palais de justice quotidiennement. Ce n'est pas discret, c'est fait exprès.

Chaque jour apporte son lot de surprises. Le père de Grégory Wiart dépose en expliquant que son fils était un brave gars, victime d'une machination probable, d'où la présence d'un ADN. Jacky s'en moque : « C'était très bon pour nous que les jurés voient que, même quand la culpabilité est indiscutable, les proches ne croient jamais à celle de leur familier ! » Patrick Wiart, qui s'est déjà plaint dans la presse que l'affaire fasse une mauvaise publicité à son commerce[1], soufflera tout de même à Jacky : « Nous aussi, on a perdu un fils, vous savez, ma femme pleure tous les jours. » Jacky a serré les dents, comme quand Willy Bardon lui a lancé un « bonjour », imaginant créer du lien. Le grand frère de l'accusé souligne son pacifisme, démenti par un témoignage qui va peser lourd dans la balance. Les enquêteurs ont en effet retrouvé, sur indication d'amis de Willy Bardon, une jeune femme qu'il avait importunée à un barbecue d'amis. Elle avait dix-huit ans à l'époque de leur rencontre. Elle l'avait envoyé promener de la façon dont on éconduit un grossier personnage, car il l'avait été. L'apercevant sur la route quelques heures plus tard, il l'avait coursée en lui criant : « Tu fais moins la maligne, hein ? » Coursée au point qu'elle avait crevé de peur au volant durant deux kilomètres en tentant de garder le contrôle de son véhicule… Maître Didier Seban demande opportunément : « Et de nuit, il aurait pu vous faire quitter la route ? » Elle répond oui, évidemment. Willy Bardon s'excuse de lui avoir fait peur, sans nier. Il le sait, il ne pourra pas se faire passer pour un gentleman et en a pris son parti, les témoignages du contraire étant trop nombreux. La plupart des

proches vont raconter tout au long du procès les mots et les gestes déplacés de Willy Bardon, déjà révélés aux enquêteurs. Quelques morceaux choisis sont divulgués par l'avocate générale Anne-Laure Sandretto, comme cette phrase au téléphone à l'un de ses amis : « La juge d'instruction [Corinne Demazières], elle doit baiser avec le père Kulik. Il doit la sodomiser, avec les doigts en plus. J'espère qu'on est sur écoute. » La défense de Bardon chaque fois qu'il est invité à s'expliquer sur ce type de propos agace, scandalise ou surprend par sa nonchalance : « Si on ne peut plus rigoler… »

Les jurés, eux, ne rigolent pas, Jacky Kulik est accablé. Il ne savait pas que ça existait : « J'ai vu ce que c'était que la France profonde. » Chantal confirme : « Nous, on croyait qu'on était des gens simples, mais les corons, c'était des valeurs ; les mineurs, c'est une corporation. » À ce procès, ce sont deux mondes qui vont s'affronter, avec d'un côté l'enfant des coups de grisou, depuis les origines jusqu'à sa vie qui en est remplie, et de l'autre le queutard vulgaire qui roule des mécaniques. Une culture ouvrière ancienne, avec cette vie charmante dont Chantal témoigne à la barre, à faire sortir les mouchoirs ; la dérive contemporaine d'un électron sans grand repère, qui vit entre chômage et débrouille avec de courtes périodes d'activité, dont témoignent « des potes ».

On entend la mère du fils de Bardon, Christelle. Durant l'enquête, elle est tombée de l'armoire en apprenant avoir été trompée pendant six ans avec la femme de son neveu, Amélie, vingt-quatre ans alors, quand ils étaient tout jeunes parents. Ce sont des choses qui arrivent, même si elle a accusé le coup. Elle n'a appris leur liaison qu'avec la séparation quand Willy Bardon est parti s'installer avec Amélie, une histoire qui dure toujours. Plus intéressant, quand on l'interroge sur les fantasmes de Willy Bardon, elle évoque son insistance pour un « plan à trois », qu'elle a toujours refusé. Si ce n'est pas répréhensible, voire classique au rang de fantasme, ça l'est moins au rang de demande obsessionnelle. La coïncidence fait bondir maître Corinne Herrmann : un plan à trois, tiens

donc, la même configuration que celle imposée à Élodie ? Mais Christelle, ébranlée de se retrouver renvoyée au passé auquel elle a tourné le dos, se veut prudente, assurant qu'il a été bon père et bon mari, bien que franchement alcoolique, motif de leurs heurts et de leur rupture. Amélie, sa compagne actuelle, assure aussi qu'il est bon père et bon mari, ce que des textos dégainés à l'audience tendent à démentir. Alors qu'elle se plaint d'être malade, il lui répond : « T'as qu'à plus souvent me sucer la b. » Brouhaha dans la salle… et Amélie de conclure : « Pour lui, la femme, c'est sacré. » Traduction paradoxale. On évoque aussi, à l'époque des faits, un « autel » particulier aménagé à l'arrière de son véhicule, genre de baisodrome avec matelas, préservatifs et Kleenex, sur un modèle proche de la caravane de professionnelle. Au rang des fantasmes de Bardon, Amélie confie « faire l'amour pendant les règles », ce qu'elle avait révélé aux enquêteurs alors qu'ils étaient seuls à savoir qu'Élodie avait ses règles la nuit du viol et du crime. Faut-il y voir une volonté de réactiver la scène de viol avec Élodie, indisposée au moment des faits ? se demande-t-on du côté de la partie civile. En aucun cas une preuve, diront les défenseurs de l'accusé. Tony Poulain, chroniqueur judiciaire du *Courrier picard*, écrit en compte rendu : « Donc Bardon est gueulard, un peu obsédé, sexuellement imaginatif. Ses techniques de drague sont pesantes, parfois épaisses, souvent lourdes. Ce n'est pas bien, ce n'est pas un crime. C'est humain dans ce que l'humanité n'a pas de plus reluisant, mais tant qu'on n'a rien d'autre à lui reprocher… » Tony Poulain est l'un des deux seuls journalistes que Jacky Kulik ne porte pas dans son cœur, bien entendu. Non que le père d'Élodie soit prude ou « pas imaginatif », mais il y a des façons de déconsidérer l'autre jusqu'à le nier et de s'adresser à une femme qui le dépassent. Il le dira au procès en s'adressant à Bardon : « Quand je vous vois, j'ai honte d'être un homme. » Malgré tout, la fantaisie, soit-elle ordurière, ne fait effectivement pas le criminel. L'axe de défense des avocats résumé par maître Daquo, c'est : « Au procès, on fait du pénal, pas

de la morale. » C’est terriblement vrai. Reste que les vies sexuelles agitées produisent un effet déplorable dans les affaires de viol et de crime, systématiquement, ce n’est pas l’apanage de Willy Bardon. Surtout quand il n’y a pas de preuve et qu’une seule chose compte : l’intime conviction. Les jurés se la forment au fil des jours…

La vie en mille-feuille de l’un s’oppose à la vie rectiligne de l’autre. Willy Bardon et ses chasses aux femmes/Jacky Kulik, statue du commandeur au chevet de sa femme unique. C’est dommage pour l’accusé, sans doute, mais un juré a beau être pénétré de sa mission, il n’en demeure pas moins un être vivant. La morale n’est pas un credo abstrait, comme le Code pénal, mais une imprégnation psychique profonde. Le handicap imprévu de Willy Bardon, c’est que, jugé en 2002, sa façon d’être avec les femmes serait moins mal passée qu’en 2019. La fin d’une certaine immunité du viol, la vague #MeToo montante depuis fin 2017, la lutte contre les féminicides via un plan de combat reconduit et renouvelé par tous les gouvernements depuis 2004, la loi de 2018 punissant l’outrage sexiste, l’hypermédiatisation de l’ensemble, tout cela n’a pas arrangé ses affaires. En dehors du pénal, en effet. Au procès, qu’on le veuille ou non, on fait aussi du sociétal, forcément. On ne juge pas indépendamment de son milieu, de ses mœurs, de son pays et de son temps, quand bien même les lois n’auraient pas changé. Or, le niveau de l’audible comme du tolérable a beaucoup baissé ces quinze dernières années. Willy Bardon, l’habitant de Fieulaine qui n’a guère quitté son département et sa bande de fervents, est figé dans la Préhistoire. La Préhistoire, car même du temps de Jacky Kulik, son ancêtre, cette façon d’être avec les femmes n’était ni la plus répandue ni la plus applaudie. Ce que l’on cherche derrière le débat, c’est évidemment si la personnalité de l’accusé est compatible avec le viol d’Élodie, si elle l’interdit, si elle le suggère. Une preuve ADN, il n’y en aura pas, c’est acquis.

Le procès de la voix

L’autre grand sujet est évidemment la voix, l’élément matériel. La bande-son régulièrement diffusée fait sortir de la salle les plus sensibles, comme Armelle, l’organisatrice de la marche blanche. Annick, la sœur de Jacky, se souvient : « C’était terrible de voir l’accusé ne regarder personne, rester tête baissée, le dos rond, et d’entendre le calvaire. On imaginait la petite dans les mains de ces gens-là. » Après avoir écouté la bande, comme les autres, elle se réveille la nuit, incapable de se rendormir. Valérie, la fille d’Annick, en a perdu le sommeil durant des semaines : « Maman d’une fille de dix-sept ans, on projette, forcément. Le pire, c’était le calme des voix des agresseurs comparé à la terreur d’Élodie. » C’est la voix d’Élodie, leur Élodie, qu’ils n’ont pas entendue depuis très longtemps. La présidente donne souvent la parole à l’accusé dans la foulée de la diffusion, répétée, afin que chacun se fasse une opinion. « C’était le procès de la voix, se félicite Jacky, c’était très bien fait. » Les proches qui avaient identifié la voix défilent à la barre, avec une Cathy toujours affirmative, un Romuald, le demi-frère, qui assure que l’on peut se tromper, quand d’autres maintiennent que c’est lui. L’opinion choc est celle de Fabien Kulik, toute simple : « Un frère reconnaît sans se tromper la voix de sa sœur… » Qui voudra déduira… Willy Bardon lui-même a affirmé reconnaître finalement la voix de l’un de ses frères… mort. Pas de chance. Amélie est formelle, elle ne reconnaît pas son compagnon, mais elle indique en revanche que Christophe, l’apprenti de Wiart, lui a un jour attrapé les seins, alors peut-être… La présidente la recadre sèchement : défendre son homme, c’est bien, mais il y a des limites ! L’apprenti a bien été soupçonné, mais son alibi a été vérifié, même s’il a déclaré un jour à un comptoir, peu de temps après les faits : « Vous allez être sur le cul quand vous allez apprendre qui a fait ça… » Dans ce milieu où l’on aime se vanter et où commettre le pire

apparaît comme un exploit, il ne faut pas croire que tout fait sens. Ce serait faire du droit là où règne le tordu.

Les experts de la bande enregistrée en prennent pour leur grade au procès, surtout Norbert Pheulpin, décédé depuis, celui qui entendait Willy Bardon à 87 %. Il est très décrié par sa profession. Les autres ne sont sûrs de rien, ou à très peu de pour cent ! Des certitudes, personne n'en a, mais, dans le public, les langues vont bon train. Cet unique élément matériel peut peser lourd. Maître Robiquet, qui l'entend pour la première fois dans sa version nettoyée et juxtaposée à la voix de l'accusé, s'avoue troublé par la ressemblance, alors que, jusque-là, il ne voyait pas bien l'intérêt d'exploiter ces quelques secondes. Chacun y va de son point de vue, les journalistes sont divisés eux aussi. Le clan Kulik identifie la voix de Bardon, le clan Bardon non, sans surprise. S'il y a bien un coup de théâtre qui ne se produit quasiment jamais aux assises, c'est le changement de camp des proches. La constance dans la foi en l'innocence de son parent n'est pas une règle du Code pénal, c'est une constante de la psychologie, mais on ne s'en départit pas. Un peu comme de la morale.

De leur côté, les enquêteurs sont malmenés, accusés par la défense d'avoir manipulé un témoin, d'avoir raté l'enregistrement vidéo d'une audition, notamment : en bref, d'avoir mal fait leur boulot. L'adjudant-chef Debard serre les dents : « Notre rôle est de rester neutres et objectifs quand on répond aux assises, pour éclairer la vérité. Il fallait répondre posément, en comprenant que chercher l'erreur est le métier des avocats. Nous, on avait l'assurance d'avoir exploité toutes les possibilités et de n'être passés à côté de rien en s'appuyant au fil du temps sur les évolutions techniques et scientifiques. Après… » Mais ça lui a fait mal, à lui comme à son équipe. C'est comme les jurés et la morale, les gendarmes ont beau faire régner l'ordre, ils ont aussi un cœur, indissociable… du moins la plupart.

Alors que la fin du procès approche, les images du corps supplicié d'Élodie sont projetées sur les écrans. Cindy est prise de douleurs utérines,

à se plier en deux de souffrance : « Cela peut sembler fou, mais, pendant des jours, j'ai eu des saignements. » Fou, non, juste le signe que le corps parle, que l'amour imprime la chair. Bernard, le plus jeune frère de Jacky, va craquer le lendemain de la projection, après n'avoir pas fermé l'œil de la nuit. Assis sur un banc public en attendant la reprise de l'audience, il est victime d'une attaque cardiaque. Son cœur s'arrête deux fois entre les mains des secouristes sous les yeux de sa femme, Isabelle, épouvantée. Il est transporté en urgence avec pronostic vital engagé au CHU d'Amiens. Leurs enfants arrivent immédiatement à son chevet alors qu'il est dans le coma, entre la vie et la mort, une angoisse qui va durer quarante-huit heures. Il s'en sortira avec un triple pontage et l'interdiction de remettre les pieds dans un procès quand s'annoncera la seconde édition, en appel. Pendant ce temps-là, Jacky doit tenir la barre sans faiblir.

Il dépose une demi-heure pour raconter Élodie, l'enquête et sa vie, qui se confondent quand l'enquête a occupé vingt ans d'existence et tout emporté sur son passage, notamment Rose-Marie. Il parle du premier prix de poésie d'Élodie, de sa gentillesse, de sa voix quand elle chantait, très loin de celle qu'ont entendue la cour et le public, de sa réussite, de sa beauté, et il conclut : « Elle avait tout ce que ces ignobles individus ne possèdent pas et c'est pour ça qu'ils l'ont tuée. » Tout le monde regarde Bardon. Et se fait une intime conviction. Les avocats de la partie civile enfoncent le clou lors de leurs plaidoiries. Maître Corinne Herrmann, parce qu'elle est une femme, peut se permettre de lancer : « Vous n'aimez pas les femmes, mais le sexe, la jouissance, le gang bang, la prostitution », n'hésitant pas à jouer la provocation en espérant un déclic : « Alors, elle était "bonne", Élodie ? » Murmures dans la salle. Silence de Bardon, qui, d'arrogant durant le procès, est passé à quelques heures du verdict à la contrition : « Si je suis acquitté, je ferai quelque chose pour trouver la vérité aux côtés de M. Kulik, même s'il ne veut pas de moi. » Jacky serre les dents

pour ne pas hurler, Isabelle essaie de se contrôler. Cynisme sidérant ou sincérité bien naïve ?

Les deux avocates générales, qui prennent la parole au nom de la société, y vont de leur réquisitoire. Elles sont deux, comme il est fréquent de le voir lors de procès d'assises un peu complexes. Ségolène Attolou commence, prenant les devants des arguments répétés par la défense. « En aucun cas, vous n'avez été réunis pour juger de la vie sexuelle de Willy Bardon. Mais Willy Bardon n'est pas M. Tout-le-Monde. C'est un homme autocentré, sans empathie. C'est un homme impulsif, intolérant à la frustration, ramenant l'autre au rang d'objet. C'est un homme dont les experts psychiatres n'écartent pas la possibilité de passer à l'acte sous l'effet de groupe et sous l'emprise de l'alcool. » Anne-Laure Sandretto, elle, examine les indices qui l'ont convaincue de la culpabilité de Willy Bardon au fil des jours d'audience : « Il faut la confiance suffisante pour passer à l'acte, il faut une relation particulière. Et si le nom de Willy Bardon émerge, c'est d'abord et avant tout parce qu'il y a énormément de témoignages. » Elle évoque sa conviction au sujet de la bande sonore, même si elle traite à son tour l'expert Norbert Pheulpin de charlatan : « La reconnaissance vocale par les proches n'a rien d'absurde : on me met l'intégralité des voix du parquet, des gens que je côtoie au quotidien, je pense que je suis capable de reconnaître les gens. » Le ministère public requiert trente ans de réclusion criminelle pour enlèvement et séquestration suivis de mort, sans inclure les faits de viol en réunion et de meurtre avec intentionnalité d'ôter la vie, au bénéfice du doute.

Les avocats de la défense se lancent à leur tour. Maître Daquo le clame aux jurés : « Vous n'avez pas le droit de vous tromper », maître Dumenil parle de la volonté d'avoir « un coupable à tout prix », maître Bailly d'une accusation château de sable. Et de lister l'enregistrement manqué d'une garde à vue, la bande inaudible, les célèbres erreurs judiciaires où le vraisemblable est passé pour le vrai. Concernant la volonté de trouver un

coupable « à tout prix », le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'a pas court-circuité les moyens financiers, ni conduit l'enquête dans la précipitation : tant d'années d'instruction pour arrêter le premier venu que serait leur client, c'est beaucoup ! Le fait indéniable est qu'il n'y a ni preuve scientifique ni aveu, ce qu'ils répètent à l'envi depuis des années à l'intention de ceux qui, ignorant la loi, y verraient un problème. Eux-mêmes la connaissent sur le bout des doigts, or, le Code de procédure pénale à l'article 353 dont il est donné lecture aux jurés ne fait réclamer ni preuve scientifique ni aveux pour aboutir à un jugement :

« Sous réserve de l'exigence de motivation de la décision, la loi ne demande pas compte à chacun des juges et jurés composant la cour d'assises des moyens par lesquels ils se sont convaincus, elle ne leur prescrit pas de règles desquelles ils doivent faire particulièrement dépendre la plénitude et la suffisance d'une preuve ; elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes dans le silence et le recueillement et de chercher, dans la sincérité de leur conscience, quelle impression ont faite, sur leur raison, les preuves rapportées contre l'accusé, et les moyens de sa défense. La loi ne leur fait que cette seule question, qui renferme toute la mesure de leurs devoirs : "Avez-vous une intime conviction ?" »

Les accusations et les sanctions pénales vieilles comme le monde datent d'avant l'ADN, parfois sans flagrant délit ni preuve aucune. Le terrifiant pour les jurés, c'est qu'ils n'ont en effet pas le droit de se tromper. La vie d'un homme repose sur leur intime conviction.

En dernier lieu, on donne comme de rigueur la parole à l'accusé. Willy Bardon déclare : « Je peux comprendre la douleur de M. Kulik. Mais je n'y étais pas. Je vous le jure, monsieur Kulik. » Et c'est fini. La cour se retire pour délibérer. À 19 h 49, après cinq heures de délibération, Willy Bardon est condamné à trente ans de réclusion criminelle pour enlèvement et séquestration suivis de mort, ainsi que viol en réunion, au-delà des réquisitions des avocates générales. Un verdict qui fait pousser des soupirs

de soulagement du côté du clan Kulik, « un sac de cinquante kilos qui s'enlève de mes épaules », résume Fabien. La peine est claire, lourde, lisible, même si l'exemption du meurtre ne leur semble pas cohérente, mais enfin la peine est là. C'est la fin de l'enfer… croient-ils cinq minutes.

Car, dans le brouhaha qui suit généralement les verdicts, avec du côté de la partie civile la hâte de sortir boire un verre à défaut de fêter une telle épreuve, du côté du condamné l'accablement et l'envie de se battre, Willy Bardon met une main rapide à sa poche et engloutit subitement le contenu entier de sa bouteille d'eau. Certains le voient, comme Ionut Teianu ou Armelle. Sans comprendre. La salle est brutalement évacuée.

Willy Bardon s'est suicidé.

1. Le *Courrier picard*, article du 26 octobre 2013.

12

Cour d’assises de Douai, été 2021

Willy Bardon n’est pas mort. Du reste, seuls quelques-uns du clan Kulik l’ont craint. Mais Willy Bardon a bel et bien avalé du Temik, un pesticide hautement toxique qui tue les prédateurs sauvages… Son usage est très réglementé, glissé dans des gélules. Comparaissant libre, il avait eu tout loisir de les cacher au fond de sa poche. Il est transporté aussitôt à l’hôpital, où il restera quelques heures en danger, tandis que ses avocats, encore inconscients de ce qui vient de se jouer, dénoncent dans les couloirs du palais « le procès de l’émotion ». Ils annoncent qu’ils comptent faire appel, chose possible aux assises depuis une loi de 2000 destinée à renforcer les droits de la défense. Tony Poulain, chroniqueur judiciaire, va plus loin : « Était-il imaginable, les yeux dans les yeux, de lui dire [à Jacky Kulik] que le calvaire de sa fille resterait impuni ? » Le moins que l’on puisse dire est que le journaliste a choisi son camp. Peu importe, le clan Kulik s’en va partager une coupe de champagne autour d’un Jacky serein : « Se suicider dans un lieu public où se trouvent les secours, alors qu’on sera seul dans une cellule une heure plus tard, à l’abri des regards, il me semblait que c’était prudent. Rose-Marie avait fait autrement en avalant la mort-aux-rats », soupire l’homme, à qui on ne la fait pas. Willy Bardon se remet de son empoisonnement après quelques jours, ironiquement dans la chambre

voisine de celle occupée par Bernard après son attaque cardiaque. Dès sa remise sur pied, ses avocats lancent la procédure en appel. Condamné à trente ans, on ne court aucun risque à le tenter. Le 9 décembre, Jacky sait donc que tout est à refaire, même si, en cour d'assises d'appel, 92 % des condamnations sont confirmées.

Un mois après le verdict de 2019, Jacky déclare au foyer rural, après la messe de Monchy : « On a remporté une victoire, on n'a pas tout à fait gagné la guerre. » « On ». Jacky ne s'éprouve plus comme seul. En février 2020, les avocats de Willy Bardon, détenu, demandent sa remise en liberté, refusée. En plein Covid-19, qui fait prendre du retard aux procès aux assises, Jacky Kulik apprend que le prochain procès se tiendra à Douai, ce qui mécontente les avocats de la défense. En effet, ils estiment qu'un nouveau « procès de l'émotion » est d'autant plus risqué que les faits sont évoqués devant un jury local qui en a la mémoire vive, et à défaut leurs proches, puisqu'ils vivent près du lieu du crime. L'affaire Élodie a secoué la Picardie et les Hauts-de-France, jusqu'à Douai. C'est même la ville où Élodie a étudié son droit. Tout sauf neutre. Les avocats vont remuer ciel et terre pour obtenir le dépaysement, sans succès. Est-ce qu'à Marseille ou Bordeaux, pour des faits aussi graves, l'émotion ne serait pas aussi de la partie, inévitablement ? L'émotion empêche-t-elle de raisonner quand on a entre les mains la vie d'un homme qui ne vous est rien ? Vastes questions…

Une autre demande de remise en liberté est présentée en juillet 2020. Refusée. Une nouvelle est présentée en septembre… et c'est gagné. Ils ont plaidé judicieusement cette vérité procédurale : on n'est pas moins innocent après avoir été condamné qu'avant quand il est fait appel, or Willy Bardon est en prison depuis quinze mois et le nouveau procès est prévu dans neuf. Il y a des règles ! Jacky est ulcéré. Il appelle Isabelle, en déplacement à Vélizy, coincée dans les bouchons. Elle explose en sanglots : « C'est Jacky qui me consolait. Je me disais : "Tu ne peux pas réagir comme ça, comme une gamine, tu dois le soutenir." Mais j'étais minée ! On ne nous aura rien

épargné ! » Son mari la console, ses trois enfants aussi, vingtenaires maintenant, devenus incollables en droit. Ils n'ont rien manqué depuis leur plus tendre enfance, voire depuis la naissance pour Hugo, de tous les rebondissements des affaires Angélique et Kulik qui ont le don de déraciner leur mère. Lors du procès d'Amiens, Isabelle leur a fait chaque soir le compte rendu d'audience. Elle fera la même chose à Douai.

La décision de la remise en liberté offusque la population. Tout le monde n'a pas les nerfs expérimentés de Jacky et d'Isabelle, alors l'hostilité à la décision est perceptible partout, sur les marchés et dans les rues aux cafés du commerce et sur les réseaux sociaux, évidemment. Parfois, elle sombre dans la haine. Jacky appelle sur sa page à la pondération : « Si ma déception est, vous l'imaginez, énorme, je tiens à l'affronter de nouveau en juin. Alors calmons, je vous en prie, les ardeurs assassines chez certains d'entre vous. Jacky Kulik, Papa d'Élodie. » Sa voix fait autorité. On se calme.

D'ici la tenue du procès, Willy Bardon sort du silence pour crier son innocence dans la presse, rarement cependant. Il dit pâtir de sa notoriété bien involontaire, surtout professionnellement. On veut bien le croire. Il dit souffrir, aussi. Rien que de très cohérent avec la position d'un innocent. Jacky se moque bien qu'il s'exprime, et même il le comprend. Ce qu'il ne comprend pas, c'est sa remise en liberté. Pour qu'un jury condamne à trente ans, ne faut-il pas que le dossier ne soit pas tout à fait vide ? Qu'il ne soit pas rempli que d'émotions ! Le 9 mars 2021, Jacky se rend au tribunal pour une commission ubuesque qui fixe le montant de ses dommages et intérêts, malgré l'appel à venir qui les annule. Normalement, le président de la cour et ses deux assesseurs se réunissent dans la foulée du verdict pénal pour l'audience civile qui statue, en tenant compte des conclusions des avocats des deux parties. Mais le « suicide » de Willy Bardon a court-circuité l'opération. Lui et Fabien se voient octroyer 326 000 euros pour le préjudice de la mort d'Élodie et celle de Rose-Marie, considérée comme

une conséquence directe. C’est nettement supérieur aux sommes habituelles, on aimerait dire à la hauteur, mais on parle de la hauteur du dossier, celle de la vie serait vertigineuse… Ils ne les toucheront de toute façon pas, du moins pas avant la condamnation définitive, et probablement pas via le compte en banque de Willy Bardon. Ils devront saisir la CIVI, juridiction autonome de la cour d’assises, pour obtenir la condamnation du Fonds de garantie à verser les sommes, sans doute revues à la baisse.

Toujours assigné à résidence, sous bracelet électronique et contrôle judiciaire, Willy Bardon a bien sûr l’interdiction de communiquer avec les témoins. Et c’est là où le bât va blesser, en mai 2021. Willy Bardon enfreint la règle, au motif, assure-t-il, d’une histoire de voiture à régler avec l’un de ses amis qui, manque de chance, fait partie de ceux qu’il n’a pas le droit de rencontrer. Il est remis en détention le 17 mai, pour la plus grande satisfaction de Jacky, qui n’avait pas apprécié que Willy Bardon comparaisse libre au premier procès. Un accusé arrivant les mains dans les poches a toujours l’air plus innocent qu’un autre arrivant de détention, affirment les observateurs avisés, les jurés songeant que, finalement, ils ne font que le renvoyer d’où il vient. Jacky supportait aussi mal l’idée que Willy Bardon puisse continuer à prendre du bon temps. Il était même passé une fois par son village en revenant de l’anniversaire d’une cousine, au lieu de reprendre l’autoroute. Willy Bardon a déménagé, mais Jacky a toujours su où il habitait, grâce à des papiers vus sur le bureau du juge. Les gendarmes, mis au parfum, n’ont pas manqué de faire savoir aux avocats de Jacky qu’ils n’appréciaient pas le détour. Ils se virent répondre que le hasard des fêtes de famille ne se commande pas, et que Jacky avait choisi ce chemin parce qu’il craignait une panne en pleine autoroute. Les avocats de Willy Bardon font appel de cette remise en détention, sans succès.

Deuxième round

Quand le procès devant les assises de Douai s'ouvre enfin, le 14 juin 2021, avec pour présidente Anne Cochaud-Doutreuwe et pour avocates générales Pascale Girardon et Annelise Cau, l'ambiance est singulièrement différente. Pour cause d'une énième vague de Covid-19, le public est limité à vingt-huit places pour chaque partie et le quota de journalistes strictement rationné. Parmi eux, Ionut Teianu et Pauline Dordilly. Tout le monde est masqué. Dans la maison du clan Kulik louée à Douai, Fabien, sa femme et sa fille, mais aussi son ami et collègue Mickey entourent Jacky. Il y a aussi Yvonne, Isabelle, et Chantal et Jacky-l'ami, surtout que Chantal témoigne à nouveau du bonheur d'avant. Les autres vont et viennent, sans pouvoir tous assister à l'ensemble du procès comme la première fois. Didier, le frère de Chantal, que Jacky connaît depuis l'enfance puisqu'ils habitaient le même coron, a fait le déplacement depuis la Creuse. À la maison, le soir, on cuisine à tour de rôle, cuissot de chevreuil et cèpes ramassés en forêt de Compiègne par la famille d'Isabelle, quand ce n'est pas Lili, petite-cousine éloignée de Jacky, qui veille sur les fourneaux et l'intendance. Elle est venue de Douai par solidarité prendre soin du clan Kulik mobilisé du matin au soir par l'audience. L'idée est de tenir le coup pour la dernière ligne droite.

Jacky déclare au micro de France Bleu Picardie : « Je suis prêt, comme j'ai toujours été prêt pour affronter l'individu. Bon, pour moi, c'est une formalité. Je suis arrivé à soixante et onze ans, il y a plus de vingt ans que je me bats, ça commence vraiment à être usant, j'ai pas l'âge de Bardon[1], j'ai pas l'âge qu'il avait au moment où il a commis l'irréparable, la santé, j'aimerais bien maintenant pouvoir me reposer. » Et il reprend : « Vous inquiétez pas, même si j'ai toujours craint qu'à un moment donné ma santé soit défaillante et que je ne puisse pas aller au bout, là maintenant je suis rassuré, on ira au bout, à genoux ou sur les mains, mais on ira au bout. » Juste avant le procès, Jacky s'est même donné la peine d'honorer de sa présence le procès d'Isabelle Mesnage, victime du tueur en série Jacques

Rançon, un *cold case* de 1986 résolu en 2019, plaidé par maîtres Corinne Herrmann et Didier Seban, au palais de justice d'Amiens. Comme une répétition. En attendant le procès d'Amiens, il avait assisté au procès des bourreaux de Christophe Rambour, vingt-cinq ans, séquestré et torturé durant deux mois, pour voir plaider maître Daquo, l'un des avocats de Willy Bardon, mais surtout par solidarité avec les parents, qu'il avait rencontrés. On se renforce des forces que l'on donne, c'est la conviction de Jacky. Et il en faut. Pour l'occasion, il s'est équipé d'appareils auditifs afin de ne pas rater un mot du procès. Il a pris de l'âge, et il entend mal. Croisant maître Daquo dans la salle, il ne se privera pas de lui faire remarquer : « À force de multiplier les recours et différer les échéances, vous allez me voir arriver en chaise roulante ! » De l'humour pour souligner élégamment sa souffrance. L'un joue avec habileté du Code de procédure pénale tandis que l'autre ne dort pas la nuit. C'est la loi du genre, loin de la charité. Mais Jacky Kulik tient à afficher qu'on n'abat pas un homme debout.

Le procès de Douai diffère sur plusieurs points de celui d'Amiens. La voix est moins exploitée, les photos du corps supplicié d'Élodie sont réservées aux jurés pour leur gouverne et épargnées au public, plus clairsemé ; Willy Bardon a trouvé sept témoins de personnalité, tous membres du comité de soutien qu'on a constitué pour lui, avec une page Facebook. Malheureusement, elle ne compte que soixante-dix membres, tandis que Jacky en a neuf mille, même si la vérité ne repose pas sur un concours de popularité. Ses soutiens, comme ses témoins, l'ont connu bien après les faits, ce que ne manquent pas de souligner les avocats de la partie civile. L'adjudant-chef Fabrice Debard repasse sur le gril, sans perdre son calme, l'expert des 87 % est encore ridiculisé par ses confrères, Patrick Wiart répète que son fils défunt est victime d'un complot, etc. Quant à Willy Bardon, il n'a rien perdu de sa superbe, bien qu'arrivé menotté. Il affirme d'entrée vouloir encore aider Jacky Kulik à trouver la vérité s'il est libéré. Et, à quarante-huit heures du verdict, alors que maître Didier Seban

l’interroge au sujet des femmes, il accorde que : « Oui, entre copains, on disait l’essayer, c’est l’adopter, comme pour une moto ou une voiture, quoi… » Le penser est une chose qui aurait pu arriver à d’autres, le malheur est de le reconnaître quand on est dans la position délicate de l’accusé. Il aurait fait une bêtise, on le dirait incorrigible, mais, soupçonné d’un crime, on aurait vite fait de le juger irrécupérable. Willy Bardon assume plus nettement ses envies de plans à trois et de gang bang, pour mieux souligner qu’ils ne sont pas un crime. Définitivement non. Est-ce après avoir compris que l’argument fait mouche ? Trente ans sont néanmoins requis pour enlèvement et séquestration, viol en réunion et meurtre. Le chef d’accusation de meurtre a été ajouté, le qualificatif soulignant la volonté de donner la mort, sans préméditation toutefois, « l’ensemble formant comme un tout indissociable », est-il précisé par l’avocate générale. Après de remarquables plaidoiries de la défense exhortant à se départir de l’émotion et réaliser que l’enquête était mal ficelée et menée à charge, la cour se retire pour délibérer. Jacky n’a pas peur. Il attend moins longtemps qu’au premier procès, quatre heures tout de même.

Enfin, ce 1er juillet 2021, le verdict tombe : trente ans encore. Les dommages et intérêts sont évalués dans la foulée, avec 7 000 euros de plus pour un an et demi de souffrance supplémentaire. Jacky déclare aux micros de toutes les radios et chaînes qui se tendent vers lui à la sortie : « À Douai comme à Amiens, il [l’accusé] n’aura réussi à tromper personne », insistant sur la satisfaction que le chef d’accusation de meurtre ait été ajouté, « même si j’aurais préféré ne jamais être là ». Il ajoute que pour tenir jusque-là : « Il a fallu avoir des amis, un blog, de vrais amis, je remercie ceux de toute la France… » Presque en larmes, il a ces derniers mots : « J’ai tenu parole. J’avais dit qu’on les aurait, on les a eus. C’est la fin de mon combat. » Ne tenant plus, il pleure pour de bon, les salue d’un digne « messieurs, dames », pour signifier son besoin de s’éloigner. Aucun journaliste, aucun !, ne cherche à le retenir, réduits au respect face à vingt

ans de dignité. Ils soufflent comme des enfants sages : « Au revoir, monsieur Kulik. »

Se reposer, Jacky ? Non. Les avocats de Willy Bardon ont annoncé immédiatement se pourvoir en cassation. La Cour de cassation, à ce stade, vient juger de la bonne application du Code de procédure pénale et ne rejuge pas l'affaire en se penchant sur le fond, mais sur les incidents ou erreurs de procédure soulignés par la défense dans un dossier argumenté, la partie civile devant y répondre par un dossier tout aussi argumenté. Sa condamnation n'étant pas définitive, Willy Bardon reste présumé innocent aux yeux de la loi. En effet, la Cour de cassation a, comme son nom l'indique, le pouvoir de casser l'arrêt de la cour d'assises et de demander le renvoi devant les assises pour un troisième procès. C'est très rare en matière criminelle. Jacky irait, pas sur les mains : en homme debout.

1. Willy Bardon a quarante-six ans en 2021.

Sources et documentation

Procès-verbaux de déposition lus au procès ou entendus

Comptes rendus des procès

Témoignages et entretiens de l'auteur avec l'ensemble des personnes remerciées dans le livre

Archives des journaux le *Courrier picard*, *La Voix du Nord*, *Le Monde*, *Le Parisien*, *Libération* et *Le Figaro*

Remerciements de Catherine Siguret

Ce livre est le fruit de la générosité collective, presque une œuvre chorale tant mes interlocuteurs se sont confiés volontiers, sans crainte, lâchant leurs connaissances, leur colère, leur tendresse, alors que je ne connaissais pas la plupart d'entre eux auparavant. Sans confiance, il n'y aurait pas de livre. Il n'y aurait aucune vérité non plus dans l'enquête sur la mort d'Élodie.

Ma reconnaissance va plus particulièrement à :

- Jacky Kulik, qui m'a donné son temps sans compter, a bien voulu me juger digne de rendre hommage à ses chers disparus et à toutes les belles personnes qui ont croisé sa route, pour sa confiance inoubliable
- Yvonne Flamme, qui a assuré communication et logistique avec « le patron »
- Fabien Kulik, qui m'a ouvert son cœur avec une finesse qui m'a ébranlée
- Chantal et Jacky-l'ami, bouleversants de tendresse
- Les amies d'Élodie, Virginie et Cindy, qui aiment encore si fort leur amie
- Isabelle Boquel, qui n'a pas hésité à se replonger une fois de plus dans ses souvenirs et dans ses archives, malgré la douleur engendrée
- Le capitaine Thierry Fouache, qui a bien voulu creuser sa mémoire, contrôler mes informations et être mon conseiller technique, avec

patience et gentillesse

- Le colonel Emmanuel Pham-Hoai, qui a fait un effort de pédagogie pour que je puisse transmettre un peu de son savoir
- L’adjudant-chef Fabrice Debard, pour son professionnalisme et sa mesure
- Maître Didier Robiquet, avocat historique de l’affaire, chez qui le droit ne va pas sans le cœur
- Marion de Gasquet, juriste à la CNIL, et Yohann Brunet, chargé des relations média
- Georges Charrières, journaliste « faits divers » du *Courrier picard*, qui connaît si bien la vie et les gens
- La journaliste Pauline Dordilly (France 2) et les documentaristes Ionut Teianu et Marion Villain
- Armelle, la fée bretonne
- Micheline Denys, sœur de Rose-Marie
- Les frère et sœur de Jacky : Annick et sa fille Valérie, Bernard et son épouse, Isabelle
- Martine Maufort, fidèle amie Facebook de Jacky
- Françoise, la mère d’Hervé Croisille, ami du dernier soir d’Élodie

Remerciements de Jacky Kulik

C’est enfin fait… Ce livre qui me tenait tant à cœur est publié et l’histoire d’Élodie restera à jamais gravée dans les mémoires.

Pour m’avoir écouté et avoir su retranscrire avec une incroyable fidélité les paragraphes qui jalonnent notre livre, il me faut en premier lieu remercier Catherine Siguret, l’auteur, pour l’authenticité qu’elle s’est employée à donner à ce récit…

Bien évidemment, toutes les personnes citées dans ce livre ont, de par leur dévouement à ma cause, droit à toute ma gratitude, au premier rang desquelles tous les enquêteurs et tous les magistrats qui se sont succédé durant toutes ces années de combat.

Je n’oublierai jamais l’abnégation dont ont fait preuve le juge Jordane Duquenne et Emmanuel Pham-Hoai pour permettre qu’enfin un ADN non encore inscrit au fichier FNAEG nous mette sur la piste des coupables. L’ADN, notre combat avec Isabelle Boquel et l’association Angélique, pour que s’élargisse un fichier jusqu’alors bien pauvre par rapport à d’autres nations… Nous avons pu pour ce faire compter sur l’efficacité du ministre de l’Intérieur en 2002 qui fut indéniablement le premier à accorder aux victimes la place qu’elles méritaient. Devenu par la suite président de la République, son soutien nous fut toujours acquis. Merci, monsieur Nicolas Sarkozy.

De la même façon, la presse et les médias qui relayaient mes différentes manifestions et interventions m'ont été d'un grand secours.

Sur Facebook, le blog « Que justice soit faite pour Élodie Kulik » recueillait sans cesse les encouragements d'anonymes devenus depuis mes amis. Comment ainsi aurais-je pu baisser les bras ???

Mes remerciements iront aussi à mes avocats, maître Robiquet qui m'a permis de découvrir comment fonctionne la Justice et qui, atteint par la limite d'âge, a dû mettre un terme à notre collaboration, non sans avoir pris soin auparavant de me confier pour la défense de mes intérêts à maître Didier Seban et maître Corinne Herrmann assistés de maître Marine Allaoui qui se sont acquittés de cette tâche avec le brio qu'on leur connaît…

Rappelez-vous cette marche dans Péronne, organisée depuis la Bretagne par Armelle et Christophe Rouxel… Les kilomètres ne séparent pas les cœurs qui réclament JUSTICE…

Enfin, pour terminer, je voudrais rendre hommage à ma famille, au premier rang de laquelle Fabien, mon fils, et Élodie son amie, qui m'ont donné deux magnifiques petits-enfants. Fabien qui a bien compris que ce combat devait être avant tout celui de son père et qui savait bien que jamais je ne me résignerais à laisser impuni un crime aussi abject.

Et à Martine Maufort qui m'a soutenu depuis la Belgique et qui a assisté à toutes les manifestations et procès.

Mes remerciements iront enfin à mes amis d'enfance Chantal et Jacky ainsi qu'à Yvonne, qui furent toujours à mes côtés pour me soutenir.

Qu'on veuille bien enfin me pardonner si dans cette liste j'ai pu oublier quelqu'un.

Jacky Kulik, papa d'Élodie

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source, que les « analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information », toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Les Presses de la Cité, 2022
92, avenue de France – 75013 Paris

Photographie de couverture © DR

EAN 978-2-258-20245-0

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.